



***ÉTAT DES LIEUX DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
À BRUXELLES - 1999-2000***

***Données statistiques et propositions méthodologiques***

***Claire de BRIER  
Alice LEGRAIN  
ICHEC***

**Recherche commanditée et publiée par la Commission consultative en  
matière de formation, d'emploi et d'enseignement  
Avec le soutien du Fonds social européen**

**Bruxelles  
Février 2001**

## **AVERTISSEMENT**

**Cette version de l'Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles est issue du document original de 235 pages, avant son ultime mise en page en vue de la publication définitive (172 pages).**

Ce rapport peut être obtenu auprès de la Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement

166 avenue Louise à 1050 Bruxelles

Tél: 02/626.78.38

Fax: 02/626.79.32

Email: [lrayane@bruxellesformation.be](mailto:lrayane@bruxellesformation.be)

Prix: 300 FB

Cet État des lieux a été commandité par la Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement (CCFEE). Il fait l'objet d'une convention signée entre la Commission et l'ICHEC.

Ce travail a été réalisé durant l'année 2000 par Claire de BRIER, Docteur en Sciences du travail, Chargée de cours et de recherches, et Alice LEGRAIN, Licenciée en Sciences commerciales et financières, Collaboratrice scientifique. Il a été suivi par un Comité d'accompagnement constitué

- des membres de la CCFEE :

Mr. Eric STRUYFF, Président de la CCFEE  
Mr. André BRUYNEEL, CGSLB  
Mr. Luc VERTON, FGTB  
Mr. Daniel FASTENAKEL, C.S.C.  
Me. Françoise NYSSSENS, Chambre de la construction de Bruxelles, Halle, Vilvorde  
Mr. Yves GAUTHY, BNP  
Mr. André JUNQUE, AGORIA  
Mr. Alain LETIER, SEGEC  
Mr. François DE CROM, SEGEC  
Mr. Marcel GAILLY, CPEONS  
Mr. Roberto GALLUCCIO, CPEONS  
Mr. Robert LAMBEAU, Enseignement de la Communauté française  
Mr. Eddy COURTHEOUX, ORBEM  
Me. N. SAINT VITHEUX, ORBEM  
Mr. KHEMISSI, IFPME (DTB)  
Mr. DENYS, IFPME (DTB)  
Me. Agnès DE GOUY, COCOF  
Mr. Eric BUYSENS, Cabinet du ministre TOMAS  
Mr. Pascal DELAUNOIS, Missions locales  
Me. Catherine STERCQ, OISP  
Mr. Robert VAN DER MEEREN, CPAS  
Mr. Bruno DUCOLI, Éducation permanente  
Mr. Bernard GOFFINET, AFT  
Mr. Michel PEFFER, IBFFP  
Mr. Marc THOMMES, IBFFP  
Mr. Ronald CEULEMANS, Cellule de lutte contre l'exclusion sociale

- des invités à la CCFEE

Me. Françoise LINOTTE, Cabinet du ministre DRAPS  
Mr. Alain KOCK, CEF  
Mr. Gabriel MAISSIN, FEBISP



# ***INTRODUCTION GENERALE***

## ***I. Objectifs du travail***

Cet État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles peut être considéré comme une actualisation de "l'Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles" réalisée en deux phases en février 92 et mars 93 à la demande du Comité Régional Bruxellois à l'Insertion Socioprofessionnelle.

Il poursuit en effet les mêmes objectifs, c'est-à-dire analyser de manière détaillée l'offre de formation professionnelle subventionnée par les pouvoirs publics et quantifier, en nombre de personnes formées, l'usage qui est fait des services ainsi offerts.

Il s'agit donc essentiellement d'une "mise à plat" du dispositif, démarche de laquelle doit être exclue toute velléité d'évaluation.

La réalisation de ce travail devait cependant contribuer à un objectif supplémentaire, d'ordre méthodologique.

La demande de la CCFEE portait en effet non seulement sur la constitution d'un État des lieux 99-2000, à savoir une photographie de la situation pour cette année, mais aussi sur des propositions concrètes ou recommandations de méthodes de travail qui devraient permettre, dans les années à venir, de produire de manière récurrente de telles données. Le présent rapport tente de répondre à ces deux objectifs.

Les questions méthodologiques rencontrées sont souvent très lourdes. Certaines se posent de manière différente pour chacun des opérateurs, d'autres leur sont communes.

Les problèmes qui se sont posés pour l'ensemble des opérateurs sont présentés dans les pages qui suivent. Les problèmes spécifiques à chaque opérateur sont détaillés en début de chaque chapitre dans une rubrique intitulée "considérations méthodologiques".

Certaines remarques, conseils ou réflexions peuvent être épinglés dans le corps même du texte, lorsqu'ils sont indispensables à la compréhension des chiffres avancés (mode de calculs, différence entre les variables, champ couvert, etc.).

Les recommandations méthodologiques proposant des pistes de travail sont regroupées en fin de rapport.

## ***II. Le champ couvert***

L'État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles porte sur les actions de formation professionnelle à proprement parler<sup>1</sup>, menées par des opérateurs subventionnés par les pouvoirs publics communautaires ou régionaux : l'enseignement de promotion sociale, Bruxelles Formation, les formations des classes moyennes, les ASBL d'insertion socioprofessionnelle et les CEFA.

### ***II.1. Année civile versus année scolaire***

L'État des lieux est une photographie de la situation à un moment donné. Dans ce cas-ci, les données ont été collectées pour l'année civile 99, chez les opérateurs qui travaillent en année civile (Bruxelles Formation, ASBL) et pour l'année académique 99-2000, chez les opérateurs plus proches du système scolaire (Promotion sociale, Classes moyennes, CEFA).

L'idéal aurait été de pouvoir travailler sur la même période pour l'ensemble des opérateurs. Telle était d'ailleurs notre volonté de départ. Les difficultés rencontrées sur le terrain, c'est-à-dire dans les écoles, en ce qui concerne le suivi et la comptabilisation des élèves inscrits ne nous ont pas permis de réaliser ce projet.

L'enseignement de promotion sociale a prévu de pouvoir réaliser les comptages de janvier à janvier. Compte tenu des erreurs rencontrées et de la complexité de la situation actuelle, il ne nous paraissait absolument pas réaliste d'ajouter cette contrainte supplémentaire à l'exercice déjà périlleux que nous entreprenions en cherchant à comptabiliser les personnes plutôt que les inscriptions<sup>2</sup>.

Outre cette difficulté, le fait de vouloir compter les étudiants par année civile plutôt que par année scolaire nous semble être une aberration. On serait forcé dans ce cas de compter les étudiants in abstracto, c'est-à-dire sans plus se référer au programme suivi pour ne compter qu'une fois une personne par exemple inscrite en 1<sup>ère</sup> année d'étude au deuxième semestre de l'année x et passée en 2<sup>ème</sup> année d'étude au premier semestre de l'année x+1.

Par ailleurs, il nous semble que le rythme de l'année scolaire s'est progressivement imposé au reste de la société en tout cas en ce qui concerne la programmation d'actions de formation. Les observations menées montrent en effet que beaucoup d'organismes, y compris les entreprises, programment leurs actions de septembre à juin avec une coupure durant les mois d'été. Dans certains cas, on peut observer une autre rupture entre décembre et janvier et l'organisation plus ou moins marquée d'une "rentrée" en janvier ou du démarrage de nouveaux programmes de janvier à juin.

---

<sup>1</sup> Cela ne couvre donc pas les phases de guidance et de mise à l'emploi des actions d'insertion socioprofessionnelle, l'éducation permanente ni l'enseignement professionnel.

<sup>2</sup> Voir considérations méthodologiques pour l'enseignement de promotion sociale.

Dès lors, s'il s'avérait indispensable pour des raisons budgétaires de procéder à des comptes et comptages par année civile plutôt que par année scolaire, certaines adaptations devraient être faites.

Il faut cependant rester attentif au fait que le suivi d'un dispositif de formation doit pouvoir se faire en gardant un lien entre les stagiaires et les programmes de formation qu'ils suivent.

Un traitement à partir des seules dates d'entrée et de sortie du dispositif ne peut suffire.

La méthode doit être pensée; sa conception pourrait s'inscrire dans la création d'un nouvel outil informatique pour gérer le suivi des stagiaires dans les centres de formation. À ce propos, le système mis en place par Bruxelles Formation est fort intéressant.

## ***II.2. La périodicité des comptages***

L'accès à la formation professionnelle est une chose mouvante qui se caractérise par des flux d'entrées et de sorties, des abandons et des réorientations.

Ces flux peuvent être traités de différentes manières et bien souvent les bases de données et les applications informatiques conçues pour gérer l'ensemble sont tributaires des pratiques qui se sont progressivement imposées ou des choix méthodologiques adoptés.

Dans le cadre de cet État des lieux, nous avons été contraintes de travailler suivant les méthodes adoptées par chacun des opérateurs. Dans la mesure où ces méthodes diffèrent, on peut dire que la portée des chiffres n'a pas toujours la même signification. Dans bien des cas, des changements dans la méthode ou simplement des changements dans les dates de collecte produisent des chiffres différents.

L'option la plus déterminante est de savoir si pour une période déterminée, à savoir l'année civile ou l'année académique,

- on additionne le nombre de personnes qui sont entrées dans le dispositif (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ou du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin)

ou si

- on prend une photographie, c'est-à-dire on procède à un comptage des personnes inscrites à une date donnée qui sert de repère d'année en année.

Pour **les ASBL et Bruxelles Formation**, c'est clairement la première option qui est suivie et les systèmes informatiques ont été conçus à cette fin. Cela demande principalement de travailler avec une base de données dont le point d'entrée est le stagiaire à propos duquel on enregistre systématiquement une série d'informations qui permettent les traitements nécessaires au suivi des parcours.

Pour **les formations des classes moyennes** (apprentissage et formations chef d'entreprise) et dans **les CEFA**, c'est plutôt la deuxième option qui prédomine. Les comptages récapitulatifs pour produire des statistiques sont habituellement faits à une date déterminée (le 15 janvier dans les CEFA, juillet pour les apprentis de l'INFAC).

Les bases de données sont quant à elle régulièrement remises à jour, ce qui signifie non seulement d'introduire les nouvelles données et d'ajouter de nouvelles fiches pour de nouveaux inscrits, mais aussi et surtout de supprimer les données concernant les personnes qui ont quitté le dispositif. Ce mode de travail rend dès lors tout retour en arrière impossible à moins d'avoir pris soin de faire, à un moment donné, une copie du fichier dans l'état où il était à cette date.

Si cette formule offre l'avantage d'être assez opérationnelle pour collecter les données à dates fixes, elle ne dispense pas de s'interroger sur la "représentativité" de cette date eu égard aux fluctuations observables sur une année.

Le 15 janvier semble être une bonne date de référence pour les CEFA, par contre il est évident que le fait que nous ayons collecté les données des classes moyennes en novembre nous amène à afficher un nombre d'inscriptions qui est sans doute un des plus élevés de l'année.

Nous en faisons une petite démonstration p. xy pour le CEFA de Bruxelles et p. xy pour la formation des apprentis de l'INFAC.

Par chance, en 92-93, c'est également en novembre que nous avons procédé à nos comptages, les comparaisons et les analyses dans le temps sont donc tout à fait correctes.

Pour **l'enseignement de promotion sociale**, la situation est moins claire. La Communauté française demande un comptage des élèves au premier dixième et dans certains réseaux au cinquième dixième de la formation. Ceci avait son sens dans le régime 2 parce que cela permettait de repérer les abandons en cours d'année. Malheureusement le principe n'a pas été revu lors du passage en régime 1. Comme les comptages (documents 2) doivent être faits par unité de formation, les durées prévues sont beaucoup plus courtes. Compter au premier dixième et au cinquième dixième d'une unité de formation de quelques heures n'a plus beaucoup de sens.

Nous verrons plus loin que la production de statistiques cohérentes n'est pas la priorité des établissements.

Dès lors, nous ne pouvons pas toujours dire si les chiffres rentrés dans les documents 2 correspondent à une photographie de la situation au premier dixième ou s'ils reprennent la totalité des élèves pour lesquels une fiche d'inscription a été remplie au cours de l'année. Notre demande portait en tout cas sur cette option-là.

Il s'agit bien là d'une question méthodologique importante sur laquelle nous reviendrons dans les recommandations finales.

### ***II.3. Couverture géographique***

L'espace de la Région de Bruxelles Capitale est clairement circonscrit aux 19 communes ce qui n'empêche pas que l'activité socio-économique de la Région dépasse largement ces frontières.

Bruxelles est une ville ouverte dont le système économique ou productif fonctionne avec un demi million de navetteurs et dont le système scolaire ou éducatif accueille bon nombre de non Bruxellois.

Le dispositif de formation professionnelle de cette ville région a donc lieu d'être, lui aussi, ouvert aux travailleurs et futurs travailleurs de la région, tout comme il doit sans aucun doute être en connexion avec les dispositifs des deux autres régions.

La réalisation de l'État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, tels qu'ont été répertoriés les opérateurs pris en considération, n'a posé de réels problèmes de couverture géographique qu'en ce qui concerne les formations des classes moyennes. Nous verrons plus loin comment l'organisation de l'Institut (IFPME) et plus particulièrement le mode de répartition des tâches entre Direction régionale et Centres de formation engendre un problème de comptage pour les apprentis et les auditeurs chef d'entreprise. La question étant de savoir si on compte les personnes en formation dans les centres bruxellois (INFAC et INFOBO) ou les personnes en formation chez des patrons bruxellois mais inscrits dans un centre wallon ou flamand.

L'option prise a été de suivre la procédure adoptée pour les autres opérateurs, c'est-à-dire partir des centres de formation et comptabiliser les personnes qui y ont été inscrites. Dans la mesure du possible, nous avons chaque fois réparti ces personnes en fonction de leur lieu de domicile (Bruxelles, Wallonie, Flandre) afin, précisément, de mesurer cette ouverture aux habitants des autres régions.

Cette délimitation territoriale des activités de formation ne pose pas problème pour les opérateurs considérés dans la mesure où les modes de subvention ont été élaborés et revus suite au partage des compétences de gestion de la formation professionnelle entre les Communautés et les Régions.

Cependant, si on devait étendre l'analyse à d'autres opérateurs de formation, les fonds sectoriels ou les entreprises, le problème se poserait de manière plus aiguë.

Les découpages communautaires et régionaux n'ont pas marqué de manière aussi nette le monde économique. Dans bien des cas, les modes de fonctionnement et les pratiques gestionnaires et comptables restent nationaux...

## ***II.4. Nombre de stagiaires versus nombre d'heures***

Quantifier les pratiques de formation professionnelle peut se faire à partir de plusieurs variables qui, lorsqu'elles ne sont pas combinées, peuvent induire des analyses dont les tendances divergent.

Suite à l'analyse du dispositif de formation à Bruxelles réalisée en 92-93, nous avons pu montrer, sur base des données collectées dans les centres bruxellois du FOREM de l'époque, combien divergeaient, lorsqu'on les séparait, les analyses menées à partir des heures de formation de celles menées sur le nombre de stagiaires. Démonstration avait été faite en

différenciant les actions concernant les travailleurs de celles concernant les demandeurs d'emploi.

Ainsi en 1990, FORESPACE et le Service Firmes avaient formé le gros du contingent des stagiaires (70 %), alors que leur contribution en heures ne représentait que 16 % du total.

La durée moyenne de formation des travailleurs était de 36 heures.

À l'inverse, les autres centres n'avaient formé que 30 % de l'effectif des stagiaires, mais en nombre d'heures dispensées, cela représentait 84 % du total.

La durée moyenne des formations pour demandeurs d'emploi était de 299 heures<sup>3</sup>.

La réalisation d'un État des lieux quantifié nécessiterait donc de pouvoir collecter des données tant sur le nombre de stagiaires que sur les durées de formation.

Quantifier les durées de formation suppose de prendre les présences et de traiter l'information qui en résulte.

Nous verrons combien a été difficile la démarche de comptage des personnes en formation; nous avons dû nous rendre à l'évidence de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvions de quantifier le nombre d'heures de formation suivies par chacune de ces personnes.

À l'exception des formations dispensées par Bruxelles Formation pour lesquelles on dispose de données précises, nous aurions dû procéder par estimation.

La méthode à adopter aurait été, pour chaque "unité de formation" (action, programme, cours, unité de formation) de multiplier le nombre d'inscriptions par la durée prévue pour cette action.

Compte tenu de l'absentéisme observable tant en promotion sociale, que dans les formations des classes moyennes et les CEFA et du nombre non moins important des abandons en cours de route, il eut été indispensable de pouvoir appliquer un taux d'absentéisme (ou de présentéisme) au premier produit en question.

À l'heure actuelle, ces taux peuvent être calculés dans la plupart des ASBL d'insertion socioprofessionnelle et dans les centres de Bruxelles Formation, mais aucune formule fiable n'est apparue pour l'enseignement de promotion sociale, les CEFA et les formations des classes moyennes.

Pour l'avenir, un système informatique bien pensé partant d'un code par unité de formation et des dates d'entrée et de sortie devrait pouvoir faire l'affaire...

À suivre donc.

**L'essentiel de notre travail porte donc sur une évaluation chiffrée du nombre de personnes différentes qui ont été inscrites à un programme ou une action de formation professionnelle proposée par un des opérateurs au cours de l'année 99 ou de l'année académique 99-2000.**

Ce décompte ne tient donc pas compte ni des abandons<sup>4</sup>, ni de la durée des actions suivies.

Un stagiaire compté est une personne qui a été inscrite chez un des opérateurs. Qu'il y ait suivi une formation de 4 heures ou de 2000 heures, il compte comme une seule et même unité.

---

<sup>3</sup> de BRIER Claire, Une politique de formation professionnelle pour Bruxelles ?, in Lettre d'info n° 2, Point d'Appui TEF, Bruxelles, juin 92.

<sup>4</sup> Nous savons que les ASBL ne comptabilisent pas un stagiaire qui abandonne lors de la première semaine.

## ***II.5. La question des doublons***

### **II.5.1. Les doublons inter-opérateurs**

Chacun sait que le fait de suivre une formation professionnelle, surtout lorsqu'il s'agit des demandeurs d'emploi, peut s'inscrire dans une réalité complexe que l'on nomme "parcours d'insertion". Ce parcours se concrétise notamment par le fait qu'une même personne peut passer en formation chez plusieurs opérateurs différents. Soit que les opérateurs aient construit un partenariat, soit que la personne de son propre chef suive, au cours de la même année, différentes formations chez différents opérateurs ou suive les conseils reçus.

En additionnant le nombre de personnes inscrites chez chacun des opérateurs, nous risquons donc de compter plusieurs fois une même unité.

Lorsque ce parcours est géré de manière tout à fait autonome, nous n'avons pas les moyens de repérer ces risques de comptages multiples.

Par contre, lorsqu'il s'agit de partenariat, les opérateurs ont été invités à mentionner les cas de stagiaires qui auraient été pris en charge par d'autres opérateurs. On les retrouve principalement dans le cadre de Bruxelles Formation, des ASBL d'insertion socioprofessionnelle et de l'enseignement de promotion sociale<sup>5</sup>.

Ces cas ont donc pu être repérés et font l'objet d'un traitement particulier dans le chapitre concernant l'enseignement de promotion sociale.

### **II.5.2. Les doublons intra-opérateurs**

Pour chacun des opérateurs, le comptage des personnes en formation a été réalisé à partir d'une liste de cours ou d'actions proposée par les centres. En regard de chaque intitulé, on cherchait à savoir combien de personnes avaient été concernées pour la période considérée.

On se rend vite compte que cette méthode de comptage est tributaire de la manière dont les formations ont été structurées et/ou organisées.

Le cas le plus marquant et sur lequel nous reviendrons, est celui de l'enseignement de promotion sociale qui, depuis 1991, prône un enseignement par unités capitalisables qui entraîne un découpage de toutes les sections en unités de formation.

La même personne est donc comptée au niveau de chaque unité de formation; si la section suivie en compte 12, l'élève apparaîtra dans 12 inscriptions et sera compté 12 fois...

Ces risques de comptages multiples, s'ils sont flagrants en promotion sociale, existent aussi chez les autres opérateurs.

Seul un traitement si possible informatique, à partir des noms des personnes inscrites permet de s'assurer que l'on compte bien des personnes et non des inscriptions.

---

<sup>5</sup> Voir considérations méthodologiques pour chacun de ces opérateurs.

Tous les opérateurs ne sont pas sensibilisés de la même manière à ce problème de comptage multiple et une grande partie de notre travail a consisté à convaincre nos interlocuteurs de nous aider à le résoudre.

Dans bien des cas, cela a nécessité que nous propositions nous-mêmes une solution, une fois considéré l'état de la base des données disponible. Le concept de base de données pouvant dans certains cas, renvoyer à un registre manuscrit de présences, à un listing d'élèves par classe, ou une base de données informatisées où figuraient les noms des élèves ou stagiaires.

Nous nous devons à ce propos de souligner les problèmes déontologiques devant lesquels se trouvaient les personnes prêtes à nous aider et qui désiraient respecter la confidentialité des inscriptions.

Il importe en effet de trouver un système dans lequel on puisse différencier les personnes inscrites sans devoir se référer (ou diffuser) des listes complètes de noms.

Ici aussi, la solution passe par la conception d'un nouvel outil informatique qui devrait permettre tous les traitements utiles à la gestion du centre et à la réalisation de statistiques.

### ***III. Structure du document et démarche de travail***

Les actions de formation sont présentées d'abord de manière systématique par opérateurs :

- Promotion sociale
- Formation des classes moyennes
- Bruxelles Formation
- ASBL d'insertion socioprofessionnelle
- CEFA

Ensuite, les données collectées sont collationnées dans un tableau synoptique qui permet d'appréhender l'ensemble du dispositif en une fois.

En fonction des données disponibles, des analyses sont menées sur les domaines de formation, les caractéristiques des publics inscrits et les évolutions perceptibles depuis 91, 92 ou 93.

Les intitulés des formations et le vocable propre à chaque domaine (stagiaires, élèves, auditeurs...) ont été gardés tels quels dans cette partie descriptive.

Pour les analyses par domaine, référence a cependant été faite à la nomenclature européenne des domaines de formation. Afin de permettre des analyses transversales, chaque intitulé de formation a été classé, suivant un code bien défini, dans un et un seul domaine de formation. Ceci doit permettre de savoir, sur l'ensemble des personnes entrées en formation, qui s'est formé à quoi.

Dans cette nomenclature conçue par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)<sup>6</sup>, *"la logique qui sous-tend la classification des domaines de formation est celle du contenu de la formation. Les programmes de formation (groupes de programmes) sont regroupés en fonction des similitudes de leur contenu. Ces groupes de programmes sont ensuite agrégés en domaines précis, restreints et larges, en fonction de la similitude des savoirs dispensés. Il faut souligner que c'est le contenu principal d'un programme qui détermine son affectation à tel ou tel domaine."*

*"La distinction entre les divers domaines ne tient de ce fait aucun compte des motivations personnelles de la participation à un programme (intérêt personnel, loisir, formation en vue d'une embauche, etc.), pas plus qu'elle ne prend explicitement en considération l'activité envisagée."*

*"Il faut souligner que cette classification ne tient pas compte du niveau de la formation dispensée; elle est au contraire établie indépendamment du niveau."*

Ayant procédé à la codification de chacune des formations dispensées pour tous les opérateurs, nous devons souligner l'extrême clarté de cet outil et sa grande opérationnalité.

---

<sup>6</sup> CEDEFOP, Domaines de formation - Manuel, édité par le CEDEFOP et EUROSTAT, Luxembourg, 1999 - ISBN 92-828-6346-8.

Sur base du manuel qui donne beaucoup de précisions et d'exemples, nous avons pu classer l'ensemble des programmes sans grandes hésitations.

Il semble que les regroupements proposés permettent d'avoir une vue claire de l'orientation des pratiques de formation professionnelle à Bruxelles.

Le classement proposé porte donc sur des domaines de formation; ceci nous semblait cohérent pour la réalisation d'un État des lieux de la formation professionnelle.

Cependant, d'un opérateur à l'autre, certains programmes sont "généraux", alors que d'autres s'orientent directement vers des métiers. C'est très clairement le cas pour les formations des classes moyennes (à l'exception de quelques cours de gestion, d'informatique, de formations prolongées). Ce l'est aussi pour partie, pour les autres opérateurs où l'on trouve généralement d'une part, des préformations, des cours généraux, des cours de langues, de français, d'informatique, etc. qui visent à développer des compétences transversales utiles dans bien des métiers, et où l'on trouve d'autre part, des programmes centrés sur des métiers bien précis comme câbleurs, aides familiales, mécaniciens auto, services hôteliers, coiffeurs, etc.

Il pourrait donc être intéressant de procéder également à une analyse par métier. Cela demanderait de se référer à une autre nomenclature portant cette fois, sur des métiers et non sur des domaines de formation. Seuls les programmes de formation conçus en lien direct avec le marché du travail, voir avec un métier bien précis, pourraient être pris en considération.

Le temps nous a manqué pour réaliser ce travail.

***L'ENSEIGNEMENT DE  
PROMOTION SOCIALE***

## ***I. Brève présentation générale***

### ***I.1. L'enseignement de promotion sociale dans son contexte***

L'enseignement de promotion sociale géré et subventionné par la Communauté française est le plus important opérateur de formations d'adultes en Belgique francophone et le seul habilité à délivrer des diplômes officiels.

Il a été initialement organisé de manière à offrir, en soirée, à des adultes, des formations calquées sur l'enseignement de plein exercice. L'objectif principal était de donner à ceux qui ne l'avaient pas eu jeunes, la possibilité d'obtenir un diplôme tout en étant engagés dans la vie professionnelle.

Au fil du temps et différemment d'un établissement à l'autre, les finalités ont pu changer de priorités : enseignement à horaire réduit dans les années '50, enseignement de promotion sociale dans les années '70, formation professionnelle dans les années '90...

Entre 1970 et 1991, de nombreuses discussions ont animé les milieux politiques et sociaux autour des questions de formation continue ou de formation des adultes. La longueur des débats qui devaient aboutir à la parution du nouveau décret, montre si besoin en est, que plusieurs conceptions de ce type d'enseignement coexistent.

Selon l'article 7 du décret de 91<sup>7</sup>, deux finalités sont officiellement attribuées à l'enseignement de promotion sociale :

- 1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Il semble qu'à l'heure actuelle, les formations à finalités professionnelles dépendant du marché du travail et des "milieux socio-économiques" sont fortement valorisées et privilégiées au détriment, même si c'est relatif, des formations strictement culturelles (acquérir le savoir pour le savoir).

La régionalisation de la formation professionnelle n'a pas concerné l'enseignement de promotion sociale qui reste communautaire. Ce dernier est cependant partie prenante, et non des moindres, du dispositif global de formation professionnelle qui est régi par les ministres

---

<sup>7</sup> Décret du 16 avril 91 organisant l'enseignement de promotion sociale - M.B. du 25.06.91, p. 14172.

régionaux ayant la formation professionnelle et l'emploi dans leurs attributions. La complexité institutionnelle n'épargne donc pas cette partie du paysage éducatif qui, pour le moment, offre un versant bruxellois et un autre wallon...

Le décret du 16 avril 91, complété par de nombreux autres décrets et arrêtés, organise cet enseignement dont la caractéristique nouvelle est la "modularité du système de formation". C'est précisément cette nouvelle organisation modulable qui occupe la majorité des personnes responsables de ou occupées dans cet enseignement.

Le passage des cours et des programmes du "régime 2" au "régime 1", c'est-à-dire leur structuration et leur gestion en "unités de formation" se fait progressivement depuis bientôt dix ans. La rentrée académique de septembre 2000 devait être la limite pour que tous les diplômés soient organisés dans le nouveau régime. Dès lors, dans de nombreux établissements, des modifications importantes étaient en cours, ce qui n'a pas aidé la réalisation de notre État des lieux.

On reviendra sur les questions méthodologiques dans les pages qui suivent; retenons cependant que si la modularisation de cet enseignement part de principes pédagogiques très louables, sa mise en œuvre dans les établissements et les administrations est loin d'être aisée. Nous verrons dans les descriptions qui suivent que les changements en cours rendent quasiment impossible toute évaluation globale du dispositif et surtout de l'évolution des publics qui s'y inscrivent.

Notons enfin que l'enseignement de promotion sociale mène certaines actions de formation en partenariat avec d'autres opérateurs (milieu associatif, Bruxelles Formation) et peut organiser des programmes à la carte, sous convention, avec des organismes divers (cours de langue ou d'informatique pour des fonctionnaires communaux, par exemple). Les actions menées sous convention sont reprises dans les statistiques des écoles. Les partenariats avec Bruxelles Formation et le milieu associatif sont repris dans une rubrique réservée à cet effet en fin de chapitre.

## ***1.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement***

### **Publics cibles**<sup>8</sup>

Un principe est clair en ce qui concerne la cible de l'enseignement de promotion sociale, c'est la limite de la scolarité obligatoire. En effet, "*Nul ne peut être admis comme élève régulier dans l'enseignement de promotion sociale aussi longtemps qu'il est soumis à l'obligation scolaire à temps plein*". Des dérogations peuvent toutefois être accordées par

---

<sup>8</sup> de BRIER Claire, Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles, Bruxelles, mars 93, p. 27 à 28.

l'exécutif pour des formations spécifiques<sup>9</sup>. Ceci signifie donc que l'enseignement de promotion sociale est destiné à toute personne qui désire se former et qui a plus de 15 ans. Toutefois, si l'enseignement de promotion sociale est accessible aux jeunes en âge de scolarité obligatoire, il ne leur permet pas de satisfaire à l'obligation scolaire à temps partiel. Le jeune "étudiant" doit en effet être inscrit soit dans l'enseignement de plein exercice, soit dans un CEFA.

#### **Quatre groupes d'élèves peuvent être différenciés :**

- Les **travailleurs occupés** et les **demandeurs d'emploi** qui cherchent à parfaire leur formation dans un domaine ou à apprendre un nouveau métier.
- Les "**inactifs**" (à l'exclusion des étudiants) qui ne font pas ou plus partie de la population active (pensionnés, femmes au foyer,...), ou qui n'y sont pas encore entrés (réfugiés politiques,...) et qui désirent se former pour diverses raisons.
- Les **étudiants**. Qu'ils soient inscrits dans le secondaire ou dans le supérieur, ils suivent en cours du soir ou du jour également des formations proposées par la promotion sociale. Leur idée est le plus fréquemment de compléter leur formation dans les matières pour lesquelles ils éprouvent quelques difficultés d'apprentissage. Ils viennent dans ce cas, conseillés par leur professeur du jour. D'autres étudiants suivent dans l'enseignement de promotion sociale, des matières qu'ils estiment leur manquer dans leur formation initiale, par exemple l'informatique.
- Notons également que **certains jeunes choisissent l'enseignement de promotion sociale en lieu et place de leur formation initiale**. Dans les cours du soir, il s'agit de jeunes qui désirent ou ont besoin de travailler. Dans les cours du jour, il peut s'agir de jeunes qui optent délibérément pour ces formations parce que les cursus y sont généralement plus courts et les droits d'inscription moins élevés que dans le plein exercice; certains jeunes le font aussi parce que l'horaire réduit leur permet d'avoir un job et d'ainsi subvenir à leurs besoins ou parce qu'ils entament leurs études relativement tard et préfèrent se joindre à un groupe d'adultes.

### **Droits d'inscription et statut des personnes en formation**

Les inscriptions dans l'enseignement de promotion sociale se font auprès de chaque établissement aux conditions prévues par le "décret 2" de 1991<sup>10</sup>.

Le passage en régime 1 a également eu un impact sur les modes de comptabilisation des droits d'inscription, ceux-ci étant liés au nombre de périodes de cours suivies par l'élève et situés entre un montant plancher et un montant plafond par an.

---

<sup>9</sup> Art.6 du Décret du 16 avril 91. M.B. du 25-06-91, p.14172.

<sup>10</sup> Décret 2 de la Communauté française du 16 avril 1991 modifiant la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale.

Une série de personnes (demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant du minimum de moyens d'existence, jeunes en obligation scolaire, miliciens) sont exonérées de ce droit d'inscription fixé par la Communauté française. Certaines écoles ont cependant l'habitude de demander des droits complémentaires ("minerval direct ou indirect"<sup>11</sup>) qui eux, sont généralement réclamés à tout le monde.

Quelques personnes inscrites dans des formations menées en partenariat avec Bruxelles Formation bénéficient du statut de "demandeurs d'emploi en formation" qui donne droit aux indemnités horaires dont il est question pour ce type d'action. D'après le rapport de Bruxelles Formation<sup>12</sup>, cela a concerné 311 stagiaires au cours de 1999.

### **Les types de formations dispensées**

À Bruxelles, les cours de langues et d'informatique prédominent largement dans l'offre globale des 48 écoles de promotion sociale.

La palette proposée est cependant beaucoup plus large et plusieurs établissements occupent des créneaux très spécifiques pour lesquels ils ont acquis une certaine réputation (voir point II).

L'organisation des programmes peut quant à elle être fort variable d'un établissement à l'autre. On l'a dit, le passage en régime 1, c'est-à-dire la transformation de tous les programmes en ensemble d'unités de formation, perturbe fort la structure de l'offre ou en tout cas sa lisibilité.

Globalement, l'enseignement de promotion sociale propose des cursus de formation qui sont plus courts que ceux qui existent dans l'enseignement de plein exercice. La durée des formations (total des heures dispensées) y est réduite et l'étalement des horaires différent.

Ce type d'enseignement cherche également à se différencier du système scolaire classique par la souplesse de son organisation. Souplesse que l'on trouve tant dans la composition des programmes (formations modulables) que dans les horaires proposés. La notion d'année académique n'est plus vraiment de mise. Les cours peuvent être regroupés sur des périodes plus courtes (quelques semaines ou quelques mois).

*“L'enseignement de promotion sociale met en œuvre des formations qui portent le nom de SECTIONS et auxquelles correspondent généralement des PROFILS PROFESSIONNELS.*

*Les sections répondent à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation.*

*Chaque section est composée d'une ou de plusieurs UNITES DE FORMATION.*

*Une unité de formation est constituée d'un cours ou d'un ensemble de cours qui sont regroupés parce qu'ils poursuivent des objectifs communs et constituent, dès lors, un ensemble pédagogique au niveau de l'acquisition de connaissances et/ou de savoir-faire.*

---

<sup>11</sup> Idem, Décret 2, article 1, paragraphe 4.

<sup>12</sup> Voir paragraphe sur les partenariats dans le présent chapitre.

*Chaque unité de formation est caractérisée par des capacités préalables requises ainsi que par des compétences terminales à atteindre. (...)*

*Les unités de formation peuvent être organisées isolément, elles sont sanctionnées par des ATTESTATIONS DE REUSSITE.*

*Un étudiant termine avec fruit la formation d'une section s'il a obtenu des attestations de réussite pour chacune des unités de formation constituant la section (CAPITALISATION en vue de l'obtention d'un TITRE, c'est-à-dire d'un diplôme ou d'un certificat).*

*Les CAPACITES acquises dans d'autres enseignements ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle peuvent être VALORISEES."<sup>13</sup>*

Cela signifie dans la pratique, que les programmes de formation, jadis pensés d'un seul tenant, seront de plus en plus fréquemment organisés en deux, trois, quatre ou plus, unités de formation qui constitueront une section.

L'avantage d'un tel système est de répondre simultanément et par une seule action de formation à plusieurs demandes différentes :

- La personne qui cherche à changer de profession ou à approfondir ses connaissances dans un domaine, pourra composer un programme global en suivant l'ensemble des unités nécessaires à l'obtention du titre recherché.
- Tandis que celle qui cherche une formation très spécifique, dans un domaine particulier, pourra s'inscrire à la seule unité qui l'intéresse.

L'inconvénient, en tout cas à l'heure actuelle, est la complexité de la gestion et le caractère illisible des informations statistiques qui en résultent.

### ***I.3. Structure du dispositif***

Près de 50 établissements bruxellois<sup>14</sup>, 48 pour être précis, sont classés par le ministère de l'éducation comme dispensant un enseignement de promotion sociale. Ils sont donc organisés ou subventionnés selon les règles en vigueur pour ce type d'enseignement.

Comme toutes les écoles organisées ou subventionnées en Belgique, les établissements de promotion sociale appartiennent à un des trois ou quatre **réseaux**<sup>15</sup> qui constituent notre système éducatif officiel.

---

<sup>13</sup> L'enseignement de promotion sociale, décret du 16/04/1991.

Y. Ylief, Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, Brochure éditée par l'Exécutif de la Communauté française, octobre 1981.

<sup>14</sup> Près de 200 pour l'ensemble de la Communauté française.

<sup>15</sup> Selon que l'on divise ou non le libre subventionné en libre confessionnel et neutre.

A Bruxelles, en 1999, on recensait :

- 4** établissements de la Communauté française,
- 20** établissements du réseau communal et provincial dont 7 de la ville de Bruxelles et 3 établissements du réseau provincial,
- 8** établissements de l'enseignement libre subventionné (confessionnel),
- 16** établissements de l'enseignement libre subventionné (neutre) ou 9 si l'on considère l'E.P.F.C.<sup>16</sup> comme une seule école.

Outre l'appartenance à un réseau, le facteur taille (nombre d'élèves inscrits) intervient également pour différencier les écoles les unes des autres, bien qu'il soit fluctuant d'une année à l'autre.

A ce propos, la situation bruxelloise est particulière. Deux établissements forment ensemble plus d'un tiers du public inscrit en promotion sociale à Bruxelles. L'E.P.F.C. regroupe en fait 8 entités. Il appartient au réseau libre et forme environ 8.200 personnes par an. L'autre, l'I.E.S.T.E. est un établissement de la Communauté française qui forme près de 5.500 élèves par an.

Le reste du public est formé par les 40 écoles restantes. Parmi celles-ci figurent 6 établissements dont le nombre d'inscriptions avoisine ou dépasse le millier, une série d'écoles (21) dont le nombre d'inscriptions varie entre 700 et 300 et onze entités de petite taille où le nombre d'inscriptions annuel est inférieur à 300.

---

<sup>16</sup> EPFC regroupe 8 "matricules".

## ***II. Analyse du dispositif et des actions réalisées***

### ***II.1. Considérations méthodologiques***

C'est pour l'enseignement de promotion sociale que la collecte de statistiques concernant les élèves inscrits pose le plus de problèmes.

L'enseignement de promotion sociale à Bruxelles est dispensé par 48 établissements (dont 8 constituent l'EPFC). On comptabilise environ 37.000 étudiants inscrits dans une multitude de programmes différents.

- Les établissements se trouvent dans des situations fort différentes en fonction notamment du réseau auquel ils appartiennent et de leur taille. Les moyens, les modes de fonctionnement, les rapports avec l'administration en dépendent fortement.
- L'application du décret du 16 avril 91, et plus particulièrement le "passage en régime 1"<sup>17</sup> dont la caractéristique est la modularisation des programmes, rend le calcul du nombre d'élèves presque impossible.  
Les inscriptions se font par U.F. et toutes les informations transmises à l'administration concernent également ces unités.  
Ce mode de fonctionnement a entraîné une multiplication (énorme) des démarches et des échanges de documents entre les établissements et l'administration. Il a aussi comme conséquence le fait que certains établissements ne peuvent plus fournir d'informations que par unités de formation.  
Le système ayant aussi supprimé la notion d'année académique et d'année d'études, il devient, dans certains cas, impossible de compter combien d'étudiants sont inscrits dans une année d'étude par exemple dans un graduat. Par contre, on peut connaître le nombre de personnes inscrites à chaque épreuve intégrée qui est, rappelons-le, l'U.F. qui contient une évaluation certifiante.
- Enfin, il faut évoquer la difficulté d'accéder à l'information et d'obtenir des données complètes et fiables, soit parce que les données n'existent pas du tout, soit parce que l'école ou le P.O. ne souhaite pas collaborer, soit parce que le personnel administratif n'a pas de connaissance suffisante en informatique pour exploiter les données rentrées dans des systèmes conçus par d'autres.

---

<sup>17</sup> En régime 1, les formations sont constituées de plusieurs U.F. (unités de formation) qui donnent lieu à des attestations de réussite capitalisables. Un ensemble d'U.F., au terme desquelles l'étudiant passe une épreuve intégrée, donne droit en cas de réussite à un titre ou diplôme.

## **Sources d'information et indicateurs disponibles concernant les publics**

1. Le service statistique du Ministère de la Communauté française est chargé de publier des statistiques sur les étudiants inscrits y compris ceux de l'enseignement de promotion sociale (E.P.S.)

Ce service n'a plus publié de statistiques complètes concernant l'E.P.S. depuis l'année 94/95, victime lui aussi du passage en régime 1 et des changements que cela a engendrés.

Ce service collationne les informations demandées aux établissements, les encode et vérifie uniquement la cohérence des totaux entre les tableaux. Aucun contrôle n'est réalisé pour s'assurer que les chiffres rentrés par les établissements correspondent bien aux informations demandées ou qu'ils couvrent bien la totalité des élèves. Ces statistiques doivent être rentrées soit avant le 30 mars de l'année scolaire en cours, si toutes les inscriptions sont clôturées à cette date, soit au cours de l'année scolaire dès la clôture de toutes les inscriptions et en tous les cas avant le 2 juin. Nous avons constaté que certaines écoles, fonctionnant encore pour la majorité de leurs cours dans une logique d'année scolaire, ne prennent en compte que les élèves inscrits en septembre. Les élèves qui commencent plus tard dans l'année peuvent ne pas être comptabilisés du tout, ce qui peut entraîner une sous-estimation du nombre total d'élèves pour lesquels les statistiques sont produites.

Par contre, une surestimation beaucoup plus forte provient du fait que certains établissements complètent l'ensemble des tableaux avec des chiffres correspondant aux inscriptions (à chaque U.F.), alors qu'il est demandé de différencier les informations concernant les inscriptions d'une part et les personnes inscrites une seule fois d'autre part.

Les données collationnées ne sont donc pas toujours correctes.

Même si les données étaient justes et exploitées dans des délais raisonnables, elles ne suffiraient pas à la réalisation de notre État des lieux avec le degré de précision souhaité. En effet, la manière dont les tableaux sont structurés et conçus ne permet pas toutes les analyses. Voici ce qui est demandé aux établissements par le service statistiques :

### Doc PS/1

Ce document de synthèse concerne à la fois le nombre d'**inscriptions** et le nombre de **personnes inscrites** comptées une seule fois.

La comptabilisation des personnes comptées une seule fois s'opère indépendamment par niveau d'études (secondaire inférieure (SI), secondaire supérieure (SS), supérieur et normal technique). Une personne inscrite dans des formations de niveaux différents (ex. langues et informatique) sera donc comptabilisée plusieurs fois. Il en va de même pour les élèves inscrits dans des cours de langues et qui, au sein d'une même année scolaire, passent d'une U.F. de niveau SI (niveau débutant) à une autre de niveau SS (niveaux moyen et approfondi).

### Doc PS/2 Sec

Uniquement pour le régime 2.

Répartition des inscriptions par section en différenciant dans le secondaire inférieur et supérieur, les formations techniques (CTSI et CTSS) et les formations professionnelles (CPSI et CPSS).

#### Doc PS/2 SUP.1

Répartition par section des inscriptions du niveau supérieur de régime 1. Les élèves qui suivent plusieurs U.F. dans une même section sont comptabilisés autant de fois que le nombre d'U.F. auxquelles ils sont inscrits.

#### Doc PS/2 SUP.2

Répartition par section des inscriptions du niveau supérieur de régime 2.

#### Doc PS/3 Sec

Différencié pour régime 1 et régime 2.

Nombre de certificats, diplômes et brevets délivrés, réparti par niveau (inférieur et supérieur) et type d'enseignement (technique, professionnel en régime 2) (transition et qualification en régime 1).

#### Nationalité

Nombre d'étudiants non belges, par nationalité, réparti par niveau d'études (secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur et normal technique), par régime et par sexe. Même mode de comptage que pour le Doc PS/1. Pas de recoupement possible.

#### Âge des étudiants

Nombre d'étudiants nés chaque année (après 1983, 1983 jusque 1967 et avant 1967) par niveau d'études, réparti entre Belges et étrangers et par sexe. Même mode de comptage que pour le Doc PS/1. Pas de recoupement possible.

2. Le service de vérification du même Ministère dispose également de données assez précises à partir desquelles est calculée la consommation du capital périodes alloué à chaque établissement.

Ces informations transitent par le "document 2" qui doit être complété pour chaque unité de formation et envoyé à l'administration au 1<sup>er</sup>/10<sup>ème</sup> de fonctionnement. Une annexe précise comment ce document doit être rempli.

Ce document reprend toutes les indications relatives à la structure de la formation ainsi que les caractéristiques de la population scolaire inscrite à l'U.F. en différenciant:

- **les élèves comptés une fois** (c'est-à-dire ceux inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 99-2000). On y retrouve une série d'informations utiles pour l'État des lieux, notamment le nombre d'étudiants de plus ou moins 18 ans, les élèves inscrits dans des CEFA, le nombre de demandeurs d'emploi et autres personnes exemptées du droit d'inscription.
- **les élèves comptés plusieurs fois** (c'est-à-dire ceux qui sont déjà inscrits en 99-2000 dans une autre U.F.).

Nous avons obtenu de ce service les données par établissements bruxellois pour 98-99 et 99-2000. À l'analyse de ces chiffres apparaît une complication majeure qui provient du fait que les établissements doivent, pour chaque U.F. (chaque document 2), pouvoir différencier les élèves inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois des élèves déjà inscrits dans une autre U.F.

Cette distinction ne peut être faite de manière rigoureuse que si la méthode a été clarifiée. Ceci nécessite que l'école applique de manière systématique la manière dont les élèves sont inscrits pour la première fois et, dans la mesure du possible, conçoive un programme informatique spécialement à cette fin. Ce n'est pas toujours le cas.

Nous avons en effet pu observer des erreurs dans la manière de comptabiliser par exemple le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de jeunes de moins de 18 ans. Cette information concerne uniquement les élèves inscrits pour la première fois. Il a cependant été constaté que pour certaines écoles, les informations ont été données par classe (par unité de formation) comptant plusieurs fois des personnes ne devant être comptabilisées qu'une fois. L'erreur va donc dans le sens d'une surévaluation.

Dans d'autres établissements par contre, les documents 2 remplis au 1<sup>er</sup>/10<sup>ème</sup> présentent une sous-évaluation de la population scolaire. En effet, on a pu observer que certaines écoles ne comptabilisent pas les élèves qui arrivent après le 1<sup>er</sup>/10<sup>ème</sup>.

Tout porte à croire que ces données sont encodées telles quelles par le service inspection. Elles ne sont pas stratégiques pour ce service en ce sens que les informations concernant les élèves n'interviennent pas dans le calcul du capital périodes consommé par l'unité de formation considérée.

Ces informations servent pourtant au comptage du nombre de demandeurs d'emploi, variable qui intervient dans le montant des droits d'inscription et qui tient sa place dans certaines analyses nécessitées notamment dans le cadre de programmes européens.

Nous avons par ailleurs tenté d'exploiter ces données pour analyser la répartition des inscriptions par domaine de formation selon la nomenclature propre à l'enseignement de promotion sociale.

Le problème évoqué ci-dessus, à savoir le fait qu'on ne puisse savoir comment on décide d'inscrire pour la première fois à une U.F. plutôt qu'à une autre se répercute de manière dramatique dans la répartition des inscriptions par domaine de formation.

La répartition par domaine des élèves inscrits une fois est faite en fonction d'un code attribué à chaque U.F. Quelqu'un inscrit par exemple dans un graduat en gestion peut apparaître pour la première fois dans une U.F. de langues, de français, de gestion ou tout autre domaine dans lequel sont classées les différentes unités de formation de la section. Rien ne permet de repérer le domaine de la section à laquelle appartient cette unité de formation. Rien ne permet non plus<sup>18</sup> de savoir pourquoi telle U.F. a été choisie pour retenir la première inscription.

---

<sup>18</sup> Sauf si l'école a opté pour une démarche systématique.

Dans la colonne "élève compté une seule fois" apparaîtront, répartis par domaine, le nombre d'élèves inscrits pour la première fois à toutes les U.F. classées dans ce domaine.

Si la première inscription s'est faite (souvent par hasard) dans une U.F. en langue, l'élève sera classé dans le domaine économie, alors que si cette première inscription a été faite pour une U.F. de français, l'élève sera classé dans le domaine matière générale, etc.

Compte tenu de la manière dont le système fonctionne pour le moment, il semble que ces statistiques par domaines ne soient donc pas fiables.

### 3. Une source décentralisée : les établissements.

Compte tenu des lacunes observées dans les bases de données centralisées, nous avons tenté de réunir nous-mêmes l'ensemble des informations en nous adressant directement aux établissements.

Cette démarche n'a pas toujours été bien perçue par les écoles, le personnel ou les directions estimant qu'ils transmettent déjà beaucoup d'information à la Communauté française. Certains P.O. ont par ailleurs été fort réticents à participer.

La collecte d'informations concernant l'offre avait déjà été réalisée par Carrefour Formation et les données introduites dans "Dorifor" ont pu être exploitées pour amorcer notre état des lieux.

En ce qui concerne les caractéristiques des personnes inscrites, nous espérons pouvoir collecter les informations par section.

La complexité de la démarche nous a cependant amenées à revoir nos demandes à la baisse et à compiler l'information uniquement pour le nombre total d'élèves inscrits en séparant les inscriptions en langues des autres domaines de formation.

Trois vagues de collectes ont été nécessaires pour obtenir les données dans toutes les écoles (test de faisabilité en novembre 99, première vague d'avril à juin 2000, deuxième vague d'octobre 2000 à janvier 2001).

Dans l'ensemble des informations engrangées manque, de manière quasi systématique, le niveau d'études des étudiants au moment de leur inscription dans l'enseignement de promotion sociale.

Certains établissements disposent de cette information dans leur banque de données concernant les étudiants, d'autres peuvent dire si l'inscription a été faite sur base d'un test d'admission ou examen d'entrée censé tester le niveau de l'étudiant au cas où il n'aurait pas le titre requis pour être inscrit dans certains programmes.

Cette information ne pourrait donc être que récoltée par enquête auprès des étudiants, comme ce fut le cas dans l'analyse du dispositif réalisée en 1992, mais cette démarche n'est pas prévue.

Outre cette information manquante, les principaux problèmes rencontrés dans les écoles ont été d'ordre informatique.

- Récoltes des données concernant les caractéristiques des publics en formation :

- certaines écoles ne sont pas encore informatisées;
- certaines bases de données posent des problèmes et ce pour diverses raisons :
  - \* problème d'encodage : personnes encodées plusieurs fois, informations non existantes, certaines données disponibles uniquement sur une partie des élèves ou des fiches, dédoublement de fiches mais sans données exhaustives, encodage non harmonisé, accord inter écoles qui entraîne des doubles encodages...
  - \* problème dans la conception de la base de données :
    - certaines bases de données ne permettent pas de différencier de manière systématique les personnes physiques des inscriptions sur une année scolaire;
    - certaines bases de données ne répondent pas aux besoins spécifiques de la Promotion sociale, notamment de pouvoir facilement remplir les documents administratifs (documents 2 et documents statistiques de la Communauté française).
- Répartition des élèves par domaine de formation.

La principale difficulté est de répartir les élèves dans des domaines de formation. En effet, avec le passage en régime 1, chaque U.F. a son propre code et fait partie d'un grand domaine de formation qui ne correspond pas nécessairement à la section dans laquelle la personne est inscrite.

La plupart des écoles sont donc parties à partir d'U.F. significatives pour tenter de répartir leurs élèves par section. Pour la plupart des écoles, les répartitions des personnes par domaine de formation consistent donc en des estimations et non en des données précises.

### **Base de données et programmes de gestion**

De grosses lourdeurs administratives proviennent de la manière dont les informations doivent être transmises au Ministère. Seul le recours à l'histoire permet de saisir la situation actuelle et la complexité des démarches. De part et d'autre, on se résigne à travailler avec des formulaires qui datent mais que personne n'ose réviser.

Des expériences pilotes pour transmettre les données par intranet sont, paraît-il, en cours mais nous n'en avons pas eu connaissance.<sup>19</sup>

La plupart des écoles ont conçu leur propre base de données pour leur gestion interne et dans les meilleurs des cas, pour répondre aux demandes extérieures (statistiques et documents 2 de la Communauté française).

Les programmes destinés à la gestion de l'enseignement n'ont pas été pensés pour réaliser des statistiques. La production des informations que nous recherchons demande bien

---

<sup>19</sup> 20 écoles pour toute la Communauté française.

souvent un important travail que le personnel en place n'est pas toujours apte à réaliser, soit par manque de temps, soit par manque de compétences (certaines secrétaires ont seulement appris à manipuler le programme pour encoder les données nouvelles et/ou produire les informations standards et récurrentes).

Parmi les personnes rencontrées, plusieurs ont évoqué des collaborations inter écoles (du même réseau) pour mettre à profit les expériences et les programmes conçus par les uns et par les autres.

Certains de ces programmes sont incontestablement plus performants que d'autres. Leur valorisation devrait pouvoir se faire au-delà des établissements ou des réseaux.

### **Données concernant les heures suivies**

Aucune démarche n'est entreprise pour compter les heures de formation suivies ou dispensées. Il paraît illusoire de pouvoir utiliser le calcul du capital période pour procéder à des estimations.

Seule reste l'alternative d'évaluer le nombre d'heures suivies en multipliant le nombre d'heures prévu pour une formation par le nombre d'élèves inscrits, si possible pondéré par un taux de présentéisme.

On a évoqué la difficulté de comptabiliser correctement le nombre d'élèves inscrits. On pourrait essayer de calculer un taux de présentéisme mais cela nécessiterait une collaboration étroite avec les directeurs d'établissement.

Certaines écoles disposent de cahiers de présences complétés à chaque cours. Ils pourraient constituer une base pour procéder à ces calculs. Il faudrait cependant obtenir ces données dans un nombre suffisant d'établissements, pour pouvoir faire des estimations correctes et non contestables...

## ***II.2. Les formations dispensées***

L'enseignement de promotion sociale a constitué sa propre nomenclature des domaines de formation<sup>20</sup>.

Dans la mesure où nous avons dû travailler à partir de données que nous avons dû reconstituer nous-mêmes et dans la mesure où nous ne nous retrouvons pas dans tous les classements<sup>21</sup>, nous n'avons pas utilisé les codes formation de la Communauté française. Nous avons opté, contrairement à ce qui est fait par les autres opérateurs, directement pour la nomenclature CEDEFOP à partir de laquelle nous avons procédé à nos analyses.

---

<sup>20</sup> Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale. Voir ajout du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

<sup>21</sup> Exemple de la maréchalerie classée dans l'industrie.

Rappelons l'important problème de comptage d'élèves distincts qui se répercute de manière directe ici.

En effet, l'intérêt d'une analyse du dispositif, par domaine de formation, est de pouvoir considérer, pour l'ensemble des opérateurs bruxellois et donc pour l'ensemble des personnes en formation, combien de personnes ont été formées dans quel domaine. Il importe à cette fin de ne compter ces personnes qu'une seule fois, ce qui dans le cas de l'enseignement de promotion sociale, n'a pas toujours été possible.

Les analyses qui suivent sont donc réalisées à titre indicatif, certaines personnes ayant pu être comptées plusieurs fois.

En effet, alors que l'on a comptabilisé 37.270 personnes différentes inscrites dans les écoles de promotion sociale à Bruxelles, durant l'année académique 99-2000 (dont 22.371 en langues), les comptages par domaines de formation ne peuvent être faits que sur des estimations qui concernent 45.681 données dont 24.657 pour les langues.

Nous pensons cependant que, malgré ce biais, les résultats concernant la distribution entre domaines doivent être valables.

**Tableau 1 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré dans l'enseignement de promotion sociale en 1999-2000**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Langues	222	24657	54,0
Informatique	480	7860	17,2
Programmes de base	010	1649	3,6
Gestion et administration	345	1176	2,6
Comptabilité et fiscalité	344	1175	2,6
Secrétariat et travail de bureau	346	876	1,9
Soins infirmiers	723	740	1,6
Traitement des produits alimentaires	541	582	1,3
Coiffure et soins de beauté	815	579	1,3
Services médicaux	722	483	1,1
Sciences de l'éducation	142	433	0,9
Stylisme/conception	214	410	0,9
Hôtellerie et services de restauration	811	388	0,8
Artisanat	215	383	0,8
Electronique et automatisation	523	379	0,8
Marketing et publicité	342	373	0,8
Techniques audiovisuelles et production média	213	354	0,8
Textile, vêtement, chaussure et cuir	542	283	0,6
Travail social et orientation	762	260	0,6
Voyage, tourisme et loisirs	812	259	0,6
Sciences sociales et du comportement	310	238	0,5
Architecture et urbanisme	581	227	0,5
Electricité et énergie	522	221	0,5
Services à domicile	814	220	0,5
Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique	525	179	0,4
Bâtiment et génie civil	582	164	0,4
Alphabétisation	080	157	0,3
Médecine	721	153	0,3
Sciences vétérinaires	640	124	0,3
Développement personnel	090	121	0,3
Vente	341	72	0,2
Beaux-arts	211	63	0,1
Sciences de la vie	420	63	0,1
Protection des biens et des personnes	861	51	0,1
Droit	380	48	0,1
Bibliothéconomie, information, archivisme	322	45	0,1
Sciences physiques	440	45	0,1
Mécanique et travail du métal	521	45	0,1
Finance, banque, assurance	343	33	0,1
Matériaux (bois, papier, plastique, verre)	543	29	0,1
Journalisme et reportage	321	27	0,1
Protection de l'environnement	850	26	0,1
Musique et arts du spectacle	212	17	0,0
Soins aux enfants et services pour la jeunesse	761	14	0,0
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>45681</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

Dans la mesure où les formations en langues regroupent à elles seules 60 % des élèves de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles, nous avons choisi de réaliser les analyses par domaines de formation en constituant deux groupes de formation distincts.

### **II.2.1. Les cours de langues**

Le groupe des cours de langues est constitué de la manière suivante :

**Tableau 2 : Classement des langues en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000**

<b>Langues</b>	<b>Nombre d'inscriptions repéré</b>	<b>% personnes (estimation)</b>	<b>Nombre écoles</b>
Néerlandais	8769	35,6	25
Anglais	6871	27,9	21
Français	5676	23,0	18
Espagnol	1429	5,8	13
Allemand	559	2,3	5
Langue des signes	421	1,7	2
Italien	332	1,3	6
Arabe	260	1,0	3
Chinois	220	0,8	2
Russe	80	0,3	1
Portugais	40	0,2	1
<b>Total langues</b>	<b>24657</b>	<b>100</b>	

Par comparaison avec 92-93, on remarque que le nombre d'inscriptions en néerlandais est plus important qu'en anglais. Il y a donc changement entre première et deuxième place avec une bonne longueur d'avance pour les cours de néerlandais.

Les cours de français qui apparaissent en troisième ligne après le néerlandais et l'anglais, sont pour la majorité d'entre eux des cours pour non francophones. Quelques écoles dispensent également des cours de français écrit ou de renforcement en orthographe<sup>22</sup>.

On observe par rapport à 92-93, un accroissement important du nombre de personnes qui les suivent.

### **II.2.2. Les autres domaines de formation**

La répartition des personnes inscrites dans les autres domaines est beaucoup plus large ou dispersée que ce qui est observé pour les langues.

Les cours d'informatique atteignent un volume proche de ce qui est repéré pour l'anglais et le néerlandais (autour de 7.800). Viennent ensuite les cours de base mais avec un nombre d'inscrits nettement moindre (autour de 1.600).

Les cours de gestion et de comptabilité arrivent en troisième ligne en avoisinant 1.200 inscrits.

D'autres formations orientées vers des métiers de l'industrie et des services se partagent les étudiants par beaucoup plus petits groupes.

Le classement par domaines suivant la nomenclature CEDEFOP est le suivant :

**Tableau 3 : Classement des domaines (hors langues) en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000**

Domaines de formation	Nombre d'inscriptions repéré	% inscrits (estimation)	Nombre écoles
<b>0 Programmes généraux</b>			
Programme de base (010)	1.649	7,8	10
Alphabétisation et apprentissage du calcul (080)	157	0,7	3
Développement personnel (090)	121	0,6	2
<b>1 Éducation</b>			
Sciences de l'éducation (142)	433	2,1	4
<b>2 Lettres et arts</b>			
Beaux-arts (211)	63	0,3	2

<sup>22</sup> Voir détail des intitulés en annexe.

Musique et arts du spectacle (212)	17	0,1	1
Techniques audiovisuelles et production média (213)	354	1,7	1
Stylisme / conception (214)	410	2,0	5
Artisanat (215)	383	1,8	2
<b>3 <u>Sciences sociales, commerce et droit</u></b>			
Sciences sociales et du comportement (310)	238	1,1	4
Journalisme et reportage (321)	27	0,1	1
Bibliothéconomie, information, archivisme (322)	45	0,2	1
Vente en gros et au détail (341)	72	0,3	2
Marketing et publicité (342)	373	1,8	3
Finance, banque, assurance (343)	33	0,2	2
Comptabilité et fiscalité (344)	1.175	5,6	8
Gestion et administration (345)	1.176	5,6	17
Secrétariat et travail de bureau (346)	876	4,2	6
Droit (380)	48	0,2	1
<b>4 <u>Sciences</u></b>			
Sciences de la vie (420)	63	0,3	1
Sciences physiques (440)	45	0,2	2
Informatique (48)	7.860	37,4	14
<b>5 <u>Ingénierie, industrie de transformation et production</u></b>			
Mécanique et travail du métal (521)	45	0,2	3
Électricité et énergie (522)	221	1,1	4
Électronique et automatisation (523)	379	1,8	4
Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique (525)	179	0,9	2
Traitement des produits alimentaires (541)	582	2,8	3
Textile, vêtement, chaussure et cuir (542)	283	1,3	4
Matériaux (bois, papier, plastique, verre) (543)	29	0,1	1
Architecture et urbanisme (581)	227	1,1	3
Bâtiment et génie civil (582)	164	0,8	3
<b>6 <u>Agriculture</u></b>			
Sciences vétérinaires (640)	124	0,6	1
<b>7 <u>Santé et protection sociale</u></b>			
Médecine (721)	153	0,7	2
Services médicaux (722)	483	2,3	4

Soins infirmiers (723)	740	3,5	5
Soins aux enfants et services pour la jeunesse (761)	14	0,1	1
Travail social et orientation (762)	260	1,2	4
<b>8 Services</b>			
Hôtellerie et services de restauration (811)	388	1,8	2
Voyage, tourisme et loisirs (812)	259	1,2	3
Services à domicile (814)	220	1,0	4
Coiffure et soins de beauté (815)	579	2,8	2
Protection de l'environnement (850)	26	0,1	2
Protection des biens et des personnes (861)	51	0,2	1
<b>Total</b>	<b>21.024</b>	<b>100</b>	

### **II.2.3. Évolution de la répartition des formations par domaine par rapport à 1992-1993**

La comparaison avec la situation observée en 92-93 n'est pas facile à établir car les regroupements sont différents.

Néanmoins, quelques éléments sont intéressants à repérer.

**Tableau 4 : Répartition des inscriptions par domaine de formation - Enseignement de promotion sociale - Bruxelles - 1992-1993**

DOMAINE	INSCR.	%
LANGUES	19375	57,6
<i>Anglais</i>	6795	20,2
<i>Néerlandais</i>	6246	18,6
<i>Français</i>	3780	11,2
<i>Espagnol</i>	1135	3,4
<i>Allemand</i>	608	1,8
<i>Italien</i>	315	0,9
<i>Russe</i>	273	0,8
<i>Autres</i>	223	0,7
INFORMATIQUE	2689	8,0
GESTION	2100	6,2
FORMAT° DE BASE-PROPEDEUT.- COURS PREPA.	1219	3,6
HABILLEMENT	1212	3,6
SCIENCES HUM. ET SOC. - COURS NORMAUX	1156	3,4
MEDICAL ET PARAMEDICAL	979	2,9
SECRET.-ADMINISTRAT°-TRAVAIL DE BUREAU	963	2,9
ARTS APPLIQUES	851	2,5
DIVERS	832	2,5
SOINS DE BEAUTE	504	1,5
ELECTRONIQUE, etc.	495	1,5
ART DE LA BOUCHE - HOTELLERIE	387	1,2
CONSTRUCTION-gros oeuvre et finition	374	1,1
MECANIQUE, etc.	274	0,8
ARCHITECTURE-URBA.-GEOMETRE EXPERT	241	0,7
<b>Total sans les langues</b>	<b>14276</b>	<b>42,4</b>
<b>Total général</b>	<b>33651</b>	<b>100,0</b>

Source : ICHEC

Pour les cours de langues, on a vu que l'anglais qui était en première position en 92-93, s'est fait dépasser par le néerlandais. Il s'agit pour les cours de néerlandais non seulement de prendre la première place, mais aussi de creuser l'écart vis-à-vis du nombre d'inscriptions en anglais. Avant, anglais et néerlandais regroupaient quasiment le même volume d'élèves; maintenant, le néerlandais dépasse très largement l'anglais.

Les cours de français gardent leur troisième place mais concernent eux aussi un volume beaucoup plus important de personnes.

Pour les autres cours, on observe peu de changements si ce n'est un accroissement dans les cours d'arabe et de chinois.

En ce qui concerne les autres domaines, compte tenu des changements opérés dans les classements, il n'est pas toujours possible de commenter de manière précise les évolutions.

Pour les cours liés à la gestion, si on tient compte des formations secrétariat et travail de bureau, on arrive plus ou moins à la même situation qu'en 92-93. Peut-être une petite baisse.

Certains domaines semblent par contre attirer un plus grand nombre de personnes et occupent donc une part relativement plus importante dans l'ensemble. C'est assez clair pour les formations liées au domaine "médical et paramédical" où le nombre d'élèves est nettement plus élevé. Cela apparaît aussi mais dans une moindre mesure pour la coiffure et les soins aux personnes.

A priori, nous ne repérons pas de domaine pour lequel on devrait parler de chute importante. La tendance dans les autres formations est plutôt au statu quo (même s'il faut faire des recoupements et des regroupements de sous-domaines pour pouvoir l'affirmer). Exemple : pour l'habillement qui regroupait 3,6 % des personnes en 92-93, on doit tenir compte de deux sous-domaines dans le classement 99-2000 à savoir le stylisme (2 %) et la couture classée dans les formations du secteur textile (1,3 %)

### ***II.3. Les publics***

Le service statistique de la Communauté française demande aux établissements de remplir une série de tableaux<sup>23</sup> concernant les caractéristiques des publics inscrits.

Ayant repéré des problèmes dans les tableaux préparés pour ce service, nous avons travaillé avec des données collectées directement dans les établissements, procédant quand c'était nécessaire à des traitements particuliers, soit à partir des bases de données informatisées, soit en reprenant les listes de classes ou les registres des élèves pour compiler l'information nécessaire.

L'information concernant le niveau d'études des personnes au moment de leur inscription n'est malheureusement pas disponible. Seules quelques écoles ont pu nous la transmettre. Ces données ne sont cependant pas assez représentatives pour pouvoir être exploitées.

Il s'agit là d'une lacune importante pour la réalisation de cet État des lieux. La politique de formation des adultes nécessite en effet une réflexion fondamentale sur les caractéristiques des publics en formation. Il est évident qu'en ces matières, le niveau de formation avant l'entrée dans le système est une des variables les plus intéressantes. Sa portée en est d'autant plus importante pour l'enseignement de promotion sociale qu'il s'agit de la seule composante du dispositif habilitée à délivrer des titres officiels.

**Les traitements opérés à partir des bases de données disponibles dans les écoles ont permis de repérer 37.270 personnes différentes inscrites en promotion sociale à Bruxelles en 1999-2000.**

Les caractéristiques de ces personnes sont les suivantes :

---

<sup>23</sup> Voir considérations méthodologiques.

**Tableau 5 : Caractéristiques des élèves inscrits dans l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles en 1999-2000 - Récapitulatif en %.**

Réseau	Intitulé de l'école	Nbre total élèves	Sexe		Âge				Domicile			Nationalité			Sit. prof.
			H	F	15 à 17 ans	18 à 25 ans	25 à 45 ans	plus de 45 ans	Bxl	Wal	Fl	Belge	CEE	Autre	% DE
CPEONS	ERASME	2198	40,9	59,1	5,8	29,3	51,6	13,4	88,7	2,8	8,4	58,7	11,3	30,0	26,5
CPEONS	ISFCE ETTERBEEK	1508	47,5	52,5	1,2	40,5	51,5	6,9	89,9	4,7	5,4	46,5	11,5	42,0	19,2
CPEONS	FERNAND COCK	998	36,1	63,9	1,2	31,2	54,0	13,6	84,6	8,4	7,0	58,9	14,3	26,8	19,1
CPEONS	WOLUWE ST LAMBERT	865	37,7	62,3	8,2	23,1	56,6	12,0	81,9	5,8	12,3	55,1	23,8	21,0	6,4
CPEONS	COURS DU SOIR DE LANGUES	849	46,8	53,2	5,5	34,0	52,7	7,8	89,2	6,9	3,9	44,1	16,3	39,7	13,5
CPEONS	ROGER GUILBERT	798	50,1	49,9	0,0	23,4	64,7	11,9	62,3	26,6	11,2	85,0	7,8	7,3	24,3
CPEONS	ROGER LAMBION	750	44,4	55,6	0,9	24,7	59,6	14,8	72,0	16,9	11,1	63,7	8,7	27,6	22,3
CPEONS	UCCLE	665	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CPEONS	JETTE	547	35,8	64,2	7,3	27,6	50,1	15,0	92,3	1,3	6,4	69,1	10,8	20,1	21,0
CPEONS	ICC	544	54,6	45,4	0,6	32,5	66,9		NC	NC	NC	65,8	6,4	27,8	NC
CPEONS	INSTITUT DE LA PARURE	480	30,8	69,2	1,0	33,1	57,3	8,5	79,3	12,5	8,1	60,8	11,3	27,9	25,4
CPEONS	INSTITUT MACTENS	476	38,7	61,3	12,4	39,5	42,6	5,5	97,9	0,2	1,9	40,5	6,1	53,4	42,6
CPEONS	SCHAERBEEK	463	39,1	60,9	0,0	48,6	41,7	9,7	86,0	8,0	6,0	82,1	5,6	12,3	NC
CPEONS	MARCEL TRICOT	457	37,9	62,1	9,4	14,4	53,0	23,2	89,7	3,9	6,3	77,2	10,7	12,0	7,7
CPEONS	COURS INDUSTRIELS	432	78,2	21,8	1,4	24,8	61,8	12,0	81,3	10,4	8,3	63,4	8,3	28,2	17,6
CPEONS	SAINT-GILLES	416	36,8	63,2	4,3	26,2	56,0	13,5	95,4	1,7	2,9	42,5	15,1	42,3	30,8
CPEONS	INSTITUT DIDEROT	414	55,1	44,9	0,5	30,4	50,2	18,8	69,8	26,3	3,9	78,5	9,9	11,6	30,0
CPEONS	INSTITUT DE MECANIQUE	297	99,0	1,0	4,4	29,6	60,3	5,7	91,2	3,7	5,1	40,7	8,4	50,8	29,6
CPEONS	ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	259	52,5	47,5	8,1	44,4	45,9	1,5	80,3	12,7	6,9	80,3	14,3	5,4	33,2
CPEONS	JEAN-PIERRE LALLEMAND	213	33,8	66,2	0,0	37,6	58,2	4,2	77,9	13,1	8,9	85,9	8,0	6,1	39,9
CF	IEPSCF UCCLÉ	5505	51,1	48,9	1,0	46,9	47,6	4,5	88,4	5,6	6,0	49,4	7,9	42,7	30,1
CF	EVERE-LAEKEN	2251	35,5	64,5	1,9	16,4	66,0	15,7	82,0	7,0	11,0	76,1	6,4	17,4	7,2
CF	WOLUWE ST PIERRE	550	37,5	62,5	10,9	30,4	51,5	7,3	79,5	3,3	17,3	50,2	23,3	26,5	6,2
CF	MARECHALERIE	124	87,1	12,9	2,4	68,5	28,2	0,8	11,5	81,6	6,9	68,5	29,8	1,6	23,4
SEGEC	CPSI	766	18,5	81,5	0,0	16,7	78,9	4,4	33,8	17,2	49,0	86,7	12,9	0,4	10,6
SEGEC	EPHEC	695	71,1	28,9	0,0	56,5	42,3	1,2	65,9	34,1		80,7	8,5	10,8	19,3
SEGEC	ISLPS ST LUC	443	46,3	53,7	0,0	59,1	38,1	2,7	71,8	21,0	7,2	71,8	19,0	9,3	43,8
SEGEC	CARDINAL MERCIER	356	77,8	22,2	6,7	39,3	46,6	7,3	88,2	5,9	5,9	55,3	6,7	37,9	34,0
SEGEC	ITN ST JOSEPH	313	60,1	39,9	3,5	26,2	58,5	11,8	82,2	10,0	7,8	69,6	15,0	15,3	26,8
SEGEC	CFCS	157	15,3	84,7	0,0	21,7	59,9	18,5	86,6	2,5	10,8	65,0	9,6	25,5	49,0
SEGEC	ISURU	114	65,8	34,2	0,0	68,4	30,7	0,9	76,3	21,9	1,8	78,9	15,8	5,3	7,9
SEGEC	CESA	100	31,0	69,0	0,0	38,0	62,0	0,0	61,0	37,0	2,0	81,0	12,0	7,0	48,0
FELSI	EPFC	8224	41,8	58,2	0,7	45,5	45,1	8,6	81,0	10,3	8,7	53,1	21,0	26,0	15,1
FELSI	CPAB	1000	39,4	60,6	2,2	44,2	48,9	4,7	86,0	6,7	7,3	28,6	26,0	45,4	4,1
FELSI	WILLEMSFONDS	976	41,6	58,4	9,3	21,3	58,4	11,0	75,0	20,3	4,7	48,2	19,5	32,4	31,0
FELSI	ULB ERGOLOGIE	514	53,9	46,1	0,0	17,7	81,3	1,0	NC	NC	NC	54,3	3,9	41,8	8,9
FELSI	IFCAD	449	36,5	63,5	2,4	39,6	51,7	6,2	87,1	4,5	8,5	2,9	5,8	91,3	2,2
FELSI	FEMMES PREVOYANTE SOC	438	18,7	81,3	0,0	31,3	50,7	18,0	83,1	7,3	9,6	72,4	7,3	20,3	31,3
FELSI	CPCI	307	73,0	27,0	31,9	52,4	14,3	1,3	78,5	10,7	10,7	67,8	14,7	17,6	10,7
FELSI	CESOA	188	53,2	46,8	0,0	74,5	25,5	0,0	92,0	4,3	3,7	33,0	6,4	60,6	14,4
FELSI	IORT	171	56,1	43,9	0,6	84,8	14,6	0,0	83,6	10,5	5,8	22,8	32,2	45,0	1,2
TOTAL GENERAL		37270	44,7	55,3	2,7	37,7	51,0	8,6	82,4	9,0	8,6	57,1	13,6	29,3	20,0

Source: Ecoles de promotion sociale, calculs ICHEC

NC = Non communiqué

En traitant de manière distincte le public inscrit uniquement dans les cours de langues, on a pu constituer le tableau suivant :

**Tableau 6 : Caractéristiques des élèves inscrits dans l'enseignement de promotion sociale en 1999-2000 - Langues - Récapitulatif en %.**

Réseau	Intitulé de l'école	Nbre total élèves	Sexe		Âge				Domicile			Nationalité			Sit. Prof.	
			H	F	15 à 17 ans	18 à 25 ans	25 à 45 ans	plus de 45 ans	Bxl	Wal	Fl	Belge	CEE	Autre	% DE	
CPEONS	ICC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CPEONS	ERASME	1347	41,3	58,7	7,8	33,3	50,3	8,6	89,5	2,9	7,6	52,0	12,7	35,3	23,2	
CPEONS	ISFCE ETTERBEEK	1160	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CPEONS	WOLUWE ST LAMBERT	865	37,7	62,3	8,2	23,1	56,6	12,0	81,9	5,8	12,3	55,1	23,8	21,0	6,4	
CPEONS	COURS DU SOIR DE LANGUES	757	47,8	52,2	6,1	31,4	54,7	7,8	89,3	6,5	4,2	43,9	17,7	38,4	11,4	
CPEONS	FERNAND COCK	660	32,9	67,1	1,7	34,5	55,0	8,8	86,4	9,1	4,5	56,4	13,2	30,5	17,6	
CPEONS	JETTE	509	38,5	61,5	7,9	27,5	51,1	13,6	92,1	1,4	6,5	69,7	10,8	19,4	20,6	
CPEONS	UCCLE	459	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CPEONS	MARCEL TRICOT	418	38,3	61,7	9,8	14,6	54,1	21,5	89,5	4,1	6,5	76,8	10,8	12,4	7,2	
CPEONS	SCHAERBEEK	375	52,0	48,0	0,0	48,0	38,7	13,3	82,7	9,6	7,7	88,0	6,9	5,1	0,0	
CPEONS	INSTITUT MACTENS	368	41,0	59,0	14,7	37,2	42,9	5,2	98,4	0,3	1,4	34,5	4,9	60,6	38,0	
CPEONS	SAINT-GILLES	232	40,9	59,1	7,8	29,7	53,9	8,6	95,3	2,2	2,6	37,5	14,2	48,3	22,4	
CPEONS	COURS INDUSTRIELS	26	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CPEONS	Roger Lambion	14	35,7	64,3	0,0	14,3	35,7	50,0	50,0	35,7	14,3	92,9	0,0	7,1	21,4	
CF	IEPSCF UCCLÉ	4913	45,2	54,8	1,4	48,6	45,6	4,4	89,5	4,8	5,6	47,1	19,7	33,3	0,0	
CF	EVERE-LAEKEN	564	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CF	WOLUWE ST PIERRE	527	36,6	63,4	11,4	28,7	52,4	7,6	79,5	2,8	17,6	49,1	23,7	27,1	5,7	
SEGEC	ITN ST JOSEPH	67	53,7	46,3	11,9	25,4	53,7	9,0	82,1	7,5	10,4	74,6	14,9	10,4	20,9	
SEGEC	CARDINAL MERCIER	24	33,3	66,7	16,7	41,7	29,2	12,5	91,7	0,0	8,3	87,5	0,0	12,5	50,0	
SEGEC	EPHEC	15	73,3	26,7	0,0	93,3	6,7	0,0	66,7	33,3	0,0	73,3	20,0	6,7	0,0	
FELSI	EPFC	6647	39,7	60,3	0,7	47,4	45,6	6,3	80,5	10,8	8,7	51,1	24,1	24,8	14,7	
FELSI	WILLEMSFONDS	976	41,6	58,4	9,3	21,3	58,4	11,0	75,0	20,3	4,7	48,2	19,5	32,4	31,0	
FELSI	CPAB	940	39,6	60,4	2,3	45,4	48,8	3,4	86,7	6,7	6,6	27,4	27,1	45,4	3,4	
FELSI	IFCAD	449	36,5	63,5	2,4	39,6	51,7	6,2	87,1	4,5	8,5	2,9	5,8	91,3	2,2	
FELSI	CESOA (optique)	33	48,5	51,5	0,0	39,4	60,6	0,0	NC	NC	NC	48,5	NC	NC	15,2	
FELSI	CPCI (coiffure)	26	53,8	46,2	0,0	61,5	38,5	0,0	76,9	7,7	15,4	61,5	7,7	30,8	26,9	
TOTAL GENERAL		22371	41,4	58,6	3,5	41,0	48,3	7,2	85,0	7,6	7,4	49,3	19,7	31,0	15,2	

Source: Ecoles de promotion sociale, calculs ICHEC

NC = Non communiqué

**Tableau 7 : Évolution globale des publics inscrits dans l'enseignement de promotion sociale par rapport à 1991-1992**

	<b>91-92</b>	<b>99-2000 Tous les élèves</b>	<b>99-2000 Langues</b>
Nombre d'élèves	33.600	37.270	22.371
% en langues	57,6	60,0	
% demandeurs emploi	16,9	20,0	15,2
% femmes	56,9	55,3	58,6
% 15 - 18 ans	4,5	2,7	3,5
% 18 - 25 ans	40,6	37,7	41,0
% + 25 ans	54,9	59,6	55,5
<b>Domiciles :</b>			
Bruxelles	78,8	82,4	85,0
Wallonie	15,2	9,0	7,6
Flandre	6,0	8,6	7,4
<b>Nationalités :</b>			
Belges	63,8	57,1	49,3
CEE	13,3	13,6	19,7
Autres	22,9	29,3	31,0

### **II.3.1. Évolution du nombre d'élèves**

Les statistiques de la Communauté française (Service de vérification de l'enseignement de promotion sociale) affichent pour 98-99 un total de 47.435 élèves comptés une fois et 52.466 pour 99-2000. En regard des 33.600 élèves enregistrés en 91-92 (avant le passage en régime 1), ces chiffres sont à coup sûr erronés. Une série d'établissements n'arrivent plus à compter autre chose que des inscriptions qui, rappelons-le, se font maintenant par U.F.<sup>24</sup>

Nous avons dès lors réalisé un important travail de contrôle et des traitements informatiques basés sur les nombres d'inscriptions ou les noms des personnes pour pouvoir différencier le nombre d'élèves inscrits du nombre d'inscriptions. Cet exercice nous a

<sup>24</sup> Voir considérations méthodologiques.

amenées à différencier 37.270 personnes inscrites dans les écoles de promotion sociale en 99-2000.

Pour autant que l'on puisse se fier au nombre de personnes recensées en 91-92<sup>25</sup>, il semble que l'accroissement du nombre de personnes inscrites dans l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles soit de l'ordre de 8 à 10 % entre 91-92 et 99-2000.

Cette tendance semble réaliste en regard de ce que nous avons pu observer par ailleurs, tant dans les écoles (mêmes structures, mêmes locaux,...) que dans l'ensemble du paysage éducatif ou du champ de la formation professionnelle en Belgique.

Si l'on devait se référer aux chiffres de la Communauté française, l'accroissement du nombre de personnes formées entre 91-92 et 99-2000 serait de l'ordre de 56 % . Rien dans le travail de terrain ne laisse percevoir que le volume réel des personnes en formation ait connu une telle expansion. Cela aurait à coup sûr entraîné des problèmes matériels (locaux, dédoublements de classe, manque de professeurs, etc.) que les directeurs interrogés auraient mentionnés dans le questionnaire que nous leur avons adressé.

Nous pensons dès lors que les chiffres qui résultent de notre travail sont beaucoup plus réalistes.

### **II.3.2. Part de demandeurs d'emploi**

La part de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM s'élève pour 99-2000 à 20 % des personnes différentes suivant des cours dans l'EPS à Bruxelles.

Cela représente une évolution relativement faible par rapport à 91-92 (+ 4 %), plus faible donc que l'accroissement global du nombre d'élèves.

Il s'agit ici du nombre de demandeurs d'emploi qui se manifestent pour obtenir l'exonération ou la réduction des droits d'inscription (A63).

Remarquons que les demandeurs d'emploi sont moins nombreux parmi les élèves qui suivent des cours de langues. Ils ne constituent en effet que 15 % de ce groupe.

Par contre, les calculs opérés sur deux tiers des élèves<sup>26</sup> inscrits dans les autres domaines de formation que les langues produisent un taux de 24 % de l'effectif.

### **II.3.3. L'âge des personnes en formation**

On observe pour cette dernière décennie, un très léger vieillissement du public inscrit en promotion sociale à Bruxelles :

- une moindre part de jeunes de 15 à 18 ans (2,7 % contre 4,5 en 91-92)<sup>27</sup>;

---

<sup>25</sup> À cette date, le phénomène des inscriptions par unité de formation n'avait pas encore produit ses effets. On avait cependant repéré quelques écoles dans lesquelles des élèves pouvaient avoir été comptés plusieurs fois. Ils n'avaient pas été retirés des totaux.

<sup>26</sup> La différenciation de cette variable pour le groupe hors langues n'a pas été possible dans toutes les écoles.

- la proportion des jeunes de 18 à 25 ans régresse elle aussi de quelques pourcents;
- tandis que le groupe des adultes de plus de 25 ans passe de 55 à 60 % de l'effectif.

Notons que parmi ces 60 % d'adultes, 51 % ont entre 26 et 45 ans et 8,6 % sont dans le groupe des + de 45 ans.

Les personnes qui suivent des cours de langues sont généralement un peu plus jeunes que la moyenne.

### **II.3.4. Lieux de domicile des élèves**

Ici, comme pour d'autres opérateurs de formation professionnelle, on observe un léger recentrage vers les personnes domiciliées à Bruxelles (82,4 % de Bruxellois en 99-2000 contre 78,8 en 91-92).

Le glissement s'opère principalement par une réduction du nombre de personnes domiciliées en Wallonie (9 % en 99-2000 contre 15 % en 91-92), alors que la part des personnes domiciliées en Flandre a crû très légèrement (8,6 % en 99-2000 contre 6 % en 91-92).

Le public des cours de langues est quant à lui composé d'encore plus de personnes domiciliées à Bruxelles (85 %) et d'une part égale de "Wallons" et de "Flamands" (7,5 %).

### **II.3.5. Nationalités**

Les directeurs d'établissement le soulignent : le public inscrit en promotion sociale évolue fortement; ils parlent d'un public dont le niveau d'études est plus faible; certains font état d'un appauvrissement intellectuel et social.

On observe en tout cas ici un accroissement important du nombre d'élèves étrangers issus de pays hors CEE.

Les ressortissants des pays membres de la Communauté européenne constituent en effet la même part de l'effectif qu'en 91-92 (13 %), alors que la proportion d'étrangers hors CEE est passée de 23 à 29 % (31 % dans le public des langues).

Globalement donc, 57 % des élèves inscrits dans l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles en 99-2000 étaient belges. Cette part tombe à 49 % parmi les élèves des cours de langues. Ceci est d'ailleurs à mettre en relation avec l'importance des cours de français observée dans l'analyse par domaine de formation.

---

<sup>27</sup> Clarification probable des situations de collaboration entre des CEFA et des établissements de promotion sociale.

## **En résumé**

Il y a donc bien lieu de différencier les cours de langues des autres formations organisées par les écoles de promotion sociale à Bruxelles, compte tenu des caractéristiques des publics présents dans les deux groupes.

Peut-être aurait-il également lieu de faire une analyse plus détaillée au sein des publics inscrits dans les cours de langues. A priori, on dirait que le public des langues est constitué de plus de travailleurs dont certains ont un bon niveau d'études.

Des données chiffrées à ce propos auraient permis de vérifier l'hypothèse d'un autre clivage à l'intérieur des publics inscrits en langues puisqu'une bonne partie des personnes suivent des cours de français. Ils ont sans aucun doute un profil différent par rapport aux personnes inscrites dans les cours d'anglais et de néerlandais.

D'autres particularités pourraient être mises en évidence pour différencier les établissements et leur mode de fonctionnement. Il faudrait pour ce faire plus de données précises que nous n'avons malheureusement pas pu collationner dans le cadre de cette étude. Nous pensons au niveau d'études ou titres requis pour entrer en formation, aux durées et au niveau des sections, etc.

Nous faisons part de propositions méthodologiques à ce propos dans le dernier chapitre.

## ***II.4. Les partenariats***

Selon l'article 114 du décret du 16 avril 1991, les P.O. d'enseignement de promotion sociale "*peuvent conclure des conventions avec d'autres établissements, des organismes, des institutions, des entreprises, des personnes ou des associations*".

À Bruxelles, quelques établissements ont signé des conventions, participant ainsi à des projets de formation menés par divers opérateurs dont des ASBL d'insertion socioprofessionnelle et Bruxelles Formation ou en répondant à des demandes spécifiques de formation du personnel de certaines communes ou organismes.

Une des raisons prioritaires d'organiser ces différents programmes en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale est le fait qu'il est le seul habilité à délivrer des certifications officielles. Cet élément a bien entendu toute son importance, notamment lorsqu'il s'agit de permettre à certains adultes d'acquérir les titres requis pour poursuivre un cursus qualifiant.

La majorité des conventions repérées s'inscrivent dans le cadre d'un accord signé avec Bruxelles Formation.

*"Le 4 mai 1998, Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale ont signé un accord cadre dont les quatre objectifs sont les suivants<sup>28</sup> :*

---

<sup>28</sup> Bruxelles Formation, Rapport annuel 1999, p. 18

- *accroître quantitativement et qualitativement l'offre de formation pour les travailleurs et pour les adultes demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM et/ou auprès du Fonds d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées;*
- *Organiser des filières de formation ou d'insertion socioprofessionnelle répondant au marché de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'aux aspirations et aux capacités des personnes, dans l'optique d'un parcours d'insertion cohérent et harmonieux;*
- *Améliorer l'orientation professionnelle des adultes et encourager leurs potentialités de formation tout au long de la vie;*
- *Optimaliser les ressources communes à l'Enseignement de promotion sociale et à la formation professionnelle grâce à une meilleure coordination et concertation des actions."*

Pour 1999, on a recensé 10 projets de ce genre dont un au moins constituait la poursuite d'une action entamée en 1998.

Les appellations reprises dans le tableau de Bruxelles Formation ne permettent pas toujours de repérer les différents opérateurs associés. Ainsi, par exemple, le projet "AMIS" est un projet conjoint entre la mission locale de Molenbeek, les cours industriels de Bruxelles, l'école d'Evere-Laeken et le "foyer bruxellois".

Le projet signé avec l'école Cardinal Mercier est pour sa part mené en collaboration avec la COBEFF.

Le Collectif Formation Société travaille quant à lui avec l'école de promotion sociale de St. Gilles, etc.

**Tableau 8: Partenariat entre Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale - 1999**

Partenaire	Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
		Heures	Stagiaires distincts	Heures	Stagiaires distincts	Heures	Stagiaires distincts
AMIS	Rénovation finition	496	4			496	4
<b>Total AMIS</b>		<b>496</b>	<b>4</b>			<b>496</b>	<b>4</b>
Cardinal Mercier	Auxiliaire polyvalente	28 716	44			28 716	44
<b>Total Cardinal Mercier</b>		<b>28 716</b>	<b>44</b>			<b>28 716</b>	<b>44</b>
CEFOR Marguerite Leblanc	Aide familiale	47 420	66			47 420	66
<b>Total CEFOR Marguerite Leblanc</b>		<b>47 420</b>	<b>66</b>			<b>47 420</b>	<b>66</b>
Centre de formation culturelle et sociale	Auxiliaire polyvalente	21 218	19			21 218	19
<b>Total Centre de formation culturelle et sociale</b>		<b>21 218</b>	<b>19</b>			<b>21 218</b>	<b>19</b>
Centre de formation culturelle et sociale et COBEFF	Auxiliaire de l'enfance	6 994	16			6 994	16
<b>Total Centre de formation culturelle et sociale et COBEFF</b>		<b>6 994</b>	<b>16</b>			<b>6 994</b>	<b>16</b>
Collectif Formation Société	Aide familiale	24 012	39			24 012	39
	Paramédical Gérontologie	19 289	18			19 289	18
<b>Total Collectif Formation Société</b>		<b>43 301</b>	<b>57</b>			<b>43 301</b>	<b>57</b>
Evere Laeken	Secrétaire médicale	13 689	24			13 689	24
<b>Total Evere Laeken</b>		<b>13 689</b>	<b>24</b>			<b>13 689</b>	<b>24</b>
IEPSCF Uccle	C2D	3 891	14			3 891	14
<b>Total IEPSCF Uccle</b>		<b>3 891</b>	<b>14</b>			<b>3 891</b>	<b>14</b>
Institut Maechtens	Caissier vendeur	2 735	20			2 735	20
<b>Total Institut Maechtens</b>		<b>2 735</b>	<b>20</b>			<b>2 735</b>	<b>20</b>
Mission locale Bruxelles-Ville	Ouvrier polyvalent du bâtiment	12763	24			12763	24
<b>Total Mission locale Bruxelles-Ville</b>		<b>12763</b>	<b>24</b>			<b>12763</b>	<b>24</b>
Mission locale Etterbeek	Technicien de maintenance	13324	23			13324	23
<b>Total Mission locale Etterbeek</b>		<b>13324</b>	<b>23</b>			<b>13324</b>	<b>23</b>
<b>Total Promotion sociale</b>		<b>194 547</b>	<b>311</b>			<b>194 547</b>	<b>311</b>

Source : Bruxelles Formation

Certaines écoles de promotion sociale organisent également des formations avec d'autres opérateurs dans le cadre de divers partenariats autres que ceux signés avec Bruxelles Formation.

D'après les données reçues des écoles de promotion sociale, nous avons constitué le tableau suivant reprenant tous les partenariats (Bruxelles Formation et autres) pour l'année 99-2000.

Certaines informations se recoupent ou présentent des décalages avec le tableau précédent (partenariats avec Bruxelles Formation en 1999) vu qu'elles concernent l'année scolaire 1999-2000.

**Tableau 9: Partenariats des écoles de promotion sociale en 1999-2000**

École de promotion sociale	Partenaire	Formation concernée	Nbre d'élèves concernés
Cours de promotion sociale de St Gilles	FIJ	Câbleurs	18
	CFS	Formation d'animateur formateurs d'adulte	33
	CFS Bruxelles Formation	Gérontologie	16 *
	Collectif alpha	Alphabétisation	50
	Collectif alpha	Formation de base	35
	CFS Bruxelles Formation	C2D	14
	Cours de promotion sociale Erasme	Mission locale d'Anderlecht	Alphabétisation
Centre anderlechtois de formation		Français	4
		Mathématiques	4
		Néerlandais	8
Administration communale Anderlecht		Excel 97	21
		Word 97	33
CPAS Anderlecht		Excel 97	14
Cours industriels	Bruxelles Formation Mission locale Etterbeek FRMB	Maintenance (chauffage, cond. d'air)	12 *
	Bruxelles Formation Mission locale Bruxelles Foyer bruxellois	Ouvrier polyvalent du bâtiment	12 *
Institut Machtens	Bruxelles Formation Service emploi Koekelberg	Techniques de vente - Caissier-vendeur	21 *
Institut Diderot	Cepegra	Offset	18
Institut Fernand Cock	CEFORA	Logiciels informatiques	149
	Centre horizon "Petits Riens"	Néerlandais élémentaire	15
	Centre comprendre et parler	Langue des signes élémentaire	19
Promotion sociale de Schaerbeek	ISPAT	Informatique	NC
		Néerlandais	NC
IEPSCF Uccle	Bruxelles Formation	C2D	NC *
Institut Cardinal Mercier	Bruxelles Formation FSE COBEFF	Auxiliaire polyvalente des services à domicile et en collectivité	22
	CEFA Evere	Coiffure	98
TOTAL			568 *

Source: Ecoles de promotion sociale, calculs ICHEC

NC = Non communiqué

dont 61\* personnes repérées dans le *tableau 8*.

Les périodes prises en considération diffèrent d'un tableau à l'autre. Certains projets figurant dans le tableau 9 concernant l'année académique 99-2000 ne se retrouvent pas dans le tableau 8 produit par Bruxelles Formation qui ne couvre que l'année civile 99. C'est le cas par exemple de la collaboration entre les cours de promotion sociale de St. Gilles, du C.F.S. et de Bruxelles Formation concernant l'organisation du C2D (certificat du 2<sup>ème</sup> degré).

Dans les autres cas, là où dans le tableau 9, parmi les partenaires figure Bruxelles Formation, on retrouve les projets dans le tableau 8. Cela concerne 5 projets. Cependant comme les nombres de stagiaires ne correspondent pas toujours, il n'est pas évident de

compter avec précision les cas de double comptage. Avec les informations dont nous disposons, on en repère une soixantaine entre les deux tableaux.

Comme les montages multi-acteurs opérés pour ces projets ne permettent pas toujours de savoir où ou par qui sont comptabilisés les stagiaires, le risque de "doublons" n'est pas nul. On voit qu'à l'heure actuelle, il ne concernerait que quelques centaines<sup>29</sup> de personnes. Ramené au nombre total de personnes inscrites en promotion sociale et / ou dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, ce nombre n'induit donc pas de grosses erreurs dans notre approche quantitative de la formation professionnelle à Bruxelles.

---

<sup>29</sup> Entre 311 et 568...

### ***III. Conclusions intermédiaires concernant l'enseignement de promotion sociale***

Les conclusions que l'on peut tirer de ces analyses concernant l'enseignement de promotion sociale sont essentiellement d'ordre méthodologique. Le travail réalisé montre en effet la grande complexité dans laquelle le passage en régime 1 a plongé les établissements.

En 91-92, nous avons procédé par enquête auprès d'un large échantillon d'étudiants pour analyser leurs caractéristiques socioprofessionnelles. Une telle démarche n'a pas été envisagée dans le cadre de ce travail-ci. Nous disposons dès lors de très peu de données pour cerner le public inscrit dans les écoles.

Une chose est claire, c'est que le public inscrit dans les cours de langues offre un profil différent de celui qui se répartit dans les autres domaines de formation, chose qui apparaissait déjà de manière très claire dans notre étude précédente.

Les analyses que nous pouvons réaliser en terme d'évolution sont, elles aussi, tributaires de la pauvreté de l'appareil statistique. Dans la mesure où les chiffres que nous avons collectés sont sujets à caution et dans la mesure où il nous manque des données essentielles pour saisir l'évolution des caractéristiques des publics, nous ne pouvons qu'être prudents quant à nos conclusions.

En nombre d'inscriptions, il apparaît que l'enseignement de promotion sociale connaît un "boum". À regarder de plus près, c'est-à-dire en refaisant complètement les traitements nécessaires pour ne plus compter les inscriptions mais les personnes physiques, on remarque que la croissance est bien réelle mais pas aussi spectaculaire que ne le laissent croire les statistiques de la Communauté française. Nous estimons que l'augmentation du nombre de personnes en formation dans les écoles de promotion sociale à Bruxelles est de l'ordre de 8 à 10 % entre 92-93 et 99-2000.

Nous considérons cette tendance comme réaliste eu égard au développement des politiques de formation d'adultes ces dernières années, notamment dans la mouvance de l'idée de formation tout au long de la vie prônée par la Commission européenne.

En ce qui concerne l'offre de formation de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles, on constate, de manière générale, une grande stabilité.

En comparaison avec 91-92, on retrouve les mêmes écoles qui offrent globalement les mêmes types de programmes.

On aurait pu s'attendre à des nouveautés liées au fait que les établissements pouvaient, selon l'art. 114 du décret de 91, signer des conventions avec d'autres partenaires pour réaliser d'autres types de formation que les cours du soir (ou dans une moindre mesure de jour) qui constituent l'archétype des cours de promotion sociale.

Des conventions ont été signées et des partenariats se mettent en place mais ils ne concernent à l'heure actuelle qu'un nombre encore fort restreint de personnes (entre 300 et 600 selon nos analyses).

La répartition des activités par domaine de formation montre la prédominance des langues exactement dans les mêmes proportions qu'en 91-92. Par contre, on remarque l'essor du secteur informatique qui garde sa première place après les langues mais en engrangeant un volume beaucoup plus important d'inscriptions.

Les Directeurs d'établissement ont mentionné des changements dans les caractéristiques des étudiants. Le changement le plus clairement perceptible à partir des indicateurs disponibles est l'accroissement du nombre d'étrangers (hors CEE) et par là même la réduction du nombre de Belges.

On observe également une augmentation de la part de demandeurs d'emploi. Les chiffres dont nous disposons marquent cependant une croissance moins importante que ce à quoi nous aurions pu nous attendre.

Il aurait fallu également comptabiliser les personnes prises en charge par les CPAS qui, semble-t-il, sont de plus en plus nombreuses dans l'enseignement de promotion sociale.

Allant de pair avec ce phénomène, on peut faire état d'un léger glissement dans la répartition des étudiants par groupe d'âge. Le public aurait tendance à être un peu plus âgé (plus d'inscriptions de personnes ayant plus de 25 ans).

L'indicateur le plus parlant à propos des profils aurait cependant été le niveau d'études des élèves au moment de leur inscription. Ces données ne sont malheureusement pas disponibles dans les écoles. Il s'agit là d'un manque important, priorité devrait en effet être donnée à la collecte de cette variable indispensable à toute réflexion sur les politiques de formation professionnelle.

Nous n'avons souligné ici que les problèmes administratifs et statistiques liés à nos objectifs mais nos interlocuteurs ont quant à eux, évoqué d'autres problèmes d'ordre pédagogique et organisationnel.

Des modifications dans les modes de fonctionnement des établissements se font en effet très fortement sentir en raison du passage de la plupart des programmes en régime 1<sup>30</sup>.

Cet élément est le plus grand facteur de changement ces dernières années. Notre étude se limitant à une approche quantitative ne nous a pas permis d'aller plus avant dans l'analyse de ce phénomène fort important. Il serait pourtant très intéressant de pouvoir se pencher sur cette question. De fait, il apparaît que les effets de la modularisation prônée par la réforme se font sentir de manière fort différente d'un établissement à l'autre.

---

<sup>30</sup> Selon les statistiques de la Communauté française en 98-99, 83 % des élèves comptés une fois étaient inscrits en régime 1 à Bruxelles (contre 79 % pour l'ensemble de la Communauté française).

***LES FORMATIONS DES CLASSES  
MOYENNES***

## ***I. Brève présentation générale***

### ***I.1. Les formations des Classes moyennes dans leur contexte***

En 1991, l'Institut francophone de formation des classes moyennes a été déclaré organisme d'intérêts publics (O.I.P.) para-communautaire<sup>31</sup>.

En 1994, suite au transfert de compétences de la Communauté française vers les Régions, l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (I.F.P.M.E.) devient para-régional en Wallonie et para-communautaire à Bruxelles (COCOF).

Depuis 1998, l'I.F.P.M.E. signe avec chacun des deux ministres de tutelle un contrat de gestion afin de cadrer l'ensemble des actions menées. Globalement, au sein de l'institut, sans compter l'administration centrale, 80 % des moyens et des activités sont localisés en Wallonie et la Région bruxelloise couvre les 20 % restants.

Les modifications et restructurations liées à la problématique de la régionalisation des activités de formation professionnelle continuent à retenir l'attention actuellement. L'enjeu est bien entendu d'adapter les politiques aux spécificités de chacune des régions sans créer ni trop de différences ni trop de rigidité au sein du dispositif.

Sans entrer dans le détail d'un organigramme relativement compliqué, retenons qu'une administration centrale sise à Bruxelles, chapeaute l'ensemble de l'institut. Une séparation régionale est opérée à un deuxième niveau auquel se trouve d'une part, une Direction territoriale de Bruxelles (D.T.B.) et d'autre part, une coordination wallonne qui regroupe trois Directions territoriales, celles de Namur, Liège et du Hainaut. Ces Directions territoriales regroupent à leur tour des « services » et coordonnent les activités des centres de formation. Ces centres ont un statut d'A.S.B.L.

Bruxelles accueille, outre le siège de l'Institut, la Direction territoriale de Bruxelles, le service de Bruxelles et deux centres de formation situés à Uccle, l'INFAC et l'INFOBO. Le bâtiment qui abrite l'INFOBO a la particularité de regrouper sous un même toit, des formations pour francophones et pour néerlandophones.

La gestion et la répartition des contrats d'apprentissage et des formations chef d'entreprise en Communauté française peuvent être explicitées de la manière suivante :

---

<sup>31</sup> Décret : 3-07-1991 - M.B. 19-09-1991.

## **Apprentissage**

Chaque « service » dépendant d'une Direction territoriale gère les demandes d'apprentissage des candidats domiciliés dans l'arrondissement.

Les Bruxellois francophones des 19 communes, candidats à un contrat d'apprentissage, s'adressent soit directement au centre de formation, soit au service de Bruxelles. Ils sont accueillis par un délégué à la tutelle qui examine leur demande (respect des conditions d'admission et contact avec le patron qui prend le jeune en apprentissage). Le délégué à la tutelle constitue le dossier, le transmet au service de Bruxelles qui l'agrée ou non. Il suit le dossier (point de vue administratif, signature du contrat par les parents, le patron, le jeune, etc.) et assure la tutelle (sociale, morale, etc.) du jeune.

Lors du premier contact, il informe le futur apprenti des possibilités qui lui sont offertes en ce qui concerne la formation complémentaire assurée par un des centres. Il suivra ensuite le jeune durant toute la période de son apprentissage (contact avec le patron, les professeurs, les parents) et prendra les mesures nécessaires en cas de problèmes.

Le choix du centre est lié notamment à la profession à laquelle le jeune se destine mais aussi à ses possibilités de déplacement.

Mettons en exergue le fait que des jeunes Bruxellois peuvent être en apprentissage chez un patron de la capitale et suivre leur formation complémentaire dans un centre situé en Wallonie.

De même, on trouvera parmi les apprentis et les auditeurs en formation chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO, des personnes domiciliées en Flandre ou en Wallonie qui viennent suivre leurs cours hebdomadaires à Bruxelles (à l'INFAC, ± 20 % des apprentis dépendent de DT wallonnes).

## **Formations chef d'entreprise**

Contrairement aux inscriptions des candidats à l'apprentissage, les inscriptions des auditeurs chef d'entreprise sont directement gérées dans les centres de formation, de même que les examens d'entrée pour ces formations.

Les auditeurs qui le désirent peuvent signer une convention de stage. C'est le cas pour environ 30 % des personnes en formation chef d'entreprise à l'INFAC et l'INFOBO. Depuis la réforme récente au sein de l'IFPME, ces personnes signant une convention de stage passent, tout comme les apprentis, par la DTB qui gère l'ensemble des contrats bruxellois.

## ***1.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement***

Les centres de formation des classes moyennes offrent globalement trois types de programme, chaque fois pour une série de métiers :

- les contrats d'apprentissage,
- les formations chef d'entreprise,
- les formations prolongées ou de perfectionnement.

## ***1.3. Structure du dispositif***

Deux centres de formation des Classes moyennes sont situés à Bruxelles, l'INFAC<sup>32</sup> et l'INFOBO<sup>33</sup>.

### **Publics cibles**

Les publics visés par les trois types de formations organisés par l'I.F.P.M.E. constituent des groupes distincts en fonction de l'âge et des antécédents scolaires des personnes qui les constituent.

Ils ont en commun le fait de s'orienter vers des métiers d'indépendants ou un emploi salarié dans une petite entreprise (P.M.E.).

Selon l'article 1<sup>er</sup> du décret de la Communauté française du 2-07-1991 relatif à la formation permanente des Classes moyennes<sup>34</sup>, la formation concernée s'applique aux « professions indépendantes » susceptibles d'être représentées au Conseil supérieur des Classes moyennes.

### **Pédagogie et statut des élèves**

Formation en alternance avant l'heure, la formule proposée par l'I.F.P.M.E., que ce soit pour l'apprentissage ou pour la formation chef d'entreprise, met largement l'accent sur l'apprentissage en situation de travail. Rappelons en effet que quatre cinquième du temps de

---

<sup>32</sup> INFAC : Institut de formation artisanale et commerciale.

<sup>33</sup> INFOBO : à l'origine Institut de formation pour la Boucherie, actuellement converti en acronyme bilingue - IN pour Institu(u)t, FO pour formation, BO pour beroepsopleiding.

<sup>34</sup> Moniteur Belge du 19 septembre 1991.

formation du jeune sont pris en charge par un patron ou un maître de stage. Il s'agit donc essentiellement d'une transmission, en situation de travail, des savoirs, savoir-faire et savoir-être utiles dans l'exercice d'un métier particulier.

Le dernier cinquième de la formation se déroule dans le centre, auprès de formateurs. La moitié de ce temps de formation complémentaire est consacrée à la transmission de connaissances professionnelles (connaissance des matières premières, équipement, technologie, hygiène et sécurité, etc.), l'autre moitié couvre la formation dite de base (calcul, français, etc.).

- **Les contrats d'apprentissage**

Il s'agit là d'une des plus anciennes formules de formation en alternance. Elle propose une alternative de formation aux jeunes qui cherchent à apprendre un métier autrement qu'à l'école. L'accent y est en effet mis sur l'apprentissage « par la transmission du geste », en travaillant auprès d'un patron.

L'apprentissage<sup>35</sup> fait l'objet d'un contrat entre le chef d'entreprise et l'apprenti, par l'intermédiaire d'un délégué à la tutelle qui assurera le suivi de la formation. La durée d'un tel contrat est de trois ans, sauf pour les diplômés de l'enseignement technique ou professionnel (possibilité de réduction de contrat à deux ans) et pour les apprentis qui échouent en première, en deuxième année ou, le cas échéant, en troisième année.

#### *Conditions d'admission*

Le jeune doit obligatoirement avoir 15 ans et avoir suivi au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire inférieur, dans l'enseignement technique ou général, c'est-à-dire deux années successives (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>) complètement terminées. Si le jeune sort d'une section professionnelle, il doit obligatoirement avoir obtenu le Certificat d'études de base (CEB) et avoir réussi une deuxième année professionnelle.

Lorsque le jeune possède le certificat d'études de base et a terminé sans avoir réussi une 2<sup>ème</sup> professionnelle, il peut passer un examen d'entrée.

Des conditions plus sévères sont exigées pour quelques professions telles la vente, l'optique - lunetterie, la technique en bandagiste, orthésiste, prothésiste (CESS), en prothèse dentaire (CESI), la comptabilité,...

Des conditions particulières existent également pour les candidats qui, contrairement aux cas mentionnés ci-dessus, ont un niveau d'études plus élevé que le titre requis pour être admis comme apprentis. Pour tenir compte des acquis scolaires antérieurs, l'Institut propose des "contrats réduits", c'est-à-dire des contrats d'apprentissage limités à un an ou deux.

---

<sup>35</sup> IFPME, Rapport annuel 1998, p. 20 à 22.

### *Évaluation – certification*

Au terme de la formation, l'apprenti doit subir un examen portant sur ses connaissances générales, ses connaissances professionnelles et sa pratique en entreprise. S'il réussit, il reçoit un certificat homologué par la Communauté française.

### *Conditions particulières*

Chaque apprenti reçoit une allocation mensuelle d'un montant de<sup>36</sup> :

- 7.500 F la première année ;
- 10.000 F la deuxième année ;
- 13.000 F la troisième année.

### • **Les formations chef d'entreprise**<sup>37</sup>

Elles consistent en quelque sorte en une prolongation de l'apprentissage. Pour les personnes qui ont appris le métier (matières premières, problèmes spécifiques, contact avec le client, etc.) durant la période d'apprentissage ou par une expérience personnelle, la formation « chef d'entreprise » dispense un programme de deux ans qui vise à développer une certaine polyvalence indispensable au dirigeant d'une P.M.E. (gestion de stock, achat, comptabilité, gestion et paie du personnel, etc.). Les auditeurs travaillent durant la journée et viennent se former en soirée.

### *Conditions d'admission*

La formation de chef d'entreprise est accessible aux jeunes, âgés de 18 ans qui ont réussi :

- l'apprentissage ;
- ou le deuxième degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique ;
- ou une sixième professionnelle (et qui ont obtenu leur certificat de qualification).

À défaut, un examen d'admission est imposé au candidat.

Pour certaines professions et pour les auditeurs qui n'ont aucune pratique antérieure de la profession, la formation peut être allongée d'un an. Cette année préparatoire a pour objectif la mise à niveau des connaissances professionnelles, théoriques et pratiques. Elle reprend une série de cours dispensés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

---

<sup>36</sup> Chiffres de 1998.

<sup>37</sup> IFPME, Rapport annuel 1998, p. 22 à 29.

années de l'apprentissage. À l'INFAC, cette année préparatoire est organisée pour tous les métiers manuels à l'exception des formations de fleuriste et d'esthéticienne.

### *Évaluation – certification*

À la fin de la première année, le candidat passe un examen sur ses connaissances en gestion. S'il le réussit, il reçoit un certificat attestant qu'il possède les connaissances de gestion prévues dans la loi du 15 décembre 1970 sur l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises.

Au terme de sa formation complète, le candidat présente une série d'examens : connaissances générales et professionnelles, pratique professionnelle. S'il les réussit, il reçoit un diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté française. Ce diplôme satisfait aux exigences de la loi d'accès à la profession lorsque cet accès est réglementé<sup>38</sup>.

### *Conditions particulières*

Sur le plan du statut, plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Les auditeurs peuvent être :

- en convention de stage IFPME ;
- engagés dans le cadre d'une convention emploi-formation ;
- sous contrat d'emploi ;
- inscrits comme demandeurs d'emploi.

### Les jeunes en convention de stage IFPME

#### *Durée de la formation :*

La formation dure deux ans si la convention est signée dans la profession correspondant à la qualification du stagiaire ; elle est de trois ans si celui-ci n'a aucune qualification préalable. Elle est également de trois ans pour certaines professions.

#### *Horaire*

Le stagiaire suit huit heures de cours à raison d'une journée ou de deux soirées par semaine. Il est en formation quatre jours en entreprise.

#### *Allocation de stage<sup>39</sup>*

Le stagiaire qualifié dans la profession faisant l'objet de la convention perçoit une allocation mensuelle de stage de 22.000 F en première année et

---

<sup>38</sup> Ce qui n'est pas le cas de bon nombre de nouveaux métiers, notamment en Conseil.

<sup>39</sup> Chiffres de 1998.

de 26.000 F en deuxième année et, le cas échéant, de 26.000 F en troisième année.

Le stagiaire qui suit les cours d'une première année préparatoire reçoit pour sa part une allocation mensuelle d'un montant de 13.000 F. Par la suite, il percevra une allocation de 15.600 F en première année de formation « chef d'entreprise » et de 26.000 F en deuxième année.

#### *Charges sociales*

Elles sont d'environ 20 % du montant de l'allocation de stage.  
À l'INFAC, environ 30 % des auditeurs ont ce statut.

#### Les jeunes engagés dans le cadre d'une convention emploi-formation (Art. 495)

Il s'agit d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée. Le jeune a le même statut qu'un travailleur occupé à temps partiel.

#### *Horaire*

Le travailleur suit huit heures de cours à raison d'une journée ou de deux soirées par semaine. Il est occupé un maximum de 32 heures en entreprise.

#### *Salaire*

Le travailleur est payé comme un ouvrier ou un employé de la profession en fonction du nombre d'heures prestées (minimum 20 heures, maximum 32 heures) et de la convention collective du secteur dont dépend l'entreprise.

#### *Charges sociales*

L'employeur bénéficie d'une réduction de 33 % sur certaines charges ONSS si le travailleur est régulier aux cours.  
Il n'y a pas d'auditeurs sous ce statut à Bruxelles.

#### Les jeunes sous contrat d'emploi

Il peut s'agir d'un contrat à temps plein ou à temps partiel, d'une durée déterminée ou indéterminée.

#### *Horaire*

Le travailleur suit 8 heures de cours à raison de deux soirées par semaine. Le maximum d'heures de travail en entreprise est celui qui a été fixé par la commission paritaire dont dépend l'entreprise.

*Salaire*

Le travailleur est payé comme un ouvrier ou un employé de la profession, en fonction du nombre d'heures prestées et de la convention collective du secteur dont dépend l'entreprise.

*Charges sociales*

L'employeur ne bénéficie d'aucune réduction de charges sociales.

**• Les formations prolongées**

Chacun des centres de formation a la possibilité d'organiser des formations prolongées considérées comme des perfectionnements, des recyclages ou des formations complémentaires dans des domaines novateurs.

Ces programmes s'adressent aux chefs d'entreprise installés ou aux dirigeants de P.M.E. et couvrent les « domaines sensibles » des technologies et de la gestion. Ils sont le plus souvent dispensés par des consultants avec lesquels le centre a l'habitude de travailler. Un droit d'inscription est demandé aux participants comme c'est le cas pour la plupart des séminaires actuellement offerts sur le marché de la formation.

Depuis 1998, dans le cadre des contrats de gestion, l'accent a été mis sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et sur l'accompagnement à la création d'entreprises que les deux ministres de tutelle entendent développer par rapport aux activités traditionnelles de l'IFPME.

## *II. Analyse du dispositif*

### *II.1. Considérations méthodologiques*

#### **Sources des informations et indicateurs disponibles concernant les publics**

Plusieurs sources d'informations ont dû être exploitées pour réunir l'ensemble des indicateurs.

Trois niveaux d'organismes ont été sollicités pour nous fournir l'information nécessaire.

- **L'IFPME** (Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises), publie chaque année un rapport annuel. Ce rapport reprend l'ensemble des activités menées dans la Communauté française. L'information y est différenciée soit par région et par centres de formation, soit par groupe de profession. Les données figurant dans le dernier rapport - celui de 1998<sup>40</sup> - ne sont cependant pas nombreuses.
  - Pour l'apprentissage, y figurent le nombre d'heures de cours (heures professeurs) par centre de formation en 1998 et le nombre de contrats en cours par service et par groupe de professions au 31/12/98.
  - Pour les formations chef d'entreprise, y figurent le nombre d'heures de cours (heures professeurs) par centre de formation en 1998 et le nombre de conventions en cours par centre de formation et par groupe de professions en 1998.

Toutes les informations nécessaires à notre étude ne figurent donc pas dans ce rapport, notamment des informations relatives aux publics en formation dans les deux centres bruxellois.

- La **Direction territoriale de Bruxelles (DTB)** dispose d'une série d'informations relatives aux apprentis bruxellois et non-bruxellois ayant signé un contrat avec un patron dont le lieu d'exploitation est à Bruxelles. Les apprentis doivent pour s'inscrire avoir un patron. Les inscriptions des apprentis sont alors gérées par les délégués à la tutelle tandis que les inscriptions des personnes en formation chef d'entreprise sont gérées directement dans le centre de formation. De même, les examens d'entrée pour l'apprentissage sont organisés à la DTB tandis que ceux pour les formations de chef d'entreprise sont organisés dans les centres. Tous les apprentis ayant un contrat bruxellois passent donc par les délégués à la

---

<sup>40</sup> Les chiffres concernant 1999 seront bientôt disponibles.

tuelle (les fichiers d'élèves ayant un contrat bruxellois et suivant des cours en Wallonie sont donc également traités à la DTB). Depuis la réforme récente au sein de l'IFPME, les personnes en formation chef d'entreprise signant une convention de stage passent également par la DTB.

À la DTB, l'information est donc disponible pour tous les contrats bruxellois, des apprentis et des personnes en formation chef d'entreprise (nombre de contrats signés et rompus, nombre d'examens d'entrée, caractéristiques des publics en formation...) Par contre, l'information concernant les apprentis ou auditeurs chef d'entreprise en formation à Bruxelles mais ayant un contrat avec un patron non-bruxellois n'est pas disponible à la DTB. Ils doivent en effet s'inscrire dans la DT de leur patron (20 % des apprentis de l'INFAC dépendent de DT wallons).

- Les 2 **centres de formation** bruxellois constitués en ASBL, l'**INFAC** et l'**INFOBO** disposent de la plupart des données relatives aux apprentis et aux personnes en formation chef d'entreprise inscrits actuellement chez eux (répartition par sexe, âge, domicile, incomplet sur le niveau d'études à l'entrée et les nationalités). Il faut cependant être attentif au fait que les fichiers sont revus régulièrement et l'on ne peut revenir sur des situations antérieures. Les données ont pu être récoltées pour l'année 1999-2000.

C'est aussi dans les centres que l'on trouve le plus facilement l'information concernant les formations prolongées.

L'informaticien de l'INFAC a conçu un programme qui permet de gérer les inscriptions aux formations prolongées. Il s'agit de formations organisées par les centres pour leurs anciens étudiants ou toute autre personne travaillant dans une P.M.E.

Ce programme informatique a été proposé à d'autres centres. On observe donc un début d'homogénéisation dans les méthodes de collecte des données.

Une fois de plus, ce programme fort performant pour gérer les inscriptions, l'envoi de courrier et la facturation ne permet pas de réaliser facilement les comptages et les tris que nos analyses demandent.

L'information de base existe donc mais certains détails mériteraient d'être revus pour permettre une bonne exploitation de la base de données.

### Remarque

Les données récoltées dans les différents services couvrent des périodes de référence différentes.

Les dernières données publiées par l'Institut (Rapport annuel) sont des données relatives à l'année 1998; on devrait pouvoir consulter celles de 1999, fin 2000.

La DTB dispose de statistiques relatives à 1999.

Enfin, dans les deux centres de formation, l'INFAC et l'INFOBO, nous avons collecté les statistiques les plus récentes, c'est-à-dire les chiffres concernant 1999-2000.

Ce décalage renvoie à une autre nuance importante à mettre en évidence à propos des personnes en formation aux classes moyennes (apprentis et conventions - stages), à savoir la distinction à faire entre :

- Le nombre de contrats agréés<sup>41</sup> durant l'année prise en considération (dans ce cas-ci 1999).
- Le nombre de contrats en cours durant une année, c'est-à-dire l'ensemble des personnes en formation, qu'elles soient en première, deuxième ou troisième année (dans ce cas-ci, 1999-2000 pour les données émanant de l'INFAC et l'INFOBO).

On soulignera aussi l'importance de noter le moment où les informations sont captées. En effet, on trouvera plus loin, une petite analyse qui montre combien le nombre de contrats en cours en novembre 99 (chiffres analysés ici), est plus important que le nombre de contrats toujours en cours au terme de l'année académique en juillet 2000.

Par chance, la collecte menée en 92-93, a été également faite en novembre ce qui nous permet de faire les analyses qui suivent.

### **Bases de données et programmes de gestion**

Les données collectées par les délégués à la tutelle sont encodées directement par ces personnes qui dépendent de la DTB.

Une partie de ces informations est transmise (sur copie papier) aux centres de formation, c'est-à-dire pour Bruxelles, l'INFAC et l'INFOBO.

Ces données sont à nouveau encodées et complétées par les centres. Elles sont utilisées à des fins de gestion. Ce qui n'est pas utile à cette fin n'est pas encodé (par exemple, le niveau d'études à l'entrée, la nationalité). Le fichier est perpétuellement mis à jour (abandons, nouveaux contrats, changement de métier...).

L'état nominatif des personnes inscrites varie donc au jour le jour.

Pour faire une photographie de la population à un moment donné, il convient de faire une copie du fichier à la date prévue (ceci est fait à l'INFAC en juin et janvier de chaque année).

Plusieurs bases de données indépendantes et portant pour une large part sur la même chose sont donc alimentées en parallèle, l'une par les délégués à la tutelle, l'autre par les centres de formation.

Il n'y a pas de connexion prévue, ni possible entre ces bases.

À l'heure actuelle, les données récoltées par les délégués bruxellois eux-mêmes ne peuvent plus être centralisées.

Toute analyse nécessite donc un travail considérable de compilation de plusieurs bases.

L'INFAC a choisi de concevoir et d'entretenir son propre système informatique à partir duquel sont gérés les apprentis et les auditeurs chef d'entreprise. Une autre base existe pour les formations prolongées.

À l'INFOBO, une partie des données est informatisée mais l'application actuelle est très ancienne et tout traitement global demande un important travail au personnel administratif.

---

<sup>41</sup> Par **contrat agréé**, il faut entendre tout contrat agréé au cours de l'année civile. Pour la notion d'agrément, voir l'article 7 de l'A.R. du 4 octobre 1976 relatif à la Formation permanente et l'article 1 de l'arrêté du 27 octobre 1978 fixant les conditions d'agrément des contrats d'apprentissage et des engagements d'apprentissage contrôlé dans la Formation permanente.

À l'heure actuelle donc aucun des systèmes ne permet de sortir l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation d'un état des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles.

- Ce sont les centres qui disposent de l'information la plus précise concernant le public en formation. Il suffirait de compiler les quelques données manquantes concernant le niveau d'études à l'entrée, la nationalité pour pouvoir établir des tableaux relativement complets.
- Ces mêmes centres transmettent également à l'Institut des informations précises concernant les heures de formation dispensées par les professeurs. Elles devraient pouvoir être exploitées pour procéder à des évaluations des "volumes" de formation.

Notons cependant les différences de classement opérées par les centres et par l'Institut, les uns présentant les formations par métier, les autres par domaine. Même si des recoupements sont possibles, il serait intéressant d'homogénéiser les présentations.

### **Propositions**

Au terme de cet exercice, nous avons pu récolter presque la totalité des informations recherchées.

Beaucoup de calculs et de compilations de sources différentes ont cependant été nécessaires pour y arriver.

Les centres sont disposés à revoir certaines choses dans la manière de traiter les données nécessaires à la réalisation de tableaux de bord globaux, mais ils insistent sur le fait qu'ils ont peu de moyens notamment en personnel administratif et que la production de statistiques n'est pas leur préoccupation première.

Des questions méthodologiques restent ouvertes pour la réalisation de l'état des lieux et la comparaison avec les données des autres opérateurs.

- Couverture dans le temps
  - fixer une date (comme le font par exemple les CEFA au 15 janvier)
  - proposer plusieurs données :
    - \* nombre total d'apprentis inscrits au cours de la période.....
    - \* nombre d'apprentis inscrits à telle ou telle date (ex. janvier-juin)
    - \* nombre d'inscriptions aux examens

- Couverture géographique

L'état des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles doit-il couvrir

- les apprentis et auditeurs chef d'entreprise en formation à Bruxelles, c'est-à-dire inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO

(on comptabilise les personnes en formation inscrites dans ces deux établissements, sachant que certains ne suivent que les cours généraux, d'autres que la formation à la gestion...),

- **ou** les apprentis et auditeurs chef d'entreprise ayant un délégué à la tutelle bruxellois (certains étant inscrits à l'INFAC et l'INFOBO, d'autres étant en formation dans des centres wallons) ?

Il faut savoir que les données concernant ces deux groupes ne sont pas gérées au même endroit (DTB et centres) et que pour le moment aucun croisement de fichiers n'est possible. Rappelons que même la manière de classer les "métiers" ou "domaines de formation" diffère entre les deux niveaux.

## ***II.2. Les formations dispensées aux apprentis et aux auditeurs chef d'entreprise***

### ***Les domaines concernés et leur évolution***

Dans les deux centres bruxellois sont dispensés les trois types de formation mentionnés ci-dessus, à savoir les cours généraux et professionnels destinés aux apprentis, des formations chef d'entreprise et une série de formations prolongées (perfectionnement et recyclage).

L'INFOBO est un centre de formation exclusivement centré sur les métiers de la bouche et de l'alimentation, tandis que l'INFAC offre une panoplie de formations beaucoup plus hétérogène.

#### **A. L'apprentissage**

Quelques domaines de formation dominant largement dans l'apprentissage des classes moyennes à Bruxelles : la coiffure, la formation intitulée formation de commerçants détaillants, la restauration (traiteur et restaurant), et les formations de garagistes réparateurs et carrossiers réparateurs. Viennent ensuite les électriciens et les plombiers.

**Tableau 10 : Nombre d'apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO en 1999-2000 (chiffres collectés en novembre 1999) - Répartition par domaine de formation**

Centre de formation	Profession	Nombre d'apprentis	%
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	354	15,3
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	220	9,5
INFOBO	Restaurateur	201	8,7
INFAC	Garagiste-réparateur	175	7,6
INFAC	Carrossier-réparateur	142	6,2
INFAC	Installateur-électricien	125	5,4
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	110	4,8
INFAC	Entrepreneur de jardins	70	3,0
INFAC	Esthéticien	65	2,8
INFAC	Fleuriste	61	2,6
INFOBO	Boulangier-pâtissier	60	2,6
INFAC	Communicateur graphique	55	2,4
INFAC	Peintre en bâtiment	54	2,3
INFOBO	Boucher-charcutier	52	2,3
INFAC	Menuisier	48	2,1
INFAC	Photographe	47	2,0
INFAC	Décorateur	43	1,9
INFAC	Technicien prothèse dentaire	38	1,6
INFAC	Inst. en chauffage central	37	1,6
INFAC	Bandagiste	28	1,2
INFAC	Pépiniériste/Floriculteur	25	1,1
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	22	1,0
INFAC	Bijoutier-joaillier	19	0,8
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs	19	0,8
INFAC	Carreleur	13	0,6
INFAC	Imprimeur	11	0,5
INFOBO	Confiseur-chocolatier	8	0,3
INFAC	Cordonnier-chausseau	8	0,3
INFAC	Cours généraux	198	8,6
Total sans cours généraux		2110	91,4
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2308</b>	<b>100</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

Le passage de l'Institut sous tutelle de ministres régionaux pour Bruxelles et pour la Wallonie a eu quelques répercussions sur l'offre de formation dans chacune des régions.

Chacun des ministres a en effet soutenu l'ouverture de certaines formations sans plus se soucier d'un risque de transfert d'apprentis d'un centre vers un autre. Ainsi, à Bruxelles, plusieurs nouvelles formations ont été organisées pour les apprentis : formation de peintres, de carreleurs, d'installateurs de chauffage central et de techniciens réparateurs d'ordinateurs.

Le fait d'ouvrir ces formations à Bruxelles a eu, par exemple dans le cas des peintres, un effet positif. Des jeunes qui auraient été tentés d'abandonner leur projet parce qu'ils devaient sortir de Bruxelles pour les cours théoriques, peuvent actuellement le réaliser.

Cependant, dans d'autres cas, l'ouverture de nouvelles formations en Wallonie a pu avoir des effets à la baisse dans les centres bruxellois ou en tout cas une diminution du

nombre de jeunes Wallons qui viennent se former à Bruxelles. On peut citer l'ouverture d'une formation de photographe à Liège, d'esthéticienne à Charleroi et d'entretien de jardin à Huy.

*Evolution de la répartition des apprentis par domaine de formation*

**Tableau 11 : Évolution du nombre d'apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO par domaine de formation par rapport à 1992-1993**

Centre de formation	Profession	Nombre d'apprentis en 92-93	Nombre d'apprentis en 99-00
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	230	354
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant		220
INFOBO	Restaurateur	246	201
INFAC	Garagiste-réparateur	168	175
INFAC	Carrossier-réparateur	105	142
INFAC	Installateur-électricien	72	125
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	73	110
INFAC	Entrepreneur de jardins		70
INFAC	Esthéticien	58	65
INFAC	Fleuriste	62	61
INFOBO	Boulangier-pâtissier	78	60
INFAC	Communicateur graphique	46	55
INFAC	Peintre en bâtiment		54
INFOBO	Boucher-charcutier	65	52
INFAC	Menuisier		48
INFAC	Photographe	50	47
INFAC	Décorateur	16	43
INFAC	Technicien prothèse dentaire	59	38
INFAC	Inst. en chauffage central		37
INFAC	Bandagiste		28
INFAC	Pépiniériste/Floriculteur	57	25
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	23	22
INFAC	Bijoutier-joaillier	28	19
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs		19
INFAC	Carreleur		13
INFAC	Imprimeur	16	11
INFAC	Cordonnier-chausseau	13	8
INFOBO	Confiseur-chocolatier	11	8
INFAC	Horloger	7	
INFOBO	Glacier	5	
INFAC	Etalagiste	5	
INFOBO	Prépa. Gibier, volaille	4	
INFOBO	Grossiste en viande - march. De bétail, abat.	3	
INFOBO	Poissonnier	1	
INFAC	Cours généraux	159	198
Total sans cours généraux		1501	2110
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1660</b>	<b>2308</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

On retrouve en tête de classement les mêmes métiers que ceux qui, en 92-93, regroupaient le plus grand nombre d'apprentis. Nous ne nous expliquons pas l'absence en 92-93 de la formation de commerçant-détaillant qui existait bien à l'INFOBO à l'époque.

La coiffure a cependant connu un essor important, dépassant de loin la restauration qui est, par contre, en diminution marquée.

### Nouvelles formations par rapport à 92-93

- Peintre en bâtiment (54 pers.)
- Menuisier (48 pers.)
- Installateur chauffage central (37 pers.)
- Bandagiste (28 pers.)
- Techniciens réparateurs d'ordinateurs (19 pers.)
- Carreleur (13 pers.)

Il s'agit donc majoritairement de formations inscrites dans le secteur de la construction. L'étude de 92-93 avait d'ailleurs montré la carence en ce domaine à l'époque.

### Formations ayant disparu

Horloger, étalagiste, glacier, préparateur volaille et gibier, grossiste en viande, poissonnier.

L'opportunité de former des jeunes à ces métiers existe toujours pour les centres, mais ceux-ci doivent s'adapter à la demande. Dans ces métiers-ci, elle n'est pour le moment plus suffisante pour maintenir l'offre.

## **B. Formations chef d'entreprise**

La situation des programmes de formation chef d'entreprise est différente de celle des apprentis. On y observe une plus grande souplesse et par là-même, l'ouverture et la fermeture d'un beaucoup plus grand nombre de programmes chaque année.

De ce fait aussi, les formations chef d'entreprise se distancient de plus en plus de l'apprentissage.

**Tableau 12 : Nombre d'auditeurs chefs entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO en 1999-2000 (chiffres collectés en novembre 1999) - Répartition par domaine de formation**

Centre	Profession	Nbre auditeurs	%
INFAC	Agent de voyages	429	9,9
INFAC	Comptable	414	9,5
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée	368	8,5
INFAC	Agent immobilier	306	7,0
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	150	3,4
INFAC	Esthéticien(ne)	149	3,4
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	138	3,2
INFOBO	Gestion	120	2,8
INFAC	Coiffeur Dames	118	2,7
INFAC	Candidat courtier d'assurances	117	2,7
INFAC	Décorateur d'intérieur	115	2,6
INFAC	Fleuriste	98	2,3
INFAC	Communicateur graphique	87	2,0
INFAC	Opticien-optométriste	81	1,9
INFAC	Garagiste-réparateur	74	1,7
INFAC	Entrepreneur de jardins	66	1,5
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	64	1,5
INFAC	Conseiller en Publicité	63	1,4
INFOBO	Herboriste	62	1,4
INFAC	Conseiller en marketing	59	1,4
INFAC	Installateur-électricien	57	1,3
INFAC	Carrossier-réparateur	55	1,3
INFOBO	Boulangier-pâtissier	54	1,2
INFAC	Gardiennage d'enfants à domicile	52	1,2
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion	51	1,2
INFAC	Photographe	51	1,2
INFAC	Guide touristique	51	1,2
INFOBO	Hôtelier	50	1,1
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	49	1,1
INFAC	Inst. en chauffage central	49	1,1
INFAC	Agent commercial	49	1,1
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	44	1,0
INFAC	Conseiller fiscal	41	0,9
INFAC	Peintre	40	0,9
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	38	0,9
INFAC	Expert en biens immobiliers	37	0,8
INFAC	Conseiller en commerce international	32	0,7
INFAC	Concepteur de produits multimédias	32	0,7
INFAC	Electricien d'automobiles	30	0,7
INFAC	Conseiller commercial en automobile	30	0,7
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants	30	0,7
INFAC	Restaurateur de meubles	28	0,6
INFAC	Bijoutier-joaillier	27	0,6
INFAC	Coiffeur Messieurs	27	0,6
INFAC	Conseiller financier	25	0,6
INFAC	Expert consultant	25	0,6
INFOBO	Boucher-charcutier	24	0,6
INFOBO	Confiseur-chocolatier	22	0,5
INFAC	Esthéticien canin	22	0,5
INFOBO	Prép. plats à emporter	20	0,5
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	19	0,4
INFAC	Hôtesse d'accueil	19	0,4
INFAC	Cordonnier-chausseau	16	0,4
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier	16	0,4
INFOBO	Glacier	14	0,3
INFAC	Carreleur	13	0,3
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs	13	0,3
INFAC	Menuisier-charpentier	10	0,2
INFOBO	Gestionnaire de brasserie	9	0,2
INFAC	Bandagiste	4	0,1
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4353</b>	<b>100</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

Contrairement à ce qui est observable pour l'apprentissage, les formations chef d'entreprise les plus recherchées concernent des métiers de la gestion ou du secteur « services aux entreprises ».

En 2000, les formations agents de voyage, comptable, gestion d'entreprise et agent immobilier comptent chacune plusieurs centaines d'auditeurs.

Viennent ensuite les métiers qui regroupent un grand nombre d'apprentis : restaurateur-traiteur, esthéticien(ne), coiffure.

D'autres domaines comme régisseur-technicien de spectacle, courtier d'assurances ou décorateur dépassent également la centaine d'auditeurs.

### Évolution de la répartition des auditeurs chef d'entreprise par domaine de formation

**Tableau 13 : Évolution du nombre d'auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO par rapport à 1992-1993 - Répartition par domaine de formation**

Centre	Profession	Nombre d'auditeurs 1993	Nombre d'auditeurs 2000
INFAC	Agent de voyages	113	429
INFAC	Comptable	105	414
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée		368
INFAC	Agent immobilier	109	306
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	263	150
INFAC	Esthéticien(ne)	113	149
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	50	138
INFOBO	Gestion	308	120
INFAC	Coiffeur Dames	144	118
INFAC	Candidat courtier d'assurances	129	117
INFAC	Décorateur d'intérieur	18	115
INFAC	Fleuriste	54	98
INFAC	Communicateur graphique		87
INFAC	Opticien-optométriste	71	81
INFAC	Garagiste-réparateur	65	74
INFAC	Entrepreneur de jardins		66
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant		64
INFAC	Conseiller en Publicité		63
INFOBO	Herboriste		62
INFAC	Conseiller en marketing		59
INFAC	Installateur-électricien	62	57
INFAC	Carrossier-réparateur	48	55
INFOBO	Boulangier-pâtissier	33	54
INFAC	Gardiennne d'enfants à domicile		52
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion		51
INFAC	Photographe	43	51
INFAC	Guide touristique		51
INFOBO	Hôtelier	9	50
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	65	49
INFAC	Inst. en chauffage central	34	49
INFAC	Agent commercial		49
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	53	44
INFAC	Conseiller fiscal	50	41
INFAC	Peintre		40
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	33	38
INFAC	Expert en biens immobiliers		37
INFAC	Conseiller en commerce international		32
INFAC	Concepteur de produits multimédias		32
INFAC	Electricien d'automobiles		30
INFAC	Conseiller commercial en automobile		30
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants		30
INFAC	Restaurateur de meubles	56	28
INFAC	Bijoutier-joaillier	29	27
INFAC	Coiffeur Messieurs		27
INFAC	Conseiller financier		25
INFAC	Expert consultant		25
INFOBO	Boucher-charcutier	36	24
INFOBO	Confiseur-chocolatier	25	22
INFAC	Esthéticien canin		22
INFOBO	Prép. plats à emporter	22	20
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	22	19
INFAC	Hôtesse d'accueil		19
INFAC	Cordonnier-chausseur	17	16
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier		16
INFOBO	Glacier	20	14
INFAC	Carreleur		13
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs		13
INFAC	Menuisier-charpentier		10
INFOBO	Gestionnaire de brasserie		9
INFAC	Bandagiste	21	4
INFAC	Conseiller en placements et crédits	28	
INFAC	Étalagiste	23	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2271</b>	<b>4353</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

Tout d'abord on remarquera la croissance exceptionnelle du nombre d'auditeurs chef d'entreprise à l'INFAC et à l'INFOBO puisqu'il a presque doublé entre 92-93 et 2000 passant de 2271 à 4353 auditeurs.

Les formations citées ci-dessus comme regroupant le plus d'inscriptions (agents de voyages, comptables, agent immobilier) sont pour une large part dans cette croissance. De fortes hausses sont également repérées dans des métiers qui existaient mais qui retrouvent un regain d'intérêt comme par exemple décorateurs d'intérieur, régisseurs de spectacle ou, dans une moindre mesure, hôtelier.

Outre les formations classiques des classes moyennes pour lesquelles le nombre d'auditeurs varie peu d'une année à l'autre (boucherie, boulangerie, glacier, prothèse dentaire, bijoutier, fleuriste, etc.), on notera l'apparition de formations à toute une série de métiers qui n'existaient pas en 92-93. La liste en serait fort longue, retenons qu'on est passé de 34 à 60 métiers entre 92-93 et 2000 et que plusieurs des nouveaux métiers proposés sont dans les secteurs des services (guide touristique, agent commercial, conseiller ou expert, etc.)

Dans bien des cas, les programmes de formation chef d'entreprise ne constituent plus une prolongation de l'apprentissage. Ils sont organisés dès le départ, pour des adultes dont une bonne part souhaite pouvoir se mettre à leur compte. Cet essor des formations chef d'entreprise permet donc de retrouver la vocation première des formations chef d'entreprise qui, il faut bien le dire, avait eu tendance à s'amenuiser.

Pour l'apprentissage comme pour les formations chef d'entreprise, les centres peuvent être amenés à supprimer certaines sections par manque de candidats. Un effort d'information peut être fait pour attirer les jeunes avant la prise de cette mesure fatale. À l'INFAC, ce sera par exemple fait cette année pour les métiers du cuir.

### "Analyse des besoins de formation" - "Adaptation de l'offre à la demande"

La détection de nouveaux besoins en formation se fait surtout par l'intermédiaire des délégués à la tutelle. Ceux-ci sont en effet bien placés pour enregistrer les souhaits des jeunes et constater l'éventuelle carence en programme de formation permettant d'y répondre.

Certaines formations peuvent également être directement demandées par des associations professionnelles, comme des spécialisations dans certaines branches existantes. Dans ces cas, les centres de formation conçoivent les programmes et les font avaliser par l'Institut.

La liste des métiers auxquels les classes moyennes peuvent former est cependant arrêtée par décret. Au cas où la profession visée n'est pas répertoriée, il convient de demander une dérogation.

## ***II.3. Caractéristiques des publics inscrits - apprentis et auditeurs chef d'entreprise***

### **II.3.1. Répartition par sexe**

#### *Apprentissage*

Le nombre de filles inscrites en apprentissage des classes moyennes reste faible. On observe une grande stabilité du taux de féminisation global par rapport à 92, à savoir environ 26 % .

Seuls trois métiers attirent de manière significative plus les filles en 2000 qu'en 92. Ce sont les fleuristes, la communication graphique et la pâtisserie.

Par contre, les métiers de soins aux personnes, coiffure et esthétique restent extrêmement féminins et les métiers de la construction restent réservés aux hommes. On observe également une baisse du nombre de filles dans la restauration (13 % contre 16 en 92-93).

**Tableau 14 : Répartition des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon le sexe - 1999-2000**

Centre	Profession	Nombre d'apprentis	% de femmes
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	354	69,5
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	220	63,6
INFOBO	Restaurateur	201	12,9
INFAC	Garagiste-réparateur	175	0,0
INFAC	Carrossier-réparateur	142	0,0
INFAC	Installateur-électricien	125	0,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	110	0,0
INFAC	Entrepreneur de jardins	70	0,0
INFAC	Esthéticien	65	100,0
INFAC	Fleuriste	61	57,4
INFOBO	Boulangier-pâtissier	60	13,3
INFAC	Communicateur graphique	55	12,7
INFAC	Peintre en bâtiment	54	1,9
INFOBO	Boucher-charcutier	52	3,8
INFAC	Menuisier	48	0,0
INFAC	Photographe	47	48,9
INFAC	Décorateur	43	7,0
INFAC	Technicien prothèse dentaire	38	31,6
INFAC	Inst. en chauffage central	37	0,0
INFAC	Bandagiste	28	42,9
INFAC	Pépinieriste/Floriculteur	25	0,0
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	22	0,0
INFAC	Bijoutier-joaillier	19	26,3
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs	19	0,0
INFAC	Carreleur	13	0,0
INFAC	Imprimeur	11	18,2
INFOBO	Confiseur-chocolatier	8	25,0
INFAC	Cordonnier-chausseau	8	25,0
INFAC	Cours généraux	198	9,1
Total sans cours généraux		2110	28,0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2308</b>	<b>26,4</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### Auditeurs chef d'entreprise

L'inégalité entre sexe est beaucoup moins marquée chez les auditeurs chef d'entreprise que chez les apprentis. Le pourcentage de femmes atteint en effet 43,8 % (contre 26 chez les apprentis). Plus de formations ouvrant aux métiers de soins ou services aux personnes viennent renforcer la forte féminisation observée parmi les coiffeurs et les esthéticiennes, il s'agit notamment des formations pour directeur de maisons d'enfants (93 % de femmes), gardienne d'enfants à domicile (100 %) et hôtesse d'accueil (100 %), gestionnaire de maisons de repos (65 %).

Les métiers liés au tourisme attirent également une forte proportion de femmes (guides touristiques (57 %), agents de voyage (75 %)).

**Tableau 15 : Répartition des auditeurs chef entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon le sexe - 1999-2000**

Centre	Profession	Nombre d'auditeurs	% de femmes
INFAC	Agent de voyages	429	74,6%
INFAC	Comptable	414	48,6%
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée	368	33,2%
INFAC	Agent immobilier	306	36,3%
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	150	27,3%
INFAC	Esthéticien(ne)	149	99,3%
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	138	10,1%
INFOBO	Gestion	120	40,0%
INFAC	Coiffeur Dames	118	78,8%
INFAC	Candidat courtier d'assurances	117	51,3%
INFAC	Décorateur d'intérieur	115	67,0%
INFAC	Fleuriste	98	79,6%
INFAC	Communicateur graphique	87	33,3%
INFAC	Opticien-optométriste	81	39,5%
INFAC	Garagiste-réparateur	74	1,4%
INFAC	Entrepreneur de jardins	66	4,5%
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	64	62,5%
INFAC	Conseiller en Publicité	63	50,8%
INFOBO	Herboriste	62	74,2%
INFAC	Conseiller en marketing	59	27,1%
INFAC	Installateur-électricien	57	0,0%
INFAC	Carrossier-réparateur	55	0,0%
INFOBO	Boulangier-pâtissier	54	40,7%
INFAC	Gardiennne d'enfants à domicile	52	100,0%
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion	51	3,9%
INFAC	Photographe	51	29,4%
INFAC	Guide touristique	51	56,9%
INFOBO	Hôtelier	50	48,0%
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	49	2,0%
INFAC	Inst. en chauffage central	49	4,1%
INFAC	Agent commercial	49	36,7%
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	44	65,9%
INFAC	Conseiller fiscal	41	41,5%
INFAC	Peintre	40	0,0%
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	38	0,0%
INFAC	Expert en biens immobiliers	37	27,0%
INFAC	Conseiller en commerce international	32	34,4%
INFAC	Concepteur de produits multimédias	32	34,4%
INFAC	Electricien d'automobiles	30	0,0%
INFAC	Conseiller commercial en automobile	30	10,0%
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants	30	93,3%
INFAC	Restaurateur de meubles	28	42,9%
INFAC	Bijoutier-joaillier	27	44,4%
INFAC	Coiffeur Messieurs	27	44,4%
INFAC	Conseiller financier	25	24,0%
INFAC	Expert consultant	25	12,0%
INFOBO	Boucher-charcutier	24	8,3%
INFOBO	Confiseur-chocolatier	22	18,2%
INFAC	Esthéticien canin	22	100,0%
INFOBO	Prép. plats à emporter	20	45,0%
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	19	31,6%
INFAC	Hôtesse d'accueil	19	100,0%
INFAC	Cordonnier-chausseur	16	31,3%
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier	16	0,0%
INFOBO	Glacier	14	21,4%
INFAC	Carreleur	13	0,0%
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs	13	7,7%
INFAC	Menuisier-charpentier	10	20,0%
INFOBO	Gestionnaire de brasserie	9	22,2%
INFAC	Bandagiste	4	25,0%
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4353</b>	<b>43,8%</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### **II.3.2. Les antécédents scolaires des apprentis et auditeurs chef d'entreprise**

#### Apprentissage

Les données retranscrites dans le fichier de l'INFAC ne permettent pas de préciser quels sont les antécédents scolaires des apprentis qui ont un niveau d'études inférieur au CESI ou au 2<sup>e</sup> degré actuel (4 ans de l'enseignement secondaire).

À l'INFOBO, la majorité des apprentis ont suivi deux, trois ou quatre années dans l'enseignement professionnel inférieur sans obtenir de CESI ou de certificat du second degré.

À l'INFAC aussi la majorité des apprentis a réalisé un parcours scolaire dans l'enseignement primaire ou secondaire inférieur qui n'a pas débouché sur un CESI ou un certificat du second degré.

En moyenne, 25 % des jeunes entrent en apprentissage munis de ces certificats, 2,3 % ont même déjà un CESS.

Les pourcentages les plus élevés d'apprentis déjà certifiés dans l'enseignement de plein exercice (secondaire inférieur) s'observent dans les inscriptions

- des techniciens de prothèse dentaire (87 % CESI et 13 % CESS),
- des bandagistes (50 % CESI, 43 % CESS),
- aux métiers artistiques : imprimeurs, photographes, communicateurs graphistes.

Ceci s'explique aisément pour les apprentis techniciens de prothèse dentaire et bandagiste parce qu'il s'agit là des seuls programmes pour lesquels les conditions d'accès spécifient que les candidats doivent être détenteurs d'une certification de l'enseignement secondaire inférieur (CESI).

**Tableau 16 : Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFOBO - 1999-2000**

Centre	Profession	Nbre d'apprentis	Antécédents scolaires (%)				TOTAL
			Exa.d'ent. (CEB ou rien)	PROF2, 3 ou 4	CESI ou C2D	CESS	
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	220	11,8	62,7	22,7	2,7	100,0
INFOBO	Restaurateur	201	5,5	81,1	10,4	3,0	100,0
INFOBO	Boulangier-pâtissier	60	6,7	76,7	16,7	0,0	100,0
INFOBO	Boucher-charcutier	52	11,5	78,8	7,7	1,9	100,0
INFOBO	Confiseur-chocolatier	8	0,0	87,5	0,0	12,5	100,0
	TOTAL	541	8,7	73,0	15,7	2,6	

Source : INFOBO, calculs ICHEC

**Tableau 17 : Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFAC - 1999-2000**

Centre	Profession	Nbre d'apprentis	Antécédents scolaires (%)			
			Inférieur au CESI	CESI ou C2D	CESS	TOTAL
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	354	84,5	14,1	1,4	100,0
INFAC	Garagiste-réparateur	175	76,0	24,0	0,0	100,0
INFAC	Carrossier-réparateur	142	83,1	16,9	0,0	100,0
INFAC	Installateur-électricien	125	78,4	21,6	0,0	100,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	110	78,2	21,8	0,0	100,0
INFAC	Entrepreneur de jardins	70	71,4	27,1	1,4	100,0
INFAC	Esthéticien	65	76,9	23,1	0,0	100,0
INFAC	Fleuriste	61	85,2	14,8	0,0	100,0
INFAC	Communicateur graphique	55	63,6	32,7	3,6	100,0
INFAC	Peintre en bâtiment	54	87,0	13,0	0,0	100,0
INFAC	Menuisier	48	87,5	12,5	0,0	100,0
INFAC	Photographe	47	51,1	46,8	2,1	100,0
INFAC	Décorateur	43	76,7	23,3	0,0	100,0
INFAC	Technicien prothèse dentaire	38	0,0	86,8	13,2	100,0
INFAC	Inst. en chauffage central	37	81,1	18,9	0,0	100,0
INFAC	Bandagiste	28	7,1	50,0	42,9	100,0
INFAC	Pépinieriste/Floriculteur	25	84,0	16,0	0,0	100,0
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	22	68,2	22,7	9,1	100,0
INFAC	Bijoutier-joaillier	19	57,9	36,8	5,3	100,0
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs	19	63,2	36,8	0,0	100,0
INFAC	Carreleur	13	46,2	46,2	7,7	100,0
INFAC	Imprimeur	11	54,5	36,4	9,1	100,0
INFAC	Cordonnier-chausseur	8	62,5	25,0	12,5	100,0
INFAC	Cours généraux	198	59,6	36,4	4,0	100,0
	<b>TOTAL</b>	<b>1767</b>	<b>73,2</b>	<b>24,6</b>	<b>2,3</b>	<b>100,0</b>

Source : INFAC, calculs ICHEC

En comparaison avec la situation antérieure, on observe une diminution du nombre de jeunes ayant cette certification intermédiaire. En 91, selon les données disponibles qui ne concernaient que les contrats agréés<sup>42</sup> cette année-là, 35 % avaient le CESI et 2,6 % un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. En 2000, 22,5 % des apprentis ont le CESI ou le C2D et 2,3 un diplôme CESS ou plus.

<sup>42</sup> de BRIER Claire, Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles, Bruxelles, mars 93, p. 159

**Tableau 18 : Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO - comparaison 1991 - 2000**

Antécédents scolaires (%)	1991	2000
Inférieur au CESI	62,7	75,2
CESI ou C2D	34,7	22,5
CESS et SUP	2,6	2,3
TOTAL	100,0	100,0

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### Auditeurs chef d'entreprise

Ici aussi, la différence avec les apprentis est très marquée.

La formation chef d'entreprise ne constitue plus une prolongation de l'apprentissage que pour 11,8 % des auditeurs inscrits en 2000.

Une faible part d'auditeurs a été inscrite sur base d'un examen d'entrée : 6,2 % .

La majorité des auditeurs dispose d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) - 61 % - et 6,6 % ont même un diplôme de l'enseignement supérieur. 14,4 % entrent en formation chef d'entreprise munis d'un CESI ou d'un C2D.

**Cette analyse porte à croire que la formule de la formation chef d'entreprise apparaît pour de nombreuses personnes comme une opportunité de poursuivre des études "supérieures", c'est-à-dire au-delà du CESS, pour se diriger vers des emplois indépendants de gestionnaires, conseillers, experts, courtiers en assurance, agents immobiliers, etc.**

Certains sans aucun doute doivent également exercer ce métier comme salariés dans des sociétés constituées par d'autres, qui ne sont pas nécessairement des P.M.E. (agents de voyage, par exemple).

**Tableau 19 : Antécédents scolaires des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO - 1999 - 2000**

Centre	Profession	Nombre d'auditeurs	Antécédents scolaires (%)				
			Ex. ent.	Apprent.	CESI	CESS	SUP
INFAC	Agent de voyages	429	0,0	0,0	0,2	97,2	2,6
INFAC	Comptable	414	0,0	0,2	19,3	78,3	2,2
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée	368	24,7	14,4	24,5	33,2	3,3
INFAC	Agent immobilier	306	0,0	0,0	2,0	88,2	9,8
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	150	4,0	27,3	25,3	38,0	5,3
INFAC	Esthéticien(ne)	149	7,4	8,1	22,8	57,0	4,7
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	138	5,1	3,6	30,4	55,1	5,8
INFOBO	Gestion	120	51,7	3,3	29,2	13,3	2,5
INFAC	Coiffeur Dames	118	5,9	78,0	5,9	10,2	0,0
INFAC	Candidat courtier d'assurances	117	0,0	0,0	0,0	94,9	5,1
INFAC	Décorateur d'intérieur	115	2,6	7,0	23,5	62,6	4,3
INFAC	Fleuriste	98	8,2	6,1	17,3	60,2	8,2
INFAC	Communicateur graphique	87	0,0	5,7	10,3	78,2	5,7
INFAC	Opticien-optométriste	81	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
INFAC	Garagiste-réparateur	74	4,1	36,5	12,2	47,3	0,0
INFAC	Entrepreneur de jardins	66	3,0	22,7	28,8	45,5	0,0
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	64	0,0	75,0	14,1	3,1	7,8
INFAC	Conseiller en Publicité	63	0,0	0,0	4,8	93,7	1,6
INFOBO	Herboriste	62	0,0	0,0	0,0	82,3	17,7
INFAC	Conseiller en marketing	59	0,0	0,0	0,0	91,5	8,5
INFAC	Installateur-électricien	57	1,8	31,6	15,8	47,4	3,5
INFAC	Carrossier-réparateur	55	7,3	45,5	18,2	29,1	0,0
INFOBO	Boulangier-pâtissier	54	18,5	40,7	14,8	20,4	5,6
INFAC	Gardienne d'enfants à domicile	52	7,7	0,0	40,4	48,1	3,8
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion	51	13,7	2,0	21,6	49,0	13,7
INFAC	Photographe	51	2,0	7,8	13,7	70,6	5,9
INFAC	Guide touristique	51	0,0	0,0	7,8	72,5	19,6
INFOBO	Hôtelier	50	0,0	0,0	0,0	82,0	18,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	49	6,1	12,2	28,6	44,9	8,2
INFAC	Inst. en chauffage central	49	4,1	28,6	16,3	49,0	2,0
INFAC	Agent commercial	49	4,1	0,0	42,9	51,0	2,0
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	44	0,0	0,0	0,0	36,4	63,6
INFAC	Conseiller fiscal	41	0,0	0,0	0,0	48,8	51,2
INFAC	Peintre	40	12,5	27,5	17,5	35,0	7,5
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	38	10,5	10,5	10,5	60,5	7,9
INFAC	Expert en biens immobiliers	37	0,0	0,0	2,7	75,7	21,6
INFAC	Conseiller en commerce international	32	0,0	0,0	9,4	81,3	9,4
INFAC	Concepteur de produits multimédias	32	0,0	0,0	6,3	81,3	12,5
INFAC	Electricien d'automobiles	30	0,0	36,7	33,3	30,0	0,0
INFAC	Conseiller commercial en automobile	30	3,3	6,7	36,7	53,3	0,0
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants	30	0,0	0,0	6,7	86,7	6,7
INFAC	Restaurateur de meubles	28	14,3	7,1	25,0	53,6	0,0
INFAC	Bijoutier-joaillier	27	3,7	25,9	3,7	59,3	7,4
INFAC	Coiffeur Messieurs	27	3,7	66,7	0,0	29,6	0,0
INFAC	Conseiller financier	25	0,0	0,0	0,0	92,0	8,0
INFAC	Expert consultant	25	0,0	0,0	0,0	12,0	88,0
INFOBO	Boucher-charcutier	24	0,0	45,8	41,7	4,2	8,3
INFOBO	Confiseur-chocolatier	22	13,6	40,9	22,7	13,6	9,1
INFAC	Esthéticien canin	22	18,2	4,5	4,5	72,7	0,0
INFOBO	Prép. plats à emporter	20	5,0	5,0	35,0	55,0	0,0
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	19	0,0	68,4	0,0	26,3	5,3
INFAC	Hôtesse d'accueil	19	5,3	0,0	15,8	78,9	0,0
INFAC	Cordonnier-chausseur	16	6,3	6,3	18,8	62,5	6,3
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier	16	18,8	18,8	6,3	50,0	6,3
INFOBO	Glacier	14	7,1	35,7	14,3	42,9	0,0
INFAC	Carreleur	13	38,5	15,4	0,0	38,5	7,7
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs	13	0,0	0,0	15,4	69,2	15,4
INFAC	Menuisier-charpentier	10	0,0	0,0	30,0	70,0	0,0
INFOBO	Gestionnaire de brasserie	9	0,0	0,0	22,2	44,4	33,3
INFAC	Bandagiste	4	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
	TOTAL GENERAL	4353	6,2	11,8	14,4	61,1	6,6

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

La comparaison avec 92 renforce l'observation qui précède selon laquelle la formation chef d'entreprise apparaît comme une opportunité de se former après le CESS, plutôt que comme une prolongation de l'apprentissage. N'oublions pas que la population globale a presque doublé dans ce laps de temps, ce qui renforce le constat.

En 92, 21 % des auditeurs avaient le CESI contre 14,4 % en 2000 et surtout 37 % avaient un CESS contre 61 % en 2000.

Par contre, la part d'auditeurs venant de l'apprentissage n'est plus que de 12 %, alors qu'elle en constituait 24 % en 92.

**Tableau 20 : Antécédents scolaires des auditeurs chef d'entreprise  
Comparaison 1992 - 2000**

Antécédents	1992 <sup>43</sup>	2000
Examen d'entrée	7,4	6,2
Apprentissage	23,8	11,8
CESI	21,0	14,4
CESS	36,9	61,1
SUP	9,8	6,6
Total	98,8	100,0

### **II.3.3. La répartition par groupe d'âge des apprentis et auditeurs chef d'entreprise**

#### *Apprentissage*

La seule information disponible pour l'INFAC et l'INFOBO est la part d'apprentis ayant plus ou moins de 18 ans.

Pour certains métiers, on peut faire une corrélation entre le niveau d'études à l'entrée et l'âge, par exemple pour les techniciens en prothèse dentaire.

<sup>43</sup> de BRIER Claire, Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles, Bruxelles, mars 93, p. 176.

Pour le reste, il semble que la dimension artistique puisse également être corrélée avec l'âge. Plus de jeunes de 18 ans dans les formations ouvrant aux métiers demandant de la créativité : entrepreneur de jardin, photographe, ébéniste, bijoutier joaillier.

En comparant avec la situation de 1992, on observe un **vieillissement** du public apprenti<sup>44</sup>.

La part de jeunes de plus ou moins 18 ans s'est en effet inversée durant cette décennie.

En 92, 58 % des apprentis avaient moins de 18 ans, en 2000, ils ne sont plus que 43 % .

Doit-on y voir un effet de la prolongation de la scolarité obligatoire ou une tendance à voir les parcours scolaires s'allonger, sans pour autant, on l'a vu, aboutir à une certification ?

**Tableau 21 : Répartition par groupe d'âge des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO - 1999-2000**

Centre	Profession	Nbre d'apprentis	Age (%)	
			Moins de 18	18 et plus
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	354	41,2	58,8
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	220	41,8	58,2
INFOBO	Restaurateur	201	57,7	42,3
INFAC	Garagiste-réparateur	175	44,6	55,4
INFAC	Carrossier-réparateur	142	50,7	49,3
INFAC	Installateur-électricien	125	48,0	52,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	110	52,7	47,3
INFAC	Entrepreneur de jardins	70	32,9	67,1
INFAC	Esthéticien	65	44,6	55,4
INFAC	Fleuriste	61	50,8	49,2
INFOBO	Boulangier-pâtissier	60	66,7	33,3
INFAC	Communicateur graphique	55	32,7	67,3
INFAC	Peintre en bâtiment	54	44,4	55,6
INFOBO	Boucher-charcutier	52	65,4	34,6
INFAC	Menuisier	48	37,5	62,5
INFAC	Photographe	47	27,7	72,3
INFAC	Décorateur	43	30,2	69,8
INFAC	Technicien prothèse dentaire	38	5,3	94,7
INFAC	Inst. en chauffage central	37	54,1	45,9
INFAC	Bandagiste	28	0,0	100,0
INFAC	Pépiniériste/Floriculteur	25	56,0	44,0
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	22	4,5	95,5
INFAC	Bijoutier-joaillier	19	10,5	89,5
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs	19	47,4	52,6
INFAC	Carreleur	13	53,8	46,2
INFAC	Imprimeur	11	36,4	63,6
INFOBO	Confiseur-chocolatier	8	50,0	50,0
INFAC	Cordonnier-chausseur	8	37,5	62,5
INFAC	Cours généraux	198	33,8	66,2
<b>TOTAL</b>		<b>2308</b>	<b>43,2</b>	<b>56,8</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

<sup>44</sup> de BRIER Claire, mars 1993, opcit, p. 169.

### Auditeurs chef d'entreprise

Pour les auditeurs chef d'entreprise, la donnée disponible concernant l'âge est la part des personnes ayant plus ou moins de 25 ans.

Dans l'ensemble des auditeurs, 70 % ont moins de 25 ans, ce qui conforme, semble-t-il, la thèse de choisir cette filière comme formation initiale (plutôt que continue, c'est-à-dire après avoir déjà eu une réelle expérience de travail).

Pour certaines formations, notamment les "experts" et "gestionnaires", le public est majoritairement composé de personnes plus âgées dont il serait intéressant de connaître les parcours.

La comparaison avec 1992<sup>45</sup> ne révèle pas de différence significative à ce propos. En effet, à cette époque, 68 % des auditeurs avaient moins de 25 ans.

---

<sup>45</sup> de BRIER Claire, mars 1993, opcit, p. 176.

**Tableau 22 : Répartition par groupe d'âge des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO - 1999-2000**

Centre	Profession	Nombre d'auditeurs	Age (%)		
			18 à 25	26 à 45	plus de 45
INFAC	Agent de voyages	429	85,5	13,5	0,9
INFAC	Comptable	414	67,6	29,0	3,4
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée	368	58,2	37,0	4,9
INFAC	Agent immobilier	306	49,3	41,8	8,8
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	150	72,7	26,0	1,3
INFAC	Esthéticien(ne)	149	79,9	18,1	2,0
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	138	88,4	10,9	0,7
INFOBO	Gestion	120	49,2	47,5	3,3
INFAC	Coiffeur Dames	118	90,7	9,3	0,0
INFAC	Candidat courtier d'assurances	117	84,6	14,5	0,9
INFAC	Décorateur d'intérieur	115	89,6	9,6	0,9
INFAC	Fleuriste	98	70,4	24,5	5,1
INFAC	Communicateur graphique	87	93,1	6,9	0,0
INFAC	Opticien-optométriste	81	80,2	19,8	0,0
INFAC	Garagiste-réparateur	74	90,5	9,5	0,0
INFAC	Entrepreneur de jardins	66	89,4	10,6	0,0
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	64	95,3	4,7	0,0
INFAC	Conseiller en Publicité	63	90,5	9,5	0,0
INFOBO	Herboriste	62	27,4	71,0	1,6
INFAC	Conseiller en marketing	59	88,1	11,9	0,0
INFAC	Installateur-électricien	57	77,2	17,5	5,3
INFAC	Carrossier-réparateur	55	94,5	5,5	0,0
INFOBO	Boulangier-pâtissier	54	90,7	9,3	0,0
INFAC	Gardiennne d'enfants à domicile	52	67,3	30,8	1,9
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion	51	23,5	72,5	3,9
INFAC	Photographe	51	92,2	7,8	0,0
INFAC	Guide touristique	51	21,6	37,3	41,2
INFOBO	Hôtelier	50	66,0	34,0	0,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	49	63,3	32,7	4,1
INFAC	Inst. en chauffage central	49	77,6	22,4	0,0
INFAC	Agent commercial	49	85,7	10,2	4,1
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	44	18,2	75,0	6,8
INFAC	Conseiller fiscal	41	43,9	51,2	4,9
INFAC	Peintre	40	52,5	42,5	5,0
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	38	65,8	28,9	5,3
INFAC	Expert en biens immobiliers	37	32,4	54,1	13,5
INFAC	Conseiller en commerce international	32	53,1	43,8	3,1
INFAC	Concepteur de produits multimédias	32	56,3	43,8	0,0
INFAC	Electricien d'automobiles	30	70,0	30,0	0,0
INFAC	Conseiller commercial en automobile	30	73,3	23,3	3,3
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants	30	63,3	30,0	6,7
INFAC	Restaurateur de meubles	28	75,0	21,4	3,6
INFAC	Bijoutier-joaillier	27	74,1	18,5	7,4
INFAC	Coiffeur Messieurs	27	77,8	22,2	0,0
INFAC	Conseiller financier	25	72,0	24,0	4,0
INFAC	Expert consultant	25	0,0	52,0	48,0
INFOBO	Boucher-charcutier	24	87,5	12,5	0,0
INFOBO	Confiseur-chocolatier	22	86,4	13,6	0,0
INFAC	Esthéticien canin	22	59,1	40,9	0,0
INFOBO	Prép. plats à emporter	20	55,0	45,0	0,0
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	19	73,7	26,3	0,0
INFAC	Hôtesse d'accueil	19	84,2	15,8	0,0
INFAC	Cordonnier-chausurier	16	75,0	18,8	6,3
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier	16	31,3	62,5	6,3
INFOBO	Glacier	14	78,6	21,4	0,0
INFAC	Carreleur	13	46,2	46,2	7,7
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs	13	46,2	46,2	7,7
INFAC	Menuisier-charpentier	10	100,0	0,0	0,0
INFOBO	Gestionnaire de brasserie	9	100,0	0,0	0,0
INFAC	Bandagiste	4	75,0	25,0	0,0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4353</b>	<b>70,5</b>	<b>26,0</b>	<b>3,5</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### **II.3.4. Origine régionale des apprentis et auditeurs chef d'entreprise**

#### *Apprentissage*

72 % des apprentis inscrits à l'INFAC ou à l'INFOBO sont des Bruxellois; en 92, cette proportion n'était que de 64 %<sup>46</sup>.

En observant la répartition par métier, il apparaît que ce sont dans les formations regroupant le moins d'apprentis qu'il y a plus de non-Bruxellois. Sans doute, faut-il y voir un effet de la spécialisation, c'est-à-dire du fait que toutes les formations ne sont pas proposées partout et que l'INFAC peut attirer des jeunes Wallons lorsque ces formations ne sont pas organisées dans les autres centres.

---

<sup>46</sup> de BRIER Claire, mars 1993, opcit, p. 166.

**Tableau 23: Répartition des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon leur domicile - 1999-2000 (pourcentages)**

Centre	Profession	Nbre d'apprentis	Domicile		
			Bxl	Wal	Fl
INFAC	Coiffeur Dames et Messieurs	354	77,1	12,7	10,2
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	220	88,2	4,5	7,3
INFOBO	Restaurateur	201	87,1	3,5	9,5
INFAC	Garagiste-réparateur	175	74,9	5,1	20,0
INFAC	Carrossier-réparateur	142	78,9	6,3	14,8
INFAC	Installateur-électricien	125	74,4	7,2	18,4
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	110	79,1	8,2	12,7
INFAC	Entrepreneur de jardins	70	48,6	45,7	5,7
INFAC	Esthéticien	65	67,7	26,2	6,2
INFAC	Fleuriste	61	52,5	42,6	4,9
INFOBO	Boulangier-pâtissier	60	78,3	10,0	11,7
INFAC	Communicateur graphique	55	52,7	41,8	5,5
INFAC	Peintre en bâtiment	54	64,8	20,4	14,8
INFOBO	Boucher-charcutier	52	61,5	28,8	9,6
INFAC	Menuisier	48	75,0	10,4	14,6
INFAC	Photographe	47	53,2	40,4	6,4
INFAC	Décorateur	43	58,1	27,9	14,0
INFAC	Technicien prothèse dentaire	38	47,4	42,1	10,5
INFAC	Inst. en chauffage central	37	86,5	8,1	5,4
INFAC	Bandagiste	28	46,4	53,6	0,0
INFAC	Pépiniériste/Floriculteur	25	16,0	84,0	0,0
INFAC	Ebéniste/Rest. meubles	22	63,6	27,3	9,1
INFAC	Bijoutier-joaillier	19	26,3	73,7	0,0
INFAC	Technicien-réparateur en ordinateurs	19	52,6	26,3	21,1
INFAC	Carreleur	13	76,9	0,0	23,1
INFAC	Imprimeur	11	27,3	63,6	9,1
INFOBO	Confiseur-chocolatier	8	37,5	50,0	12,5
INFAC	Cordonnier-chausseau	8	37,5	50,0	12,5
INFAC	Cours généraux	198	77,8	9,6	12,6
Total sans cours généraux		2110	72,0	17,0	11,0
TOTAL GENERAL		2308	72,5	16,4	11,1

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### Auditeurs chef d'entreprise

Une proportion plus faible, soit près de deux tiers (63 %) des auditeurs chef d'entreprise sont domiciliés à Bruxelles, ce qui est donc un peu moins que pour les apprentis. Cette situation est relativement constante puisqu'en 1992, cette variable était 60 %<sup>47</sup>.

On a observé cela chez d'autres opérateurs : la part de non Bruxellois est plus élevée dès que l'on s'adresse à des personnes ayant déjà pénétré le marché du travail. Ce qui est partiellement le cas pour les auditeurs chef d'entreprise.

<sup>47</sup> de BRIER Claire, mars 1993, opcit, p. 176.

**Tableau 24 : Répartition des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon leur domicile - 1999-2000 (pourcentages)**

Centre	Profession	Nombre d'auditeurs	Domicile		
			Bxl	Wal	Fl
INFAC	Agent de voyages	429	66,9	22,8	10,3
INFAC	Comptable	414	65,5	23,4	11,1
INFAC	Gestion d'entreprise/Gestion d'entreprise accélérée	368	70,1	17,7	12,2
INFAC	Agent immobilier	306	54,2	32,0	13,7
INFOBO	Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	150	69,3	14,7	16,0
INFAC	Esthéticien(ne)	149	59,1	26,8	14,1
INFAC	Régisseur-technicien de spectacles	138	44,9	45,7	9,4
INFOBO	Gestion	120	86,7	8,3	5,0
INFAC	Coiffeur Dames	118	77,1	16,9	5,9
INFAC	Candidat courtier d'assurances	117	77,8	16,2	6,0
INFAC	Décorateur d'intérieur	115	44,3	44,3	11,3
INFAC	Fleuriste	98	52,0	39,8	8,2
INFAC	Communicateur graphique	87	80,5	14,9	4,6
INFAC	Opticien-optométriste	81	54,3	38,3	7,4
INFAC	Garagiste-réparateur	74	66,2	17,6	16,2
INFAC	Entrepreneur de jardins	66	37,9	47,0	15,2
INFOBO	Formations de commerçant-détaillant	64	79,7	14,1	6,3
INFAC	Conseiller en Publicité	63	61,9	27,0	11,1
INFOBO	Herboriste	62	29,0	66,1	4,8
INFAC	Conseiller en marketing	59	74,6	18,6	6,8
INFAC	Installateur-électricien	57	64,9	24,6	10,5
INFAC	Carrossier-réparateur	55	67,3	20,0	12,7
INFOBO	Boulangier-pâtissier	54	75,9	9,3	14,8
INFAC	Gardiennne d'enfants à domicile	52	78,8	11,5	9,6
INFAC	Négociant en véhicules d'occasion	51	68,6	15,7	15,7
INFAC	Photographe	51	43,1	56,9	0,0
INFAC	Guide touristique	51	70,6	19,6	9,8
INFOBO	Hôtelier	50	82,0	8,0	10,0
INFAC	Inst. sanitaire et plomberie	49	71,4	20,4	8,2
INFAC	Inst. en chauffage central	49	49,0	34,7	16,3
INFAC	Agent commercial	49	61,2	22,4	16,3
INFAC	Gestionnaire de maison de repos	44	52,3	29,5	18,2
INFAC	Conseiller fiscal	41	51,2	29,3	19,5
INFAC	Peintre	40	57,5	32,5	10,0
INFAC	Monteur-réparateur en climatisation/Frigoriste	38	76,3	23,7	0,0
INFAC	Expert en biens immobiliers	37	51,4	37,8	10,8
INFAC	Conseiller en commerce international	32	68,8	25,0	6,3
INFAC	Concepteur de produits multimédias	32	71,9	12,5	15,6
INFAC	Electricien d'automobiles	30	40,0	46,7	13,3
INFAC	Conseiller commercial en automobile	30	43,3	50,0	6,7
INFAC	Directeur(trice) de maisons d'enfants	30	66,7	20,0	13,3
INFAC	Restaurateur de meubles	28	50,0	42,9	7,1
INFAC	Bijoutier-joaillier	27	44,4	48,1	7,4
INFAC	Coiffeur Messieurs	27	70,4	14,8	14,8
INFAC	Conseiller financier	25	52,0	28,0	20,0
INFAC	Expert consultant	25	56,0	40,0	4,0
INFOBO	Boucher-charcutier	24	66,7	16,7	16,7
INFOBO	Confiseur-chocolatier	22	36,4	50,0	13,6
INFAC	Esthéticien canin	22	45,5	27,3	27,3
INFOBO	Prép. plats à emporter	20	20,0	65,0	15,0
INFAC	Technicien en prothèse dentaire	19	31,6	47,4	21,1
INFAC	Hôtesse d'accueil	19	78,9	21,1	0,0
INFAC	Cordonnier-chausseur	16	31,3	62,5	6,3
INFAC	Entrepreneur plafonneur cimentier	16	62,5	31,3	6,3
INFOBO	Glacier	14	64,3	35,7	0,0
INFAC	Carreleur	13	69,2	23,1	7,7
INFAC	Gestionnaire et promoteur des espaces sportifs	13	61,5	7,7	30,8
INFAC	Menuisier-charpentier	10	50,0	30,0	20,0
INFOBO	Gestionnaire de brasserie	9	100,0	0,0	0,0
INFAC	Bandagiste	4	25,0	75,0	0,0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4353</b>	<b>62,8</b>	<b>26,3</b>	<b>10,9</b>

Source : INFAC et INFOBO, calculs ICHEC

### **II.3.5. Répartition par nationalité des apprentis et auditeurs chef d'entreprise**

Il semble que la signification de cette variable, basée sur une dimension administrative, ne soit plus vraiment pertinente pour les jeunes apprentis et auditeurs chef d'entreprise.

Avant, la nationalité permettait de repérer l'origine géographique des personnes en formation et donc des différences évidentes de langues, de culture, de situations socioprofessionnelles. Cette variable était utile pour l'analyse de situations telles que l'accès à la formation ou l'accueil par un patron pour l'apprentissage.

Le fait que de nombreux jeunes aient maintenant la nationalité belge tout en étant issus d'autres pays rend le recours à la variable "nationalité" peu pertinent pour ce type d'analyse.

La question d'une éventuelle discrimination à l'engagement de jeunes apprentis en fonction de leur nationalité devient de plus en plus difficile à traiter<sup>48</sup>. Des analyses pourraient être menées sur les liens en terme de nationalité ou de pays d'origine entre patrons et apprentis mais il est évident que le critère administratif de la nationalité ne suffirait plus.

Un travail à partir des noms de famille pourrait avoir du sens dans le cadre d'une recherche portant principalement sur ces questions. Nous ne pensons pas pouvoir nous adonner à un exercice de ce type pour cette étude.

Seuls les témoignages du personnel des centres ayant une certaine ancienneté, peuvent donc nous éclairer à ce propos.

Ainsi, sans avoir de données exhaustives et rigoureuses sur la nationalité des apprentis et des auditeurs chef d'entreprise de l'INFAC et de l'INFOBO, il semble que l'on puisse dire que l'on observe un accroissement du nombre d'étudiants d'origine étrangère.

## ***II.4. Les autres programmes de formation***

### **II.4.1. Formations prolongées**

Les centres de formation proposent des cours ou séminaires aux indépendants, cadres ou chefs d'entreprise dans des domaines qui relèvent des technologies et de la gestion.

Le public est pour partie composé d'anciens apprentis ou auditeurs chef d'entreprise qui viennent se recycler, se perfectionner ou se tenir au courant des innovations qui

---

<sup>48</sup> Voir à ce propos les "Éléments en vue d'un débat sur les statistiques à caractère ethnique" in Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles capitale, Les Cahiers de l'observatoire n° 3 (ORBEM) - Bruxelles, juin 2000, p. 4 à 11.

concernent leur métier. Les cours et séminaires s'adressent cependant à un public plus large comme en témoignent la présentation qui suit.

Les informations recueillies à l'INFAC et l'INFOBO ne sont pas structurées de la même manière. Partant des données encodées à des fins administratives (mailing, facturation etc.), on a pu constituer les tableaux suivants.

### INFOBO

On voit, par les intitulés des programmes, que l'INFOBO s'adresse prioritairement à des indépendants. Quelques demandeurs d'emploi ont suivi la formation "préparation plats à emporter".

Le public est essentiellement composé de personnes domiciliées à Bruxelles, 20 % viennent cependant de Wallonie et 9,5 % des personnes sont domiciliées en Flandre.

Le pourcentage de femmes reste faible, 24 % en moyenne à l'exception du programme "préparation de plats à emporter" où elles sont au contraire largement majoritaires (78 %).

**Tableau 25 : Répartition des inscriptions en perfectionnement à l'INFOBO - 1999-2000**

Profession	Nbre d'aud.	% de femmes	Âge			Domicile			Nationalité			Situation prof. à l'entrée de la formation		
			18 à 25	26 à 45	plus de 45	Bxl	Wal	Fl	Belge	CEE	Autre	Trav. ou IND.	DE	Autre
Boucher-charcutier	42	9,5	52,4	42,9	4,8	64,3	19,0	16,7	97,6	2,4	0,0	100,0	0,0	0,0
Boulangier-pâtissier	26	3,8	34,6	65,4	0,0	69,2	23,1	7,7	84,6	3,8	11,5	100,0	0,0	0,0
Restaurateur-traiteur- organisateur de banquets	84	4,8	36,9	58,3	4,8	84,5	11,9	3,6	70,2	8,3	21,4	100,0	0,0	0,0
Confiseur-chocolatier	8	0,0	37,5	62,5	0,0	25,0	50,0	25,0	87,5	12,5	0,0	100,0	0,0	0,0
Glacier	3	0,0	0,0	100,0	0,0	33,3	66,7	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Prép. plats à emporter	56	78,6	33,9	64,3	1,8	75,0	14,3	10,7	89,3	5,4	5,4	92,9	7,1	0,0
Formations de commerçant-détaillant	22	22,7	63,6	36,4	0,0	36,4	50,0	13,6	81,8	4,5	13,6	100,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241</b>	<b>24,1</b>	<b>40,7</b>	<b>56,4</b>	<b>2,9</b>	<b>70,1</b>	<b>20,3</b>	<b>9,5</b>	<b>83,0</b>	<b>5,8</b>	<b>11,2</b>	<b>98,3</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>

Source : INFOBO, calculs ICHEC

### INFAC

La panoplie de formations proposées est plus large qu'à l'INFOBO et le nombre de personnes inscrites est également beaucoup plus important.

Près de la moitié des inscriptions concerne des cours d'informatique, les autres domaines se rapportant à quelques métiers pour lesquels des demandes importantes s'expriment pour le moment (sécurité, gardiennage, installateur de chauffage central...).

Quoique plus élevée qu'à l'INFOBO, la part de femmes reste minoritaire (42 %) sauf pour certains métiers typiquement féminins de soins aux personnes (esthéticienne, pédicure, gestionnaire de maison de repos).

On soulignera le fort taux de féminisation dans les formations "plafonneur, carreleur, peintre en bâtiment". Ceci s'explique par le fait qu'un intitulé générique est donné à un ensemble

d'ateliers inscrits dans un programme de restauration du patrimoine "La main, l'outil, la tradition". Ces ateliers attirent majoritairement des femmes.

Les données disponibles concernant l'origine régionale de ces personnes montrent une ouverture à des personnes domiciliées en Wallonie (25 %) et en Flandre (13 %), même si le public reste majoritairement composé de Bruxellois (62 %).

**Tableau 26: Répartition des inscriptions en formation prolongée (séminaires) à l'INFACen 1999 (janv. - déc. 99)**

Profession	Nombre d'inscriptions	Nbre de pers. (différentes) inscrites	% de femmes	Domicile (%)			
				Chiffre disponible	Bxl	Wal	Fl
Informatique	599	410	46,8	322	72,7	14,0	13,4
Vente	20	20	15,0	8	87,5	0,0	12,5
Installateur en chauffage central	115	102	0,0	91	40,7	50,5	8,8
Sécurité (alarme)	115	94	5,3	55	38,2	43,6	18,2
Plafonneur, Carreleur, Peintre en bâtiment	92	51	72,5	50	58,0	24,0	18,0
Esthéticien(ne), Pédicure	36	35	100,0	35	62,9	25,7	11,4
Courtier d'assurances	26	26	50,0	2	0,0	50,0	50,0
Agent de voyages, IATA	63	56	76,8	54	63,0	29,6	7,4
Gestionnaire de maison de repos	60	58	82,8	29	58,6	20,7	20,7
Gardiennage	70	56	5,4	56	66,1	25,0	8,9
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1196</b>	<b>908</b>	<b>41,7</b>	<b>702</b>	<b>62,4</b>	<b>24,6</b>	<b>13,0</b>

Source : INFAC, calculs ICHEC

## **II.4.2. Espace petites entreprises**

On n'oubliera pas les réalisations de l'"Espace petites entreprises" qui s'inscrivent dans une structure conçue spécifiquement pour la Région de Bruxelles-Capitale grâce à des subsides de la COCOF et du Fonds social européen.

Il s'agit en fait d'offrir aux jeunes indépendants ou créateurs (potentiels) d'entreprise une série de services (évaluation, guidance, conseils, formation) pour les soutenir dans leur travail ou évaluer leurs projets.

L'Espace petites entreprises fait partie des centres de formation pour chefs d'entreprise de l'INFAC et de l'INFOBO.

La consultation de la banque de données du centre, alimentée depuis sa création il y a deux ans, permet de conclure qu'en 1999, 296 personnes ont été inscrites aux formations en question. Parmi celles-ci, 135 étaient inscrites en formation chefs d'une toute petite entreprise et 161 en formation créateurs.

Leurs caractéristiques sociales ne sont disponibles que pour une partie d'entre eux.

**Tableau 27: Espace petites entreprises - Répartition des personnes en formation en 1999 (janv. - déc. 99)**

Formation	Nbre audit.	Sexe (%)			Age (%)			Antécédents scolaires (%)					Domicile (%)			Nationalité (%)						
		Info disponible	H	F	Info disponible	20 à 25	26 à 40	plus de 40	Info disponible	CEB ou rien	CE	CESI	CES S	SUP	Info disponible	Bxl	Wal	Fl	Info disponible	Belge	CEE	Autre
Chef TPE	135	81	60,5	39,5	81	12,3	54,3	33,3	80	8,8	3,8	3,8	38,8	45,0	134	66,4	20,1	13,4	79	88,6	10,1	1,3
Créateur	161	117	53,0	47,0	117	14,5	55,6	29,9	117	19,7	8,5	12,0	17,9	41,9	161	69,6	12,4	18,0	100	83,0	12,0	5,0
TOTAL	296	198	56,1	43,9	198	13,6	55,1	31,3	197	15,2	6,6	8,6	26,4	43,1	295	68,1	15,9	15,9	179	85,5	11,2	3,4

Source : Espace petites entreprises (INFAC), calculs ICHEC

Les données disponibles montrent que la part de femmes s'élève à 44 % et est plus marquée pour les "créateurs" que pour les "chefs de très petites entreprises".

Les projets sont portés par des personnes qui se situent majoritairement (55 %) dans la tranche d'âge 26 - 40 ans; 31 % ont cependant plus de 40 ans.

Il s'agit de personnes ayant souvent un bon bagage de formation, 43 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 26 % ont le CESS, 15 % des personnes accueillies n'ont cependant que le CEB ou aucun diplôme.

Bien qu'étant un projet typiquement bruxellois, l'Espace petites entreprises forme quand même 30 % de personnes domiciliées hors de la capitale. Elles se répartissent de manière égale entre régions wallonne et flamande.

La grande majorité de ces auditeurs a la nationalité belge (85 %), 11 % sont issus de pays de la Communauté européenne et seuls 3 % d'entre eux proviennent d'un pays hors CEE.

À part le niveau de formation qui est globalement plus élevé, le public de l'Espace petites entreprises a donc globalement les mêmes caractéristiques que les étudiants de l'INFAC et de l'INFOBO inscrits en apprentissage ou en formation chef d'entreprise.

### *III. Conclusions intermédiaires concernant les formations des classes moyennes*

Les formations des classes moyennes sont celles qui présentent la plus forte évolution ou le plus de modifications dans l'ensemble du paysage de la formation professionnelle à Bruxelles.

On observe en effet une forte augmentation tant du nombre d'apprentis que des auditeurs en formation chef d'entreprise. Outre leur accroissement numérique, on observe également des modifications importantes dans les caractéristiques des deux groupes.

Ainsi, on a vu que l'accroissement du nombre d'apprentis allait de pair avec une baisse du niveau d'études à l'entrée. Beaucoup plus de jeunes en échec scolaire choisissent l'apprentissage des classes moyennes pour poursuivre leur scolarité.

On ne peut cependant pas parler de scolarité obligatoire parce que paradoxalement, la part de jeunes de plus de 18 ans a fortement évolué dans le public des apprentis.

**Des apprentis entrent plus tardivement dans le système des classes moyennes, mais dotés d'un moins bon bagage scolaire, telle est la tendance observable sur ces dernières années.**

Aux dires des responsables rencontrés, on observe aussi une beaucoup plus grande instabilité dans les choix (nombre d'abandons, de ruptures de contrat, de réorientations, etc.); ce n'est pas sans poser des problèmes dans le fonctionnement des centres.

C'est tout l'inverse qui se dessine du côté des auditeurs en formation chef d'entreprise pour lesquels l'accroissement numérique va de pair avec une élévation du niveau d'études à l'entrée.

**La formation chef d'entreprise des classes moyennes apparaît de plus en plus comme une opportunité de formation professionnelle à un niveau que certains appellent "post secondaire non supérieur"<sup>49</sup>.**

Des personnes qui ont obtenu un CESS poursuivent leur cursus de formation, que l'on devrait dire initiale<sup>50</sup>, dans cette voie. Il faut dire que les classes moyennes offrent des formations à une série de nouveaux métiers surtout dans les services (conseiller, gestionnaire) que les autres opérateurs n'ont pas été aussi prompts à mettre en œuvre et pour lesquels une demande s'exprime clairement.

L'alternance travail-formation dans les conditions émises pour les auditeurs en formation chef d'entreprise se traduit aussi par le fait de toucher une indemnité en contrepartie du travail presté. Cette opportunité doit sans doute rendre ce système plus attractif pour certains jeunes.

Les évolutions de l'offre de formation des classes moyennes sont donc, elles aussi, clairement perceptibles, particulièrement par l'élargissement de l'éventail de programmes

---

<sup>49</sup> Qui correspond au niveau 4 de la classification CITE (Classification Internationale Type de l'Education).

<sup>50</sup> Dans la mesure où ces personnes travaillent quatre jours semaine, il devient difficile de trancher entre formation initiale et formation continue...

proposés aux auditeurs chef d'entreprise. **Cela témoigne de la capacité d'adaptation de cet opérateur de formation qui travaille en collaboration directe avec le monde du travail.**

Les conclusions d'ordre méthodologique renvoient quant à elles à des problèmes organisationnels internes à l'IFPME. On a vu que les centres de formation disposent de la majorité des informations nécessaires à la réalisation d'un État des lieux. Les problèmes résident dans les différences de traitements opérés dans les centres, dans les directions territoriales et à l'Institut.

La question fait pour le moment l'objet d'une étude et un projet d'informatisation centralisée, ou en tout cas compatible entre les différentes instances, devrait en résulter. Nous savons qu'à ce propos la Région bruxelloise n'est pas la seule concernée et que des accords doivent être trouvés avec la Wallonie pour arriver à harmoniser l'ensemble des procédures.

# ***BRUXELLES FORMATION***

# ***I. Brève présentation générale***

## ***I.1. Bruxelles Formation dans son contexte***

L'institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP), mieux connu sous le nom de "Bruxelles Formation" a été créé suite à la régionalisation d'une partie de la formation professionnelle. Il résulte principalement du partage des moyens dont disposait le FOREM avant cette régionalisation.

*Le décret du 17 mars 1994 porte alors la création de l'IBFFP, organisme d'intérêt public de catégorie B à gestion paritaire. Il est soumis au contrôle du Ministre de tutelle dont il relève pour la compétence de la formation professionnelle et au contrôle du Ministre du budget pour ce qui concerne son budget. Cet Institut est chargé de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle à Bruxelles.<sup>51</sup>*

*L'Institut collabore en amont avec l'organisme public compétent en matière d'emploi (ORBEM) et développe également une politique de formation professionnelle avec d'autres partenaires :*

- *L'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 permet à l'Institut, pour ce qui concerne les formations collectives, de créer des centres de formation professionnelle en gestion propre mais également en collaboration avec des entreprises, des groupements d'entreprises, des pouvoirs publics ou des associations à caractère public ou privé, dans des centres créés par les mêmes voies et agréés comme tels, ainsi que dans des établissements d'enseignement de promotion sociale. Pour ce qui concerne les formations individuelles, l'Institut peut réaliser des formations individuelles en entreprise, mais également dans un établissement de promotion sociale.*
- *Le Décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle, en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle, permet à l'Institut :*
  - *d'organiser des actions et des opérations d'insertion socioprofessionnelle avec des organismes agréés en matière de formation professionnelle qualifiante, qualifiante en alternance, de base pré-qualifiante, d'alphabétisation et de formation par le travail;*

---

<sup>51</sup> Bruxelles Formation, Rapport d'activités, 1997, p. 16.

- *d'organiser des actions et des opérations de coordination des filières de formation, de concertation avec les opérateurs locaux de formation et d'initiation, et de détermination professionnelle.*

*Ces partenaires sont les ASBL, les CEFA, les AFT et les Missions locales.*

*Les formations sont réparties par type de public :*

- *formations menant à l'insertion socioprofessionnelle,*
- *formations destinées aux demandeurs d'emploi,*
- *formations destinées aux travailleurs, qui décident par eux-mêmes d'entreprendre une formation,*
- *formations destinées aux entreprises, faisant appel à Bruxelles Formation pour former leurs travailleurs.*

Dans ce chapitre seront reprises les informations concernant les activités de formation organisées dans les centres en gestion propre, c'est-à-dire celles appelées "hors partenariat". Il sera également fait allusion au partenariat formation pour handicapés dont il ne sera question nulle part ailleurs dans la présente version de l'État des lieux. Les partenariats menés avec l'enseignement de promotion sociale et le milieu associatif seront quant à eux pris en considération dans les chapitres concernant ces opérateurs.

## ***1.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement (formations hors partenariat)***

### **Publics cibles**

Bruxelles Formation propose et met en œuvre des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs qui décident de suivre une formation. D'autres programmes sont conçus pour les entreprises qui adressent leurs demandes à l'Institut.

### **Pédagogie**

Les méthodes pédagogiques varient d'un centre à l'autre, en fonction des publics concernés et des objectifs poursuivis.

À l'exception des "auto formations" assistées et de la formation à distance, les formations sont données en groupes, avec des formateurs et instructeurs qui suivent le programme conçu par Bruxelles Formation.

*"Les méthodes d'apprentissage se veulent basées sur les réalités du travail en entreprise ou en atelier, sur des simulations et des études de cas".*

### **Statut des personnes en formation**

Les travailleurs peuvent suivre des formations intra ou inter entreprise, aucun statut particulier ne leur est dévolu.

Les demandeurs d'emploi ont la possibilité, s'ils rentrent dans les conditions prévues<sup>52</sup>, d'être couverts par un "contrat de formation" et de toucher des indemnités horaires pendant la formation.

On parle des personnes ayant le "statut de demandeurs d'emploi en formation".

Il importe de souligner que ces indemnités constituent un stimulant à la formation. Elles sont actuellement versées à une bonne partie des demandeurs d'emploi en formation dans les centres de Bruxelles Formation et à toute une série d'autres personnes prises en charge dans le cadre de contrats de partenariat, principalement avec les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi certaines actions de l'enseignement de promotion sociale, des actions menées avec certains organismes sectoriels...

### ***1.3. Structure du dispositif***

Outre l'Administration centrale située avenue Louise et Carrefour formation implanté rue des Chartreux, Bruxelles Formation dispense ses activités de formation à partir de plusieurs centres répartis dans la ville et regroupés en 6 pôles.

<b><u>Pôle</u></b>	<b><u>Nom du centre</u></b>	<b><u>Localisation</u></b>
• Orientation et accompagnement	C.O.I.S.P.	1440, chaussée de Mons 1070 Bruxelles
• Métiers techniques et industriels	F.P. II	1440, chaussée de Mons 1070 Bruxelles
	Centre de formation aux métiers du transport	Quai des Usines, 22 1030 Bruxelles
	Centre de la construction "Centre de N.O.H."	Rue des Faînes, 245 1120 Neder-Over-Heembeek
• Métiers de bureau et de services	F.P. III	1440, chaussée de Mons 1070 Bruxelles

<sup>52</sup> Avoir un niveau d'études inférieur au CESI et être inscrit au chômage depuis plus d'un an.

	F.P. III "Centre Rouppe"	Place Rouppe, 16 1000 Bruxelles
• Perfectionnement en informatique et gestion	C.P.I.	Mercator, rue de la Loi, 26/5 1040 Bruxelles
	C.P.G.	Mercator, rue de la Loi, 26/5 1040 Bruxelles
	C.A.D. Design	Mercator, rue de la Loi, 26/11 1040 Bruxelles
	CEPEGRA	Rue de la Rosée, 1 1070 Bruxelles
	Le centre de la communicatique	Rue de la Rosée, 1 1070 Bruxelles
• Autoformation assistée et formation à distance	FORESPACE "Madou"	Place Madou, 1 1210 Bruxelles
• Entreprises	Service firmes	Chaussée de Mons, 1440 1070 Bruxelles

Bruxelles Formation a également constitué, il y a quelques années, un centre de ressources pour le PAC (Plan d'accompagnement des chômeurs).

## *II. Analyse du dispositif et des actions réalisées*

### *II.1. Considérations méthodologiques*

Depuis quelques années, Bruxelles Formation publie un rapport annuel dans lequel figure une présentation chiffrée des activités de formation réalisées hors partenariat, c'est-à-dire dans les centres qu'il gère directement et en partenariat<sup>53</sup>, soit celles mises en œuvre par d'autres opérateurs dont les stagiaires ont un contrat de formation qui leur permet de toucher les indemnités horaires déjà évoquées.

Pour gérer les contrats et payer ces indemnités horaires, l'administration centrale de l'Institut demande aux différents centres de formation des informations précises sur les stagiaires et leurs parcours de formation.

Le service "stagiaires" qui gère le versement de ces indemnités dispose d'une information précise qu'il transmet au service statistiques pour la publication du rapport annuel.

Au fil du temps, les bases de données (access) concernant les stagiaires et les programmes de formation, ont été restructurées et des applications ont été conçues pour permettre les croisements nécessaires à l'élaboration de tableaux statistiques.

L'avantage majeur de cette source relative aux actions menées hors partenariat est qu'elle centralise toutes les informations concernant les publics et les heures de formation dispensées par l'ensemble des centres de Bruxelles Formation.

Deux remarques doivent cependant être formulées :

- a) Le problème, comme partout ailleurs, est qu'il faut que les opérateurs de terrain, à savoir les centres de formation et les partenaires transmettent en temps voulu et de manière complète l'ensemble de l'information requise concernant tant les demandeurs d'emploi que les travailleurs.
- b) Ici, comme ailleurs, se pose la question des "doublons", c'est-à-dire les personnes qui ont été inscrites dans plusieurs programmes de formation au cours d'une année. Lorsque l'on cherche à évaluer la part de la population active (travailleurs et demandeurs d'emploi) qui a accédé à de la formation continue et que l'on veut connaître les caractéristiques de ce public (sexe, âge, niveau d'études), on ne doit compter ces personnes qu'une seule fois (Bruxelles Formation parle du nombre de stagiaires distincts). Mais, lorsque l'on veut savoir combien de personnes ont été formées à quel métier, il peut arriver que l'on doive compter plusieurs fois une même personne.

---

<sup>53</sup> Dans cet "État des lieux", les activités en partenariat sont analysées dans le chapitre propre à chacun des partenaires.

Bruxelles Formation a opté pour une présentation de ses statistiques qui permet de répondre à ces deux types de demandes. En effet, on retrouvera en regard des intitulés de formation, le nombre réel de personnes inscrites. Ce n'est que dans les sous-totaux, par domaines ou par groupes de formation, que le comptage des doublons est pris en considération.

Cela signifie que des lignes "totaux" se situant sous une colonne de chiffres peuvent ne pas correspondre au total de ces chiffres. Il faut y être très attentif et se garder d'additionner tous les domaines de formation sans prendre garde aux doublons.

## ***II.2. Les formations dispensées et les publics concernés***

### **II.2.1. L'offre de formation dans les centres bruxellois de l'IBFFP en 1999**

La publication du rapport annuel<sup>54</sup> de Bruxelles Formation concernant 1999 coïncide avec celle de cet État des lieux.

On reprend ici "telle quelle" la partie décrivant les activités de formation menées dans les centres bruxellois; les données chiffrées sont présentées de manière à correspondre au schéma adopté pour les autres opérateurs (c'est-à-dire différemment que dans le rapport initial).

Pour les données relatives au public en formation, on ne se référera qu'aux "totaux", niveau auquel les stagiaires ne sont comptés qu'une fois.

Pour les données relatives aux domaines de formation, il peut y avoir quelques "doublons", leur nombre sera chaque fois indiqué au niveau où il est disponible.

Voyons la répartition des stagiaires par domaine de formation pour chacun des centres :

#### **Le Centre d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle (COISP)**

*Le COISP a pour mission d'aider le demandeur d'emploi dans ses choix d'orientation professionnelle soit : accueillir le demandeur d'emploi qui n'a pas d'idée précise sur son orientation professionnelle, définir avec lui ses centres d'intérêts professionnels en matière de formation, tester ses aptitudes réelles et ses motivations, mettre au point un projet professionnel qui lui corresponde, l'orienter par la mise en situation concrète de travail et par l'initiation socioprofessionnelle à diverses professions, et enfin, l'initier ou réactiver ses connaissances par un apprentissage de courte durée.*

*Le COISP propose un processus d'orientation de six semaines : le demandeur d'emploi est en situation réelle de travail et il est conseillé et orienté en permanence. Il acquiert une première*

---

<sup>54</sup> Bruxelles Formation, Rapport annuel 1999, Bruxelles, décembre 2000.

*expérience du monde du travail dans le secteur d'activités visé et peut ainsi développer un projet d'insertion socioprofessionnelle, en déterminant les étapes et en analysant le réalisme de ces démarches. À l'issue de ce processus d'orientation, il choisit son orientation professionnelle et son parcours vers l'emploi. L'orientation professionnelle choisie peut être confirmée par un stage d'orientation externalisé en entreprise.*

*Les stages d'orientation auxquels le demandeur d'emploi peut avoir accès sont : gestionnaire de stock, aide-comptable, accueil et vente, secrétaire, employé polyvalent, métiers liés à l'aide aux personnes, (pour les métiers des services), et électricien du bâtiment, ajusteur-tourneur, soudeur, tôlier-carrossier, plombier-chauffagiste, carreleur, maçon, coffreur, plafonneur (pour les métiers de l'industrie et de la construction).*

**\* Nombre de stagiaires concernés en 1999**

**Tableau 28 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - COISP**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
Orientation			
Secteur secondaire	148	147	1
Secteur tertiaire	216	216	0
Stage	(9+1)		
Évaluation orientation	18	18	0
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>382</b>	<b>1</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.8, calculs ICHEC

**\* Caractéristiques des publics**

À l'exception d'un travailleur, il s'agit de demandeurs d'emploi, dont  
 58 % sont des hommes,  
 60 % ont entre 26 et 45 ans et 30 % entre 20 et 25 ans  
 72 % ont un niveau d'études égal ou inférieur au CESI  
 (28 % ont le niveau bac ou plus)

Le Pôle des métiers techniques et industriels

Les formations de ce Pôle concernent tous les secteurs d'activités de type technique et industriel. Elles sont assurées pour des adultes demandeurs d'emploi ou pour des travailleurs souhaitant se réorienter, se recycler ou encore se perfectionner. Grâce à leur caractère technique et qualifiant, ces formations débouchent généralement sur une employabilité reconnue dans le secteur secondaire.

Certaines de ces formations se font en convention avec les partenaires suivants : le Fonds social du transport de marchandises et des activités connexes pour compte de tiers, le Fonds social des ouvriers des entreprises des services publics et spéciaux d'autobus et des services d'autocars (Bus Cars), le Fonds social des entreprises de taxis et de taxis camionnettes, Educam, le FRMB, le Centre de formation du nettoyage, FORMELEC et le FFC.

\* Nombre de stagiaires concernés en 1999

**Tableau 29 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle des métiers techniques et industriels**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
Construction	267	210	57
Électricité - métal	286	177	109
Matériel roulant	393	311	82
Divers	183	65	118
<b>TOTAL</b>	<b>1129</b>	<b>763</b>	<b>366</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.11, calculs ICHEC dont 3 personnes ont suivi 3 formations = **1126 stagiaires distincts**.

Si l'on entre dans plus de détails dans les domaines de formation, la répartition peut se faire de la manière suivante :

- Pour les métiers de la construction

Chauffage central	11
Coffreur	27
Couvreur	16
Électricité bâtiment	24

Maçonnerie	48
Peintre	28
Plafonneur	32
Plombier	14
Rénovation bâtiment	29
Technique de construction	42
Ouvrier polyvalent de construction	4

- Pour les métiers de l'électricité et des fabrications métalliques

Certification Centre de Perfectionnement en soudure (CPS)	8
Électricité industrielle	81
Électronique - base	51
Fraiseur	7
Monteur alarme	15
Opérateur machines outil	23
Soudeur	46
Tuyauteur industriel	29
Agent technique de maintenance	12
Ajusteur mécanicien	16

- Pour les métiers "matériel roulant", les inscriptions aux formations se répartissent comme suit :

ADR (transport de matières Dangereuses)	136
Bus - car pratique	20
Bus - car théorique	21
Carrossier	17
Chauffeur livreur - pratique	14
Chauffeur livreur - théorique	19
Chauffeur taxi	52
Conducteur autobus - perf.	2
Conducteur poids lourds - perf.	20
Conducteur poids lourds - pratique	34
Conducteur poids lourds - théor.	29
Mécanicien automobile	33
Peintre en carrosserie	11
Chauffeur élévateur à fourche	53

On voit clairement ici comme se concrétise le phénomène des "doublons". Le détail des inscriptions par formation permet de mieux saisir à quel métier les personnes se préparent. On arrive par calcul sur les noms à repérer 394 stagiaires différents, alors que le total des inscriptions aux différents modules de formation (par exemple, théorie et pratique) s'élève à 461.

- Dans les "Divers" du centre de formation industriel, on trouve :

Modéliste en confection	19
Nettoyeur industriel	161

**\* Caractéristiques des publics**

Parmi les personnes ayant suivi une formation du secteur secondaire, on compte

- 68 % de demandeurs d'emploi (donc 32 % de travailleurs occupés)
- 89 % d'hommes
- 69 % de personnes ayant entre 26 et 45 ans et 23 % ayant moins de 25 ans
- 85 % de stagiaires ayant un niveau d'études égal ou inférieur au CESI  
(15 % ont le niveau bac ou plus)

**Le Pôle des métiers de bureau et de service**

*Les formations du Pôle des métiers de bureau et de services s'adressent aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se recycler ou se perfectionner dans un métier de type administratif ou ayant besoin d'acquérir une compétence particulière nécessaire à l'un de ces métiers (utilisation d'un logiciel, perfectionnement dans une langue). Selon le profil, les acquis professionnels, le niveau d'études et l'objectif professionnel de chacun, il s'agira d'une formation qualifiante complète d'une durée de trente semaines, à temps plein, ou d'un module de quelques heures, tous les cas intermédiaires pouvant se rencontrer.*

*En 1999, Bruxelles Formation a conclu des conventions de collaboration avec des partenaires, à savoir : le CEFIG (formations d'employés en bureautique), CEFORA, Téléport et Belgacom (formations de télé-opérateurs et de superviseurs de centres d'appel), Multipharma, le Centre d'économie sociale et l'enseignement de promotion sociale (formation d'assistant en pharmacie), et enfin le centre Euclides, dans le cadre du projet européen Pline (Entreprise d'entraînement visant la formation à la création d'événements).*

**\* Nombre de stagiaires concernés en 1999**

**Tableau 30 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle des métiers de bureau et de service**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
Bureautique	17	17	0
Entreprise d'entraînement	12	12	0
Superviseur call-center	10	9	1
Téléopérateur call-center	67	66	1
Gestion - comptabilité	119	116	3
Langue	52	52	0
Secrétariat	170	165	5
Assistant pharmacie	9	9	0
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>443</b>	<b>10</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.12, calculs ICHEC dont 6 personnes ont suivi plusieurs programmes = **447 stagiaires distincts**.

**\* Caractéristiques des publics**

Le profil des personnes en formation tertiaire peut être caractérisé comme suit :

98 % de demandeurs d'emploi

75 % de femmes

68 % de personnes ayant entre 26 et 45 ans

32 % ayant un diplôme égal ou inférieur au CESI (62 % ont le niveau bac ou plus)

**Le Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion**

**Le Centre de perfectionnement en informatique (CPI)**

*Les formations en informatique sont organisées en collaboration avec des constructeurs ou des sociétés de service informatique. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur ou possédant l'expérience professionnelle équivalente. Pour les*

*travailleurs, ce centre organise également des formations le samedi, ayant pour objet les disciplines transversales de management et d'intégration des technologies de l'informatique dans l'entreprise. Pour les travailleurs, la formation est payante.*

*Pour ces formations, les partenaires de Bruxelles Formation sont Siemens, Bull, Unisys et IRISIB.*

### **Le Centre de perfectionnement en gestion (CPG)**

*Les formations en gestion s'adressent à des diplômés de l'enseignement supérieur ou à des personnes dont l'expérience professionnelle est équivalente. Ces formations intensives sont dispensées par des praticiens d'entreprises.*

*Elles se donnent en collaboration avec des partenaires tels que des institutions financières, des universités, des organismes d'enseignement post-universitaire et avec des entreprises spécialisées dans la formation des adultes.*

### **Le Centre de perfectionnement en arts graphiques (CEPEGRA)**

*Le Centre de perfectionnement en arts graphiques est organisé par voie de convention avec FEBELGRA, l'institut Diderot de la ville de Bruxelles, l'Orbem, la CCDI, le CEFODRAF ainsi que des entreprises.*

### **Le CAD DESIGN (dessin industriel)**

*Le CAD DESIGN est un centre de formation dans le domaine du dessin industriel, soit dans les disciplines relatives à la transformation des produits métalliques. Il a été créé en 1993 par voie de convention entre Bruxelles Formation, le CEFORA et le FEMB.*

*Les diverses formations dispensées s'adressent tant aux techniciens motivés du niveau secondaire qu'à ceux ayant suivi des études supérieures, voire universitaires.*

### **Le Centre de la communicatque**

*Le Centre de la communicatque couvre les formations de ce que l'on nomme communément les "nouvelles technologies de l'information et de la communication", à savoir tout ce qui traite de la fusion entre l'informatique, l'audiovisuel et la communication. Ces modules permettent de progresser dans la pratique de nombreux logiciels et systèmes orientés vers le Web design, l'infographie, le multimédia, les bases de données, etc.*

**\* Nombre de stagiaires concernés en 1999**

**Tableau 31 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
CEPEGRA	54	53	1
CAD DESIGN	79	44	35
CPG	98	97	1
CPI	191	189	2
COMMUNICATIQUE	15	15	0
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>398</b>	<b>39</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.15, calculs ICHEC dont 3 ont suivi plusieurs formations = **434 stagiaires distincts**.

**\* Caractéristiques des publics**

Le public constitué des personnes qui se perfectionnent en informatique et gestion à Bruxelles Formation a les caractéristiques suivantes

- 91 % de demandeurs d'emploi
- 70 % d'hommes
- 67 % sont dans la tranche d'âge 26-45 ans
- 11 % ont un diplôme égal ou inférieur au CESI  
(81 % ont le niveau bac ou plus)

**Le Pôle de l'autoformation assistée et de la formation à distance**

*Le public concerné par le Pôle de l'autoformation assistée et de la formation à distance est composé de demandeurs d'emploi et de travailleurs, ces derniers ayant une priorité d'accès. Les travailleurs investissent une part de leur temps disponible dans une formation qui est indispensable au maintien et/ou au renforcement de leur efficacité professionnelle. Les demandeurs d'emploi sont de jeunes diplômés ou des personnes ayant une expérience professionnelle de plusieurs années, qui ont des compétences professionnelles à offrir sur le marché de l'emploi mais qui accusent l'une ou l'autre faiblesse ponctuelle dont la correction est susceptible de leur offrir rapidement l'expérience d'un premier emploi ou une réinsertion intéressante.*

*Chaque demande de formation fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens individuels destinés à préciser les besoins du candidat, à composer son programme de formation et à prévoir les supports les mieux adaptés. Le cas échéant, le candidat est réorienté vers Carrefour Formation ou vers d'autres services de Bruxelles Formation susceptibles de lui fournir la meilleure réponse à ses besoins.*

***\* Nombre de stagiaires concernés***

En 1999, 670 personnes ont profité des possibilités d'autoformation offerte à FORESPACE.

Pour connaître les domaines dans lesquels ils se sont formés, on doit se référer à la répartition des **heures** de formation :

56 % des heures en informatique,

25 % des heures en langues,

19 % des heures en gestion.

***\* Caractéristiques des publics***

Les caractéristiques de ces personnes sont

90 % de travailleurs

61 % de femmes

73 % appartiennent au groupe des 26-45 ans et

98 % ont un niveau de formation égal ou dépassant le CESI  
(92 % ont le bac ou plus)

***Le Pôle Entreprises***

*Le Pôle Entreprises de Bruxelles Formation assure, moyennant paiement, la formation permanente et le recyclage des travailleurs au sein des entreprises, des fédérations, des ASBL et des organismes publics.*

*Les programmes sont fréquemment adaptés aux besoins des entreprises (contenus spécifiques, durées variables).*

*Des cours interentreprises sont régulièrement organisés, destinés à des candidats isolés dans des domaines variés. Intitulés et dates sont diffusés régulièrement par mailing.*

*Le Pôle Entreprises collabore avec certains fonds sectoriels et fédérations patronales. Soit ces derniers commandent des formations payantes qu'ils organisent au profit de leurs affiliés (HORECA, FOPAS, EDUCAM, CP226), soit ils remboursent à leurs affiliés une part des coûts de formation facturés par le Pôle Entreprises (CEFORA et FABRIMETAL).*

**\* Nombre de stagiaires concernés en 1999**

**Tableau 32 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle Entreprise**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
Communication	346	0	346
Gestion d'entreprise	1189	0	118
Informatique	1278	0	1278
Langue	1076	0	1076
<b>TOTAL</b>	<b>2818</b>	<b>0</b>	<b>2818</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.16, calculs ICHEC

(pas de doublons)

**\* Caractéristiques des publics**

Par définition, le pôle d'entreprises accueille des travailleurs.  
Le public est donc composé de

- 0 % de demandeurs d'emploi
- 52 % de femmes
- 67 % appartiennent à la tranche d'âge 26-45 ans et 26 % ont plus de 45 ans
- 50 % des personnes en formation ont un niveau d'études dépassant le **CESS**  
(pas le CESI comme pour les autres centres)  
(50 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur)

**Le Centre de ressources du PAC (Plan d'accompagnement des chômeurs)**

*Le centre PAC fait partie des services transversaux de l'Institut. Il a été créé en vue de favoriser un accompagnement des demandeurs d'emploi désireux de définir ou de redéfinir un projet professionnel. Il s'adresse plus spécifiquement à un public faiblement qualifié et/ou scolarisé. Le centre propose un programme de remobilisation de deux semaines en vue d'aboutir à l'élaboration d'un parcours individuel. Un programme de remise à niveau de 140 heures est également proposé aux demandeurs d'emploi souhaitant poursuivre une formation*

qualifiante dans un des pôles de Bruxelles Formation ou chez un de ses partenaires. Outre ces deux missions de remobilisation et de remise à niveau, le centre assure le suivi de chaque demandeur d'emploi et construit avec celui-ci son parcours d'insertion.

Durant l'année 1999, et sur base de l'Accord de coopération entre l'Etat, les Communautés et les Régions portant sur le "Plan d'Accompagnement des chômeurs", le centre a accueilli les catégories de demandeurs d'emploi envoyés obligatoirement par l'ORBEM.

**\* Nombre de stagiaires concernés en 1999**

**Tableau 33 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Centre PAC**

Domaine	Nombre total stagiaires	Demandeurs d'emploi	Travailleurs
Bilan PAC	96	96	0
Langue	5	5	0
Rattrapage	62	62	0
Customer service	7	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>0</b>

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.17, calculs ICHEC dont 8 ont suivi plusieurs formations = **162 stagiaires distincts**.

**\* Caractéristiques des publics**

Les stagiaires du Centre PAC sont 100 % des demandeurs d'emploi.

51 % d'entre eux sont des femmes

73 % sont des **jeunes de moins de 25 ans**

94 % ont un niveau de formation égal ou inférieur au CESI  
(6 % ont le bac ou plus)

**Les Formations professionnelles individuelles (FPI)**

Il y a deux types de formations professionnelles individuelles :

- *la FPI en entreprise est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé dans une entreprise en vue d'acquérir par la pratique, l'expérience et la qualification nécessaires pour y occuper un emploi. L'engagement par l'employeur est obligatoire après la formation pour une durée au moins égale à celle-ci.*
- *la FPI en établissement d'enseignement est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé dans un établissement d'enseignement technique ou professionnel de plein exercice ou de l'enseignement de promotion sociale, pour y suivre un programme qui y est dispensé.*

*Ces formations sont gérées par l'ORBEM.*

*\* Nombre de stagiaires concernés en 1999*

**Tableau 34 : Nombre de stagiaires en formation en 1999 - FPI**

<b>Domaine</b>	<b>Nombre total stagiaires</b>	<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>Travailleurs</b>
Infirmier	102	102	0
Confection cuir	2	2	0
Électronique	6	6	0
Gestion	14	14	0
Imprimerie édition	6	6	0
Informatique	47	47	0
Maçonnerie	14	14	0
Menuiserie	1	1	0
Opérateur chimiste	2	2	0
Rattrapage	16	16	0
Réglage machines	6	6	0
Services	4	4	0
Textiles	2	2	0
Autres professions secondaires	1	1	0
Autres formations de base	21	21	0
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>	<b>244</b>	

Source : Bruxelles Formation, Rapport annuel, p.17, calculs ICHEC

\* *Caractéristiques des publics*

Les personnes qui ont été formées suivant cette formule en 1999 sont

100 % des demandeurs d'emploi

54 % de femmes

70 % de personnes qui ont entre 26 et 45 ans

28 % ont un niveau de formation ne dépassant pas le CESI  
(72 % ont le bac ou plus)

***Tableau 35 : Répartition des stagiaires inscrits en 1999 à Bruxelles Formation par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP***

Ce tableau doit être consulté dans le document ANNEXE.PDF

Le détail des caractéristiques des publics inscrits n'est pas disponible pour les travailleurs formés par le Pôle Entreprises, ni pour ceux qui suivent des programmes d'autoformation à Forespace.

Le traitement opéré à partir des noms des stagiaires a permis d'en différencier 2653 qui ont été inscrits dans l'un ou l'autre centre.

Leurs caractéristiques ainsi que leur évolution sont analysées dans le point II.3.

### Classement des formations par domaine selon la nomenclature CEDEFOP

Afin de faciliter les analyses comparatives entre opérateurs, nous avons repris l'ensemble des programmes de formation que l'on vient d'inventorier pour les classer dans la nomenclature CEDEFOP.

La répartition des programmes de formation dans la nomenclature commune n'a pas posé de problème. Elle correspond quasiment au regroupement opéré par Bruxelles Formation. Les formations en gestion sont séparées en plusieurs sous-domaines : vente (341), marketing (342), finance (343), gestion d'entreprise (345), secrétariat et communication (346). Les cours d'informatique sont scindés en deux groupes selon qu'ils visent la conception et le développement de systèmes (481) ou l'utilisation de l'ordinateur et de logiciels (482).

Les formations secondaires sont distribuées entre

- un groupe "ingénierie et techniques apparentées" : mécanique (521), électricité et énergie (522), électronique et automatisation (523), véhicules à moteur (525);
- un groupe "industrie de transformation et de traitement" où l'on ne trouve pour Bruxelles Formation que les cours liés au secteur textile (542);
- un groupe "architecture et bâtiment" où se retrouvent les formations du secteur de la construction (582).  
Dans ce cas particulier, certaines actions du centre de Neder-over-Hembeek ont été reclassées dans le domaine Électricité et énergie.
- Viennent ensuite quelques formations ouvrant aux métiers de la santé (722 et 723) et des transports (840).

**Tableau 36 : Répartition des stagiaires inscrits en 1999 à Bruxelles Formation par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP**

Domaines de formation	Stagiaires	%
<b>0 Programmes généraux</b>		
Programme de base (010)	118	1,8
Développement personnel (090)	488	7,6

<b>2 Lettres et arts</b>		
Techniques audiovisuelles et production média (213)	20	0,3
Stylisme / conception (214)	19	0,3
Langues (222)	1141	17,7
<b>3 Sciences sociales, commerce et droit</b>		
Vente en gros et au détail (341)	48	0,7
Marketing et publicité (342)	33	0,5
Finance, banque, assurance (343)	16	0,2
Gestion et administration (345)	891	13,8
Secrétariat et travail de bureau (346)	622	9,7
<b>4 Sciences</b>		
Sciences physiques (440)	2	0,0
Sciences informatiques (481)	191	3,0
Utilisation de l'ordinateur (482)	1525	23,7
<b>5 Ingénierie, industrie de transformation et production</b>		
Mécanique et travail du métal (521)	129	2,0
Électricité et énergie (522)	137	2,1
Électronique et automatisation (523)	69	1,1
Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique (525)	61	0,9
Textile, vêtement, chaussure et cuir (542)	4	0,1
Bâtiment et génie civil (582)	255	4,0
<b>7 Santé et protection sociale</b>		
Services médicaux (722)	9	0,1
Soins infirmiers (723)	102	1,6
<b>8 Services</b>		
Services à domicile (814) (nettoyeur industriel)	161	2,5
Service de transport	400	6,2
<b>Total</b>	<b>6441</b>	<b>100,0</b>

Le recours à cette nomenclature commune permet de voir plus aisément que la répartition des stagiaires de Bruxelles Formation par domaine de formation rejoint quasiment le classement opéré pour l'enseignement de promotion sociale (même tiercé dans le désordre).

Ici, l'informatique arrive en tête avec 26,7 % des stagiaires; viennent ensuite les langues (17,7 %) puis la gestion (13,8 %) et les travaux de bureau (9,7 %). Les formations ouvrant aux métiers du transport (6,2 %) et de la construction (4 %) arrivent donc bien après les formations tertiaires.

Rappelons une fois encore que cette analyse est opérée uniquement sur le nombre de personnes formées sans tenir compte de la durée des formations. On verra que les formations en langues par exemple (pôle Entreprises) sont de très courte durée à Bruxelles Formation.

## **II.2.2. Évolution de l'offre et de la part relative de chacun des centres par rapport à 1990**

La première phase de l'analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles<sup>55</sup>, réalisée dans le courant de 1991, consistait en une analyse détaillée du fonctionnement des centres bruxellois gérés par le Forem de l'époque. Ces centres constituaient en effet un des enjeux fondamentaux du partage des moyens de formation professionnelle entre les régions wallonne et bruxelloise à l'heure de la régionalisation de cette compétence.

Bruxelles Formation est né de cette scission en 1994, héritant des centres de formation sis à Bruxelles et du personnel qui avait choisi d'y rester. Dans la mesure où les structures existant à cette époque ont perduré, on peut aisément à l'heure actuelle faire une analyse de l'évolution de l'offre de Bruxelles Formation.

Pour faire cette analyse, nous nous référons donc aux données que nous avons collectées pour 1990. À l'époque, nous avons pu quantifier non seulement le nombre de stagiaires mais aussi le nombre d'heures. Dans la mesure où l'outil nous le permet, il nous semble intéressant d'exploiter l'ensemble de ces données même si elles ne sont pas disponibles pour les autres opérateurs. Dans ce cas, nous pouvons en effet tabler sur des informations concernant par exemple les durées moyennes des formations. Cet indicateur est fort intéressant pour expliquer la contribution de chacun des centres à l'ensemble des activités de Bruxelles Formation.

Comme certaines données sont structurées différemment, nous n'avons pas modifié le tableau récapitulatif conçu en 1990, nous le mettons simplement en regard de celui concernant 1999, et nous ne comparons pas ligne par ligne chacun des pourcentages mais bien les ordres de grandeur respectifs.

Pour 1990, nous avons constitué ce tableau récapitulatif :

---

<sup>55</sup> de BRIER Claire, Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles. Phase 1, février 1992.

**Tableau 37 : Contribution des centres en % de stagiaires et d'heures en 1990**

Nom du centre	Total stagiaires	Total des heures	Contribution en stagiaires	Contribution en heures	Durée moyenne
COISP	406	62 533	5,5	6,2	154,02
ANDERLECHT II	485	183 877	6,6	18,2	379,13
ANDERLECHT III	264	98 356	3,6	9,7	372,56
MONTOYER III	259	112 840	3,5	11,1	435,68
CPGI	511	248 786	7,0	24,6	486,86
FP IV	19	8 864	0,3	0,9	466,53
CEPEGRA	36	26 332	0,5	2,6	731,44
SERVICES STAGES	7	1 892	0,1	0,2	270,29
FPI et divers	283	102 918	3,8	10,2	363,67
<i>sous total</i>	<i>2 270</i>	<i>846 398</i>	<i>30,9</i>	<i>83,6</i>	<i>372,86</i>
FORESPACE	2 262	85 701	30,8	8,5	37,89
CARREFOUR FORMATION	478	12 170	6,5	1,2	25,46
SERCICE FIRMES	2 341	68 760	31,8	6,8	29,37
<i>sous total</i>	<i>5 081</i>	<i>166 631</i>	<i>69,1</i>	<i>16,4</i>	<i>32,79</i>
<b>Total</b>	<b>7 351</b>	<b>1 013 029</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>137,81</b>

Rapport de février 92 P. 97

En 1999, Bruxelles Formation fait état de la répartition suivante des heures et des stagiaires par pôle. Nous y avons ajouté trois colonnes pour faciliter les comparaisons avec le tableau précédent.

**Tableau 38 : Répartition des heures et des stagiaires par pôle en 1999**

Nom du centre	Stagiaires distincts	Heures	Stagiaires avec doublons %	Heures%	Durée moyenne
Accueil, orientation, suivi	383	53 888	6%	5%	140,70
Métiers techniques et industriels	1 126	289 319	18%	29%	256,94
Métiers de bureau et de services	447	203 363	7%	20%	454,95
Perfectionnement en informatique et gestion	434	164 663	7%	17%	379,41
Autoformation assistée	670	54 049	11%	5%	80,67
Pôle Entreprises	2 818	58 433	45%	6%	20,74
Centre PAC	176	24 320	3%	2%	138,18
FPI	244	148 883	4%	15%	610,18
<b>Bruxelles Formation</b>	<b>6 091</b>	<b>996 917</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>163,67</b>

6 298 Total doublons compris

Sources : Bruxelles Formation, Rapport annuel 1999, p.18  
Calculs : Ichech

En se basant sur la présentation détaillée au point précédent, les changements les plus faciles à percevoir concernent l'offre de formation pour les métiers de la construction. Un nouveau centre a en effet été créé à cette fin, en collaboration avec le secteur. À l'exception

des formations de chauffagistes, de plombiers et d'électriciens du bâtiment, tous les autres programmes ont été conçus ces dernières années.

Pour les formations du secteur secondaire, on note aussi, au centre d'Anderlecht, la création de programmes de formation pour monteurs d'alarme, opérateurs de machines outils et de nettoyeurs industriels. Par contre, on observe un ralentissement très marqué des formations du secteur textile.

Le secteur du transport (matériel roulant) semble se maintenir dans la même ligne qu'en 1990 avec cependant des ouvertures vers de nouveaux domaines : conducteurs de bus, chauffeurs d'élévateur à fourche, taximen ou chauffeurs livreurs.

Tout ceci contribue à un développement important de la part des formations secondaires dans l'ensemble des actions réalisées par Bruxelles Formation. Le nombre de stagiaires a quasiment doublé au cours de cette décennie (485 en 90; 984 + 142 en sous-traitance en 99).

En part relative, le pourcentage de stagiaires a quant à lui presque triplé (voir plus loin).

En nombre d'heures dispensées, le centre d'Anderlecht II fournissait moins de 20 % du nombre total d'heures en 90. En 99, le pôle des métiers techniques et industriels incluant le centre de la construction contribue à près de 30 % des réalisations en heures.

En ce qui concerne l'offre de formation tertiaire (pôle des métiers de bureau et de services), on remarque une relative continuité dans les programmes regroupés sous les intitulés génériques : langues, secrétariat, gestion et bureautique (en 90, on parlait d'informatique). De nouvelles formations ont été mises sur pied pour le secteur des call-centers : télé opérateurs et superviseurs.

Le rapport de 1999 fait également état de partenariats plus ponctuels, l'un dans le secteur de la pharmacie, l'autre visant à former de futurs créateurs d'entreprises (entreprises d'entraînement). Il s'agit là d'une innovation pédagogique qui consiste en une simulation d'entreprise. L'expérience n'a pas été renouvelée en 2000 mais Bruxelles Formation espère pouvoir en poursuivre d'autres de ce type dans l'avenir.

En regard de la situation analysée en 90, le pôle des métiers de bureau et de services maintient sa part relative tant en nombre d'heures qu'en nombre de stagiaires. En nombre absolu cela représente cependant une baisse du nombre de personnes passées en formation (447 en 99 contre 523 en 90). La durée moyenne de formation a par contre augmenté.

Le pôle de perfectionnement en informatique et en gestion a connu, lui aussi, quelques adaptations que l'on ne peut cependant qualifier de majeures, sauf la création de "CAD - Design" qui a formé 79 personnes en 99 et du centre de la communication qui enregistre 15 inscriptions pour cette même année.

CEPEGRA est également repris dans ce pôle; par rapport à 1990, on observe un accroissement du nombre de stagiaires. Vu le nombre réduit d'unités (quelques dizaines), il conviendrait cependant de pouvoir comparer les inscriptions par année pour savoir s'il s'agit de fluctuations ou d'une croissance régulière<sup>56</sup>.

---

<sup>56</sup> D'après les rapports annuels de Bruxelles Formation, on compte 4 stagiaires en 97 et 45 en 98.

En comparaison avec la situation observée en 1990, on voit que le pôle de perfectionnement en informatique et gestion se maintient en ce qui concerne la part relative de stagiaires pris en charge, avec même une très légère augmentation, alors qu'en nombre d'heures sa contribution relative a fortement diminué. Cela signifie que la durée moyenne de formation a diminué par rapport à 1990. Ce phénomène semble provenir de l'évolution des programmes de formation en informatique. Au début des années 90, le CPGI dispensait une formation assez longue de chefs de service en informatique qui avait beaucoup de succès. En 99, ce programme existe toujours, il est cependant beaucoup plus court et regroupe un nombre beaucoup plus limité de stagiaires. Les durées moyennes des formations du CEPEGRA ont également subi une baisse au cours des dix dernières années (462 heures en 99 contre 855 en 90).

L'évolution des activités de formation adressées aux travailleurs n'est pas très marquée quant à leur structure (mêmes centres offrant les mêmes possibilités), mais bien quant à leur clientèle, en tout cas en ce qui concerne l'autoformation proposée par FORESPACE. Alors qu'en 1990, FORESPACE avait accueilli 2262 personnes, le nombre de stagiaires enregistrés en 99 se limite à 670. La contribution de ce centre en nombre de stagiaires a donc connu une chute vertigineuse. Côté heures, bien qu'il y ait une diminution de la part relative d'heures dispensées par FORESPACE sur le total des heures de Bruxelles Formation, la chute est moins spectaculaire, en raison bien évidemment du fait que les stagiaires qui commencent des formations les poursuivent plus longtemps.

Rappelons qu'il s'agit d'autoformation assistée par ordinateur et que l'assiduité à se former dépend de la motivation des personnes. En 90, la durée moyenne du passage à FORESPACE était de 38 heures. À cette époque, l'accès était tout à fait gratuit. Elle atteint 81 h en 1999. Une contribution financière de 1.000 F est maintenant demandée par trimestre.

Le pôle Entreprises, jadis appelé Service Firmes, a quant à lui continué à gagner du terrain quant à la part relative des stagiaires qu'il forme.

En 1999, cette part est de 45 % (contre environ un tiers en 1990), bien que le nombre absolu de personnes n'ait pas crû si fort.

En nombre d'heures par contre, on reste dans les mêmes ordres de grandeur entre 90 et 99. Ici aussi, les durées moyennes ont subi des évolutions, à la baisse cette fois, puisqu'en 90, les formations du Service Firmes duraient en moyenne 29 h et qu'en 1999, elles ne durent plus que 21 h.

Un dernier changement à noter par rapport à l'offre de Bruxelles Formation est la création du centre PAC (plan d'accompagnement des chômeurs). Il n'est pas évident d'en suivre l'évolution car la manière de rendre compte des activités de ce centre a fortement changé d'année en année.

### ***II.3. Analyse comparative des publics présents dans les différents centres et évolution par rapport à 1990***

Pour cette analyse, on se référera au tableau 35 de la page XY qui reprend l'ensemble des caractéristiques socioprofessionnelles des stagiaires inscrits dans les différents centres.

On n'a pas de surprise à la lecture de ce tableau.

Bien sûr, les profils-types des stagiaires diffèrent d'un cas à l'autre, mais il s'agit pour la plupart des cas de situations voulues ou connues.

- **Voulue** : le public cible est atteint.  
Par exemple : former à la gestion ou à l'informatique des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience jugée équivalente.  
Par exemple : accueillir, réorienter ou recycler des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés (centre PAC ou COISP).
- **Connue** : prépondérance des femmes dans les centres de formation tertiaires et des hommes dans les formations secondaires.

Certaines caractéristiques de ces publics ont cependant évolué depuis 1990. Voyons dans quel sens :

### **II.3.1. La répartition des stagiaires par sexe**

*Tableau 39 : Taux de féminisation dans les centres de Bruxelles Formation*

<b>POLE</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>
Accueil Orientation Suivi	46,4	<b>42,0</b>
Métiers techniques et industriels	10,1	<b>11,0</b>
Métiers de bureau et de services	71,0	<b>75,4</b>
Perfectionnement en informatique et en gestion	34,6	<b>29,5</b>
Autoformation assistée	53,9	<b>60,7</b>
Pôle Entreprises	42,0	<b>52,1</b>
Centre PAC		<b>50,6</b>
Formation professionnelle individuelle	31,6	<b>53,7</b>
<b>TOTAL</b>	45,6	<b>45,2</b>

Le taux de féminisation est globalement le même qu'en 99, à savoir 45 %.

À y regarder de plus près, on observe cependant deux tendances différentes :

- D'une part, les centres où les inégalités se renforcent : féminisation accentuée dans les formations tertiaires et dans une moindre mesure pour l'autoformation assistée et masculinisation plus forte encore du centre de perfectionnement en informatique et en gestion (29 % de femmes seulement contre 35 en 90<sup>57</sup>).
- D'autre part, les centres où l'égalité des chances se poursuit et se concrétise : le Pôle Entreprises et de manière beaucoup plus marquée, les formations individuelles.

Grande stabilité pour la prédominance des hommes dans les formations secondaires.

### **II.3.2. La répartition des stagiaires par niveau d'études**

Il n'est malheureusement pas possible de faire une analyse détaillée au niveau global du niveau d'études des stagiaires de Bruxelles Formation parce l'information n'est pas complète pour le pôle Entreprises qui forme à lui seul 45 % des personnes comptabilisées (2812 sur les 6076 stagiaires comptés une seule fois).

Comme on sait que les formations organisées pour les travailleurs (Pôle Entreprises et Autoformation assistée) s'adressent à un public dont le niveau d'études est relativement élevé, on saisit tout de suite l'impact de la prise en compte de ces centres sur le calcul des moyennes.

Nous préférons dès lors aborder cette question en différenciant les publics des centres formant principalement des demandeurs d'emploi de ceux ouverts prioritairement aux travailleurs (Pôle Entreprises et Autoformation assistée).

La comparaison avec les données disponibles pour 1990 est possible pour la plupart des autres centres.

On ne peut cependant pas aligner de valeurs moyennes globales parce que toutes les rubriques ne concordent pas (ex. en 90, pas de centre PAC, pas de données disponibles pour les FPI, etc.).

---

<sup>57</sup> Ces chiffres de 90 viennent du rapport de de BRIER Claire, Analyse du dispositif de la formation professionnelle à Bruxelles, Phase I, février 92, p. 121 (nouveaux calculs pour garder les correspondances entre les classements opérés).

**Tableau 40 : Répartition des stagiaires par niveau d'études dans les centres de Bruxelles Formation en %**

POLE	NOMBRE DE STAGIAIRES	NIVEAU D'ÉTUDES 1999				
		Indéterminé	CEB	CESI	CESS	SUP
Accueil Orientation Suivi	383	1,0	18,0	52,7	25,3	2,9
Métiers techniques et industriels	1126	0,4	44,6	39,5	14,5	1,1
Métiers de bureau et de services	447	6,3	4,5	27,5	45,0	16,8
Perfectionnement en informatique et en gestion	434	6,7	7,6	4,4	21,7	59,7
Autoformation assistée	670	0,3	0,9	6,6	34,0	58,2
Centre PAC	176	0,0	61,4	32,4	4,5	1,7
Formation professionnelle individuelle	244	0,0	11,8	15,5	44,2	28,3

Source : Bruxelles Formation

POLE	NOMBRE DE STAGIAIRES	NIVEAU D'ÉTUDES 1990 <sup>58</sup>				
		% info disponible	CEB	CESI	CESS	SUP
Accueil Orientation Suivi	406	69%	21,4	25,4	42,9	10,4
Anderlecht II	485	82,7%	54,6	22,2	20,2	3,0
Anderlecht III	264	A: 83,3%	0,5	8,1	34,4	57,0
Montoyer III	259	M: 79,5%	3,9	15,5	47,6	33,0
CPGI	511	100%	0	0	0	100
Forespace	2262	95%	0,7	9,4	45,0	44,8

Attention : les données non disponibles ne sont pas intégrées dans le calcul des pourcentages pour 1990.

A = Anderlecht

M = Montoyer

L'analyse confirme la tendance globale largement énoncée dans le milieu de la formation professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle, à savoir un glissement vers un public dont le niveau d'études est globalement moins élevé, ou plus précisément un recentrage vers des populations dont le niveau d'études est "moyen". En effet, on observe un gonflement de la part de stagiaires ayant un niveau équivalent au CESI pour une plus petite part de

<sup>58</sup> de BRIER Claire, opcit, Rapport février 1992, p. 103.

stagiaires ayant le CEB et une plus petite part de personnes ayant le CESS ou un diplôme supérieur.

Pour certains pôles, la fluctuation est un peu plus subtile, ainsi :

- **Le pôle des formations tertiaires** accueille globalement un public dont le niveau de formation est beaucoup moins élevé qu'en 1990. Plus de stagiaires n'ont que le CEB ou le CESI, alors qu'avant une forte majorité avait un niveau d'études supérieur au bac.
- **Les demandeurs d'emploi formés au centre PAC** sont eux aussi largement issus de groupes dont le niveau d'études est faible (61 % ont le CEB, 32 % le CESI). En 1999, le public cible prioritaire du Plan d'accompagnement des chômeurs était précisément les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, inscrits depuis plus de 6 mois et ayant un niveau de formation inférieur au CESI. La catégorie suivante couvrant ceux qui étaient dans les mêmes conditions point de vue âge et durée de chômage et qui avaient un niveau de formation inférieur au CESS.
- **Le pôle perfectionnement en gestion et en informatique** accueille lui aussi plus de personnes dont le niveau de formation initiale est moins élevé qu'avant. Il s'agit sans doute là d'une démarche plus volontariste de faire valoir l'expérience professionnelle plutôt que la seule détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
- **Dans le COISP** aussi, on perçoit une ouverture plus marquée vers des personnes ayant un faible niveau d'études, alors qu'en 90 les stagiaires ayant suivi ces stages de réorientation avaient, dans 52 % des cas, un niveau d'études dépassant le CESS.

**Toutes ces tendances portent à croire qu'en 1990, Bruxelles Formation œuvrait prioritairement au recyclage, à la réorientation en dispensant des formations complémentaires à un public déjà bien formé, alors qu'en 1999, la population prise en charge semble avoir un plus grand déficit de formation initiale ou en tout cas un niveau d'études beaucoup plus moyen.**

### **II.3.3. La répartition des stagiaires par groupe d'âge**

Afin de pouvoir saisir l'évolution des publics pris en charge selon leur âge, nous avons regroupé les moins de 20 ans avec le groupe des 20 à 25 ans. En effet, pour 90, nous ne disposons que d'une seule information, à savoir la part de jeunes de moins de 25 ans parmi les stagiaires recensés dans les centres de Bruxelles Formation.

**Tableau 41 : Répartition des stagiaires des centres de Bruxelles Formation par groupe d'âge en %**

POLE	1990 <sup>59</sup>	1999		
	-25 ans	-25 ans	26-45 ans	+45 ans
Accueil Orientation Suivi	46,0	35,0	60,6	4,4
Métiers techniques et industriels	23,0	22,8	69,2	8,0
Métiers de bureau et de services	19,3	21,7	68,2	10,1
Perfectionnement en informatique et en gestion	22,3	27,4	67,3	5,3
Autoformation assistée	8,1	6,1	72,7	21,2
Pôle Entreprises	7,4	6,6	67,2	26,2
Centre PAC		73,3	23,9	2,8
Formation professionnelle individuelle	4,8	25,8	70,5	3,7
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	13,9	16,3	66,8	17,0

À l'heure actuelle, on voit que la majorité des stagiaires se situe dans le groupe des "26-45 ans", la part de stagiaires plus âgés (45 et plus) se trouve principalement parmi les travailleurs (Autoformation assistée et Pôle Entreprises).

On remarque la part importante des moins de 25 ans dans le centre PAC et dans les COISP. À propos de ces derniers, notons cependant une nette diminution pour ce groupe d'âge par rapport à 1990.

### **II.3.4. Origine régionale des stagiaires**

L'identification de l'origine régionale des personnes en formation dans les centres du "FOREM" était un enjeu majeur de l'analyse du dispositif réalisé en 1990, c'est-à-dire avant la régionalisation de la formation professionnelle.

<sup>59</sup> de BRIER Claire, opcit, Rapport février 92, p. 121.

**Tableau 42 : Répartition des stagiaires inscrits dans les centres de Bruxelles Formation (sauf le pôle Entreprise) en fonction du lieu de domicile en %**

POLE	1990 <sup>60</sup>			1999		
	BXL	W	FL	BX	W	FL
Accueil Orientation Suivi	91,1	4,7	4,2	<b>88,5</b>	<b>0,5</b>	<b>11,0</b>
Métiers techniques et industriels	55,9	35,9	8,2	<b>77,7</b>	<b>14,8</b>	<b>7,5</b>
Métiers de bureau et de services	A : 78,8 M : 84,2	A : 7,6 M : 7,7	A : 13,6 M : 8,1	<b>87,9</b>	<b>2,2</b>	<b>9,8</b>
Perfectionnement en informatique et gestion	38,2	56,2	5,7	<b>67,3</b>	<b>23,5</b>	<b>9,2</b>
Autoformation assistée	72,1	16,1	11,8	<b>80,9</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>
Centre PAC				<b>96,6</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>
Formation professionnelle individuelle	73,0	20,4	6,6	<b>72,1</b>	<b>17,6</b>	<b>10,2</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>62,4</b>	<b>24,9</b>	<b>12,7</b>	<b>80,1</b>	<b>11,0</b>	<b>8,9</b>

A = Anderlecht

M = Montoyer

On voit que durant cette décennie, Bruxelles Formation a recentré son effort sur les Bruxellois au détriment principalement des Wallons et dans une moindre mesure des personnes domiciliées en Flandre. Ce recentrage est perceptible dans toutes les entités, même pour le pôle de perfectionnement en gestion et en informatique qui reste celui ouvert le plus largement aux non Bruxellois.

L'absence de données concernant le pôle Entreprises ne permet pas de cerner la part de travailleurs non Bruxellois qui profite des services de Bruxelles Formation. On peut cependant dire que globalement la part de non Bruxellois est corrélée positivement avec la part de travailleurs.

Les analyses faites à partir du nombre d'heures montrent que les travailleurs n'accaparent que 10 % du total des heures, la part des travailleurs non Bruxellois formée par le pôle Entreprise et l'Autoformation assistée ne doit donc pas être très lourde.

<sup>60</sup> de BRIER Claire, opcit, Rapport février 92, p.105.

### **II.3.5. Répartition des stagiaires par nationalité**

Contrairement à ce qui semble être le cas pour les opérateurs qui travaillent surtout avec de très jeunes stagiaires, notamment les CEFA et les Classes moyennes, l'analyse de la répartition des stagiaires en fonction de leur nationalité est encore pertinente pour les publics des centres de Bruxelles Formation.

L'âge est bien entendu le principal élément explicatif puisqu'il y a fort à parier que les adultes issus de l'immigration ou ceux de la deuxième génération ont eu tendance à garder leur nationalité d'origine alors qu'on trouvera beaucoup de jeunes des CEFA ou de la formation des Classes moyennes qui ont la nationalité belge tout en étant issus d'autres groupes ethniques. Cette hypothèse ne semble cependant pas être valable pour les stagiaires du Centre PAC puisqu'on a vu qu'il y a une très forte proportion de jeunes de moins de 25 ans et qu'on voit qu'il y a quand même 27 % d'étrangers hors CEE.

L'importance du groupe "hors CEE" témoigne sans doute aussi de l'entrée en formation d'adultes issus des dernières vagues d'immigration, ou de candidats réfugiés.

Pour cette variable également, nous ne disposons pas des informations concernant les stagiaires du pôle Entreprises et de l'Autoformation assistée.

Pour les autres centres, la répartition est la suivante :

**Tableau 43 : Répartition des stagiaires des centres de Bruxelles Formation par nationalité en %**

POLES	1990			1999		
	Belges	CEE	Autres	Belges	CEE	Autres
Accueil Orientation Suivi	61,3	9,9	28,8	<b>55,9</b>	<b>11,0</b>	<b>33,2</b>
Métiers techniques et industriels	64,3	15,7	20,0	<b>61,1</b>	<b>10,8</b>	<b>28,1</b>
Métiers de bureau et de services	85,0	9,2	5,8	<b>66,7</b>	<b>16,3</b>	<b>17,0</b>
Perfectionnement en informatique et gestion	88,3	7,0	4,7	<b>83,6</b>	<b>7,1</b>	<b>9,2</b>
Centre PAC	81,6	10,5	7,9	<b>62,5</b>	<b>10,8</b>	<b>26,7</b>
Formation professionnelle individuelle				<b>76,2</b>	<b>10,7</b>	<b>13,1</b>

Dans les centres travaillant essentiellement avec des demandeurs d'emploi, la tendance à l'accueil d'une plus grande part de stagiaires issus de l'immigration est très marquée.

La proportion de Belges diminue partout au profit surtout des personnes dont le pays d'origine est hors CEE.

La part de stagiaires issus de la CEE connaît en effet une relative stabilité.

### ***III. Conclusion intermédiaire concernant Bruxelles Formation***

Sur le plan méthodologique, Bruxelles Formation a, au fil des ans, conçu un système de collecte de données qui permet de procéder à beaucoup d'analyses utiles à la réalisation d'État des lieux ou d'évaluation du dispositif.

Nous parlons ici de la manière dont les informations sont structurées, c'est-à-dire le type d'information demandé par stagiaire, les liens possibles entre les bases de données en Access, etc. Le degré de précision défini pour la saisie des informations à la base permet en effet de repérer les flux d'entrées et de sorties, de calculer le nombre d'heures suivies et donc de travailler sur les durées des formations, de faire des croisements entre profils des stagiaires et actions de formation, etc. Toutes choses qui ne peuvent être réalisées avec la même facilité chez les autres opérateurs.

Nous savons cependant que la centralisation de ces données (c'est-à-dire la collecte auprès des différents centres) pose encore problème et que la tâche du service Études et Statistiques n'est pas toujours aussi simple qu'on ne le pense.

Si on souhaite prendre exemple sur Bruxelles Formation, ce sera donc par l'aspect définition des variables et conceptions de la structure de base plutôt que pour le mode de transfert des données entre les centres de formation et l'administration centrale.

En ce qui concerne l'offre de formation à proprement parler, on retiendra la relative stabilité du dispositif malgré les restructurations imposées par la régionalisation des compétences de la formation professionnelle et la scission du Forem en deux entités, l'une wallonne, le Forem, l'autre bruxelloise, Bruxelles Formation, à l'exception cependant de l'ouverture du centre de formation pour le secteur de la construction à Neder-over-Hembeek (NOH), et bien entendu, création de nouveaux programmes de formation dans des secteurs porteurs comme les call-centers, le transport, etc.

Globalement, on observe une importance accrue des formations du secteur secondaire par rapport à l'activité totale des centres de Bruxelles Formation.

Il faut également mentionner le développement des partenariats mis en œuvre avec divers types d'opérateurs et qui constituent un élément important dans la politique de Bruxelles Formation (ils sont repris en fin du chapitre concernant l'enseignement de promotion sociale).

À propos des stagiaires formés dans les différents centres gérés par Bruxelles Formation, on remarque une diminution de l'effectif en regard de la situation enregistrée en 1990. À l'exception, on vient de le voir, des personnes ayant accès à des formations du secteur secondaire dont le nombre a crû de manière importante.

Tout comme c'était le cas en 1990, il convient lorsqu'on étudie leurs caractéristiques, de différencier le public constitué de demandeurs d'emploi de celui constitué de travailleurs.

Ces derniers sont majoritairement pris en charge par le pôle de l'autoformation assistée et de la formation à distance et par le pôle Entreprises.

Nous ne disposons pas des caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs; par contre, en ce qui concerne les demandeurs d'emploi, on remarque quelques tendances intéressantes :

En ce qui concerne le niveau d'études des stagiaires, on observe un recentrage vers des profils très moyens. Moins de stagiaires n'ont pas le CEB et moins de stagiaires ont dépassé le niveau BAC.

Le centre PAC s'adresse quant à lui prioritairement à des personnes dont le niveau d'études ne dépasse pas le CESI.

En terme d'âges, on notera surtout le fait que le public des COISP "a vieilli". La part de jeunes de moins de 25 ans est passée de 46 à 35 % entre 90 et 99. Pour le reste, le groupe des 26-45 ans est largement majoritaire sauf au centre PAC où l'effort porte surtout sur les jeunes de moins de 25 ans.

L'origine géographique des stagiaires a elle aussi quelque peu changé : question nationalité, on remarque l'accroissement important du nombre d'étrangers hors CEE, question domicile, on peut parler d'un recentrage vers les personnes domiciliées à Bruxelles, au détriment surtout des personnes domiciliées en Wallonie.

Bruxelles Formation a donc adapté ses activités vers un public différent. On ne retrouve plus aussi massivement cette majorité de personnes ayant dépassé le niveau BAC et venant chercher des compléments de formation. Les personnes qui entrent en formation ont généralement un niveau d'études moyen. Les durées de formation ont changé à la baisse ou à la hausse selon les endroits. Elles ont généralement baissé à l'exception des FPI, des formations auto assistées et des formations aux métiers de bureau et de services, ce qui permet de maintenir le volume global d'heures malgré une diminution de l'effectif.

***LES ACTIONS D'INSERTION  
SOCIOPROFESSIONNELLE (I.S.P.)***

## ***I. Brève présentation générale***

### ***I.1. L'I.S.P. dans son contexte***

Les actions d'I.S.P. sont menées par le "milieu associatif", c'est-à-dire une série d'ASBL qui ont en commun d'œuvrer en contact direct avec une population adulte (ou jeunes ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire), faiblement qualifiée et éprouvant des difficultés à se positionner sur le marché du travail (et bien souvent dans la vie tout simplement).

Elles ont chacune leur histoire et leurs expériences. En fonction de leur implantation géographique, de leur public cible, de leurs objectifs ou même de leur credo, elles ont conçu et développé différents types d'action pour soutenir l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes peu favorisées.

Les sources de financement et les modes de subventions liés eux aussi à l'histoire de chaque ASBL peuvent différer d'un cas à l'autre.

En Belgique et tout particulièrement à Bruxelles, la répartition des compétences entre formation et emploi, formation et enseignement, éducation permanente et aide à la jeunesse, etc. a fait du champ de l'I.S.P. un domaine compliqué à appréhender et à gérer... même si on observe depuis plusieurs années une volonté, tant de la part des politiques que des acteurs de terrain, de mieux le cadrer et le structurer.

Une des préoccupations majeures était notamment de clarifier les modes de financement, locaux, régionaux, communautaires et européens en référence à la répartition des compétences ministérielles.

À cette fin, un important travail a été réalisé pour expliciter et clarifier les méthodes de travail conçues par les associations et convenir du mode de subvention des actions menées en fonction de leur nature<sup>61</sup>. Il convenait en effet d'isoler dans l'ensemble du processus les périodes dites de guidance de celles de formation professionnelle ou encore de stages.

Rappelons que tant dans les missions locales que dans les ASBL d'ISP, les CEFA ou les AFT, les animateurs ont conçu des processus qui cherchent à intégrer des objectifs à la fois psychologiques, sociaux et économiques.

Force est de constater que malgré ce travail de clarification, la situation reste complexe tant d'un point de vue opérationnel que gestionnaire, entraînant un travail administratif d'une lourdeur incomparable pour les pouvoirs subsidants (ORBEM, COCOF, IBFFB, F.S.E.) et pour les opérateurs eux-mêmes.

---

<sup>61</sup> Autour du concept du "parcours d'insertion" proposé par la Commission européenne (DGV - janvier 97).

À l'heure actuelle, et malgré des tentatives de concevoir un "dossier unique", les pouvoirs subsidiaires ne se sont pas accordés sur la manière de comptabiliser les stagiaires et les heures de formation ou d'encadrement organisées et/ou suivies. Du flou subsiste encore à propos des missions allouées ou reconnues à l'un ou l'autre type d'opérateurs; nous pensons principalement aux missions locales.

Dans le cadre de cet État des lieux, il nous semble préférable de ne pas rouvrir les débats théoriques, pédagogiques et politiques sur ce qui est ou n'est pas de la formation professionnelle mais plutôt de tenter de mettre à plat l'ensemble des actions menées en différenciant les phases ou les étapes suivant les critères en vigueur pour le moment, c'est-à-dire ceux utilisés pour clarifier le parcours d'insertion.

Les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, les CEFA, les missions locales sont encadrées et subventionnées à plusieurs niveaux, les uns spécifiques à Bruxelles, les autres à la Communauté française.

Il s'agit de la COCOF (Commission communautaire française de Bruxelles Capitale), de Bruxelles Formation, de l'ORBEM et de la "Cellule F.S.E.". Voyons ce qui les lie dans chacun des cas.

#### La COCOF (Commission communautaire française de Bruxelles Capitale)

Selon le Décret du 25 avril 95 relatif à l'agrément de certains organismes d'ISP, c'est la COCOF qui agréé les ASBL d'insertion socioprofessionnelle après avis successif de la Commission Consultative Emploi-Formation-Enseignement (CCFEE) et du Comité de gestion de l'Institut (IBFFP).

Les ASBL sont tenues de remettre au moins une fois par an un rapport d'activité. Ces rapports d'activité reprennent l'ensemble des informations transmises aux autres pouvoirs subsidiaires à savoir l'ORBEM, l'IBFFP et la Cellule FSE plus les éléments comptables une fois révisés.

#### L'IBFFP ou Bruxelles Formation

L'IBFFP dont on présente par ailleurs les actions de formation en gestion directe est également un acteur important dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle.

En effet, comme on le lit dans le rapport annuel de l'institut<sup>62</sup> :

*"Le Décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle, en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle, permet à l'Institut :*

- *d'organiser des actions et des opérations d'insertion socioprofessionnelle avec des organismes agréés en matière de formation professionnelle qualifiante, qualifiante en alternance et de base pré-qualifiante, d'alphabétisation et de formation par le travail;*

---

<sup>62</sup> IBFFP, Rapport annuel 98, p. 10.

- *d'organiser des actions et des opérations de coordination des filières de formation, de concertation avec les opérateurs locaux de formation et d'initiation, et de détermination professionnelle.*

*Ces partenaires sont les ASBL, les CEFA, les AFT et les Missions locales."*

Ces partenariats se concrétisent notamment par le fait que certaines des personnes formées par les associations peuvent avoir le statut de stagiaire en formation professionnelle et bénéficier d'une *indemnité horaire pendant la formation ainsi que du remboursement de leurs frais de déplacement (et éventuellement de séjour)*. Ils sont, en outre, assurés sur le chemin et sur le lieu de travail.

## L'ORBEM

*"En vertu de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/06/91, l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi est autorisé à conclure des conventions de partenariat en vue d'accroître les chances de certains demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle<sup>63</sup>.*

*Les conventions de partenariat doivent poursuivre un triple objet :*

- *Favoriser l'inscription systématique des publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle accueillis par les partenaires de l'ORBEM comme demandeurs d'emploi auprès de ce dernier.*
- *Promouvoir des actions de coordination et de concertation locales portant sur les matières d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle.*
- *Promouvoir des actions locales d'insertion socioprofessionnelle en faveur des publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle.*

*Selon les termes de l'Arrêté, on entend par :*

- *Public en situation d'exclusion socioprofessionnelle : les personnes inscrites ou non comme demandeur d'emploi qui, en raison de la faiblesse ou de l'absence de leur qualification professionnelle, de leur dénuement social ou du fait des discriminations visant le groupe spécifique auquel elles appartiennent, se trouvent en situation de non-emploi et sont dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail.*
- *Actions de concertation et de coordination locales : les opérations visant, dans le cadre d'actions d'insertion socioprofessionnelle, à la mobilisation et à l'association structurelle des différents partenaires locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit notamment :*
  - *de l'étude des problèmes de l'exclusion socioprofessionnelle tels qu'ils se posent à l'échelle locale;*

---

<sup>63</sup> ORBEM, Service partenariats, Mise en œuvre des conventions de partenariat et d'insertion socioprofessionnelle, Rapport d'évaluation, 1997.

- *de la promotion et de la coordination d'actions concertées articulant en synergie l'intervention de plusieurs partenaires différents;*
- *de la coordination de l'accueil des publics;*
- *de la coordination des actions de prospection des acteurs économiques locaux.*

*L'articulation des rapports entre les différents partenaires, les objectifs généraux des actions et les exigences minimales auxquelles celles-ci doivent répondre.*

*L'Arrêté prévoit que l'ORBEM établit annuellement un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre des conventions de partenariat. Ce rapport est adressé pour avis à la Commission Consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement, ainsi qu'au Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding; dès réception par l'ORBEM de l'avis de ces deux instances, ce rapport d'évaluation est soumis pour approbation au Comité de Gestion de l'Office."*

L'ORBEM se préoccupe prioritairement des questions de mise à l'emploi. Il "promeut les actions locales d'I.S.P." par des partenariats avec les différents opérateurs, ASBL, CEFA, missions locales, etc. Les conventions passées entre l'ORBEM et ces associations concernent les phases d'accueil, d'aide, d'orientation, de détermination, etc. qui sont développées en amont et en aval des actions de préformation ou formation professionnelle proprement dite. Ces actions sont reprises sous le vocable de "programme de guidance" et insérées dans ce que l'on appelle à présent le "parcours d'insertion".

### La Cellule F.S.E.

Les actions d'insertion socioprofessionnelle sont pour partie cofinancées par le F.S.E. (Fonds Social Européen). Ce fonds est en effet conçu pour compléter les actions organisées par les États membres.

Plusieurs objectifs liés à l'emploi et à la formation sont poursuivis. Les actions d'insertion socioprofessionnelle s'inscrivent dans l'objectif 3 dont le but est de "*combattre le chômage de longue durée et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes menacées d'être exclues du marché de l'emploi; promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail.*"

Concrètement, cela signifie le cofinancement d'actions qui visent à

- *faciliter l'insertion professionnelle des chômeurs menacés par le chômage de longue durée;*
- *aider les jeunes à la recherche d'un emploi à entrer sur le marché du travail;*
- *favoriser l'insertion professionnelle des personnes menacées d'être exclues du marché de l'emploi;*
- *promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi.*

Afin de bénéficier de ce fonds, les ASBL dont le public est "éligible" au F.S.E. doivent rendre compte de leurs actions de manière très détaillée en constituant des dossiers à des dates bien précises.

Ces données sont traitées par la "Cellule F.S.E." rattachée à la Communauté française qui doit elle-même rendre des comptes à la Commission européenne.

## ***1.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement***

### **Publics cibles**

Les actions d'I.S.P. sont organisées pour les demandeurs d'emploi le plus souvent peu qualifiés, les jeunes en rupture scolaire, des bénéficiaires du minimex ou de l'aide sociale ou toute autre personne qui éprouve des difficultés à trouver ou retrouver un emploi en raison de problèmes spécifiques<sup>64</sup>.

Ils peuvent être orientés vers les ASBL par l'ORBEM, les missions locales ou les CPAS. Le système du bouche à oreille semble être aussi fort répandu entre les stagiaires.

À la lecture des rapports annuels rédigés par les ASBL, on se rend compte que le public pris en charge devient d'année en année de plus en plus marqué par une série de "maux sociaux" qui s'accumulent. Aux problèmes de non-emploi et de faible qualification s'ajoutent des problèmes économiques, familiaux, psychologiques, de santé mentale, etc.

De nombreuses associations doivent donc mettre sur pied des procédures d'accueil, de guidance et d'accompagnement de plus en plus structurées. Certaines, dont des missions locales, organisent des stages de détermination d'une dizaine de jours afin de pouvoir orienter correctement les personnes en les aidant à reconstruire un projet et à le clarifier.

### **Pédagogie**

On vient de le voir, les actions de formation professionnelle à proprement parler s'inscrivent dans des démarches plus larges dites d'insertion socioprofessionnelle.

S'adressant à des personnes extrêmement défavorisées, un travail de guidance, de resocialisation, etc. s'avère souvent indispensable avant l'entrée en formation. On parle de phase d'accueil et de remobilisation. Certains stagiaires peuvent, par ailleurs, être

---

<sup>64</sup> Bruxelles Formation, Rapport annuel, 1998.

amenés à suivre des formations pré-qualifiantes, c'est-à-dire des cours de remise à niveau (expression orale, français, calcul, etc.).

Les modalités pédagogiques adoptées par les formateurs dépendent d'un endroit à l'autre et varient en fonction des groupes pris en charge.

D'une manière générale, on peut parler d'apprentissage contextualisé dans la mesure où de nombreuses petites choses peuvent être entreprises avec les stagiaires pour concourir à divers objectifs simultanément (connaissance de soi et apprentissage de l'écriture, expression orale et écrite dans des exercices de recherche d'emploi, etc.).

Un problème important dans le fonctionnement de ces actions d'insertion socioprofessionnelle est la gestion du temps. Les programmes de formation durent souvent plusieurs mois et doivent pour bien faire être organisés pour un nombre suffisant de stagiaires; il convient de plus de constituer des groupes homogènes, de personnes prêtes à démarrer ensemble.

Les ASBL mentionnent la difficulté qu'elles ont à devoir faire attendre des personnes, parfois plusieurs mois, avant de pouvoir débiter la formation, ou encore de devoir faire fonctionner des groupes dans lesquels certaines personnes peuvent avoir des problèmes d'intégration (travail collectif versus travail individuel, dynamique de groupe, etc.).

### **Statut des personnes en formation**

La grosse majorité des personnes prises en charge dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle sont des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM.

Parmi les "Demandeurs d'Emploi Non Inscrits" (DENI) se trouvent des candidats réfugiés, des personnes ressortissantes des CPAS, etc.

Dans le cadre des partenariats signés entre les ASBL et Bruxelles Formation, les stagiaires qui entrent dans les conditions signent un contrat de formation avec Bruxelles Formation. Dans ce cas, ils reçoivent l'indemnité horaire dont on a déjà parlé.

Tous les stagiaires n'ont cependant pas ce statut, soit parce qu'ils le refusent (peur de complications administratives), soit parce qu'ils dépassent le quota de stagiaires conventionnés pour une année.

Ceci peut d'ailleurs poser des problèmes de gestion dans les ASBL qui doivent trouver des moyens de traiter les stagiaires de manière équitable malgré ces différenciations administratives.

### ***1.3. Structure du dispositif***

On compte actuellement à Bruxelles une cinquantaine d'associations œuvrant à l'insertion socioprofessionnelle.

Leur nombre exact varie en fonction du type d'agrément que l'on prend en considération (COCOF, Bruxelles Formation, ORBEM).

Pour être agréés par la Commission communautaire française, les opérateurs doivent organiser par an, au moins 9.600 heures de formation en partenariat avec Bruxelles Formation. Ils ont été répartis en trois catégories, selon le volume d'heures prestées :

<b>ASBL en catégorie A.</b>	<b>entre 9.600 et 24.000 heures</b>	<b>16 conventionnés à Brux. Form.</b>
<b>ASBL en catégorie B.</b>	<b>entre 24.000 et 48.000 heures</b>	<b>3</b>
<b>ASBL en catégorie C.</b>	<b>plus de 48.000 heures</b>	<b>11</b>
<b>ASBL en cours d'agrément</b>		<b>2</b>

La liste de ces ASBL figure dans le tableau 44 de la page xy.

D'autres opérateurs, en raison de leur mode de travail sont considérés comme **Ateliers de formation par le travail "AFT"**. On en compte actuellement 6 à Bruxelles :

- APAJ
- ARPAIJE
- ASBL FOREST
- BONNEVIE
- IDÉE 53
- LES PETITS RIENS.

Ces ateliers ont pour particularité d'organiser des formations comprenant une mise au travail productif en leur sein. Ce type de formation est destiné aux demandeurs d'emploi qui ne sont pas détenteurs du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) et qui veulent acquérir les pré-requis nécessaires soit à l'exercice d'un emploi, soit à la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante<sup>65</sup>.

Interviennent également dans le dispositif, **les 9 missions locales** (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St. Josse, St. Gilles, Schaerbeek), dont le rôle s'articule autour de trois catégories d'opérations et s'inscrit au niveau local :

- les opérations de concertation des opérateurs locaux de formation (consultation de l'ensemble des organismes d'insertion, d'enseignement professionnel, technique et de l'enseignement de promotion sociale, formation des classes moyennes au niveau local),

<sup>65</sup> In Rapport annuel, Bruxelles Formation, 98, p. 39.

- les opérations de coordination des filières de formation professionnelle (déterminer les passerelles entre les différents opérateurs pour que le stagiaire puisse se construire un parcours de formation professionnelle),
- les opérations d'initiation et de détermination professionnelle (qui doivent déceler les aptitudes du stagiaire pour l'assister dans son orientation professionnelle).

Le rapport d'évaluation des partenariats menés entre les ASBL et l'ORBEM reprend, outre les ASBL mentionnées ci-dessus, une série d'associations qui ne sont pas conventionnées avec Bruxelles Formation.

Il s'agit de :

- |                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| • Benelux Afro Center :       | 22 personnes prises en charge en 1999 |
| • Centre Antoine Machado :    | 77                                    |
| • Infor femmes :              | 36                                    |
| • JST :                       | 17                                    |
| • Nadi :                      | 25                                    |
| • Service emploi Koekelberg : | 20                                    |

Total des personnes prises en charge : 197

## ***II. Analyse du dispositif***

### ***II.1. Considérations méthodologiques***

Il va de soi que la complexité du dispositif et de son mode de financement a des répercussions sur la manière dont on peut l'appréhender et en suivre l'évolution. Quatre "pouvoirs subsidiaires" demandent à chaque ASBL de rendre compte, souvent dans le détail, des activités menées et plus précisément le nombre de personnes concernées et leurs caractéristiques.

Chacun des pouvoirs subsidiaires exploite l'information reçue à des fins de gestion qui lui sont propres, encodant et classant les données selon leurs logiques, c'est-à-dire par type de "(pré)programme" à l'ORBEM, par "mesure" à la Cellule F.S.E., par "code métier" à Bruxelles Formation.

Toujours est-il que malgré l'important travail réalisé par les ASBL pour rendre compte de leurs activités, aucune des quatre institutions mentionnées ne dispose de l'ensemble des données, ou en tout cas pas du même ensemble.

Dans le présent travail, qui comporte un volet méthodologique non négligeable,

- nous détaillons d'abord le processus de collecte des données mis en place par chacun des pouvoirs subsidiaires;
- nous soulignons les avantages et inconvénients des banques de données ainsi constituées;
- nous mettons en évidence les différences observables dans les résultats des uns et des autres.

Le volet statistique est quant à lui réalisé à partir d'une comparaison des différentes sources. Nous verrons que les données collectées permettent des analyses tout à fait fiables, avec des ordres de grandeur tout à fait réalistes.

#### Les données collectées par l'ORBEM

Pour gérer et suivre les personnes inscrites dans ces parcours, l'ORBEM demande aux ASBL partenaires de rendre compte de leurs activités de manière très détaillée. Les informations sont transmises sur "disquettes". Il s'agit, par type de programme, de comptabiliser les stagiaires qui ont été pris en charge et de suivre leur cursus.

Une grande quantité d'information concernant les personnes elles-mêmes, leurs situations professionnelles, leurs sources de revenus, etc. sont transmises à l'ORBEM via les ASBL. Ces informations sont exploitées pour gérer, financer et contrôler les activités menées. Elles sont particulièrement intéressantes pour analyser le profil des publics pris en charge<sup>66</sup>.

On capte là les flux des personnes entrant dans les premières étapes du parcours d'insertion<sup>67</sup>.

Dans les rapports de l'ORBEM, les données concernant les publics sont présentées par type de programme. On peut donc ne comptabiliser que les "stagiaires" des programmes de formation à savoir :

**P.1. Programmes de qualification et d'insertion dans les secteurs privés.**

- P.1.1. Qualification et insertion dans le secteur de la construction.
- P.1.2. Qualification et insertion dans le secteur du métal.
- P.1.3. Qualification et insertion dans le secteur de la confection.
- P.1.4. Qualification et insertion dans le secteur tertiaire.
- P.1.5. Qualification et insertion dans le secteur des nouvelles technologies.
- P.1.X Qualification et insertion dans les autres secteurs privés.

**P.2. Programmes de qualification et d'insertion dans les secteurs publics et subventionnés.**

- P.2.3. Qualification et insertion dans le secteur des services subventionnés.

**P.3. Programmes de préformation.**

- P.3.1. Préformation visant l'insertion de jeunes en alternance emploi/formation
- P.3.2. Préformation et alphabétisation de personnes infrascolarisées.
- P.3.3. Préformation de femmes peu qualifiées.
- P.3.X Préformation par le travail.

Et exclure les stagiaires repris uniquement dans les

**P.4. Programmes de guidance.**

- P.4.1. Guidance des bénéficiaires du minimex et de l'aide sociale (CPAS).
- P.4.2. Guidance du public du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC).
- P.4.X Guidance à la formation et à l'insertion des groupes difficiles à placer.

L'avantage de se référer à cette source d'information plutôt qu'à celle de l'IBFFP est de tenir compte de la totalité des personnes ayant suivi une formation professionnelle. On verra en effet que les statistiques de Bruxelles Formation ne comptabilisent que les

---

<sup>66</sup> Se pose cependant la question relative au respect de la vie privée. Ces données sont en effet nominales et regroupent énormément d'informations sur les situations personnelles de chaque stagiaire.

<sup>67</sup> Le nombre de personnes concernées dépasse cependant le nombre de celles ayant eu accès à une action de formation professionnelle puisque les ASBL, CPAS, missions locales, etc. accueillent une série de personnes pour lesquelles les actions se limitent aux programmes dits de guidance (accueil, informations, aide, orientation, détermination, etc.).

personnes qui ont eu le statut de "stagiaire en formation professionnelle" pour bénéficier des avantages y afférant (prime de 40 F / H, couverture des frais de déplacement, etc.).

Un certain nombre d'heures de guidance est accordé par programme au prorata du nombre prévu d'heures de préformation ou de formation.

Les informations concernant les durées théoriques prévues pour chacun des programmes existent en tout cas sur les disquettes transmises par les ASBL aux services de l'ORBEM.

Nous ne savons pas si ces données sont exploitables.

#### Les données collectées par l'IBFFP ou Bruxelles Formation

Le versement des indemnités horaires à chacun des stagiaires nécessite une comptabilisation rigoureuse des heures de formation suivies. Les informations collectées à cette fin permettent également la production de données statistiques utiles à la réalisation de l'état des lieux de la F.P. Celles-ci sont régulièrement publiées dans le Rapport annuel de Bruxelles Formation.

L'avantage de se référer à cette source est que le mode de calcul n'est pas forfaitaire. On peut donc calculer le nombre d'heures de formation réellement suivies et payées par Bruxelles Formation. Tous les croisements sont possibles entre le profil des stagiaires, le type et le volume des formations.

L'inconvénient majeur est cependant le fait que malgré leur précision apparente, ces chiffres ne couvrent pas la totalité des actions menées par les partenaires, d'une part parce que toutes les personnes en formation ne reçoivent pas les indemnités pour raisons personnelles ou administratives<sup>68</sup> et d'autre part, parce que la part de formation dispensée pendant les stages n'est pas toujours prise en compte ou que les stagiaires ne sont pas couverts pour la durée totale de la formation.

#### Les données collectées par la Cellule F.S.E.

C'est à partir des "dossiers solde" introduits fin mars que l'on pourrait réaliser un état des lieux des actions menées et des publics visés.

Cependant, les données transmises à la Cellule ne sont pas toutes encodées...

Parmi les données que nous recherchons, ne sont encodées que celles concernant

- le nombre de stagiaires répartis par sexe et âge ( $\pm$  25 ans);
- le nombre d'heures de formation (en ce compris guidance);
- le nombre d'heures de stage.

Ces données sont saisies par "projet", c'est-à-dire les "mesures" décrites dans les programmes de la Commission (centrées sur des publics éligibles distincts).

---

<sup>68</sup> Voir infra sur données ORBEM.

Nous avons obtenu les "demandes de concours 1999". Le nombre total de stagiaires concernés par ces demandes s'élève à 4.260 pour les ASBL d'insertion socioprofessionnelle. Dans la mesure où nous n'avons pas les données relatives aux réalisations, nous n'avons pas exploité plus avant cette source<sup>69</sup>.

**ATTENTION : Pistes à suivre.**

**La Cellule F.S.E. et l'ORBEM envisagent l'une et l'autre de modifier le mode d'échange d'information. D'importants moyens vont sans aucun doute être alloués à ces projets dès le début de 2001.**

**Les ASBL devraient être les interlocuteurs privilégiés des organismes qui proposeront les nouveaux systèmes afin d'en assurer la cohérence et surtout de partir sur des bases compatibles entre elles.**

---

<sup>69</sup> Les données statistiques de l'année 1999 ne sont pas exploitables. Celles de 1998, très complètes, révèlent que cette année-là, le nombre de stagiaires réellement subventionnés a dépassé le nombre enregistré dans les demandes de concours.

## ***II.2. Les actions de formation dispensées et les publics concernés***

On a évoqué dans les considérations méthodologiques, les difficultés de chiffrer de manière exacte le nombre de personnes inscrites dans les différents centres d'insertion socioprofessionnelle pour y suivre des actions de formation. Cela nécessite en effet de confronter des informations issues de plusieurs sources et qui, dans la plupart des cas, diffèrent plus ou moins fortement.

Nous avons obtenu des données précises concernant le nombre de personnes inscrites dans les ASBL en 1999, auprès d'une part, de l'ORBEM et d'autre part, de Bruxelles Formation.

Une chose est certaine, c'est que les données collectées par le service stagiaires de Bruxelles Formation sous-estiment le nombre réel de personnes qui ont été inscrites à des programmes de formation, de même que le nombre d'heures dispensées. Cette situation provient du fait que certaines ASBL accueillent, avec d'autres moyens, d'autres stagiaires que ceux conventionnés avec Bruxelles Formation.

L'écart entre les chiffres publiés par Bruxelles Formation et la réalité n'est pas aisément mesurable car certaines ASBL font en sorte que tous leurs stagiaires aient eu le statut de demandeur d'emploi en formation (contrat de formation avec Bruxelles Formation) parfois pour une durée limitée de leur formation.

Ceci signifie que la sous-estimation des réalisations est beaucoup plus forte quand on se penche sur les données concernant les heures plutôt que celles concernant le nombre total de stagiaires.

Les données collectées à l'ORBEM et à Bruxelles Formation permettent d'établir le tableau suivant :

**Tableau 44 : Répartition des stagiaires en insertion socioprofessionnelle par ASBL et par domaine de formation en 1999.**

ASBL	Formation	Orbem	Bruxelles Formation	
		Places occupées	Stagiaires payés	Heures payées
Accueil Jeune	Animateur		30	6 746
APAJ	Rénovation légère bâtiment	33	32	8 120
ARPAIJE	Commis de cuisine - Service en salle	38	33	7 044
ASBL Forest	Commis de cuisine - Service en salle		8	3 808
	Ouvrier spécialisé cloison et plafonnage		5	3 179
	Préformations non définies		44	10 016
<b>Total ASBL Forêt</b>		<b>30</b>	<b>57</b>	<b>17 003</b>
Ateliers du soleil	Alphabétisation	54	42	14 680
BONNEVIE	Mécanique auto		6	2 366
	Rénovation du bâtiment		13	4 746
<b>Total Bonnevie</b>		<b>81</b>	<b>19</b>	<b>7 112</b>
CAF Centre anderlechtois de formation	Manœuvre boucher		14	1 825
	Mécatronicien		12	11 294
<b>Total CAF</b>			<b>26</b>	<b>13 119</b>
CASI-UO	Bureautique gestion	25	25	12 469
	Bureautique opérateur (bureautique réseau)	24	25	11 687
	Informatique électronique	53	52	29 019
<b>Total CASI-UO</b>		<b>102</b>	<b>102</b>	<b>53 175</b>
CBAI	Animateur	35	77	12 228
CEFA-UO	Préformation femme peu qualifiée		1	209
	Secrétariat	106	98	41 472
<b>Total CEFA-UO</b>		<b>106</b>	<b>99</b>	<b>41 681</b>
CEFIG	Gendarmerie		12	3 174
	Préformation télé opérateur	27	13	4 708
	Travaux de bureau	36	13	4 771
<b>Total CEFIG</b>		<b>63</b>	<b>38</b>	<b>12 653</b>
CEFOR	Préformation aide familiale	30	15	3 743
	2.3	74		
<b>Total CEFOR</b>		<b>104</b>	<b>15</b>	<b>3 743</b>
CEMEA	Animateur	17	17	8 316
CENFORGIL	Electromécanique			
	Electricité bâtiment			
	Agent entretien maintenance		3	1 523
	HORECA		25	5 817
	Métiers du sport		29	7 619
	Préformation électricité		37	16 582
	Travaux de bureau		49	25 100
<b>Total CENFORGIL</b>		<b>185</b>	<b>143</b>	<b>56 641</b>
Centrale Culturelle Bruxelloise	Préformations non définies	25	34	10 611
	Formation de base			
<b>Total CENTRALE CULTURELLE BRUXELLOISE</b>		<b>25</b>	<b>34</b>	<b>10 611</b>
Centre FAC	Préformation gros œuvre		46	13 343
	cefa			
<b>Total Centre FAC</b>		<b>213</b>	<b>46</b>	<b>13 343</b>
CERACTION	Services administratifs et comptabilité	45	45	8 920
CF 2000	Internet		7	2 804
	Ouvrier industrie graphique		25	9 476
	Préformation informatique	48	23	8 859
	PAO	15	8	7 653
	Travaux de bureau	10	10	3 884
<b>Total CF 2000</b>		<b>73</b>	<b>73</b>	<b>32 676</b>
CFA	Animateur		25	10 998
CFPAS	Préformation gros œuvre	31	30	5 702
Chom'hier	Alphabétisation		31	8 858
	Alphabétisation - vie féminine		14	6 464
	Préformation Français - Mathématiques - Informatique		43	14 202
<b>Total Chom'hier</b>		<b>80</b>	<b>88</b>	<b>29 524</b>
COBEFF	Agent entretien			
	Agent logistique hôpitaux			
	Auxiliaire polyvalente			
	Caissier-vendeur			
	HORECA			
	Préformations non définies			
<b>Total COBEFF</b>		<b>249</b>	<b>212</b>	<b>65 268</b>

ASBL	Formation	Orbem	Bruxelles	Formation
		Places occupées	Stagiaires payés	Heures payées
Collectif Alpha	Alphabétisation	283	204	53 088
Collectif Formation Société	Animateur	165		
	Préformation femme peu qualifiée	165		
<b>Total Collectif Formation Société</b>		<b>330</b>	<b>76</b>	<b>13 645</b>
FAE	Ouvrier polyvalent textile	33	35	13 794
FIJ	Câblage informatique		34	9 542
	Généraliste micro-informatique		17	11 007
	Internet		15	10 829
	Préformation câblage informatique		10	1 758
	Préformation informatique		11	3 668
<b>Total FIJ</b>		<b>149</b>	<b>87</b>	<b>36 804</b>
Fondation Travail et Santé	Détermination		1	88
	Préformation Horeca		1	978
	Préformations non définies		30	10 194
<b>Total Fondation Travail et Santé</b>			<b>32</b>	<b>11 260</b>
FTQP	Gros œuvre		15	2 700
	Parachèvement bâtiment		4	784
<b>Total FTQP</b>		<b>28</b>	<b>19</b>	<b>3 484</b>
GAFFI	Alphabétisation	18	39	7 278
	Français post-alphabétisation		26	4 706
	Préformation femme peu qualifiée	81	29	4 323
<b>Total GAFFI</b>		<b>99</b>	<b>94</b>	<b>16 307</b>
IDEE 53	Commis de cuisine - Service en salle		7	2 401
	Employé bureautique		9	2 400
	Préformation aide aux personnes		12	2 377
<b>Total IDEE 53</b>		<b>75</b>	<b>28</b>	<b>7 178</b>
INTERFACE 3	Bureautique gestion		30	10 827
	Key Users		12	4 956
	Services administratifs et comptabilité		30	20 262
	Travaux de bureau		32	15 470
<b>Total INTERFACE 3</b>		<b>92</b>	<b>104</b>	<b>51 515</b>
ISPAT	Alphabétisation			
	Médiateur social			
	Néerlandais			
	Préformation travaux de bureau			
<b>Total ISPAT</b>		<b>127</b>	<b>97</b>	<b>26 859</b>
Le PIMENT	Alphabétisation		20	6 560
	Employé bureautique		29	5 102
	Préformation femme peu qualifiée		13	1 602
	Remise à niveau secondaire		8	1 412
	Remise à niveau tertiaire		10	1 936
	Technicien électronique		32	11 208
	Travaux de bureau		36	12 239
<b>Total Le PIMENT</b>		<b>161</b>	<b>148</b>	<b>40 059</b>
Les Petits Riens	??	14	14	7 151
Maison de quartier Helmet	Alphabétisation	56	57	10 377
ML Anderlecht	Alphabétisation	39	12	4 445
ML Bruxelles	Communication - Détermination		11	1 488
	Détermination		10	805
	Employé bureautique		10	4 060
	Ouvrier polyvalent bâtiment			
	Préformation Police		38	4 670
<b>Total ML Bruxelles</b>		<b>24</b>	<b>69</b>	<b>11 023</b>
ML Etterbeek	Doubleur de son		10	3 096
	Secrétaire médicale			
<b>Total ML Etterbeek</b>		<b>34</b>	<b>10</b>	<b>3 096</b>
ML Forest	Accueil Milieu hospitalier		16	3 092
	Caissier - vendeur		13	2 318
	Détermination		44	7 225
	Garde malade à domicile		27	3 966
<b>Total ML Forest</b>		<b>88</b>	<b>100</b>	<b>16 601</b>
ML Ixelles	Détermination		24	1 920

ASBL	Formation	Orbem	Bruxelles Formation	
		Places occupées	Stagiaires payés	Heures payées
ML Molenbeek	Commis de cuisine - Service en salle		6	1 379
	Détermination		19	2 147
	Français post-alphabétisation		12	1 700
<b>Total ML Molenbeek (AMIS)</b>		<b>6</b>	<b>37</b>	<b>5 226</b>
ML Saint Josse	Déterminaion		14	2 699
	Communication			
<b>Total ML Saint Josse</b>		<b>74</b>	<b>14</b>	<b>2 699</b>
ML Saint Gilles	Détermination		39	1 289
	Orientation agent prévention			
<b>Total ML Saint Gilles</b>		<b>cenforgil</b>	<b>39</b>	<b>1 289</b>
ML Schaerbeek	Détermination		40	4 031
PROFORAL	Alphabétisation		35	7 829
	Préformation aide aux personnes		28	8 412
	Préformation animateur socioculturel		12	2 318
	Préformations non définies		43	9 493
<b>Total PROFORAL</b>		<b>83</b>	<b>118</b>	<b>28 052</b>
Service Social des Étrangers	Préformation gros œuvre		75	32 786
	Préformation HORECA		12	6 210
	Préformation travaux de bureau		50	19 425
<b>Total Service Social des Étrangers</b>		<b>162</b>	<b>137</b>	<b>58 421</b>
Technologie Sociales	Bureautique opérateur	37	37	22 215
		<b>3 558</b>	<b>2 915</b>	<b>889 842</b>

+197 non conventionnées avec  
Bruxelles Formation  
=3755

Sources: Orbem - Service Partenariats, Bruxelles-Formation Rapport annuel 99 p.20 à 22.

NB: Les différences entre ce tableau et le total affiché par Bruxelles Formation s'expliquent par le traitement des "doublons" opéré par Bruxelles Formation.

Calculs: Ichech

La constitution de ce tableau a pour but d'éclairer les différences de chiffres observables entre les bases de données de l'ORBEM et de Bruxelles Formation.

Il apparaît que le nombre total de stagiaires comptabilisés est plus important à l'ORBEM qu'à Bruxelles Formation. Cela se traduit, la plupart du temps, par un nombre de "places occupées à l'ORBEM" plus élevé que le nombre de stagiaires payés par Bruxelles Formation à quelques exceptions près ou, à l'inverse, le nombre de stagiaires comptabilisés à l'ORBEM est plus faible que ceux payés par Bruxelles Formation (surtout dans les missions locales).

Rappelons que ce nombre d'heures est celui qui correspond aux heures payées par Bruxelles Formation. Nous savons que les ASBL dispensent plus d'heures que ce qui est conventionné mais rien ne permet d'estimer les écarts entre les deux puisque nous ne disposons pas du nombre total d'heures réellement dispensées.

## **II.2.1. Les formations dispensées**

Les ASBL d'insertion socioprofessionnelle offrent différents programmes de formation qui vont de l'alphabétisation à des formations qualifiantes dans les secteurs de l'industrie et des services en passant par des cours de français et de mathématiques, des stages de détermination ou des préformations diverses.

Outre les préformations générales, les stages de détermination, les remises à niveau, etc., on trouve dans l'offre de formation des ASBL, des formations ouvrant à des métiers de la

construction, de l'HORECA, des travaux de bureau, beaucoup de domaines que l'on retrouve dans les CEFA et pour partie à l'INFAC et à l'INFOBO.

Certaines ASBL opèrent depuis toujours dans des secteurs plus pointus (graphisme, imprimerie, informatique, électronique...).

D'autres ont récemment conçu de nouveaux programmes (souvent en partenariat) visant de manière plus précise certaines niches d'emploi (garde-malade à domicile, aide familiale, agent de maintenance, câblage informatique...).

Le classement des formations par domaine suivant la nomenclature CEDEFOP a pu être réalisé pour une bonne partie des actions répertoriées.

Afin de pouvoir chiffrer la répartition des stagiaires par domaine de formation, on a retenu, quand l'information était disponible, le nombre le plus élevé de stagiaires enregistrés, que ce soit à l'ORBEM ou à Bruxelles Formation. L'analyse peut ainsi être réalisée à propos des inscriptions de 3.038 stagiaires<sup>70</sup>.

- Les cours d'alphabétisation ont reçu le code 080.
- Les cours de base (remise à niveau, préformations, etc.) ont le code 010.
- Les préformations non définies et les stages de détermination ont été classés dans le groupe 090, c'est-à-dire les programmes destinés à développer les compétences transversales et qui ne sont ni de l'alphabétisation ni des programmes de base<sup>71</sup>.

La répartition des stagiaires est la suivante :

---

<sup>70</sup> Les formations de la COBEFF n'ont pas pu être prises en considération pour cette analyse par manque de précision dans les intitulés.

<sup>71</sup> CEDEFOP, Domaines de formation - Manuel, Edition commune du CEDEFOP et d'EUROSTAT, Luxembourg, 1999, ISBN 92-828-6346-8.

**Tableau 45 : Répartition des stagiaires d'insertion socioprofessionnelle par domaine de formation, Bruxelles - 1999 (données partielles).**

	Nombre approximatif* de stagiaires	Nombre ASBL
<b>0 Programmes généraux</b>		
Programmes de base (010)	99	4
Alphabétisation (080)	493	8
Développement personnel (090)	683	15
<b>2 Lettres et Arts</b>		
Techniques audiovisuelles (doubleurs de son) (213)	10	1
<b>3 Sciences sociales, commerce, droit</b>		
Commerce (caissier - vendeur) (341)	13	1
Comptabilité (344)	75	2
Secrétariat - travaux de Bureau (346)	383	10
<b>4 Sciences</b>		
Informatique (482)	278	5
<b>5 Ingénierie, industrie de transformation et production</b>		
Mécanique, travail du métal (521)	12	1
Électricité et Énergie (522)	81	2
Électronique et automatisation (523)	52	3
Véhicule à moteur (525)	6	1
Traitement des produits alimentaires (boucher) (541)	14	1
Textile (542)	35	1
Matériaux (543)	25	1
Bâtiment (582)	222	7
<b>7 Santé et protection sociale</b>		
Travail social et orientation (Animateur) (762)	326	7
<b>8 Services</b>		
Hôtellerie (811)	97	7
Sport (813)	29	1
Services à domicile (Aide aux personnes) (814)	100	4
Protection des biens et des personnes (861)	50	2
<b>Total</b>	<b>3038</b>	

Sources : ICHEC

\* Chiffre le plus élevé entre données de l'ORBEM et de Bruxelles Formation.

Près d'un tiers des personnes prises en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle y suivent des cours d'alphabétisation, des stages de détermination ou des préformations qui doivent leur permettre de reprendre pied et les aider à définir leur projet ou se mettre à niveau pour suivre une formation qualifiante.

Une part majoritaire des formations professionnelles proprement dites s'oriente vers les métiers du secteur tertiaire : travaux de bureau et secrétariat, mais aussi travail social (animateur, aide familiale, etc.). On peut également y joindre les formations en informatique qui constituent elles aussi un domaine important.

En ce qui concerne les formations liées à des métiers de l'industrie, on observe une prépondérance marquée pour le secteur de la construction et une dissémination des autres actions dans des secteurs diversifiés avec cependant un nombre significatif de stagiaires pour des formations en électricité, électronique et maintenance.

## **II.2.2. Les caractéristiques des publics pris en charge**

Les caractéristiques des publics en formation peuvent être analysées à l'aune de deux sources, celle de Bruxelles Formation et celle de l'ORBEM.

Bruxelles Formation a, en 1999, signé des contrats de formation avec 2.809 stagiaires<sup>72</sup> différents pris en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, les AFT et les missions locales.

Le service partenariat de l'ORBEM a, quant à lui, enregistré des informations concernant 5.557 personnes en tenant compte de l'ensemble des programmes qu'il subventionne, c'est-à-dire également les actions de guidance (programmes 4.X.).

Lorsque l'on retire les personnes inscrites dans ces programmes de guidance, le nombre total de personnes inscrites en insertion socioprofessionnelle dans des programmes subventionnés par l'ORBEM en 1999 s'élève à **3.755** (doublons compris).

Les informations disponibles sur ces publics (95 à 97 % selon les variables) sont les suivantes . Elles portent sur l'ensemble des stagiaires par formation. Rappelons que les doublons n'ont pas été retirés des chiffres de l'ORBEM mais bien de ceux de Bruxelles Formation.

---

<sup>72</sup> Bruxelles Formation, Rapport annuel, 1999, p. 22.  
Des détails sont disponibles pour 2.807 d'entre eux.

**Tableau 46 : Répartition par sexe des stagiaires de l'ISP en 1999**

<b>Répartition des stagiaires de l'ISP à Bruxelles en 1999</b>		
	<b>Sources de l'ORBEM (3755)</b>	<b>Sources de Bruxelles Formation (2807)</b>
Hommes	43 %	41 %
Femmes	57 %	59 %

(info disponible pour 100 % des stagiaires ORBEM)

Le taux de féminisation parmi les stagiaires du milieu associatif avoisine donc 58 %. C'est là une proportion plus élevée que ce qui est observé pour l'ensemble des demandeurs d'emploi bruxellois. Ce phénomène semble être assez récent puisque en 97 ce taux de féminisation n'était que de 52,3 %. En 1999, on enregistrait en moyenne 49,8 % de femmes parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM.

L'offre de formation des ASBL fait elle-même une place non négligeable à des programmes spécifiquement dédiés aux femmes, soit par les secteurs concernés (travaux de bureau, aide familiale, etc.), soit par le fait que certaines associations travaillent exclusivement pour la gent féminine. Certains préprogrammes d'alphabétisation (3.3) concernent directement les femmes peu qualifiées ou ne maîtrisant pas la langue française.

On sait aussi que certains programmes européens cherchent à promouvoir l'égalité des chances notamment entre hommes et femmes et entre autochtones et personnes issues de l'immigration. Il n'est pas impossible que cela se traduise par cette prépondérance des femmes parmi les publics inscrits dans les activités d'insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, l'ORBEM<sup>73</sup> qui a mené une étude sur les phénomènes de discrimination à l'embauche fait remarquer que depuis quelques années, on observe une plus forte pénétration du marché du travail par les jeunes femmes issues de l'immigration. Cela se traduit par "*une hausse des taux d'activité de femmes étrangères qui devraient continuer à progresser dans les années à venir.*"

<sup>73</sup> Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles capitale, Les Cahiers de l'observatoire n° 3, juin 2000, p. 19 et 20.

**Tableau 47 : Niveau d'études des stagiaires de l'ISP en 1999**

<b>Répartition des stagiaires de l'ISP à Bruxelles en 1999</b>		
	<b>Sources de l'ORBEM</b>	<b>Sources de Bruxelles Formation</b>
CEB ou rien	48 % *	46 %
CESI	35 %	38 %
CESS	7 %	16 %
> CESS	1 %	0 %
Autre ou indéterminé	8 %	0 %

(info disponible pour 98 % des stagiaires ORBEM)

\* dont 19 % n'ont pas le CEB

Près de la moitié des personnes en formation dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle ont un niveau d'études extrêmement faible pour ne pas dire inexistant. Selon l'ORBEM, 20 % des stagiaires n'ont pas atteint le niveau d'études primaires et une trentaine de pourcents d'entre eux aurait le certificat d'études de base (CEB).

Un peu plus d'un tiers cependant serait passé par l'enseignement secondaire pour atteindre le CESI.

Les statistiques détaillées par ASBL devraient permettre de savoir si ces personnes ne se retrouvent pas de manière privilégiée dans certaines ASBL préparant à des métiers plus techniques (imprimerie, câblage, électronique, etc.).

Nous n'avons cependant pas pu accéder à ces données qui sont disponibles à l'ORBEM.

**Tableau 48 : Répartition des stagiaires de l'ISP par groupe d'âge en 1999**

<b>Répartition des stagiaires de l'ISP à Bruxelles en 1999</b>		
	<b>Sources de l'ORBEM</b>	<b>Sources de Bruxelles Formation</b>
< 18 ans	3 %	0,25 %
18 à 24 ans	31 %	40 %
25 à 45 ans	60 %	55 %
> 45 ans	6 %	4 %

(info disponible pour 100 % des stagiaires ORBEM)

Dans les ASBL, comme pour beaucoup d'autres opérateurs de formation professionnelle, la majorité des stagiaires est constituée de personnes dont l'âge varie entre 25 et 45 ans.

On soulignera cependant l'importance du contingent de jeunes stagiaires puisque entre 34 et 40 % d'entre eux n'ont pas encore atteint 25 ans.

**Tableau 49 : Répartition des stagiaires de l'ISP par nationalité en 1999**

<b>Répartition des stagiaires de l'ISP à Bruxelles en 1999</b>		
	<b>Sources de l'ORBEM</b>	<b>Sources de Bruxelles Formation</b>
Belge	44 %	48 %
CEE	9 %	10 %
Autres	47 %	41 %

(info disponible pour 97 % des stagiaires ORBEM)

Ces données confirment ce que l'on savait déjà à savoir que le milieu associatif est très ouvert aux populations étrangères. Le fait de travailler avec des adultes atténue le phénomène de nationalisation des jeunes observé dans les CEFA et pour les apprentis des classes moyennes.

Entre 41 et 47 % des stagiaires de l'ISP ne sont pas issus d'un pays de la Communauté européenne, la part de Belges se situant dans les mêmes proportions.

Il apparaît donc que, bien que les chiffres ne correspondent pas en ce qui concerne les totaux, les caractéristiques des personnes présentent les mêmes tendances quelle que soit la source des données.

En ce qui concerne le nombre total de stagiaires, nous pensons que les données de l'ORBEM sont plus proches de la réalité que celles de Bruxelles Formation. Il semblerait en effet que la sous-estimation des données collectées par Bruxelles Formation serait environ de 20 à 25 % par rapport au nombre total de personnes entrées en formation dans le milieu associatif bruxellois.

### **II.2.3. Évolution du nombre de personnes prises en charge**

Les difficultés méthodologiques rencontrées pour élaborer l'état des lieux de l'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles rendent, dans la mesure où elles ne sont pas nouvelles, toute analyse longitudinale impossible en ce qui concerne l'évolution des caractéristiques des personnes prises en charge et de leur répartition par domaines de formation.

Nous avons cherché à rassembler l'ensemble des informations disponibles pour repérer quelques éléments utiles à cette analyse longitudinale.

Entre 92 et 95, la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (D.R.I.S.U.) a publié des rapports visant la "*Promotion des actions locales d'insertion socioprofessionnelle et des actions de concertation et de coordination locales dans le cadre de conventions de partenariat avec l'ORBEM.*" (A.E.R.B.C. 27.06.91).

Dans ces rapports, on peut trouver le nombre de personnes concernées par l'ensemble des opérateurs conventionnés avec l'ORBEM c'est-à-dire les CPAS, les CEFA, les ASBL francophones mais aussi flamandes et quelques centres d'enseignement néerlandophones. On peut extraire du total des stagiaires ceux qui sont pris en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle (environ 46 % en 92). Mais on ne dispose des caractéristiques de ces publics que pour le total des stagiaires, c'est-à-dire tous opérateurs confondus.

Nous pouvons reprendre ces données à titre indicatif mais elles ne peuvent être utilisées dans les tableaux synoptiques (avant dernier chapitre) car leur couverture diffère trop du public concerné.

La répartition par groupe d'âge est par exemple faussée par la présence des élèves des CEFA; la répartition par "statut" comprend, elle aussi, les étudiants des CEFA plus les allocataires sociaux couverts par les CPAS. La part de demandeurs d'emploi sur le total n'est donc plus significative.

Comme on sait que le taux de féminisation dans les CEFA est très faible, on sait que cela va fausser aussi la répartition par sexe.

Bref, peut-être que seule la variable concernant les nationalités pourrait être réellement indicative...

**Tableau 50 : *Évolution du nombre de personnes prises en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles de 92 à 95 - Programme de guidance compris.***

1992	2.947
1993	3.499
1994	3.822
1995	4.041
1997	4.264

**Tableau 51 : Évolution des caractéristiques des publics pris en charge par l'ensemble des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles de 92 à 95.**

Hors PAC	1992	1993	1994	1995
Total des personnes	6.426	7.828	8.481	10.441
dont ASBL	2.947	3.499	3.822	4.041
Jeunes (%) :				
° 16/18	9,1%	20,4%	9,6%	14,8%
° 18/25	44,4%	35,5%	37,8%	32,4%
° 25/45	} 46,5%	40,3%	48,5%	48,4%
° plus de 45 ans		3,8%	4,1%	4,4%
Hommes (%)	54,1%	55,1%	55,5%	57,3%
Femmes (%)	45,9%	44,9%	44,5%	42,7%
Nationalités (%)				
Belges	41,6%	47,6%	49,0%	51,0%
CEE	} 58,4%	10,3%	10,9%	9,8%
Autres		42,1%	40,1%	39,2%
Situation (%)				
Inconnu	42,2%			
CPAS	23,9%	37,7%	37,4%	43,5%
CCI	13,3%	22,8%	23,6%	21,8%
Autres	20,6%	4,1%	7,9%	5,1%
Étudiants		24,5%	20,8%	21,2%
Mutuelle		2,2%	2,3%	1,8%
Sans revenu		4,5%	4,9%	3,8%
Stage			3,1%	2,7%

Source : DRISU

À partir de 1996, le service Partenariat de l'ORBEM a pris le relais pour publier des rapports d'évaluation concernant la mise en œuvre de conventions de partenariat d'insertion socioprofessionnelle.

Pour 1997, les données concernant les **ASBL** sont les suivantes :

- Total des personnes prises en charge : 4.264.

Un tri sur les noms a permis de repérer 299 doublons.

3.915 personnes distinctes ont donc été accueillies dans les ASBL.

- Les actions de guidance concernent **25 %** des actions. Si on les retire du total, on obtient donc les actions de préformation et de formation soit **3.198 unités** (doublons compris).

Les caractéristiques de ces personnes sont les suivantes :

**Tableau 52 : Caractéristiques des personnes prises en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles en 1997**

<b>ASBL 1997 - Total 4.264 (299 doublons compris)</b>	
<b><u>Age</u></b> (4.188 stagiaires)	
< 18	1,5
18 / 24	34,2
25 / 45	60,0
> 45	4,3
<b><u>Sexe</u></b> (4.264 stagiaires)	
Hommes	47,7
Femmes	52,3
<b><u>Nationalité</u></b> (4.134 stag.)	
Belge	68,1 (+ 14 % par rapport à 96)
CEE	12,0
Autres	19,9 (- 11 % par rapport à 96)
<b><u>Niveau d'études</u></b> (4.085 stagiaires)	
< CEB	13,5
CEB	28,8
CESI	32,6
CESS	14,5
> CESS	5,6
Autre	5,0

#### **II.2.4. Évolution du volume d'activité en nombre d'heures**

Nous savons que les stagiaires encadrés par les ASBL qui ont signé une convention avec Bruxelles Formation peuvent être couverts par un contrat formation qui leur donne droit à une prime de 40 F par heure de formation.

Nous savons que tous les stagiaires ne bénéficient pas de cette prime et nous savons que le nombre d'heures de formation conventionné est plafonné.

Le total "d'heures conventionnées payées" recensé par Bruxelles Formation sous-estime donc la réalité.

L'analyse des demandes de concours 1999 enregistrées à la Cellule F.S.E. révèle un total de 1.954.481 heures de formation programmées pour les ASBL d'insertion socioprofessionnelle. Seulement 10 % sont des heures d'expérience professionnelle (stage) qui ne sont généralement pas couvertes par Bruxelles Formation.

Aux dires de la Cellule F.S.E., 1999 est une année particulière parce qu'elle se situe à la charnière entre deux programmes quinquennaux. Des arrangements particuliers ont été pris pour permettre aux opérateurs de disposer de l'ensemble des moyens alloués malgré des problèmes administratifs et de calendrier.

De ce fait, les données figurant dans les demandes de soldes ne pourront être utilisées à des fins statistiques. Il n'y aura donc pas moyen de comparer les réalisations par rapport aux heures programmées.

Par contre, cette analyse a pu être réalisée sur les données de 1998. Toujours aux dires de la cellule F.S.E., les heures payées en 1998 ont dépassé le montant des heures programmées par le biais des demandes de concours.

Les deux millions d'heures calculées par la cellule F.S.E. dépassent sans doute la réalité puisque tous les moyens disponibles ne sont pas toujours alloués. Le million d'heures payées par Bruxelles Formation constitue par contre une part seulement des réalisations mais nous ne sommes pas en mesure d'estimer cette part dans l'ensemble des heures de formation dispensées. Tout porte à croire que l'écart en heures est plus marqué que celui estimé pour le nombre de stagiaires (20 à 25 % pour le nombre de stagiaires entre les chiffres de l'ORBEM et ceux de Bruxelles Formation).

Comme il s'agit des seules informations disponibles, nous reprenons ici, à la demande du Comité d'accompagnement, les données publiées par Bruxelles Formation pour 97 et 98, celles concernant l'année 99 étant à la page xy.

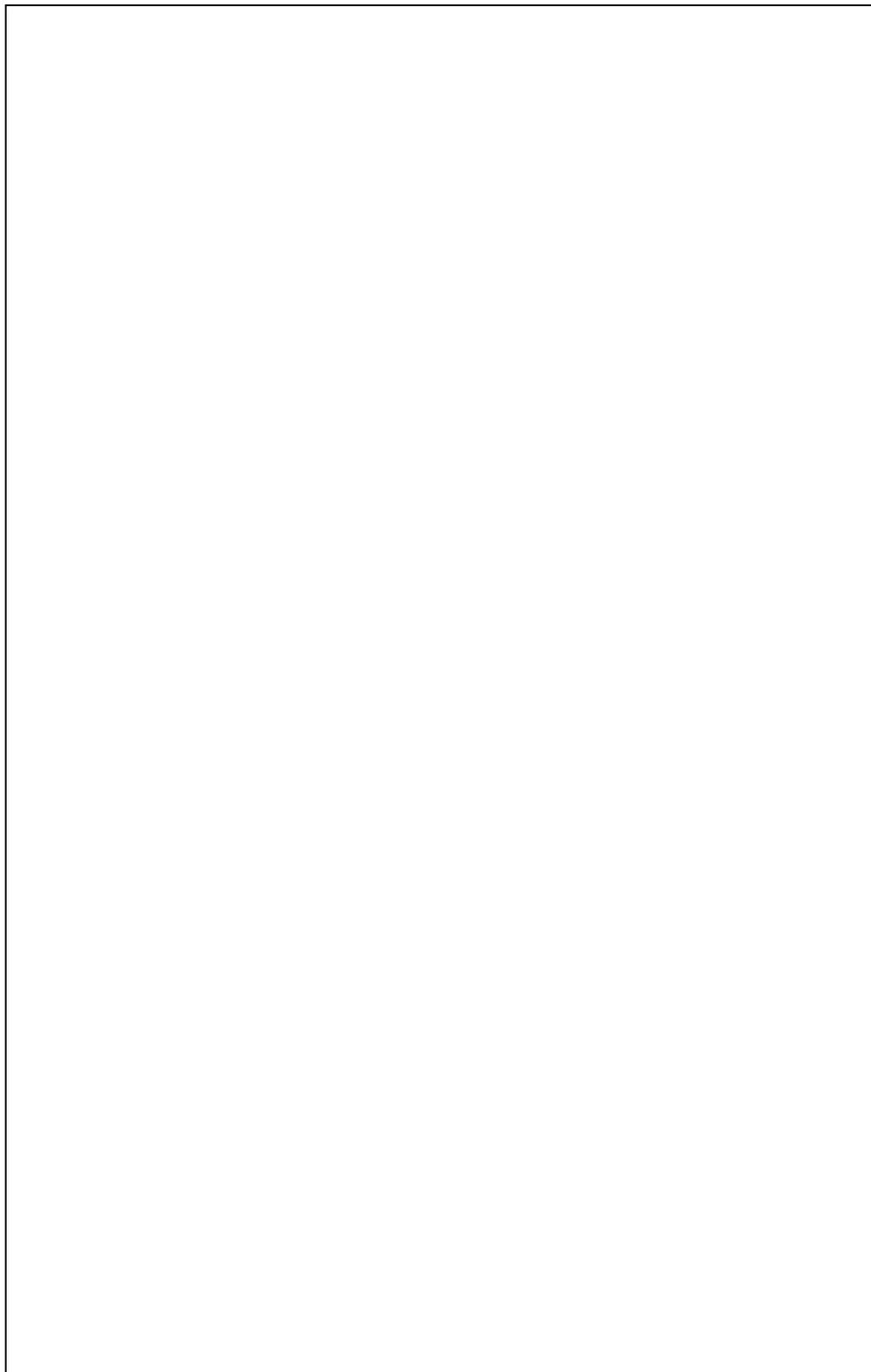
**Tableau hors série extrait du Rapport annuel 97 de Bruxelles Formation (p.44) :  
"Heures conventionnées 97"**

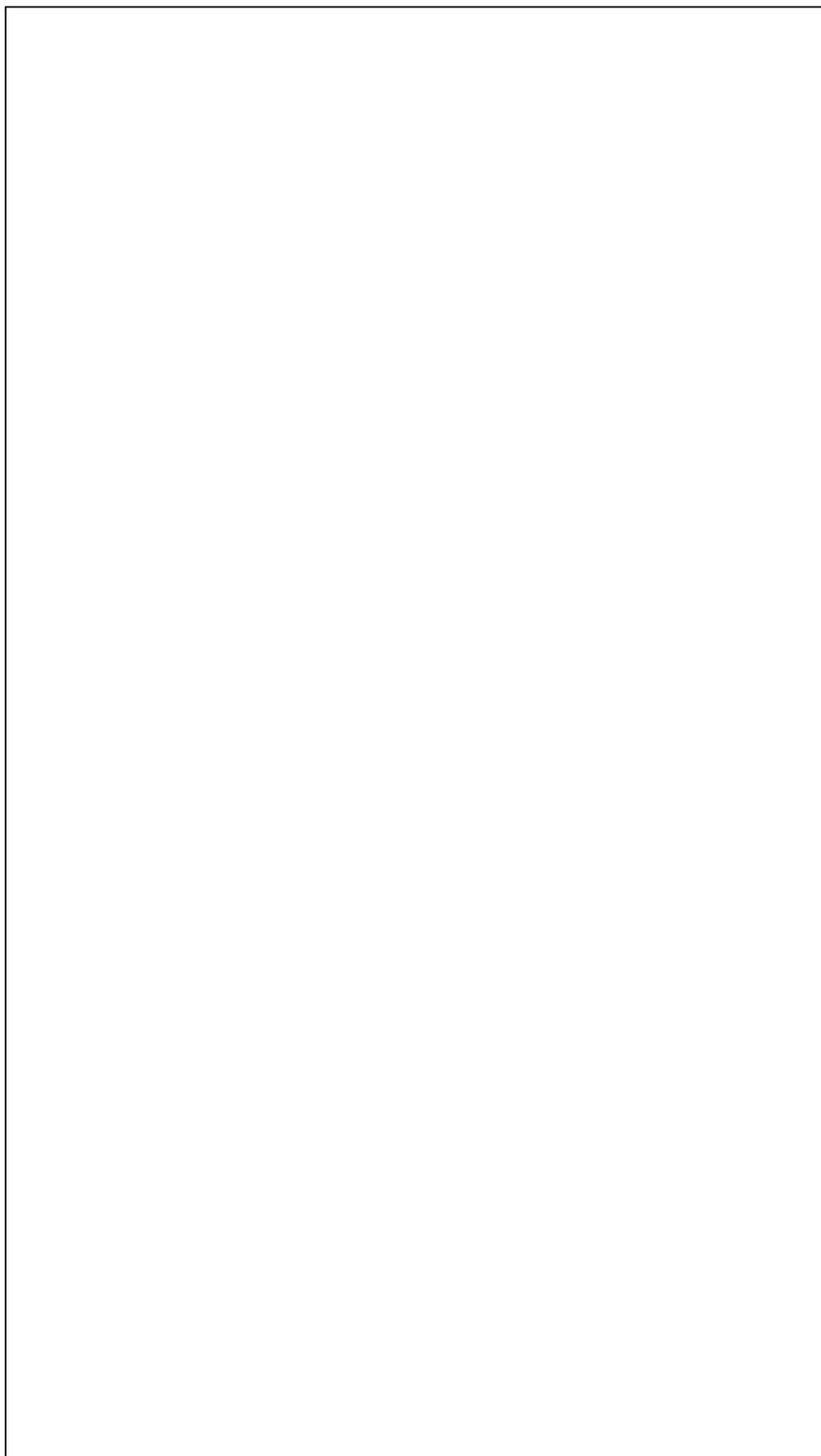
Opérateur	Catégorie	Heures conventionnées		Heures consommées		Stagiaires	
		Hors PAC	PAC	Hors PAC	PAC	Hors PAC	PAC
Accueil Jeunes	A	5 460	0	3 252	0	11	0
Atelier du Soleil	A	8 000	8 000	7 610	6 959	22	20
CBAI	A	6 720	0	5 350	0	62	0
CCB	A	14 000	0	6 840	0	20	0
Cefig	A	14 212	0	19 574	0	27	0
Ceraction	A	12 000	0	7 104	0	43	0
FTS	A	17 400	0	15 491	0	49	0
Gaffi	A	12 000	6 000	14 415	3 973	84	12
ISPAT	A	23 920	4 000	12 828	828	49	5
Maison de Quartier d'Helmet	A	12 000	6 000	10 478	5 981	16	26
Technologie sociale	A	14 200	6 200	2 336	5 208	3	9
<b>Total A</b>		<b>139 912</b>	<b>30 200</b>	<b>105 278</b>	<b>22 949</b>	<b>386</b>	<b>72</b>
		<b>169 512</b>		<b>128 227</b>		<b>458</b>	
Cefor	B	40 970	0	38 007	0	6	0
CF2000	B	45 238	1 701	34 501	816	67	7
Chom'hier	B	13 680	24 000	17 862	17 652	49	51
FTQP	B	36 576	0	0	0	0	0
Piment	B	28 360	8 000	14 245	3 026	76	9
Proforal	B	26 656	2 000	24 905	4 166	98	21
<b>Total B</b>		<b>191 480</b>	<b>35 701</b>	<b>129 520</b>	<b>25 660</b>	<b>296</b>	<b>88</b>
		<b>227 181</b>		<b>155 180</b>		<b>384</b>	
Casi-Uo	C	70 724	16 975	51 000	5 551	101	10
Cefa-Uo	C	48 000	0	9 672	0	31	0
Cenforgil	C	63 200	0	41 222	0	138	0
Centre FAC	C	29 120	9 120	8 104	5 287	11	12
Cobeff	C	41 650	3 500	36 460	6 301	201	15
Collectif d'alphabétisation	C	38 000	22 000	29 535	14 002	154	79
Collectif formation société	C	69 370	0	46 770	0	124	0
FIJ	C	50 332	0	26 545	0	73	0
Interface 3	C	45 662	3 300	32 816	953	88	N.D. <sup>1</sup>
SSE	C	54 701	0	22 490	0	48	0
<b>Total C</b>		<b>510 759</b>	<b>54 895</b>	<b>304 614</b>	<b>32 094</b>	<b>969</b>	<b>116</b>
		<b>565 654</b>		<b>336 708</b>		<b>1 085</b>	
Mission locale Anderlecht	M.L. <sup>2</sup>	1 152	6 640	1 212	4 688	10	10
Mission locale Bruxelles Ville	M.L.	25 000	0	16 786	0	43	0
Mission locale Etterbeek	M.L.	0	4 718	0	3 041	10	13
Mission locale Forest	M.L.	4 500	4 000	3 431	6 301	20	15
Mission locale Molenbeek	M.L.	7 150	5 970	5 040	4 817	15	0
Mission locale Saint Josse	M.L.	0	1 026	0	888	0	9
Mission locale Schaerbeek	M.L.	0	3 040	0	1 660	0	4
<b>Total Missions locales</b>		<b>37 802</b>	<b>25 394</b>	<b>26 469</b>	<b>21 395</b>	<b>98</b>	<b>51</b>
		<b>63 736</b>		<b>47 864</b>		<b>149</b>	
CFA	Sans catégorie	2 640	0	2 805	0	10	0
<b>Total sans catégorie</b>		<b>2 640</b>	<b>0</b>	<b>2 805</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
		<b>2 640</b>		<b>2 805</b>		<b>10</b>	
<b>Total ISP</b>		<b>1 028 723</b>		<b>670 784</b>		<b>2 086</b>	

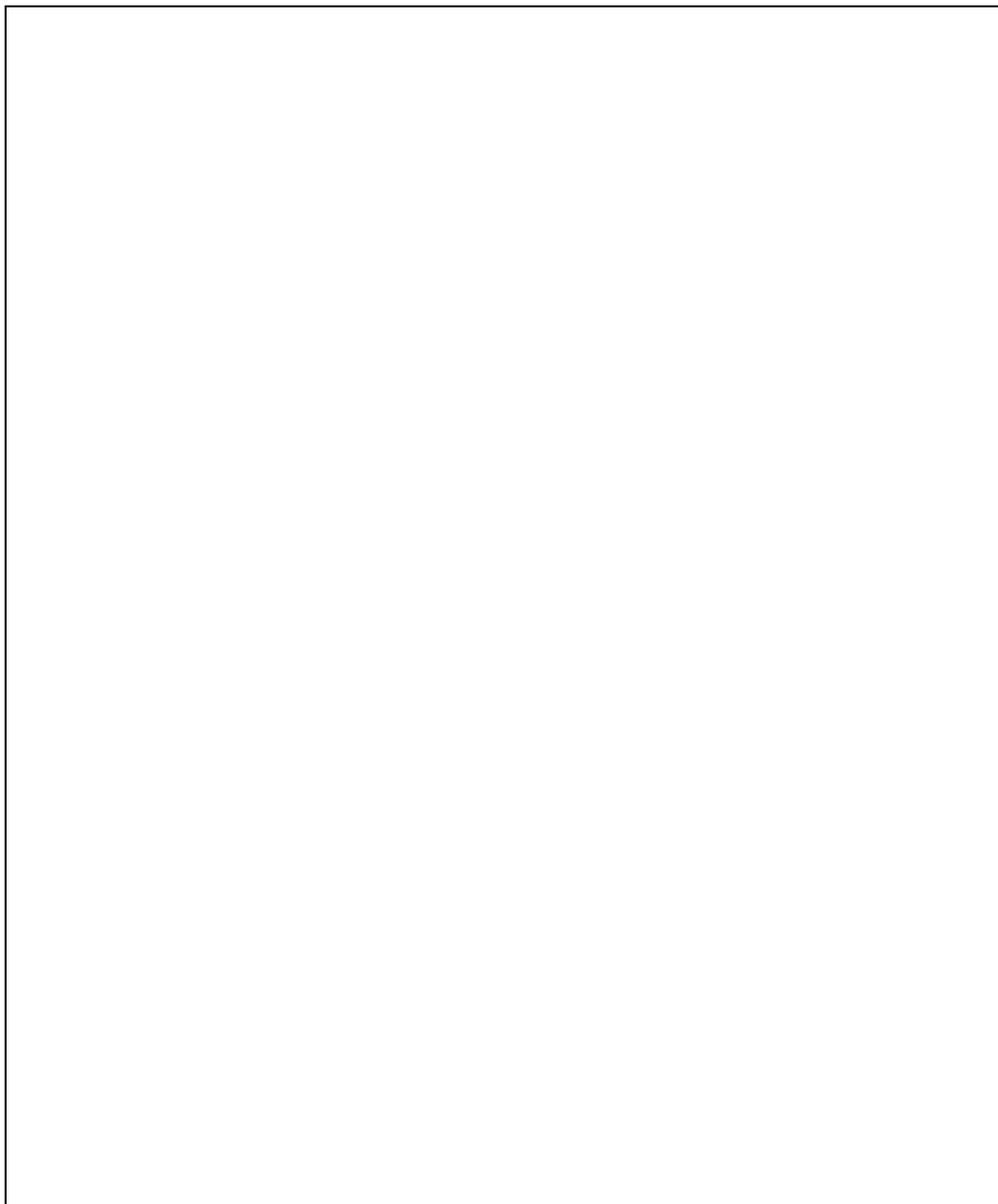
<sup>1</sup> Non défini

<sup>2</sup> Mission locale

***Tableau hors série extrait du Rapport annuel 98 de Bruxelles Formation (p.43) :  
"Insertion socio-professionnelle (ISP) hors PAC - Décret du 27 avril 1995"***







Entre 97 et 98, le volume d'activité tant en nombre de stagiaires qu'en nombre d'heures, varie faiblement. On passe de 2.086 à 2.213 stagiaires et de 670.784 à 677.121 heures.

Par contre en 1999, on a vu que 2.809 stagiaires distincts avaient signé un contrat de formation (pour 2.883 actions de formation) et que le nombre d'heures conventionnées a grimpé jusque 889.832 soit une augmentation de 31 % par rapport à 98.

La durée moyenne de formation est donc de 317 heures par personne (contre 163 à Bruxelles Formation).

Mentionnons à titre d'information l'existence des rapports d'activité des différentes associations dont la lecture permet d'aller beaucoup plus loin dans la préhension de la réalité du terrain.

Beaucoup font en effet état de la forte paupérisation des publics, non seulement d'un point de vue économique-social mais aussi sur le plan psychologique. Certains acteurs du terrain doivent d'ailleurs collaborer avec des centres de santé mentale pour faire face à l'évolution de la demande.

### ***III. Conclusions intermédiaires concernant l'ISP***

Les difficultés institutionnelles spécifiques au secteur de l'ISP à Bruxelles ont tendance à occulter les réalisations du terrain.

En effet, malgré le grand nombre de rapports d'activité produits par les ASBL, il est toujours à l'heure actuelle, extrêmement difficile de cerner correctement l'évolution des activités menées et des publics pris en charge.

Les modes de traitement des données ayant subi de fortes modifications au cours des dernières années, nous n'avons pu établir de lien entre les informations compilées par la DRISU de 92 à 95 et les rapports d'évaluation produits par l'ORBEM (disponible pour 97; sous presse pour 98 et 99).

Ce secteur a pourtant connu quelques aménagements suite à la parution du décret du 27 avril 1995 dont le but était précisément la restructuration et la coordination de ce segment important du champ de la formation professionnelle à Bruxelles.

L'agrément des ASBL et la clarification du rôle de chacun en référence aux étapes du Parcours d'Insertion sont sans doute les éléments les plus significatifs de cette évolution.

En ce qui concerne l'offre de formation, il semble a priori que la structure globale ait peu évolué en tout cas pour les ASBL que l'on retrouve par rapport à 92-93.

Les programmes proposés se situent globalement dans les mêmes créneaux. On sait cependant que des adaptations sont régulièrement faites dans les programmes eux-mêmes pour être en meilleure adéquation avec d'une part, les publics concernés et d'autre part, les demandes du marché.

La démarche d'investigation adoptée dans cet État des lieux qui est essentiellement statistique, ne permet malheureusement pas de saisir toutes ces tendances, notamment celle concernant la paupérisation des publics. D'après les responsables rencontrés, les personnes prises en charge par les ASBL se trouvent d'année en année dans un état de dénuement (économique, moral et intellectuel) de plus en plus marqué.

L'élément essentiel à mettre en évidence à propos des ASBL d'insertion socioprofessionnelle est donc d'ordre méthodologique.

Contrairement à ce qui est observé pour d'autres opérateurs, les problèmes ne se situent cependant pas à la base, les données sont en effet collectées avec le degré de précision nécessaire pour toutes les analyses. C'est au niveau des pouvoirs subsidiaires que les données ne sont pas exploitées au maximum de leur possibilité.

Un petit effort de rationalisation de la part de chacune des institutions devrait permettre de tirer un meilleur parti du travail considérable réalisé sur le terrain.

Nous ne faisons ici qu'allusion au travail administratif demandé aux ASBL pour rendre compte des activités organisées mais il conviendrait aussi de reconnaître l'investissement énorme consenti par le personnel pour mener à bien un travail de plus en plus dur avec un public de plus en plus difficile.

***LES CENTRES D'EDUCATION ET  
DE FORMATION EN  
ALTERNANCE***

## ***I. Brève présentation générale***

### ***I.1. La formation en alternance dans son contexte***

Des modifications ont été apportées notamment dans les décrets du 18 mars 96 et du 17 juillet 97.

Afin de pouvoir appliquer dans les meilleures conditions possibles la loi relative à la prolongation de la scolarité obligatoire<sup>74</sup>, ont été créés, dès 1984, des C.E.H.R. (centres d'enseignement à horaire réduit).

Il s'agissait de trouver des formules nouvelles de formation pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans qui, malgré l'obligation scolaire éprouvaient des difficultés à rester sur les bancs de l'école à temps plein. C'est à cette époque que l'on a commencé à parler de l'obligation scolaire à temps partiel. Elle peut être satisfaite de diverses manières :

- en poursuivant l'enseignement secondaire de plein exercice;
- en suivant un enseignement à horaire réduit;
- en suivant une formation reconnue comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire (classes moyennes, par exemple).

Après plusieurs années de fonctionnement à titre expérimental, l'enseignement à horaire réduit a été organisé de manière définitive. En application de la loi du 29 juin 1983, le décret du 3 juillet 91 organise en effet l'enseignement à horaire réduit<sup>75</sup>.

Il y est stipulé que les jeunes de 15 à 18 ans qui décident de satisfaire à l'obligation scolaire à temps partiel en suivant un enseignement à horaire réduit, doivent s'inscrire dans un "Centre d'éducation et de formation en alternance". Ils y suivent obligatoirement 15 périodes de cours durant 40 semaines et peuvent exercer une activité professionnelle 24 heures par semaine.

Depuis l'année scolaire 1987-1988, les CEFA (CEHR à l'époque) peuvent également accueillir des jeunes de 18 à 25 ans, à condition qu'ils aient conclu lors de leur inscription, une convention Emploi-Formation (AR. 495), un contrat d'apprentissage pour professions salariées (CAI) ou un contrat reconnu par la Communauté française et la législation du travail.

---

<sup>74</sup> Loi du 29 juin 1983 prolongeant l'âge de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans.

<sup>75</sup> Décret fondateur : 3.07.91 organisant l'enseignement secondaire à horaire réduit - M.B. 19.09.91.

L'alternance, c'est-à-dire le double ancrage des activités d'apprentissage dans le système éducatif d'une part, et dans le monde du travail d'autre part, se retrouve dans les modes de financement de ce type de formation. Tout ce qui relève de la formation au sens strict est en effet financé par l'éducation communautaire, alors que le volet "emploi" de la formation relève des compétences régionales. Il est de ce fait subventionné pour les cinq CEFA bruxellois, par la Région de Bruxelles-Capitale<sup>76</sup>.

Les subventions aux CEFA accordées par la Région de Bruxelles-Capitale s'inscrivent dans le cadre des programmes visant la qualification et l'insertion dans les secteurs privés (P 1.1, P 1.2, P 1.3, P 1.4, P 1.5, P 1X)<sup>77</sup>. Elles s'inscrivent également dans le cadre du programme (P 3.1) visant l'insertion de jeunes en alternance emploi / formation.

*“Ce préprogramme organise la promotion des actions de préformation qui préparent les jeunes à leur engagement en alternance emploi/formation par un employeur. À la différence des autres préformations, l'objectif de ce préprogramme est donc de déboucher à leur terme sur un **emploi** à temps partiel associé à une formation. C'est cette exigence particulière qui justifie le traitement de ces actions en un préprogramme distinct. Cela implique également que ces actions sont étroitement articulées avec de futures actions d'insertion en alternance projetées dans les différents secteurs professionnels”.*

Les actions subventionnées par la Région portent sur l'accueil, la préformation et la phase d'initiation professionnelle. Cette dernière couvre l'organisation de stage d'insertion et d'initiation professionnelle ainsi que la prospection de contrats en alternance. La formation en tant que telle relève de l'éducation communautaire.

## ***1.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement***

### **Publics cibles**

On l'a dit, les CEFA offrent une solution de poursuivre une éducation et une formation, notamment en alternance, à des jeunes âgés de 15 à 18 ans qui ne restent pas dans l'enseignement de plein exercice. Il s'agit soit, et c'est le plus grand nombre, de jeunes qui connaissent d'importantes difficultés scolaires et souvent sociales, soit de jeunes qui choisissent d'apprendre un métier par la voie de l'alternance. Les CEFA n'ont érigé aucun critère d'acceptation ou d'exclusion (prérequis, passé scolaire, difficultés de comportement, examen d'entrée, etc.)

---

<sup>76</sup> Arrêté de l'Exécutif de la Région bruxelloise autorisant l'ORBEM à conclure des conventions de partenariat en vue d'accroître les chances de certains demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail. A.R. du 27 juin 91 - M.B. du 30.08.91.

<sup>77</sup> Voir les 14 programmes régionaux adoptés par l'ORBEM en 1992, notamment dans "Solidarités urbaines" n° 35/36 - mars 1997. (Périodique de la Délégation régionale interministérielle aux Solidarités urbaines - Bruxelles).

Au CEFA d'Ixelles, on souligne par ailleurs l'arrivée d'un nombre croissant d'élèves issus de l'enseignement spécial. L'objectif poursuivi serait de permettre à ces jeunes d'obtenir un CQ6 que l'enseignement spécial ne peut délivrer.

Il s'agit là d'une question nouvelle sur laquelle il faudrait se pencher pour restructurer le dispositif et lui donner le plus de cohérence possible.

Une frange de la population des CEFA, 30 % en 1999, regroupe des jeunes de 18 à 25 ans. Il peut s'agir de jeunes qui terminent un cycle qualifiant entamé alors qu'ils avaient encore l'obligation d'être inscrits dans le système éducatif. Il peut s'agir d'autres jeunes qui ont un projet construit débouchant sur une qualification et l'opportunité de travailler comme apprenti auprès d'un patron dans le secteur de la construction, de la vente, de la mécanique.

Ces jeunes de plus de 18 ans sont même majoritaires dans ceux inscrits dans le secteur de la construction (70 sur 89). Ce n'est sans doute dû qu'au fait que ce secteur a toujours été des plus structurés en matière d'apprentissage. Soulignons d'ailleurs le statut particulier mis au point sous la terminologie "*Régime Apprentissage Construction*" (RAC).

### **Pédagogie et statut des élèves**

Comme leur nom l'indique, les centres de formation en alternance reposent sur un projet pédagogique centré sur une articulation entre formation (professionnelle et générale) et une expérience de travail.

Actuellement, l'enseignement se subdivise de la manière suivante : une semaine comporte normalement<sup>78</sup>

- 15 périodes de "cours" dont en moyenne 7 périodes concernant la formation générale (calcul, français, etc...) basée dans les cas où l'on tente de développer une pédagogie intégrée sur le vécu des jeunes au moment où la matière est dispensée, et 8 périodes de formation pratique ;
- environ 24 heures de travail exercées si possible dans le cadre d'un contrat de travail légal : convention d'insertion socioprofessionnelle, contrat d'apprentissage industriel (C.A.I), convention emploi formation "AR 495" et contrat de travail à temps partiel. Il existe aussi la possibilité d'avoir un statut d'indépendant, "d'aidant", ou d'être inscrit dans un AFT. Mais ces situations ne se rencontrent pas à Bruxelles.

Depuis septembre 98<sup>79</sup>, pour les jeunes en obligation scolaire, la période de travail réalisée en entreprise peut faire l'objet d'une **convention d'insertion socioprofessionnelle**. Le gouvernement de la Communauté française a en effet souhaité assurer une sécurité juridique à ces jeunes présents sur le marché du travail, tout en étant encore dans le système scolaire.

---

<sup>78</sup> Des aménagements peuvent être prévus au cas par cas en fonction des projets menés.

<sup>79</sup> Arrêté du 28 juillet 1998 du gouvernement de la Communauté française relatif à la convention d'insertion socioprofessionnelle des centres d'éducation et de formation en alternance.

Concrètement cela signifie que lorsqu'un jeune est accueilli par un patron pour la partie pratique de sa formation, une convention doit être signée entre le CEFA, l'entreprise d'accueil et l'élève. Cette convention précise, selon un modèle établi par le Ministère de l'Éducation de la Communauté française, les droits et obligations de chacune des parties, les périodes prévues en entreprise, le montant de l'indemnité qui sera versée par le patron, etc. De l'avis de plusieurs coordinateurs, bien que le système ait mis du temps à être opérationnel, il offre actuellement l'avantage de clarifier le statut du jeune en entreprise. Il permet également un engagement plus sérieux des deux parties.

D'autres estiment cependant que ce cadre plus contraignant a joué comme un frein dans le développement de la formation en alternance.

### ***1.3. Structure du dispositif***

À Bruxelles, la formation en alternance, telle que prévue dans le décret du 3 juillet 91, est dispensée dans cinq centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) en Communauté française.

Ils sont structurellement rattachés à un établissement d'enseignement de plein exercice et dépendent de ce fait du Directeur de cet établissement. Dans chaque CEFA, un coordonnateur gère le fonctionnement de l'école au quotidien.

La répartition des cinq établissements par réseau est la suivante :

- Enseignement de la Communauté française :

CEFA d'Evere (± 300 élèves)

- Enseignement communal :

CEFA de St. Gilles (± 100 élèves)

CEFA de Bruxelles (± 100 élèves)

- Enseignement libre confessionnel :

CEFA d'Ixelles - Schaerbeek (± 200 élèves)

CEFA d'Anderlecht (± 250 élèves)

## *II. Analyse du dispositif*

### *II.1. Considérations méthodologiques*

Plusieurs éléments contribuent au fait que la qualité des informations statistiques concernant l'offre de formation des CEFA est largement supérieure à celle observée chez d'autres opérateurs.

- Le nombre d'entités concernées est limité à 5 en Région bruxelloise.
- Le nombre total d'élèves inscrits environne le millier.
- Les procédures d'évaluation et de contrôle accompagnant les subventions du Fonds Social Européen (FSE) ont amené les CEFA à concevoir des bases de données très complètes à propos de chacun des élèves et de leurs prestations.

#### **Sources d'information et indicateurs disponibles concernant les publics**

Les statistiques disponibles sont celles émanant soit directement des **CEFA**, soit de la **Cellule FSE** de la direction générale de l'enseignement secondaire du ministère de l'éducation de la Communauté française.

La Cellule FSE comptabilise les élèves au 15 janvier et ce afin de calculer et de justifier le montant des aides européennes.

De ce fait, la Cellule FSE dispose de toute une série de données concernant les élèves; leur répartition par :

- sexe,
- âge en différenciant les jeunes de 15 à 18 ans (soumis à l'obligation scolaire) et les jeunes de 18 à 25 ans,
- leur situation en matière d'emploi (CAI, AR495, C.I.S.P., etc.),
- la dernière certification acquise avant l'entrée dans le CEFA.

D'autres informations ne sont disponibles que dans les 5 CEFA, et ce par secteurs d'activité : il s'agit du domicile et de la nationalité des élèves.

L'information concernant le nombre de personnes en formation inscrites comme demandeurs d'emploi à temps partiel n'est pas complète.

Les coordonnateurs précisent qu'ils incitent les jeunes à aller s'inscrire comme demandeurs d'emploi à l'ORBEM mais l'école ne cherche pas à savoir si le conseil a été suivi ou non.

### **Bases de données et programmes de gestion**

Les écoles ont été amenées à concevoir leurs propres bases de données pour répondre à leurs besoins de gestion interne (suivi des élèves et de leur insertion professionnelle) et répondre aux demandes extérieures (FSE, ORBEM, etc.).

Certaines sont en access, d'autres en excell.

Trois des cinq CEFA bruxellois disposent également de PROSEC, un programme de gestion des élèves conçu par le service informatique du ministère de l'enseignement (CF). Les informations reprises dans ces fichiers concernent essentiellement les données administratives et les documents officiels requis par le ministère de l'enseignement de la Communauté française.

Cependant, cette base de données conçue pour l'enseignement de temps plein ne reprend pas une série d'informations spécifiques aux jeunes inscrits dans une formation en alternance. Des adaptations sont en cours pour répondre à ces particularités.

Des connexions sont possibles entre les bases de données propres aux écoles et PROSEC, mais visiblement il devrait y avoir moyen de simplifier les choses.

Une des difficultés majeures que rencontrent les CEFA pour produire des statistiques à partir de ces fichiers est le fait que les données sont actualisées en permanence et qu'il n'est pas toujours possible de revenir à des situations antérieures (sauf à avoir figé le fichier à une date bien précise).

La cellule FSE a résolu ce problème en limitant sa collecte statistique à une date annuelle, à savoir le 15 janvier.

Il faut savoir qu'il s'agit là d'une photographie à un moment précis de l'année. Prenons l'exemple du CEFA de Bruxelles pour témoigner des changements enregistrables en cours d'année.

- En janvier 2000, les statistiques FSE enregistraient 106 élèves.
- En juin 2000, la banque de données affiche 105 élèves dont 7 sont arrivés entre janvier et juin 2000.  
Huit jeunes des 106 figurant dans les statistiques FSE ont donc quitté le CEFA entre janvier et juin (soit 7,5 % sur 6 mois).
- En prenant l'année scolaire complète, on comptabilise 134 élèves inscrits entre le 1er septembre et le 30 juin.

Ajoutons à cela le fait que dans les CEFA, la mobilité entre les secteurs de formation est également assez importante, ce qui peut légèrement fausser les données enregistrées par domaines de formation. Ici, comme pour les classes moyennes, il pourrait être intéressant de refaire un bilan en fin d'année scolaire.

On a également observé des changements dans l'effectif scolaire suite au passage du vérificateur (suppression des élèves non subventionnables).

### **Données concernant les heures suivies**

Aucune démarche n'est entreprise pour collecter des informations relatives au nombre d'heures suivies à l'école ni au nombre d'heures de stage réalisées dans les entreprises.

Des estimations pourraient être faites à partir du nombre d'heures de cours prévu par section (normalement 15 périodes semaine) et des contrats d'insertion qui précisent les prestations à faire en entreprise (normalement 24 heures). Ces estimations, pour être les plus précises possible devraient pouvoir tabler sur un complément d'information relatif aux présences réelles aux cours et aux stages.

À notre connaissance, ces données ne sont pas collectées systématiquement et il serait difficile de calculer correctement un coefficient de présence ou d'absence pour affiner les estimations qui seraient entreprises.

## ***II.2. Les formations dispensées***

### **Les domaines de formation (ensemble des CEFA bruxellois)**

Les centres de formation en alternance offrent un ensemble de formations confiné dans quelques grands secteurs d'activité susceptibles d'accueillir de jeunes apprentis. Il s'agit principalement des secteurs de la construction, de l'Horeca, de la coiffure et de la vente.

**Tableau 53 : Répartition des élèves dans les CEFA bruxellois au 15 janvier 2000 par domaine de formation**

Domaine de formation		Nombre élèves inscrits	%
Hôtellerie		134	14,1
Serv. Pers.	Coiffure	118	12,4
Economie	Vente (distr.)	116	12,2
Industrie	Garage	96	10,1
Construction	Gros-oeuvre	89	9,4
Construction	Parachèvement	83	8,8
Economie	Travaux de bur.	63	6,6
Alimentation		59	6,2
Divers	Observation	50	5,3
Industrie	Mécanique	35	3,7
Serv. Pers.	Autres	28	3,0
Industrie	Electricité	23	2,4
Divers	Alphabétisation	16	1,7
Bois		13	1,4
Habillement		12	1,3
Arts appliqués	Imprimerie	6	0,6
Agronomie		5	0,5
Divers	Sport	2	0,2
TOTAL		948	100

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

La répartition des formations par domaine selon la nomenclature CEDEFOP est en annexe.

### Évolution du nombre d'inscriptions par domaine par rapport à 1993

Alors que les CEFA disposent d'une relative autonomie pour ouvrir et fermer leurs sections, on observe une certaine stabilité de l'offre et un éventail de formations relativement similaire entre les cinq établissements.

**Tableau 54 : Répartition des élèves dans les CEFA bruxellois par domaine de formation - Données au 1<sup>er</sup> février 93 et au 15 janvier 00**

Domaine de formation	1993		2000	
	Nombre élèves inscrits	%	Nombre élèves inscrits	%
Hôtellerie	118	12,3	134	14,1
Serv. Pers. Coiffure	159	16,6	118	12,4
Economie Vente (distr.)	94	9,8	116	12,2
Industrie Garage	60	6,3	96	10,1
Construction Gros-oeuvre	75	7,8	89	9,4
Construction Parachèvement	69	7,2	83	8,8
Economie Travaux de bur.	91	9,5	63	6,6
Alimentation	26	2,7	59	6,2
Divers Observation	18	1,9	50	5,3
Industrie Mécanique	70	7,3	35	3,7
Serv. Pers. Autres	0	0,0	28	3,0
Industrie Electricité	40	4,2	23	2,4
Divers Alphabétisation	9	0,9	16	1,7
Bois	28	2,9	13	1,4
Habillement	38	4,0	12	1,3
Arts appliqués Imprimerie	14	1,5	6	0,6
Agronomie	11	1,1	5	0,5
Divers Sport	0	0,0	2	0,2
Arts appliqués Décoration	3	0,3	0	0,0
Divers Maréchalerie	29	3,0	0	0,0
Divers Artisanat	6	0,6	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>958</b>	<b>100</b>	<b>948</b>	<b>100</b>

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

Le nombre total d'élèves inscrits est presque identique à celui enregistré en 1993. Trois sections ont cependant disparu de l'offre des CEFA en 2000. Il s'agit de la maréchalerie, d'une section artisanat et une de décoration.

Les pertes sont compensées par les sections "soins aux personnes" ouvertes dans les CEFA d'Anderlecht et d'Ixelles-Schaerbeek et par des hausses importantes dans le secteur de l'alimentation et la section garage.

Les autres secteurs en croissance mais dans une moindre mesure sont l'Horeca, la construction et la vente.

Par contre on observe une baisse importante dans l'industrie (mécanique et électricité), dans l'habillement et dans les travaux de bureau. Chute aussi mais moins marquante pour la coiffure, le travail du bois et la section "agronomie".

*Structure de l'offre par rapport à 1993***Tableau 55 : Répartition des élèves par domaine de formation et par école au 1<sup>er</sup> février 1993 et au 15 janvier 2000**

Ecoles	Bruxelles		St Gilles		Anderlecht		Ixelles - Schaerbeek		Evere		TOTAL	
	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000
Domaine de formation												
Hôtellerie		12		12			85	59	33	51	118	134
Serv. Pers. Coiffure	38	28							121	90	159	118
Economie Vente (distr.)	18	28	25	15	9	12	29	33	13	28	94	116
Industrie Garage		9	44	16		11			16	60	60	96
Construction Gros-oeuvre					27	40	21	30	27	19	75	89
Construction Parachèvement		11			24	43	25	22	20	7	69	83
Economie Travaux de bur.	43	14	7		29	1	7	18	5	30	91	63
Alimentation			3		23	59					26	59
Divers Observation				18	18	32					18	50
Industrie Mécanique		4	2		33	11	30	20	5		70	35
Serv. Pers. Autres						17		11				28
Industrie Electricité			15	14			16		9	9	40	23
Divers Alphabétisation			9	16							9	16
Bois			7				16	8	5	5	28	13
Habillement	22				16	12					38	12
Arts appliqués Imprimerie					13	6	1				14	6
Agronomie							8	5	3		11	5
Divers Sport						2						2
Arts appliqués Décoration									3		3	
Divers Maréchalerie									29		29	
Divers Artisanat									6		6	
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>106</b>	<b>112</b>	<b>91</b>	<b>192</b>	<b>246</b>	<b>238</b>	<b>206</b>	<b>295</b>	<b>299</b>	<b>958</b>	<b>948</b>

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

Bien que l'on puisse parler d'une stabilité globale des activités de formation dans les CEFA bruxellois, en regardant de plus près on observe une certaine rationalisation de l'offre.

- Il y a une certaine concentration : moins de sections un peu mieux fournies et ce pour les domaines où l'activité est stationnaire ou en baisse (mécanique, électricité).
- Par contre pour les domaines où la demande s'accroît, on compte plus de sections avec plus d'étudiants (garage, hôtellerie) ou une seule section bien fournie dans un seul établissement (alimentation).

## Caractéristiques des élèves inscrits dans les 5 CEFA

### Sexe, âge, domicile, nationalité

**Tableau 56 : Répartition des élèves inscrits dans les cinq CEFA bruxellois au 15 janvier 2000, par sexe, âge, domicile et nationalité.**

École	Total	Sexe		Âge		Domicile			Nationalité		
		Garçons	Filles	15 à 18 ans	18 à 25 ans	Bxl	Wall	Fl	Belges	CEE	Autres
Bruxelles	106	52,8	47,2	66,0	34,0	95,3	1,9	2,8	58,5	7,5	34,0
St Gilles	91	62,6	37,4	89,0	11,0	91,2	3,3	5,5	28,6	16,5	54,9
Anderlecht	246	83,3	16,7	65,4	34,6	93,9	2,4	3,7	56,1	6,9	37,0
Ixelles-Schaerbeek	206	77,2	22,8	67,0	33,0	97,6	1,5	1,0	61,2	8,3	30,6
Evere	299	69,6	30,4	72,6	27,4	NC	NC	NC	NC	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>948</b>	<b>72,3</b>	<b>27,7</b>	<b>70,4</b>	<b>29,6</b>	<b>94,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,9</b>	<b>54,2</b>	<b>8,8</b>	<b>37,0</b>

Source : Cellule FSE et CEFA, calculs ICHEC  
NC = Non communiqué

**Tableau 57 : Répartition des élèves inscrits dans les cinq CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1993, par sexe, âge, domicile et nationalité.**

École	% filles	Âge		Nationalité		
		15 à 18 ans	18 à 25 Ans	Belges	CEE	Autres
LAEKEN	79,0	100,0	0,0	43,2	17	39,8
ST GILLES	21,3	86,9	13,1	33,3	15,3	51,3
ANDERLECHT	21,5	72,0	28,0	43,2	15,6	41,1
IXELLES	25,4	68,3	31,7	42,9	11,3	45,9
EVERE	38,0	97,5	2,5	48,7	10,9	40,3
<b>TOTAL</b>	<b>34,5</b>	<b>85,7</b>	<b>14,3</b>	<b>42,5</b>	<b>13,9</b>	<b>43,6</b>

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

C'est surtout dans leur évolution que les caractéristiques des publics inscrits sont intéressantes à analyser.

On révélait en effet en 92-93 que le taux de féminisation dans les formations en alternance était relativement faible (34,5 %). On remarque que ce phénomène s'accroît puisqu'en 2000, il n'y a plus que 28 % de filles inscrites dans les CEFA bruxellois.

Par contre, on observe une augmentation du nombre de jeunes de plus de 18 ans, 30 % en 2000 contre 14,3 % en 92-93. Ce phénomène est plus marqué dans les formations du secteur de la construction. Aux dires de certains coordinateurs, il s'agit de jeunes qui

choisissent de poursuivre leur formation jusqu'à la certification même s'ils ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.

L'analyse portant sur la nationalité des jeunes n'a plus, comme c'est le cas pour les apprentis Classes moyennes, beaucoup de signification. Beaucoup de jeunes issus de l'immigration ont en effet maintenant la nationalité belge. Ceci explique, pour partie, l'augmentation du nombre de Belges (56,4 % en 2000 contre 42,5 % en 92.93) parmi les élèves des CEFA.

### Antécédents scolaires

**Tableau 58 : Niveau d'études des élèves inscrits dans les 5 CEFA bruxellois au 15 janvier 2000 (pourcentages)**

	aucune certific.	CEB	CQ4 Prof. ou ACP (CEFA)	CQ4 Prof. (plein ex.)	CESI	CESI + CQ4 Prof.	C2D	CESS	TOTAL
Bruxelles	14,2	52,8	22,6	0,0	1,9	0,0	8,5	0,0	100
St Gilles	58,2	19,8	20,9	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	100
Anderlecht	34,1	52,4	0,8	6,5	4,5	1,2	0,4	0,0	100
Ixelles-Schaerbeek	21,8	56,8	15,5	3,4	1,0	0,5	0,0	1,0	100
Evere	16,7	63,5	17,1	0,0	1,7	0,0	0,3	0,7	100
<b>TOTAL</b>	<b>26,1</b>	<b>53,8</b>	<b>13,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>100</b>
	79,9		19,7				0,4		

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

**Tableau 59 : Niveau d'études des élèves inscrits dans les 5 CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1992 (pourcentages)**

	aucune certific.	CEB	CESI, CQ4 et CQ5	CESS	TOTAL
Bruxelles	16,0	64,0	20,0	0,0	100
St Gilles	35,2	52,5	12,3	0,0	100
Anderlecht	38,2	47,3	14,0	0,5	100
Ixelles-Schaerbeek	30,2	53,4	16,4	0,0	100
Evere	24,5	73,0	2,5	0,0	100
<b>TOTAL</b>	<b>28,8</b>	<b>60,6</b>	<b>10,5</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>
	89,4		10,6		

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

Les antécédents scolaires des jeunes inscrits dans les CEFA en 2000 sont légèrement meilleurs que ceux observés en 1992-1993.

En effet, alors qu'à l'époque on totalisait 89,4% des jeunes n'ayant pas du tout ou juste le CEB, en 2000 ce pourcentage se situe à 79,9.

De même, en 1992-1993 on comptait 10% d'élèves ayant soit le CESI, soit un CQ4 ou un CQ5, à ce jour, compte tenu des changements opérés dans les niveaux de certification, on arrive à 19,7% en cumulant l'ensemble des certifications intermédiaires (C2D, CESI, CQ4, etc.)

Mentionnons cependant que contrairement à ce qui est pratiqué chez les autres opérateurs, les niveaux d'études des élèves des CEFA ne sont pas exclusivement ceux qu'ils avaient en entrant mais également ceux acquis au cours de leur cursus dans l'établissement.

Les statistiques par groupe d'âge ne sont pas assez détaillées pour le voir, mais il semblerait que certains jeunes restent plus longtemps en formation en alternance dans le CEFA, précisément pour acquérir un meilleur niveau de certification.

### **Statut des jeunes en matière d'emploi**

**Tableau 60 : Statut des jeunes en matière d'emploi dans les CEFA bruxellois au 15 janvier 2000**

	CAI	Contrat de tr. à temps part. (y compris ext AR 495)	Convention E/F A.R.495	Convention d'insertion socio-prof.	FCISPPH	Stage d'observat. en entreprise	Sans activité	TOTAL
Bruxelles	6,6	0,0	17,9	52,8	0,0	3,8	18,9	100
St Gilles	3,3	5,5	0,0	18,7	0,0	0,0	72,5	100
Anderlecht	14,6	2,4	6,9	36,2	0,0	3,7	36,2	100
Ixelles-Schaerbeek	16,5	3,4	8,7	38,3	0,0	4,9	28,2	100
Evere	7,7	0,3	5,4	61,2	0,3	0,7	24,4	100
<b>TOTAL</b>	<b>10,9</b>	<b>2,0</b>	<b>7,4</b>	<b>44,7</b>	<b>0,1</b>	<b>2,6</b>	<b>32,3</b>	<b>100</b>

Source : Cellule FSE, calculs ICHEC

**Tableau 61 : Statut des jeunes en matière d'emploi dans les CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1992 (pourcentages)**

	C A I	CONTRATS E/F° AR 495	Aidant d'indép.	E A P	Convention Stage CEFA	SANS ACTIVITÉ	TOTAL
LAEKEN	0,0	1,0	2,0	0,0	50,0	47,0	100
ST GILLES	4,1	20,7	0,0	0,0	27,3	47,9	100
ANDERLECHT	6,3	27,4	2,3	0,6	27,4	36,0	100
IXELLES	4,2	18,0	0,0	0,0	47,1	30,7	100
EVERE	0,6	2,2	0,0	0,6	43,3	53,4	100
<b>TOTAL</b>	<b>2,7</b>	<b>12,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>39,8</b>	<b>44,3</b>	<b>100</b>

Source: Cellule FSE, calculs ICHEC

On a mentionné la création en juillet 1998 de la convention d'insertion socioprofessionnelle pour clarifier le statut du jeune durant la période de travail en entreprise. On voit que ce contrat commence à être appliqué de manière assez systématique dans plusieurs écoles.

On arrive en moyenne à 45% d'élèves inscrits dans les CEFA qui ont signé une convention de ce type. Si dans les CEFA d'Anderlecht et d'Ixelles-Schaerbeek on n'enregistre qu'entre 36 et 38% de jeunes ayant ce statut, c'est parce que ces écoles ont depuis toujours favorisé la signature de contrats d'apprentissage industriel (CAI) ou de contrats d'emploi-formation (AR495) reposant sur des accords négociés avec certains organes patronaux, notamment dans le secteur de la construction.

Le corollaire de cette situation est la diminution du nombre d'élèves se trouvant sans activité - on voit en effet que depuis 1992, la part d'élèves n'ayant pas de mi-temps travail est passée de 44 à 32%.

### *III. Conclusions intermédiaires concernant les CEFA*

Contrairement à ce qui est observé pour les autres opérateurs, l'élaboration de tableaux statistiques concernant les jeunes des CEFA ne pose pas de problème méthodologique majeur. Cela s'explique notamment par le fait que dès l'apport du F.S.E., il a été nécessaire de clarifier le mode de comptabilisation des élèves afin d'adopter la même méthode pour tous les établissements. Des règles claires ont progressivement été établies et suivies par les écoles.

On notera cependant que le mode de collecte actuel a été déterminé par les exigences européennes. La manière dont les tableaux sont conçus ne permet pas tous les croisements voulus. Il ne sera pas compliqué de clarifier les choses à la base, c'est-à-dire dans les écoles. La plupart ne demande qu'à avoir un logiciel mieux adapté à la spécificité de la formation en alternance. Plus d'information est en effet nécessaire dans le suivi des élèves avec des précisions concernant les périodes de stage, les coordonnées des patrons, etc.

En ce qui concerne les activités de formation elles-mêmes et leur évolution depuis 92-93, on notera l'apparente stabilité du dispositif tant dans sa structure que dans le nombre d'élèves accueillis.

Les données concernant les années intermédiaires montrent quelques fluctuations à la hausse dans les inscriptions mais jamais fort importantes.

On peut d'ailleurs s'interroger sur cette relative constance dans les inscriptions alors que le nombre de jeunes en décrochage scolaire ne cesse d'augmenter.

À Bruxelles, nous ne pouvons expliquer ce phénomène autrement que par l'accroissement très marqué du nombre d'apprentis dans les formations des classes moyennes.

Rappelons qu'on a observé pour les apprentis classes moyennes une diminution du nombre de jeunes munis d'une certification équivalente au CESI.

Les classes moyennes attireraient donc plus ce public jeune en échec scolaire.

Sans doute les flous liés à l'introduction de la convention d'insertion socioprofessionnelle, déterminants sur le statut du jeune et son mode de rémunération, ont-ils pu être dans les années considérées, un frein au développement de la formation en alternance dans les CEFA. La concurrence entre les formations classes moyennes et les CEFA n'est d'ailleurs pas un phénomène neuf.

Au-delà de ces aspects quantitatifs liés aux effectifs, on notera les évolutions positives en terme de niveau de qualification et l'importance accordée au fait d'encourager les jeunes à obtenir une réelle certification.

Le faible taux de féminisation reste quant à lui une caractéristique flagrante de la formation en alternance.

L'accentuation du phénomène ces dernières années, amène les CEFA à une situation proche de celle observée pour les apprentis classes moyennes. 28 % de filles dans les CEFA, 26 % pour les apprenties des classes moyennes.

Comme pour les autres opérateurs, nous sommes forcés de constater qu'une approche exclusivement statistique ne permet pas de saisir toutes les nuances d'un dispositif de formation encore jeune, qui subit des adaptations importantes, pour forger et affirmer ses spécificités dans un paysage éducatif relativement complexe. Une démarche qualitative d'investigation auprès des acteurs de terrain aurait été un plus dans la réalisation de cet État des lieux.

***ANALYSES***  
***TRANSVERSALES***

## ***I. La place de chacun des opérateurs de formation professionnelle à Bruxelles en 1999-2000***

Si l'on regroupe l'ensemble des informations disponibles et que l'on additionne le nombre de personnes formées auprès de chacun des opérateurs, on arrive à un total de 55.500 personnes dont au moins 55.000 sont bien des personnes différentes.

L'ensemble de ce public est pris en charge par 5 ensembles d'opérateurs. La répartition entre ces opérateurs est la suivante :

**Tableau 62 : Répartition du public en formation entre les opérateurs bruxellois**

	<b>Nombre absolu</b>	<b>%</b>
<b>Enseignement de Promotion sociale</b>	37.270	67,1
<b>Formation des Classes moyennes</b>	8.106	14,6
<b>Bruxelles Formation</b>	6.076	10,9
<b>ASBL</b>	3.100	5,6
<b>CEFA</b>	948	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>55.500</b>	<b>100</b>

On voit donc qu'en nombre de personnes, l'enseignement de promotion sociale arrive largement en tête avec 67 % du nombre total de personnes formées en 99-2000 dans le dispositif de formation professionnelle subventionné à Bruxelles.

Les classes moyennes, compte tenu de leur développement très marqué ces dernières années, sont en deuxième place avec 14,6 % du public accueilli dans leurs centres INFAC et INFOBO. Elles prennent ainsi la place que tenaient les centres bruxellois du Forem en 92-93.

Bruxelles Formation qui, pour Bruxelles, coordonne globalement les mêmes structures que le Forem avant la régionalisation, arrive cette fois en troisième position avec l'inscription

dans les centres en "gestion directe" de 10,9 % des personnes qui ont été formées à Bruxelles en 99-2000. Rappelons cependant que les stagiaires qui ont profité d'actions d'insertion socioprofessionnelle ont, dans leur grande majorité, été subventionnés par Bruxelles Formation pour tout ou partie des heures suivies dans les ASBL. Ces stagiaires, encadrés par les ASBL, les AFT et les missions locales, représentent 5,6 % des personnes comptabilisées dans le dispositif en 99-2000.

Les CEFA gardent la dernière place avec leur petit millier d'élèves qui représente moins de 2 % du total.

Des comparaisons précises avec une situation antérieure ne sont pas possibles en raison des modifications apportées au mode de comptabilisation des stagiaires. Nous ne disposons en effet pas de chiffres antérieurs correspondant à la même couverture de ce champ que celle adoptée pour cet État des lieux.

Des calculs approximatifs avaient été réalisés<sup>80</sup> en 92 mais les données concernant l'insertion socioprofessionnelle étaient beaucoup plus larges, englobant tout le dispositif (guidance comprise) et même les actions organisées par les CPAS.

À propos des classes moyennes par contre, la couverture des activités était en 92-93, incomplète puisque l'on n'avait pas pu chiffrer le nombre de personnes qui avaient suivi des formations prolongées.

Nonobstant cette différence de couverture, l'évolution la plus marquée par rapport à l'ensemble du dispositif est bien le développement très important des formations pour chef d'entreprise des classes moyennes. Un nombre croissant de personnes s'inscrivent à l'INFAC et à l'INFOBO pour accéder à des formations ouvrant à des métiers d'indépendants (ou exercés dans de très petites entités).

Cette augmentation de l'activité des classes moyennes s'oppose à une diminution de celle de Bruxelles Formation. Diminution dans les chiffres absolus de l'ordre de 20 % depuis 90 (année sur laquelle a porté la première phase de l'analyse) et dans la part relative qu'occupe cet opérateur dans l'ensemble du dispositif. Les analyses portent ici sur des structures tout à fait comparables à celles existantes en 90-91, même si certains centres ont changé d'implantation voire de nom.

Rappelons que ces analyses ne sont réalisées qu'à partir du nombre de personnes concernées et comme nous l'indiquons dans l'introduction de ce travail, un bon État des lieux devrait pouvoir tableur aussi sur une quantification du volume d'heures dispensées à l'ensemble de ces personnes.

---

<sup>80</sup> de BRIER Cl., Une politique de formation professionnelle pour Bruxelles ? in Lettre d'info n°2, Point d'appui Travail - Emploi - Formation, juin 92 et de BRIER Cl., Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles, février 92, op.cit. p. 172.

**Tableau 63 :**

Ce tableau doit être consulté dans le document ANNEXE.PDF

**Tableau 64 :**

Ce tableau doit être consulté dans le document ANNEXE.PDF

## ***II. Caractéristiques des personnes en formation et spécificités des opérateurs***

L'analyse du tableau récapitulatif permet de bien repérer les spécificités de chacun des opérateurs à travers les caractéristiques des publics qu'ils accueillent en formation. Nous verrons avec le tableau suivant les évolutions majeures par rapport à la situation observée au début des années 90.

### ***Part de demandeurs d'emploi***

Actuellement, on observe une prise en charge des demandeurs d'emploi principalement dans les centres de Bruxelles Formation et les ASBL d'insertion socioprofessionnelle dont c'est le public de prédilection. Nous ne disposons malheureusement plus d'information concernant la part de demandeurs d'emploi parmi les auditeurs chefs d'entreprise des classes moyennes et les jeunes en formation en alternance dans les CEFA. Dans les deux cas, il s'agit essentiellement de jeunes que l'on peut encore considérer comme étant en formation initiale.

Dans les CEFA, le fait de les inciter à s'inscrire comme demandeurs d'emploi est lié à une volonté de bien marquer leur appartenance au monde du travail, au moins pour le mi-temps durant lequel ils ne sont pas à l'école. L'idée est de leur offrir la possibilité de s'insérer vraiment sur le marché du travail au cas où une offre d'emploi correspondrait à leur profil.

Les cas des auditeurs chefs d'entreprise sont sans doute plus diversifiés :

- On y trouve des adultes exerçant une profession depuis plusieurs années qui peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre programme dans le but de parfaire leurs compétences ou d'accéder à un titre d'expert ou de conseiller.
- On y trouve aussi beaucoup de jeunes entre 18 et 25 ans, dotés d'un diplôme de niveau BAC ou plus qui viennent se former aux classes moyennes en lieu et place d'un enseignement supérieur.

Dans l'un et l'autre groupe, certains d'entre eux peuvent être inscrits comme demandeurs d'emploi; nous n'en connaissons cependant pas la proportion.

Dans l'enseignement de promotion sociale, selon nos calculs, 20 % des personnes inscrites seraient demandeurs d'emploi inscrits à l'Orbem. D'autres personnes peuvent être dans des situations difficiles et ont été reprises dans une rubrique autre cas d'exonération que nous n'avons pas comptabilisée ici.

### Évolution

Disposant de peu de données à ce propos, nous voyons que la part de demandeurs d'emploi a légèrement augmenté parmi les étudiants de l'enseignement de promotion sociale.

À Bruxelles Formation, en nombre de stagiaires inscrits, on reste en 1999 au niveau observé en 1990, à savoir 37 % de demandeurs d'emploi.

### ***Taux de féminisation***

L'accès des femmes aux différents programmes de formation varie fortement d'un opérateur à l'autre.

La formation en alternance, tant dans les CEFA que pour les apprentis classes moyennes, reste une modalité de se former qui attire très peu les jeunes filles. Par contre, on observe une forte féminisation des activités proposées par le milieu associatif. On a vu que certaines ASBL travaillent d'ailleurs exclusivement avec des femmes, certains programmes étant réservés aux femmes peu qualifiées.

Les formations qui s'adressent à des publics "mixtes", comprenant travailleurs et demandeurs d'emploi, accueillent généralement un plus grand nombre de femmes. On peut parler d'égalité des chances au pôle entreprises et dans l'enseignement de promotion sociale.

### Évolution

La situation semble avoir peu évolué par rapport au début de la décennie, si ce n'est une plus grande exclusion des jeunes filles dans les formations en alternance des CEFA et une augmentation des auditrices en formation chefs d'entreprise.

### ***L'âge des stagiaires***

On parle de formation tout au long de la vie mais on voit que le dispositif de formation professionnelle à Bruxelles s'adresse largement à un public jeune. On a déjà noté la spécificité des publics des CEFA et de l'apprentissage des classes moyennes; on a vu que les auditeurs chefs d'entreprise restaient majoritairement sous la barre des 25 ans.

L'enseignement de promotion sociale accueille quant à lui une frange importante de jeunes adultes, lancés dans la première partie de leur vie professionnelle (26 - 45 ans). Ce groupe est également bien représenté dans les centres de Bruxelles Formation et les ASBL d'insertion socioprofessionnelle.

Au-delà de 45 ans, ce n'est plus qu'une mince frange de la population qui poursuit ses efforts de formation continue, de recyclage ou de réinsertion.

### Évolution

Dans les formations en alternance, la part de jeunes de moins de 18 ans diminue par rapport à l'ensemble des élèves. Cela signifie qu'ils arrivent plus tard dans ce type de formation mais, comme on l'a vu, pour les apprentis des classes moyennes moins diplômés (avec des certificats de moindre niveau) qu'avant.

On peut également parler d'un léger vieillissement dans le public inscrit en promotion sociale; par contre, à Bruxelles Formation, la part des moins de 25 ans est plus importante qu'il y a une dizaine d'années.

### ***Antécédents scolaires***

Les programmes de formation professionnelle peuvent être conçus comme des compléments ou des perfectionnements pour des personnes déjà instruites ou au contraire des formations de base pour des personnes qui auraient un très faible niveau de formation initiale.

Ce sont les jeunes des CEFA et les apprentis des classes moyennes qui sont le moins formés à l'entrée dans le dispositif. C'est quelque chose à laquelle on s'attend puisqu'il s'agit là du public ciblé par ce type de programme.

Les ASBL d'insertion socioprofessionnelle concentrent elles aussi leurs efforts vers des personnes ayant un bagage scolaire très léger pour ne pas dire inexistant. Plus de quatre personnes sur cinq n'ont en effet pas plus que le CESI au moment où ils franchissent les portes d'une mission locale, d'un AFT ou d'une ASBL.

Dans les centres de Bruxelles Formation, les profils sont plus diversifiés. Certaines personnes n'ont que le CEB, d'autres le CESI, d'autres encore ont un diplôme équivalent au CESS ou même un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une fois encore, on regrette le manque de données concernant le niveau d'études des étudiants de l'enseignement de promotion sociale.

### Évolution

Concernant les jeunes inscrits en formation en alternance, ce tableau récapitulatif est fort éclairant. On observe en effet que dans les CEFA, les jeunes ont tendance à être dotés d'un meilleur niveau de certification (moins de jeunes ont moins que le CEB, moins de jeunes n'ont que le CEB) et plus de jeunes accèdent à des certifications intermédiaires entre CEB et CESI.

Attention : il peut s'agir de certifications obtenues lors de leur passage au CEFA.

Par contre, les apprentis des classes moyennes sont beaucoup moins nombreux à avoir une certification intermédiaire entre CEB et CESI et beaucoup plus nombreux à n'avoir rien ou que le CEB. Rappelons qu'en même temps ils sont plus âgés...

Nous pensons donc qu'une partie du public visé par les CEFA s'oriente de plus en plus vers l'apprentissage des classes moyennes. Il s'agit de ces jeunes en rupture scolaire ou qui ont déjà accumulé beaucoup de retard dans leur cursus.

Alors qu'ils sont, semble-t-il, de plus en plus nombreux à Bruxelles, on ne perçoit pas d'accroissement dans l'effectif des CEFA. Tout porte donc à croire que c'est vers l'apprentissage des classes moyennes qu'ils se dirigent.

Toujours aux classes moyennes, on soulignera une tendance opposée, à savoir l'élévation du niveau de scolarité des auditeurs chef d'entreprise. 68 % d'entre eux accèdent à ces programmes dotés d'un CESS ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur; ils n'étaient que 47 % dans cette situation en 92.

Malgré notre volonté de ne pas revenir sur la définition retenue de la formation professionnelle, nous devons mettre en exergue que l'accroissement du nombre d'auditeurs chef d'entreprise s'inscrit, à notre sens, plus dans une mutation de l'offre de formation professionnelle initiale que de formation professionnelle d'adultes déjà entrés dans le marché du travail.

On a en effet observé que le développement de ce type de formation s'explique par le fait qu'une partie des auditeurs chef d'entreprise choisissent les classes moyennes en lieu et place d'un enseignement supérieur auquel on accède après le CESS. Dans les classements internationaux, on parle d'enseignement post secondaire non supérieur.

Enfin, on remarquera de grands changements dans les antécédents scolaires des stagiaires de Bruxelles Formation.

Alors qu'en 1990, on avait mis en exergue le niveau élevé des certifications détenues par ces personnes (78 % avaient plus que le CESS), on peut dire qu'en 1999, les activités de formation de Bruxelles Formation s'adressent majoritairement à un public dont le niveau d'études est très moyen. Il n'y a plus que 43 % des stagiaires dont le niveau d'études est égal ou dépasse le CESS.

## ***Nationalités***

Concernant les nationalités des stagiaires, tout en rappelant les réserves quant à la signification<sup>81</sup> que l'on peut donner à cet indicateur compte tenu des possibilités actuelles de naturalisation, on remarque l'importance du groupe des étrangers hors CEE, principalement dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle et les CEFA.

---

<sup>81</sup> ORBEM "Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi en discrimination", op. cit. :  
"La naturalisation de personnes d'origine étrangère les rend non identifiables en termes de groupes statistiques, ce qui peut occulter une partie des phénomènes socio-économiques et réduit la pertinence de comparaisons entre groupes de nationalités belge et étrangères.", p. 15.  
"En analysant les dernières naturalisations, on constate qu'elles se concentrent de manière nettement plus marquée sur Bruxelles : 14.217 personnes résidant dans la Région ont acquis en 1997 la nationalité belge, soit 45 % de l'ensemble des naturalisations accordées sur le territoire belge.", p. 15.

### Évolution

À propos des CEFA, on voit pourtant que le nombre de Belges a crû fortement depuis le début des années 90 ce qui s'explique, nous semble-t-il, par les règles d'octroi de la nationalité belge aux jeunes issus de l'immigration.

À Bruxelles Formation comme dans l'enseignement de promotion sociale, la part de Belges décroît fortement au profit principalement d'étrangers issus de pays qui ne font pas partie de la CEE.

### ***Lieux de domicile***

L'ouverture du dispositif à des personnes qui ne sont pas domiciliées à Bruxelles est la plus franche pour les formations chef d'entreprise des classes moyennes. Les autres opérateurs drainent très majoritairement des Bruxellois.

### Évolution

Ce sont les formations chef d'entreprise des classes moyennes qui restent les plus ouvertes à des auditeurs qui ne sont pas domiciliés à Bruxelles. Les apprentis des classes moyennes sont plus qu'en 1992, originaires de la capitale, ceci s'explique pour partie par l'ouverture de nouvelles formations dans les centres wallons (alors qu'elles n'existaient qu'à Bruxelles avant).

Chez les autres opérateurs aussi, les personnes domiciliées en Flandre et en Wallonie se font plus rares.

### ***III. Les domaines de formation couverts par l'ensemble des opérateurs***

#### ***III.1. Considérations méthodologiques***

Comme nous l'avons expliqué en introduction, nous avons reclassé chacun des intitulés de formation dans la nomenclature européenne conçue par le CEDEFOP et conseillée par EUROSTAT<sup>82</sup>.

Cet outil permet en effet de regrouper les formations selon leur domaine en recourant à une logique de classement commune pour tous les opérateurs.

Neuf grands groupes comprennent 25 domaines d'étude et une soixantaine de domaines de formation. C'est à la fois peu et beaucoup.

Beaucoup pour réaliser des tableaux synoptiques à travers lesquels on souhaiterait percevoir l'ensemble du dispositif.

Peu lorsqu'on voit comment certains programmes, notamment en gestion, sont agrégés sous une même rubrique alors que l'on pourrait souhaiter plus de précision dans certaines données.

Rappelons que pour répartir les personnes dans les domaines de formation, nous avons travaillé, pour l'enseignement de promotion sociale et pour les ASBL, à partir de données approximatives ou disponibles.

Depuis le passage en "régime 1" dans l'enseignement de promotion sociale, les inscriptions se font par unité de formation. Certaines écoles, pour la plupart fonctionnant encore comme en régime 2, n'ont pas éprouvé de difficultés pour nous donner le nombre de personnes inscrites par section. D'autres, par contre, nous ont transmis des estimations en partant d'une UF significative par section. D'autres encore ne nous ont pas donné du tout la répartition de leurs élèves par domaine. Nous n'avons bien sûr exploité que les données disponibles. Compte tenu de leur étendues, nous pensons pouvoir faire des analyses correctes, même si les chiffres repris ne sont pas à considérer à l'unité près.

Pour répartir les stagiaires en formation dans les ASBL par domaine de formation, nous avons également du travailler à partir d'estimations. Rappelons que nous avons retenu le plus grand nombre de stagiaires quand on observait une différence entre les chiffres de l'Orbem et ceux de Bruxelles Formation. Quand les intitulés, par leur manque de précision, ne permettaient par le classement, les formations n'ont pas été prises en compte. Il ne s'agit que d'un nombre limité de cas (COBEFF, Petits Riens, ISPAT).

---

<sup>82</sup> CEDEFOP "Domaines de formation" - Manuel, édité par le CEDEFOP et EUROSTAT, Luxembourg, 1999 - ISBN 92-828-6346-8.

Bien que, comme nous l'avons dit, nous trouvons la nomenclature du CEDEFOP très opérationnelle, nous avons eu quelques hésitations pour classer l'un ou l'autre programme. Option a été prise, comme il est conseillé dans le manuel, de choisir le contenu (type de savoir dispensé) plutôt que le domaine d'activité auquel ces savoirs sont appliqués.

À titre d'information, voici quelques exemples de cas limites dans le choix des domaines de formation :

- "Gestionnaire de maison de repos" : Nous l'avons mis en *Gestion et administration* (345). Nous aurions pu le mettre en gérontologie : *Médecine* (721) ou en soins aux personnes âgées : *Soins infirmiers* (723).
- "Accueil en milieu hospitalier" mis en réception/accueil : *Secrétariat et travail de bureau* (346). Comme précisé p. 24 du manuel "Les formations aux métiers de réception et d'accueil en général" sont classées en 346.
- "Expert en biens immobiliers" : mis en activités immobilières : *Vente* (341)
- "Histoire du bijou" : mis en *Artisanat* (215), on aurait pu le mettre en *Histoire, philosophie et matières apparentées* (224), mais c'est le seul programme qui aurait été repris dans cette rubrique. Par souci de simplification des tableaux synoptiques, nous l'avons laissé en bijouterie.

Quel que soit l'opérateur, soulignons qu'une même personne peut avoir été inscrite à plusieurs formations dans un ou plusieurs domaines.

**Les chiffres dégagés dans les tableaux concernant les domaines de formation représentent donc, non pas des personnes physiques différentes, mais bien des choix ou des orientations dans les démarches individuelles de formation.**

### ***III.2. Les domaines les plus suivis***

Lorsque l'on considère l'ensemble des programmes suivis par l'ensemble des personnes inscrites en formation à Bruxelles en 99-2000, on retrouve bien entendu le tiercé de tête à savoir, Langues, Informatique et Gestion comme domaines de prédilection.

**Tableau 65 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 à Bruxelles tous opérateurs confondus.**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Langues	222	25798	40,2
Informatique	48	10296	16,0
Commerce et administration	34	8523	13,3
Services aux particuliers	81	3838	6,0
Ingénierie et techniques apparentées	52	2368	3,7
Programmes de base	01	2064	3,2
Arts	21	1900	3,0
Santé	72	1638	2,6
Industrie de transformation et de traitement	54	1605	2,5
Architecture et bâtiment	58	1439	2,2
Développement personnel	09	1247	1,9
Alphabétisation	08	666	1,0
Services sociaux	76	652	1,0
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	14	433	0,7
Services de transport	84	400	0,6
Agriculture, sylviculture et halieutique	62	325	0,5
Services de sécurité	86	251	0,4
Sciences sociales et du comportement	31	238	0,4
Sciences vétérinaires	64	146	0,2
Sciences physiques	44	128	0,2
Journalisme et information	32	72	0,1
Sciences de la vie	42	63	0,1
Inconnu ou non précisé	99	50	0,1
Droit	38	48	0,1
Protection de l'environnement	85	26	0,0
Total		64214	100,0

Source: Calculs ICHEC

### **Langues**

Compte tenu du poids prépondérant de l'enseignement de promotion sociale dans l'ensemble du dispositif bruxellois et du poids prépondérant des langues pour cet opérateur, on n'est pas étonné de retrouver les langues en première position.

Par contre, tout bien réfléchi, il peut être plus étonnant de réaliser que sur dix adultes qui accèdent à de la formation continue, environ<sup>83</sup> quatre le font pour parfaire leurs connaissances en langues. Cela laisse en effet relativement peu de monde disséminé dans une myriade d'autres programmes très diversifiés.

On a vu que dans l'enseignement de promotion sociale, près d'un quart des inscriptions en langues concerne en fait des cours de français - pour étrangers ou de perfectionnement - chose que l'on peut considérer comme une première étape<sup>84</sup> salutaire dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Dans ces cas, ces cours classés en "langues" constituent quasiment une formation de base.

## **Informatique**

On a déjà abondamment commenté l'importance de l'informatique et des nouvelles techniques de communication dans les mutations en cours. Compte tenu de la rapidité des changements toujours observable à l'heure actuelle, il n'est pas étonnant que les cours d'informatique occupent la deuxième place du palmarès des domaines de formation les plus prisés.

La rubrique informatique (48) reprenant l'"utilisation de l'ordinateur" (482) et les "sciences informatiques" (481) comprend près de 90 programmes de formation proposés dans un nombre impressionnant d'établissements ou de centres de formation. Ils couvrent des choses très différentes<sup>85</sup> qui vont de l'initiation à l'informatique ou des préformations en informatique à des graduats en programmation ou des formations de technicien supérieur en automation.

- La majorité des cours visent cependant l'apprentissage de divers logiciels : access, ciel, cubic, excell, office 97, power point, word, works, etc.
- Certains des cours ciblent des domaines d'application plus précis : bureautique, PAO, CAO, DAO, infographie, autocad, informatique pédagogique, etc.
- Des programmes sont conçus pour préparer à des métiers plus techniques : opérateur réseau, technicien supérieur en automation, technique de l'informatique, etc.
- Des formations visant l'utilisation d'Internet voient le jour dans plusieurs écoles.

---

<sup>83</sup> Que l'on travaille à partir de la répartition des inscriptions par domaine ou à partir du nombre de personnes distinctes entrées en formation, on obtient le même ordre de grandeur.

<sup>84</sup> Ou deuxième après d'éventuels stages de détermination et d'orientation.

<sup>85</sup> Les intitulés des formations sont présentés par domaine en annexe.

## **Gestion**

La rubrique "commerce et administration" (34) comprend une série de domaines liés à la gestion, qui répondent à des demandes récurrentes exprimées par le monde des entreprises.

Certains de ces programmes peuvent être suivis par des personnes ayant déjà un bon bagage en formation générale mais à qui il manque certaines compétences pour mieux répondre aux exigences du marché du travail. Nous pensons notamment à des universitaires diplômés en sciences humaines ou autres qui souhaitent acquérir des compétences en gestion pour avoir plus de facilités à obtenir un emploi. D'autres constituent des compléments ou des actualisations dans des matières qui évoluent relativement vite.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant, on retrouve dans cette rubrique aussi, les diverses formations notamment à la vente, à l'accueil ou aux travaux de bureau qui concernent un public beaucoup plus hétérogène.

L'ensemble de ces cours reprend les sous-domaines suivants :

- La vente (341) où l'on trouve des formations propres au CEFA et qui visent divers emplois dans la (grande) distribution mais aussi des formations d'agent commercial ou de conseiller en commerce international à l'INFAC.
- Le marketing (342), la finance et le secteur des banques et assurances (343), la comptabilité (344) avec plusieurs graduats proposés par divers établissements de promotion sociale, des formations de conseiller à l'INFAC et des cours généraux à Bruxelles Formation.
- Le sous-domaine "gestion et administration " (345) regroupe (malheureusement à notre sens) un ensemble de formations qui vont de la formation de base à la gestion en passant par la gestion des ressources humaines, des programmes pour créateurs d'entreprise ou des formations de gestionnaires dans des domaines particuliers comme le non marchand ou les soins aux personnes (gestionnaire de maison de repos).
- Il en va de même pour le sous-domaine (346) "secrétariat et travail de bureau" dans lequel on doit classer, outre ce qui touche réellement au travail de bureau et au secrétariat, tout ce qui concerne l'accueil et la communication.

Il s'agit, nous semble-t-il, de la faiblesse majeure de cette nomenclature. Appliquée aux domaines de la gestion, notamment tous les programmes de formation en entreprise ou les programmes de formation assez spécialisés destinés aux travailleurs, cette nomenclature perd un peu de son intérêt, la plupart des programmes devant être classés dans les rubriques 345 et 346.

## **Services, soins aux particuliers**

Viennent ensuite, en quatrième position, avec un nombre non négligeable de disciples, les formations visant les métiers de soins aux particuliers (81) dans lesquels se situent plusieurs professions dont la caractéristique est d'être accessible à des travailleurs ayant un faible niveau de qualification. Certaines d'entre elles constituent des créneaux nouveaux ou des "niches" d'emploi récemment découvertes.

Parmi ces groupes de professions, on trouve :

- La coiffure (815), profession à laquelle on forme aux classes moyennes, dans les CEFA et dans l'enseignement de promotion sociale.
- L'hôtellerie (811) avec toutes ses possibilités dans la restauration, la cuisine, etc. qui attirent les apprentis des classes moyennes, les jeunes des CEFA et le public des ASBL d'insertion socioprofessionnelle.
- Tout ce qui est ici repris sous le vocable services à domicile (814) qui couvrent aussi bien les auxiliaires polyvalentes que les aides familiales ou le personnel d'entretien (dont le nettoyage industriel). C'est surtout le milieu associatif qui a développé des programmes dans ces domaines. Quelques établissements de promotion sociale forment des auxiliaires polyvalent(e)s et Bruxelles Formation des nettoyeurs industriels.
- Le secteur du tourisme (812) qui offre lui aussi de nouvelles opportunités d'emploi (guides touristiques, agents de voyages, etc.) avec des programmes de formation allant jusqu'aux graduats dans trois établissements de promotion sociale et des formations chef d'entreprise aux classes moyennes.
- Nous sommes tentés d'y adjoindre les personnes se formant aux métiers des services sociaux (761) qui couvrent les soins aux enfants et les services pour la jeunesse et le travail social.  
Dans plusieurs ASBL d'insertion socioprofessionnelle et dans l'enseignement de promotion sociale, des personnes sont formées au travail d'animateur. Remarquons qu'ici aussi les niveaux auxquels ces personnes se forment varient fortement d'un cas à l'autre.

## **Techniques et industrie**

Les formations du secteur secondaire pourraient revendiquer cette quatrième place, car en regroupant l'ensemble des personnes qui suivent des formations classées dans "ingénierie, industrie de transformation et de production", on dépasserait le nombre de celles qui se préparent aux métiers de services que l'on vient d'évoquer (services aux particuliers et services sociaux).

Le groupe "ingénierie et techniques apparentées" (52) est subdivisé en sous-domaines qui correspondent grosso modo aux secteurs des fabrications métalliques : "mécanique et

travail du métal" (521), "électricité" (522), "électronique" (523), "véhicule à moteur" (525) plus la "chimie" (524).

Ici aussi, la palette est très large, les intitulés laissent entendre que les programmes sont clairement orientés vers des "métiers" (mécanicien d'entretien, agent de maintenance, câbleur, frigoriste, installateur électricien, soudeur, etc.). Quelques cours de base sont proposés en électronique.

Les niveaux concernés diffèrent en fonction des opérateurs, tous les types d'opérateurs (CEFA, ASBL, EPS, Classes moyennes et Bruxelles Formation) proposent des formations dans ce secteur.

Un autre groupe reprend les personnes qui se forment aux métiers de la bouche et de l'alimentation (541), mais aussi du textile (542) et de l'industrie du bois (543). Il s'agit des "industries de transformation et de traitement" (54).

Ce sont les formations des classes moyennes, les établissements de promotion sociale et dans une moindre mesure les CEFA, qui accueillent les personnes qui se destinent à ces secteurs.

Dans le secondaire, peut également être comptabilisé le secteur de la construction "architecture et bâtiment" (58) à propos duquel on notera la large panoplie de programmes allant du général (gros oeuvre, ouvrier polyvalent du bâtiment) au particulier (peintre, carreleur, plombier, ouvrier spécialisé en cloison et plafonnage), mais aussi des formations de plus haut niveau en urbanisme ou en travaux publics.

Dans ce domaine aussi, tous les types d'opérateurs offrent des opportunités de se former : les CEFA, les ASBL, les Classes moyennes, Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale.

### **Programmes généraux**

Il ne faut pas perdre de vue non plus l'importance des formations de base ou "programmes généraux" (0) qui consistent dans les programmes d'alphabétisation (080), les cours généraux (010) et les activités visant le développement personnel (090).

On a vu que les programmes d'alphabétisation constituent une large part du travail des ASBL d'insertion socioprofessionnelle, que les formations de base arrivent en quatrième position dans les domaines de l'enseignement de promotion sociale. De même, les activités de développement personnel (COISP) occupent cette quatrième place à Bruxelles Formation.

Ces activités de formation professionnelle continue constituent donc une formation de la deuxième chance pour une partie non négligeable du public le moins qualifié.

### **Arts**

Les programmes de formation ayant une dimension artistique (211 à 215) attirent un bon contingent d'étudiants. Ce sont principalement les formations des classes moyennes et

l'enseignement de promotion sociale qui les accueillent à l'exception d'une ASBL qui s'est spécialisée dans les travaux d'impression.

## **Santé**

Les formations liées au domaine de la santé (721 et 722) sont proposées par un nombre limité d'établissements, fort spécialisés (nursing, optique); elles se situent généralement à un niveau relativement élevé. Bruxelles Formation a pour sa part contribué en 1999, à la formation d'infirmiers et d'assistants en pharmacie. Il s'agit, semble-t-il, de projets particuliers qui ne sont pas nécessairement permanents.

### ***III.3. Domaines de formation et spécificités des opérateurs***

Mettre à plat le dispositif de formation professionnelle à Bruxelles peut aussi se faire en confrontant les résultats des analyses menées sur chacun des opérateurs séparément. Ainsi, une lecture comparée des cinq tableaux reprenant le classement par ordre décroissant des domaines les plus suivis pour chaque type d'opérateurs permet de s'interroger sur les logiques sous-jacentes à la constitution de l'offre globale de formation professionnelle.

**Tableau 66 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - Enseignement de promotion sociale**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Langues	222	24657	54,0
Informatique	48	7860	17,2
Commerce et administration	34	3705	8,1
Programmes de base	01	1649	3,6
Services aux particuliers	81	1446	3,2
Santé	72	1376	3,0
Arts	21	1227	2,7
Industrie de transformation et de traitement	54	894	2,0
Ingénierie et techniques apparentées	52	824	1,8
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	14	433	0,9
Architecture et bâtiment	58	391	0,9
Services sociaux	76	274	0,6
Sciences sociales et du comportement	31	238	0,5
Alphabétisation	08	157	0,3
Sciences vétérinaires	64	124	0,3
Développement personnel	09	121	0,3
Journalisme et information	32	72	0,2
Sciences de la vie	42	63	0,1
Services de sécurité	86	51	0,1
Droit	38	48	0,1
Sciences physiques	44	45	0,1
Protection de l'environnement	85	26	0,1
<b>Total</b>		<b>45681</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

**Tableau 67 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - Formations des classes moyennes**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Commerce et administration	34	2558	31,6
Services aux particuliers	81	1769	21,8
Ingénierie et techniques apparentées	52	903	11,1
Arts	21	593	7,3
Industrie de transformation et de traitement	54	521	6,4
Informatique	48	442	5,5
Architecture et bâtiment	58	346	4,3
Agriculture, sylviculture et halieutique	62	320	3,9
Programmes de base	01	198	2,4
Santé	72	151	1,9
Services de sécurité	86	150	1,9
Sciences physiques	44	81	1,0
Services sociaux	76	52	0,6
Sciences vétérinaires	64	22	0,3
<b>Total</b>		<b>8106</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

**Tableau 68 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999 - Bruxelles Formation**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Informatique	48	1 716	26,6
Commerce et administration	34	1 610	25,0
Langues	222	1 141	17,7
Développement personnel	09	488	7,6
Services de transport	84	400	6,2
Ingénierie et techniques apparentées	52	396	6,1
Architecture et bâtiment	58	255	4,0
Services aux particuliers	81	161	2,5
Programmes de base	01	118	1,8
Santé	72	111	1,7
Arts	21	39	0,6
Industrie de transformation et de traitement	54	4	0,1
Sciences physiques	44	2	0,0
<b>Total</b>		<b>6 441</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

**Tableau 69 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999 - ASBL d'insertion socioprofessionnelle**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Développement personnel	09	638	21,0
Alphabétisation	08	493	16,2
Commerce et administration	34	471	15,5
Services sociaux	76	326	10,7
Informatique	48	278	9,2
Services aux particuliers	81	226	7,4
Architecture et bâtiment	58	222	7,3
Ingénierie et techniques apparentées	52	151	5,0
Programmes de base	01	99	3,3
Services de sécurité	86	50	1,6
Industrie de transformation et de traitement	54	49	1,6
Arts	21	35	1,2
<b>Total</b>		<b>3 038</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

**Tableau 70 : Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - CEFA**

Domaine de formation	Code CEDEFOP	Nombre d'inscriptions repéré	%
Services aux particuliers	81	236	24,9
Architecture et bâtiment	58	225	23,7
Commerce et administration	34	179	18,9
Industrie de transformation et de traitement	54	137	14,5
Ingénierie et techniques apparentées	52	94	9,9
Inconnu ou non précisé	99	50	5,3
Alphabétisation	08	16	1,7
Arts	21	6	0,6
Agriculture, sylviculture et halieutique	62	5	0,5
<b>Total</b>		<b>948</b>	<b>100,0</b>

Source: Calculs ICHEC

On a vu que les formations en langues, informatique et gestion dominant largement dans le paysage de la formation professionnelle à Bruxelles. Tous opérateurs confondus mais aussi dans l'enseignement de promotion sociale et à Bruxelles Formation, ce sont ces trois domaines qui arrivent toujours en tête.

Pourtant, si on fait abstraction de ce gros contingent de personnes formées en langues et en informatique, on découvre une offre plus pointue et plus diversifiée, destinée à un public ayant des demandes ou des besoins plus précis.

On trouve encore la rubrique commerce et administration (gestion) dans le tiercé de tête des formations des classes moyennes, des ASBL et de l'insertion socioprofessionnelle. Pourtant, chez ces trois opérateurs, les autres domaines de formation les plus suivis ne sont plus les langues et l'informatique mais plutôt des domaines regroupant un ensemble de formations moins génériques, c'est-à-dire plus directement centrées sur l'exercice d'un métier particulier dans un secteur bien défini.

Outre l'alphabétisation et les formations dites de développement personnel<sup>86</sup> dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, les domaines les plus suivis chez ces trois opérateurs concernent les services aux particuliers (coiffure et Horeca) (CEFA et classes moyennes), les métiers techniques (classes moyennes) et la construction (CEFA).

On voit clairement qu'il s'agit des formations destinées à des personnes qui ont un faible niveau de formation initiale (ASBL, CEFA, apprentis des classes moyennes) et qui concernent des segments du marché du travail dans lesquels des possibilités d'insertion professionnelle existent plus certainement qu'ailleurs pour ces personnes là.

Ce sont aussi, on l'a déjà souligné, des secteurs dans lesquels la formation en situation de travail est une réelle tradition (coiffure, construction, commerce dans des secteurs divers).

Pour les CEFA et les formations des classes moyennes et même à Bruxelles Formation et en promotion sociale abstraction faite du tiercé de tête, on voit que les formations destinées aux métiers techniques et de l'industrie restent bien placées dans le classement. Ces formations couvrent des niveaux de qualification fort différents allant de l'ouvrier polyvalent au technicien ou à l'ingénieur. Il est clair cependant que pour les CEFA, les apprentis des classes moyennes et les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, ce sont plutôt les métiers de base qui sont concernés. Ils apparaissent eux aussi comme des lieux possibles d'insertion professionnelle pour ces publics particuliers.

La baisse de l'activité industrielle à Bruxelles pose problème en ce sens qu'elle a réduit les opportunités de travail non qualifié pour cette part de la population.

De nouvelles niches se font jour dans les services, c'est ainsi que l'on voit poindre des programmes de formation pour les secteurs services aux particuliers, services sociaux et l'accueil.

À l'exception sans doute de l'enseignement de promotion sociale, les opérateurs adaptent donc leur offre de formation en fonction des opportunités d'emploi ou des niches d'emploi accessibles aux publics qu'ils accueillent.

Cela signifierait que ce sont les caractéristiques des publics formés - plus que les domaines de formation - qui contribuent à définir la spécificité des opérateurs et donc à les différencier.

Cela n'est pas sans conséquence pour une analyse de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles qui porterait sur les domaines couverts.

Cela renvoie en effet à la question relative à la "spécialisation" des centres de formation et aux compétences spécifiques des formateurs et animateurs qui y travaillent. S'il s'agit d'accueillir, orienter et encadrer des personnes à insérer d'une manière ou d'une autre dans le marché du travail, les compétences clés du personnel des centres seraient précisément la connaissance du marché du travail, des compétences en didactique pour concevoir des

---

<sup>86</sup> Ces formations sont destinées à développer les compétences clés et les compétences transversales qui ne sont ni des formations de base ni de l'alphabétisation. Il s'agit plutôt "d'aptitude à communiquer, des gestion de temps, de prise de parole, de technique de recherche d'emploi, etc..." (CEDEFOP).

programmes de formation qui permettent de combler les besoins d'une population donnée compte tenu de la demande des entreprises et des compétences propres au travail social (capacité d'accueil, d'écoute, d'orientation, etc.).

Les compétences techniques des instructeurs et des formateurs aux diverses pratiques professionnelles seraient dans ce cas assez marginales dans le panier des compétences du centre. Elles pourraient être apportées par des experts ou des collaborateurs occasionnels, le profil dominant étant le travailleur social ou le spécialiste en conception de programmes de formation.

S'il s'agit au contraire d'être un centre de formation professionnelle spécialisé dans tel ou tel domaine et que c'est là la spécificité du centre, les compétences techniques (et pédagogiques) des instructeurs et formateurs constituent une part importante du panier de compétences du centre; elles devraient pour bien faire être détenues par du personnel permanent, fortement impliqué dans le projet de formation.

Il va sans dire que la seconde option, à savoir développer des centres techniques spécialisés dans l'un ou l'autre domaine, demande des investissements matériels importants et engendre des structures plus lourdes, moins facilement adaptables. Toute la question est alors de savoir comment s'opère la répartition des personnes auprès des différents centres et dans quelle mesure les opérateurs gagnent à se spécialiser dans certains domaines.

En 1990, nous nous interrogeons sur la concurrence qui pouvait exister entre opérateurs et sur les pertes de spécificités que cela pouvait entraîner.

Ces questions nous semblent toujours pertinentes dans l'absolu mais l'apport strictement statistique de cet État des lieux est trop limité, même pour repérer les premiers éléments de réponse.

Nous ne disposons en effet pas de nombreuses variables indispensables pour cette analyse : quantité et mode d'expression de la demande, capacité à répondre à ces demandes au moment où elles s'expriment (file d'attente, calendrier des formations), collaboration entre opérateurs, répartition géographique de l'offre, etc.

***RECOMMANDATIONS  
METHODOLOGIQUES***

## *Recommandations méthodologiques*

La réalisation d'un État des lieux (de quoi que ce soit), basé sur des statistiques, demande la clarification d'une série d'options méthodologiques. Il s'agit en fait de convenir de la manière dont on procède pour assurer la cohérence d'ensemble et la comparabilité des données chiffrées entre elles et dans le temps.

Ainsi, des conventions doivent être prises pour que toutes les parties concernées adoptent les mêmes méthodes et les considèrent comme bonnes pour rendre compte de leurs activités.

À cet exercice, nous voyons un préalable incontournable :  
**Arrêter une décision politique.**

Nous percevons aussi trois démarches indispensables :

- **Prendre de commun accord entre les opérateurs une série d'options méthodologiques.**
- **Concevoir un nouvel outil informatique.**
- **Et développer une culture de l'évaluation.**

C'est en tout cas autour de ces éléments que nous avons choisi de structurer nos recommandations.

## ***I. Une décision politique à imposer***

Nous pensons que, compte tenu de la diversité des pratiques et peut-être des points de vue existant à Bruxelles et en Communauté française (Wallonie - Bruxelles) pour le moment, seule une décision politique imposant la méthode qui aura reçu l'assentiment des divers opérateurs, pourra faire évoluer favorablement la situation.

**Nous nous permettons d'insister sur l'urgence de cette prise de décision quand on sait que plusieurs projets visant à rationaliser la collecte de données concernant les activités de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle sont en cours :**

La Cellule F.S.E. rassemble depuis plusieurs semaines, un groupe technique dont l'objectif est de remettre d'ici mars - avril 2001 aux gouvernements francophones, une proposition pour concevoir un système de suivi des politiques d'aide à l'insertion socioprofessionnelle et à la formation.

Un appel d'offre devrait être lancé pour trouver l'organisme qui concevrait les supports informatiques de ce système.

L'Orbem a prévu la constitution d'un réseau de plates-formes locales d'emploi dans lequel seraient intégrés bon nombre d'acteurs concernés par l'insertion socioprofessionnelle et la formation professionnelle.

Outre la gestion du parcours d'insertion et la gestion de l'offre d'emploi, ce réseau est présenté comme devant aider grandement la réalisation des aspects quantitatifs des rapports d'activités desdits acteurs.

L'IFPME est pour sa part également préoccupé par l'hétérogénéité des procédures de traitement, de suivi et de gestion des informations concernant les apprentis, les auditeurs chef d'entreprise et les personnes en formation prolongée. Un projet d'informatisation centralisée (mais à quel niveau : communauté ou région ?) est en cours de conception...

Le ministère de la Communauté française teste un projet pilote de transmission électronique des données entre certains établissements scolaires et l'administration.

Bref, diverses initiatives voient le jour. Si personne ne se soucie de les faire converger, des sommes importantes auront été dépensées sans pour autant atteindre les objectifs de cohérence et surtout, de simplification des démarches notamment pour les opérateurs qui doivent rendre des comptes à plusieurs pouvoirs subsidiaires.

Nous pensons que tous les opérateurs devraient être dotés du même système de collecte d'informations pour alimenter une base de données qui leur permettrait de gérer leurs activités au quotidien (suivre les inscriptions et les activités pédagogiques, établir des listes de classes, calculer les montants à payer, envoyer les factures, etc.), mais aussi établir des statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation du dispositif à leur niveau et dans son ensemble.

Nous pensons aussi qu'il faut d'entrée de jeu accepter l'idée de repenser l'entièreté de la démarche, sans plus se référer à l'existant.

À trop d'endroits, on a vu combien la complexité de la situation résultait d'une tentative de concilier un ancien et un nouveau système...

À chaque nouvelle contrainte, on ajoute une colonne, une rubrique ou une feuille à des formulaires papiers que l'on fait circuler entre centre et administration.

L'héritage du passé est tel que personne n'ose rien modifier alors que le manque de cohérence et de rationalité des procédures est admis par tous.

Bien sûr, une période de transition sera nécessaire. Sans doute, les anciens stagiaires seront traités dans l'ancien système et les nouveaux dans le nouveau et ce jusqu'à extinction "du cadre" ou réencodage dans le nouveau système, à un moment donné, des informations concernant le reste des "anciennes cohortes". Cela ne nous semble pas être la difficulté majeure du processus de changement...

## ***II. Une série d'options méthodologiques à prendre de commun accord***

Dans les pages qui précèdent, nous avons largement fait état des problèmes méthodologiques rencontrés. Nous les avons chaque fois résolus de manière à pouvoir concrétiser ce projet d'État des lieux.

Les options prises sont donc déterminées avant tout par l'état des données dont nous disposons et par notre souci de pouvoir en tirer parti malgré tout. En ce sens, elles ne s'imposent pas d'office et peuvent être revues à l'aulne d'une nouvelle donnée, par exemple le recours à un système informatique commun.

**Un regard sur les options prises par nos voisins européens pourrait faciliter certains choix et garantir la comparabilité de nos données avec celles des autres.**

Nous avons, dès l'introduction de ce travail, mis en exergue une série de questions méthodologiques qu'il faudrait pouvoir trancher pour produire à l'avenir des États des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles ou en Communauté française dont plus aucunes données ne prêteraient à confusion.

Reprenons-les dans le même ordre :

### ***II.1. Année civile versus année scolaire***

C'est là une questions sur laquelle il est difficile de trancher.

Comme nous le défendons dans l'introduction, nous pensons que le rythme scolaire s'est imposé au monde de la formation professionnelle et de manière telle que, même en entreprise, la programmation des actions de formation va de septembre à juin avec une coupure pendant les mois d'été et un temps d'arrêt symbolique ou administratif entre décembre et janvier.

Dans les CEFA, dans les ASBL, à Bruxelles Formation, dans l'enseignement de promotion sociale et dans les formations des classes moyennes, une bonne part des activités débutent en septembre même si pour certains opérateurs des actions plus courtes sont programmées pour commencer et se terminer à d'autres moments de l'année.

D'un point de vue logique et / ou pédagogique, lié au fait que les cohortes d'étudiants ou de stagiaires sont la plupart du temps liées à ce calendrier scolaire, nous aurions penché pour le garder dans l'élaboration d'un État des lieux.

Cependant, il semble bel et bien que la logique économique (financière et budgétaire), imposée par les pouvoirs subsidants européens, fédéraux, communautaires ou régionaux,

prime et force les instances de formation à concevoir leurs outils d'évaluation et de suivi sur base d'un calendrier "année civile" plutôt qu'année scolaire.

Il s'agirait de comptabiliser les personnes entrées en formation de janvier à décembre et de mettre en correspondance des programmes de formation suivis, même si leur périodicité diffère.

Nous pensons que le recours à un bon outil informatique devrait permettre d'arriver à réaliser cela même si plusieurs années de transition seront nécessaires pour pouvoir obtenir une vue d'ensemble claire du système.

De plus, si l'outil est performant, rien ne devrait empêcher de réaliser les analyses sur les deux périodicités, le temps de pouvoir considérer la pertinence des choix opérés.

## ***II.2. La périodicité des comptages***

Comme nous le disions en introduction, l'accès à la formation professionnelle est une chose mouvante qui se caractérise par des flux d'entrées et de sorties, des abandons et des réorientations.

Ces flux peuvent être traités de différentes manières et bien souvent les bases de données et les applications informatiques conçues pour gérer l'ensemble sont tributaires des pratiques qui se sont progressivement imposées ou des choix méthodologiques adoptés.

L'option la plus déterminante est de savoir si pour une période déterminée, à savoir l'année civile (ou l'année académique),

- on additionne le nombre de personnes qui sont entrées dans le dispositif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (ou du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin)

ou si

- on prend une photographie, c'est-à-dire on procède à un comptage des personnes inscrites à une date donnée qui sert de point de repère d'année en année.

Nous pensons que c'est la première option qu'il faut favoriser de manière à s'assurer que l'on tienne bien compte de l'ensemble des personnes concernées et pas uniquement de celles présentes à un moment donné de l'année.

Cela demande cependant de préciser à partir de quel moment une personne est prise en compte (durée minimale de présence requise pour être comptée).

Cela demande aussi de garder dans le fichier une personne, même si l'on sait qu'elle a quitté le système.

Des accords doivent donc être pris à ce propos de manière à ne pas amener les centres de formation à travailler avec des fichiers gigantesques qui ne pourraient jamais être "nettoyés".

### ***II.3. Couverture géographique***

L'option prise a été de comptabiliser toutes les personnes prises en charge par les opérateurs de formation subventionnés par les pouvoirs publics et localisés dans la Région de Bruxelles Capitale.

Le seul problème rencontré est celui des classes moyennes où l'on trouve une distorsion entre les personnes gérées par les délégués à la tutelle de la Direction territoriale de Bruxelles et les personnes gérées par les centres bruxellois INFAC et INFOBO.

Nous proposons de suivre l'option adoptée pour les autres opérateurs, c'est-à-dire partir des centres de formation et comptabiliser les personnes qui y ont été inscrites.

### ***II.4. Nombre de stagiaires versus nombre d'heures***

Ici, il s'agit moins d'options que de contraintes. Nous pensons évidemment qu'un système doit être trouvé pour pouvoir évaluer le volume horaire suivi par les stagiaires ou les personnes en formation.

Différentes procédures existent :

- soit le calcul des heures réellement suivies grâce à un suivi des stagiaires au jour le jour;
- soit l'estimation des heures suivies calculée sur base des durées prévues et du nombre de personnes inscrites à chaque action de formation (programme ou unité, etc.);
- soit l'estimation des heures suivies calculée sur base du nombre d'heures de cours professeurs multiplié par un nombre moyen d'étudiants par classe (adapté à chaque action de formation).

Il va de soi que pour d'éventuelles estimations, la même méthode devrait être utilisée partout.

- Des obligations de contrôler l'absence des étudiants existent dans l'enseignement de promotion sociale et les CEFA...
- Les présences sont régulièrement notées dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle et les centres de Bruxelles Formation.
- Rien ne semble exister pour les formations des classes moyennes.

Il va sans dire que "garder des traces" des présences des élèves même dans un registre soigneusement tenu à jour ne signifie pas capacité ou volonté d'exploitation de l'ensemble de ces données. Cela constitue cependant une base utile pour calculer des taux d'absentéisme.

Un accord devrait être trouvé pour calculer le taux d'absentéisme de chaque programme... Mais là aussi seule une réelle volonté<sup>87</sup> de trouver le chiffre qui ait vraiment du sens est indispensable.

### Heures de cours et heures de stage

Lorsque les actions de formation combinent de manière claire des cours théoriques et des cours pratiques, il semble normal de pouvoir comptabiliser l'ensemble des heures en les différenciant.

À certains endroits (CEFA, classes moyennes), les heures de stages ou de formation en situation de travail sont confiées à des employeurs. Elles interviennent dans le processus d'apprentissage et sont donc intéressantes à mettre en évidence. Elles ne nécessitent cependant pas les mêmes moyens que des heures de cours et ne sont donc pas à confondre dans l'ensemble.

Comme pour les heures de cours, si on devait procéder à une estimation du nombre d'heures de stages, il conviendrait d'appliquer un taux d'absentéisme au produit du nombre d'heures prévues et du nombre de stagiaires concernés.

## ***II.5. La question des doublons***

Le problème des doublons est lié à la manière dont les informations de base sont "saisies" au départ.

- Si le point d'entrée est le programme de formation et que l'on compte chaque fois le nombre total d'inscriptions. En additionnant les inscriptions à plusieurs programmes, on risque de compter des doublons.
- Si le point d'entrée est, comme nous le proposons au point suivant, le stagiaire (clairement identifié par son nom ou un numéro de matricule commun aux opérateurs), les calculs peuvent être opérés avec ou sans doublons, c'est-à-dire avec ou sans un tri sur les noms.

Les solutions techniques existent, elles sont à concevoir avec le système informatique dont il est question ci-dessous.

---

<sup>87</sup> Voir notre dernier point : développer une culture de l'évaluation.

### *III. Un système informatique à concevoir*

Malgré la spécificité des situations des stagiaires, des programmes de formation et des modes d'accès observables chez les différents opérateurs, nous sommes persuadées qu'un bon système informatique peut être conçu pour l'ensemble des opérateurs de manière telle que chacun des centres puisse collecter, traiter, exploiter et produire les données nécessaires à

- sa gestion quotidienne,
- ses rapports avec les pouvoirs subsidants,
- la réalisation de tableaux de bord utiles pour toute démarche de suivi et d'évaluation de ses actions.

Quel que soit l'opérateur concerné, les situations sont largement comparables, même si le nombre de contraintes des uns et des autres peut différer.

Le travail que nous venons de réaliser à la petite échelle de Bruxelles a permis de repérer les obstacles à la réalisation d'un État des lieux commun<sup>88</sup>. Il a permis aussi de montrer à quel niveau se situent ces problèmes.

On peut dire que l'information nécessaire existe dans les centres de formation, qu'il s'agisse des écoles, des ASBL, des centres dépendants de Bruxelles Formation ou des classes moyennes, même si quelques procédures pourraient être systématisées pour en faciliter la collecte et le traitement.

Des dysfonctionnements plus flagrants apparaissent par contre au niveau intermédiaire, là où sont établis et organisés les échanges d'informations entre le terrain c'est-à-dire les centres ou les écoles et leurs administrations ou celles des instances subsidantes.

Avec le recul, nous pouvons dire que dans la plupart des cas, les problèmes rencontrés à ce propos sont de même nature. Nous pensons donc que les manières de les résoudre pourraient être communes :

Dans tous les cas, il s'agit de pouvoir suivre les inscriptions de personnes (à identifier) dans des programmes de formation (à différencier).

Dans tous les cas, les données et leur traitement doivent être conçus de manière à répondre aux besoins propres du centre (sa gestion quotidienne) et aux demandes des administrations centrales et des pouvoirs subsidants.

Sans aller plus avant dans la conception de ce système informatisé, ce qui d'ailleurs n'est pas notre métier, nous pouvons en inventorier les éléments clés et arrêter une série de principes de base communs pour une bonne collecte des données chez tous les opérateurs.

---

<sup>88</sup> Voir les considérations méthodologiques présentées pour chaque type d'opérateur.

Une fois encore, nous répétons notre credo de concevoir quelque chose de neuf, même si, cela va de soi, les pratiques antérieures des uns et des autres doivent servir de point de départ pour repérer les bonnes pratiques et les réinjecter dans le nouveau système.

Dans la plupart des centres de formation ou écoles, le traitement des données concernant le suivi des élèves ou des stagiaires a retenu l'attention de nombreux membres du personnel qui ont progressivement mis en place des procédures plus ou moins performantes. Certains informaticiens ont même conçu des systèmes ou des applications tout à fait remarquables.

Il va sans dire que leur expérience constitue une mine d'informations propre à faire avancer la conception du système de plusieurs étapes à la fois. Construire du neuf ne signifie pas partir de zéro mais accepter de la part de tous les opérateurs, de repartir d'une nouvelle application dans laquelle les principes de base, les modes de collecte, les nomenclatures de domaines, les codes pays, etc. seraient communs.

Nous pensons à ce propos que le travail d'homogénéisation réalisé par les instances internationales (OCDE, EUROSTAT, BIT) et les outils qui en résultent constituent les références idéales pour ce genre de démarche.

Nous pensons en avoir fait la démonstration par notre État des lieux en recourant à la nomenclature des domaines de formation conçue par le CEDEFOP.

Enfin, nous pouvons épinglez les éléments suivants comme principes qui nous semblent évidents pour la réalisation de cet outil informatique.

## ***Structure des bases de données***

Gardons-nous de confondre la "forme" que nous souhaiterions voir à un État des lieux de la formation professionnelle et les processus de collecte de données nécessaires pour y arriver.

À propos de la forme, l'exercice réalisé dans les pages qui précèdent peut servir d'esquisse. Des améliorations peuvent y être apportées en fonction des évolutions. Rappelons aussi l'avis n° 62 du Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF)<sup>89</sup> "*Vers un État des lieux de la Formation professionnelle en Communauté française*" dans lequel une série de propositions sont faites pour circonscrire l'objet et structurer la présentation des données à collecter.

À propos de la collecte de données, nous proposons ceci :

Les bases de données utilisées doivent au moins comprendre deux tables - auxquelles peuvent être liées toute une série d'autres tables reprenant des informations supplémentaires (plus spécifiques alors à chaque opérateur) :

- les personnes et

---

<sup>89</sup> C.E.F., Communauté française de Belgique, Bruxelles, février 99.

- les inscriptions (en d'autres termes le "parcours" de la personne en formation).

### Les personnes :

La fiche de l'élève ou du stagiaire doit reprendre une série d'informations le concernant qui ne changent pas ou peu, à savoir :

- son nom,
- son prénom,
- un numéro de matricule (par exemple le numéro national), pour éviter les faux doublons dans les noms de famille,
- sa date de naissance (il est important de bien encoder cette donnée en format date pour permettre des requêtes par la suite),
- sa nationalité : l'idéal serait de définir et d'homogénéiser les codes pays pour tous les opérateurs avec éventuellement un lien direct avec les trois catégories : belges, CEE, hors CEE,
- son adresse : séparer - la rue,
  - le code postal (en format nombre pour permettre les requêtes sur la région du domicile), avec éventuellement un lien direct avec les trois catégories : Bruxelles, Wallonie, Flandre,
  - la localité,
  - le pays,
- le niveau d'étude à l'entrée de la formation : l'idéal serait aussi de pouvoir homogénéiser pour tous les opérateurs la manière d'encoder ces niveaux d'études. Le niveau de précision demandé devrait être défini, de manière telle que l'encodage soit plus aisé,
- toutes autres informations dont les différents opérateurs peuvent avoir besoin (le lieu de naissance, le régime linguistique, le numéro de téléphone, l'adresse professionnelle,...).

### Les inscriptions (le parcours) :

Les données indispensables sont les suivantes:

- le numéro de matricule,
- l'intitulé ou le code de l'action de formation (l'inscription),
- la date d'entrée en formation de la personne,
- la date de sortie de la personne,
- l'existence éventuelle d'un partenariat pour cette action de formation,
- un code, et ce plus particulièrement pour l'enseignement de promotion sociale (un code section), permettant de répartir les actions de formation dans des domaines de formation,
- enfin, l'idéal serait également de pouvoir, d'une manière ou d'une autre, encoder et exploiter les présences aux cours, afin de déterminer des durées de formation.

En ce qui concerne la situation professionnelle des personnes en formation, deux options se présentent :

- L'on peut intégrer cette donnée dans la fiche de l'élève et encoder la situation professionnelle à l'entrée de la formation, en encodant la date de début de chômage pour pouvoir calculer les durées de chômage.
- Si l'on veut une vision plus dynamique, l'on encodera cette donnée pour chaque inscription, ce qui permettra de suivre l'évolution de cette donnée tout au long des différentes inscriptions au sein d'un même année scolaire (ex de l'enseignement de promotion sociale: une personne est demandeur d'emploi lors de son inscription à la première UF et a trouvé du travail lors d'une deuxième ou autre inscription).

À côté de ces bases de données, chacun des opérateurs pourra développer le type d'application dont il a besoin pour gérer ses activités.

Les détails de codes, de nomenclature, etc. doivent être décidés de commun accord. Le travail du CEF (avis 62) constitue un bon point de départ à ce propos.

## *IV. Développer une culture de l'évaluation*

Cette idée sous-tend le travail du groupe technique réuni à l'initiative de la Cellule F.S.E., sous l'impulsion de la Commission européenne qui souhaite pouvoir suivre de plus près la portée et l'impact des moyens (F.S.E.) mis à disposition des États membres<sup>90</sup>.

Elle constitue une idée force qui traverse tout notre travail depuis les fondements mêmes de la notion d'État des lieux jusqu'à ces lignes de conclusion.

Rappelons qu'une part non négligeable de notre travail a consisté à convaincre nos interlocuteurs du bien-fondé de la démarche, c'est-à-dire de l'intérêt de pouvoir suivre l'évolution du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles auquel ils participent de manière active.

Répetons encore que la réalisation d'un bon État des lieux ne pourra se faire sans une volonté politique du sommet jusqu'à la base et de base jusqu'au sommet. Il faut que chacun de ceux qui gèrent ou utilisent des moyens publics (à quelle fin que ce soit) admettent que pouvoir dire en quoi et comment les moyens alloués ont atteint leurs fins, est une tâche incontournable qui fait partie de leur mission.

Cela signifie que tout programme ou toute mesure mise en oeuvre doit avoir des objectifs clairement énoncés et qu'au terme de chaque période, on puisse dire la part d'objectifs qui a été atteinte. Il convient donc de pouvoir mesurer les objectifs, ce qui demande de concevoir des instruments de mesure.

Combien de décideurs, à quel niveau que ce soit, conçoivent, en même temps que leurs programmes (ou leurs actions) des méthodes d'évaluation claires et opérationnelles ?

Combien de ceux qui les conçoivent, libèrent les moyens nécessaires pour les appliquer ?

Combien de ceux qui en demandent les résultats, les reçoivent et les exploitent dans des délais qui leur permettent d'en faire de réels outils de gestion ?

---

<sup>90</sup> Commission européenne - Direction générale Emploi et affaires sociales - Unité Suivi et évaluation. Orientations pour les dispositifs de suivi et d'évaluation des interventions du F.S.E. Période 2000 - 2006 (juillet 99). (Nouvelle programmation Objectif 3).



## *Liste des abréviations*

ACP	Attestation de compétences professionnelles (Certification CEFA = 2 <sup>e</sup> degré professionnel)
AFT	Atelier de formation par le travail
ASBL	Association sans but lucratif
CAI	Contrat d'apprentissage industriel
CAO	Conception assistée par ordinateur
CCFEE	Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (Bruxelles)
CEB	Certificat d'étude de base (Certification: primaires)
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEF	Conseil de l'éducation et de la formation
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEHR	Centres d'enseignement à horaire réduit (aujourd'hui appelés CEFA)
C2D	Certificat d'étude du 2 <sup>e</sup> degré
CESI	Certificat d'enseignement secondaire inférieur (Certification)
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur (Certification)
CF	Communauté française
CISP	Convention d'insertion socio-professionnelle
COCOF	Commission communautaire française
CPAS	Centres publics d'aide sociale
CPEONS	Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné
CQ4 Prof	Certificat de qualification de 4 <sup>e</sup> professionnelle
CQ6 Prof	Certificat de qualification de 6 <sup>e</sup> professionnelle
DORIFOR	Données régionales d'informations sur les formations (Carrefour formation)
DTB	Direction territoriale de Bruxelles
DRISU	Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines
EAP	Entreprise d'apprentissage professionnel
EPS	Enseignement de promotion sociale
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FCISPPH	Fonds classement Insertion Prof Personnes handicapées
FEBISP	Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle
FELSI	Fédération des établissements libres conventionnés indépendants (Réseau Libre non confessionnel ex : ULB)
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FP	Formation professionnelle
FSE	Fonds social européen
IBFFP	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation)
IFPME	Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
INFAC	Institut de formation artisanale et commerciale (Centre de formation des classes moyennes à Bruxelles)

INFOBO	Institut de formation et de perfectionnement pour les métiers de l'alimentation - Institut de formation pour la boucherie, actuellement converti en acronyme bilingue: IN pour institu(u)t, FO pour formation, BO pour beroepsopleiding (Centre de formation des classes moyennes à Bruxelles - exclusivement centré sur les métiers de la bouche et de l'alimentation)
ISP	Insertion socio-professionnelle
ORBEM	Office régional bruxellois pour l'emploi
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
RAC	Régime d'apprentissage Construction
SEGEC	Secrétariat général du réseau catholique
UF	Unité de formation

## ***Bibliographie***

### **Rapports annuels**

Bruxelles Formation, Rapports annuels 1997, 1998, 1999, Bruxelles.

IFPME, Rapport annuel 1998.

ORBEM, Service partenariats, Mise en œuvre des conventions de partenariat et d'insertion socioprofessionnelle, Rapport d'évaluation, 1997.

### **Périodiques**

de BRIER Claire, Une politique de formation professionnelle pour Bruxelles ? in Lettre d'info n°2, Point d'appui Travail - Emploi - Formation, juin 92.

"Solidarités urbaines" n° 35/36 - mars 1997. (Périodique de la Délégation régionale interministérielle aux Solidarités urbaines - Bruxelles).

### **Rapports de recherche**

CEDEFOP, Domaines de formation - Manuel, édité par le CEDEFOP et EUROSTAT, Luxembourg, 1999 - ISBN 92-828-6346-8.

de BRIER Claire, Analyse du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles, Recherche commanditée et publiée par la Commission francophone du Comité régional bruxellois à l'Insertion socioprofessionnelle, Phase 1, Bruxelles, février 1992 (184 p.) - Phase 2, Bruxelles, mars 93 (320 p.)

ORBEM, Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles capitale, Les Cahiers de l'observatoire n° 3, Bruxelles, juin 2000.

### **Textes légaux**

Arrêté de l'Exécutif de la Région bruxelloise autorisant l'ORBEM à conclure des conventions de partenariat en vue d'accroître les chances de certains demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail. A.R. du 27 juin 91 - M.B. du 30.08.91.

Arrêté du 28 juillet 1998 du gouvernement de la Communauté française relatif à la convention d'insertion socioprofessionnelle des centres d'éducation et de formation en alternance.

Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale. Ajout du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Décret 2 de la Communauté française du 16 avril 1991 modifiant la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale.

Décret du 16 avril 91 organisant l'enseignement de promotion sociale - M.B. du 25.06.91, p. 14172.

Décret fondateur du 3.07.91 organisant l'enseignement secondaire à horaire réduit - M.B. 19.09.91.

Loi du 29 juin 1983 prolongeant l'âge de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans.

## *Table des matières*

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>1</b>
<b>I. Objectifs du travail</b>	<b>2</b>
<b>II. Le champ couvert</b>	<b>3</b>
II.1. Année civile versus année scolaire	3
II.2. La périodicité des comptages	4
II.3. Couverture géographique	5
II.4. Nombre de stagiaires versus nombre d'heures	6
II.5. La question des doublons	8
<b>III. Structure du document et démarche de travail</b>	<b>10</b>
<b>L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE</b>	<b>12</b>
<b>I. Brève présentation générale</b>	<b>13</b>
I.1. L'enseignement de promotion sociale dans son contexte	13
I.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	14
I.3. Structure du dispositif	17
<b>II. Analyse du dispositif et des actions réalisées</b>	<b>19</b>
II.1. Considérations méthodologiques	19
II.2. Les formations dispensées	25
II.3. Les publics	33
II.4. Les partenariats	39
<b>III. Conclusions intermédiaires concernant l'enseignement de promotion sociale</b>	<b>44</b>
<b>LES FORMATIONS DES CLASSES MOYENNES</b>	<b>46</b>
<b>I. Brève présentation générale</b>	<b>47</b>
I.1. Les formations des Classes moyennes dans leur contexte	47
I.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	49
I.3. Structure du dispositif	49
<b>II. Analyse du dispositif</b>	<b>55</b>
II.1. Considérations méthodologiques	55
II.2. Les formations dispensées aux apprentis et aux auditeurs chef d'entreprise Les domaines concernés et leur évolution	59
II.3. Caractéristiques des publics inscrits - apprentis et auditeurs chef d'entreprise	67
II.4. Les autres programmes de formation	81
<b>III. Conclusions intermédiaires concernant les formations des classes moyennes</b>	<b>85</b>
<b>BRUXELLES FORMATION</b>	<b>87</b>
<b>I. Brève présentation générale</b>	<b>88</b>
I.1. Bruxelles Formation dans son contexte	88
I.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement (formations hors partenariat)	89
I.3. Structure du dispositif	90
<b>II. Analyse du dispositif et des actions réalisées</b>	<b>92</b>
II.1. Considérations méthodologiques	92
II.2. Les formations dispensées et les publics concernés	93

II.3. Analyse comparative des publics présents dans les différents centres et évolution par rapport à 1990	113
<b>III. Conclusion intermédiaire concernant Bruxelles Formation</b>	<b>122</b>
<b><i>LES ACTIONS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (I.S.P.)</i></b>	<b>124</b>
<b>I. Brève présentation générale</b>	<b>125</b>
I.1. L'I.S.P. dans son contexte	125
I.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	129
I.3. Structure du dispositif	131
<b>II. Analyse du dispositif</b>	<b>133</b>
II.1. Considérations méthodologiques	133
II.2. Les actions de formation dispensées et les publics concernés	137
<b>III. Conclusions intermédiaires concernant l'ISP</b>	<b>157</b>
<b><i>LES CENTRES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE</i></b>	<b>158</b>
<b>I. Brève présentation générale</b>	<b>159</b>
I.1. La formation en alternance dans son contexte	159
I.2. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	160
I.3. Structure du dispositif	162
<b>II. Analyse du dispositif</b>	<b>163</b>
II.1. Considérations méthodologiques	163
II.2. Les formations dispensées	165
<b>III. Conclusions intermédiaires concernant les CEFA</b>	<b>173</b>
<b><i>ANALYSES TRANSVERSALES</i></b>	<b>175</b>
<b>I. La place de chacun des opérateurs de formation professionnelle à Bruxelles en 1999-2000</b>	<b>176</b>
<b>II. Caractéristiques des personnes en formation et spécificités des opérateurs</b>	<b>180</b>
Part de demandeurs d'emploi	180
Taux de féminisation	181
L'âge des stagiaires	181
Antécédents scolaires	182
Nationalités	183
Lieux de domicile	184
<b>III. Les domaines de formation couverts par l'ensemble des opérateurs</b>	<b>185</b>
III.1. Considérations méthodologiques	185
III.2. Les domaines les plus suivis	187
III.3. Domaines de formation et spécificités des opérateurs	193
<b><i>RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES</i></b>	<b>198</b>
<b>Recommandations méthodologiques</b>	<b>199</b>
<b>I. Une décision politique à imposer</b>	<b>200</b>
<b>II. Une série d'options méthodologiques à prendre de commun accord</b>	<b>202</b>
II.1. Année civile versus année scolaire	202
II.2. La périodicité des comptages	203
II.3. Couverture géographique	204
II.4. Nombre de stagiaires versus nombre d'heures	204

II.5. La question des doublons _____	205
<b>III. Un système informatique à concevoir _____</b>	<b>206</b>
Structure des bases de données _____	207
<b>IV. Développer une culture de l'évaluation _____</b>	<b>210</b>
<i>Liste des abréviations _____</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Bibliographie _____</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Table des matières _____</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Liste des tableaux _____</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Annexes _____</i>	<b>I</b>

## *Liste des tableaux*

Tableau 1 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré dans l'enseignement de promotion sociale en 1999-2000</i>	27
Tableau 2 :	<i>Classement des langues en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000</i>	28
Tableau 3 :	<i>Classement des domaines (hors langues) en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000</i>	29
Tableau 4 :	<i>Répartition des inscriptions par domaine de formation - Enseignement de promotion sociale - Bruxelles - 92-93</i>	32
Tableau 5 :	<i>Caractéristiques des élèves inscrits dans l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles en 1999-2000 - Récapitulatif en %.</i>	34
Tableau 6 :	<i>Caractéristiques des élèves inscrits dans l'enseignement de promotion sociale en 1999-2000 - Langues - Récapitulatif en %.</i>	35
Tableau 7 :	<i>Évolution globale des publics inscrits dans l'enseignement de promotion sociale par rapport à 91-92</i>	36
Tableau 8:	<i>Partenariat entre Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale - 1999</i>	41
Tableau 9:	<i>Partenariats des écoles de promotion sociale en 1999-2000</i>	42
Tableau 10 :	<i>Nombre d'apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO en 1999-2000 (chiffres collectés en novembre 1999) - Répartition par domaine de formation</i>	60
Tableau 11 :	<i>Évolution du nombre d'apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO par domaine de formation par rapport à 1992-1993</i>	61
Tableau 12 :	<i>Nombre d'auditeurs chefs entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO en 1999-2000 (chiffres collectés en novembre 1999) - Répartition par domaine de formation</i>	63
Tableau 13 :	<i>Évolution du nombre d'auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO par rapport à 1992-1993 - Répartition par domaine de formation</i>	65
Tableau 14 :	<i>Répartition des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon le sexe - 1999-2000</i>	68
Tableau 15 :	<i>Répartition des auditeurs chef entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon le sexe - 1999-2000</i>	69
Tableau 16 :	<i>Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFOBO - 1999-2000</i>	70
Tableau 17 :	<i>Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFAC - 1999-2000</i>	71
Tableau 18 :	<i>Antécédents scolaires des apprentis inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO - comparaison 1991 - 2000</i>	72
Tableau 19 :	<i>Antécédents scolaires des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et à l'INFOBO - 1999 - 2000</i>	73
Tableau 20 :	<i>Antécédents scolaires des auditeurs chef d'entreprise Comparaison 1992 - 2000</i>	74
Tableau 21 :	<i>Répartition par groupe d'âge des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO - 1999-2000</i>	75
Tableau 22 :	<i>Répartition par groupe d'âge des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO - 1999-2000</i>	77
Tableau 23:	<i>Répartition des apprentis inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon leur domicile - 1999-2000 (pourcentages)</i>	79
Tableau 24 :	<i>Répartition des auditeurs chef d'entreprise inscrits à l'INFAC et l'INFOBO selon leur domicile - 1999-2000 (pourcentages)</i>	80
Tableau 25 :	<i>Répartition des inscriptions en perfectionnement à l'INFOBO - 1999-2000</i>	82

Tableau 26 :	Répartition des inscriptions en formation prolongée (séminaires) à l'INFACen 1999 (janv. - déc. 99)	83
Tableau 27 :	Espace petites entreprises - Répartition des personnes en formation en 1999 (janv. - déc. 99)	84
Tableau 28 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - COISP	94
Tableau 29 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle des métiers techniques et industriels	95
Tableau 30 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle des métiers de bureau et de service	98
Tableau 31 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion	100
Tableau 32 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Pôle Entreprise	102
Tableau 33 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - Centre PAC	103
Tableau 34 :	Nombre de stagiaires en formation en 1999 - FPI	105
Tableau 35 :	Tableau récapitulatif : Nombre et caractéristiques des stagiaires inscrits dans les centres de Bruxelles Formation en 1999	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 36 :	Répartition des stagiaires inscrits en 1999 à Bruxelles Formation par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP	108
Tableau 37 :	Contribution des centres en % de stagiaires et d'heures en 1990	111
Tableau 38 :	Répartition des heures et des stagiaires par pôle en 1999	111
Tableau 39 :	Taux de féminisation dans les centres de Bruxelles Formation	114
Tableau 40 :	Répartition des stagiaires par niveau d'études dans les centres de Bruxelles Formation en %	116
Tableau 41 :	Répartition des stagiaires des centres de Bruxelles Formation par groupe d'âge en %	118
Tableau 42 :	Répartition des stagiaires inscrits dans les centres de Bruxelles Formation (sauf le pôle Entreprise) en fonction du lieu de domicile en %	119
Tableau 43 :	Répartition des stagiaires des centres de Bruxelles Formation par nationalité en %	120
Tableau 44 :	Répartition des stagiaires en insertion socioprofessionnelle par ASBL et par domaine de formation.	138
Tableau 45 :	Répartition des stagiaires d'insertion socioprofessionnelle par domaine de formation, Bruxelles - 1999.	142
Tableau 46 :	Répartition par sexe des stagiaires de l'ISP en 1999	144
Tableau 47 :	Niveau d'études des stagiaires de l'ISP en 1999	145
Tableau 48 :	Répartition des stagiaires de l'ISP par groupe d'âge en 1999	146
Tableau 49 :	Répartition des stagiaires de l'ISP par nationalité en 1999	146
Tableau 50 :	Évolution du nombre de personnes prises en charge par les <u>ASBL d'insertion socioprofessionnelle</u> à Bruxelles de 92 à 95 - Programme de guidance compris.	148
Tableau 51 :	Évolution des caractéristiques des publics pris en charge par <u>l'ensemble des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle</u> à Bruxelles de 92 à 95.	149
Tableau 52 :	Caractéristiques des personnes prises en charge par les ASBL d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles en 1997	150
Tableau 53 :	Répartition des élèves dans les CEFA bruxellois au 15 janvier 2000 par domaine de formation	166
Tableau 54 :	Répartition des élèves dans les CEFA bruxellois par domaine de formation - Données au 1 <sup>er</sup> février 93 et au 15 janvier 00	167
Tableau 55 :	Répartition des élèves par domaine de formation et par école au 1 <sup>er</sup> février 1993 et au 15 janvier 2000	168

Tableau 56 :	<i>Répartition des élèves inscrits dans les cinq CEFA bruxellois au 15 janvier 2000, par sexe, âge, domicile et nationalité.</i>	169
Tableau 57 :	<i>Répartition des élèves inscrits dans les cinq CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1993, par sexe, âge, domicile et nationalité.</i>	169
Tableau 58 :	<i>Niveau d'études des élèves inscrits dans les 5 CEFA bruxellois au 15 janvier 2000 (pourcentages)</i>	170
Tableau 59 :	<i>Niveau d'études des élèves inscrits dans les 5 CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1992 (pourcentages)</i>	170
Tableau 60 :	<i>Statut des jeunes en matière d'emploi dans les CEFA bruxellois au 15 janvier 2000</i>	171
Tableau 61 :	<i>Statut des jeunes en matière d'emploi dans les CEFA bruxellois au 1<sup>er</sup> février 1992 (pourcentages)</i>	172
Tableau 62 :	<i>Répartition du public en formation entre les opérateurs bruxellois</i>	176
Tableau 63 :	<i>Les instances de formation professionnelle à Bruxelles en 1999-2000 - Caractéristiques des publics inscrits</i>	177
Tableau 64 :	<i>Les instances de formation professionnelle à Bruxelles - Comparaison entre 1991-1992 et 1999-2000</i>	178
Tableau 65 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 à Bruxelles tous opérateurs confondus.</i>	187
Tableau 66 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - Enseignement de promotion sociale</i>	193
Tableau 67 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - Formations des classes moyennes</i>	194
Tableau 68 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999 - Bruxelles Formation</i>	194
Tableau 69 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999 - ASBL d'insertion socioprofessionnelle</i>	195
Tableau 70 :	<i>Classement des domaines de formation en fonction du nombre d'inscriptions repéré en 1999-2000 - CEFA</i>	195



# *ANNEXES*

**Annexe : Liste des intitulés de cours dans l'enseignement de promotion sociale en 1999-2000**

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
SAINT-GILLES	C2D	010	14
COURS DU SOIR DE LANGUES	Ecriture, lecture	010	27
SAINT-GILLES	FORMATION DE BASE	010	35
COURS INDUSTRIELS	Formation générale (convention)	010	21
CARDINAL MERCIER	Fr+math+soc (COBEFF)	010	9
FERNAND COCK	FRANCAIS ECRIT	010	319
CPCI (coiffure)	FRANCAIS Remise à niveau (28) - MATHEMATIQUES Remise à niveau (27)	010	40
CESOA (optique)	Humanité générale	010	49
EPFC	HUMANITES GENERALES SUPERIEURES	010	698
FEMMES PREVOYANTE SOC	HUMANITES GENERALES SUPERIEURES	010	64
CPSI	Humanités générales supérieures	010	23
FERNAND COCK	MATHEMATIQUES	010	28
EPFC	Propédeutique sciences / chimie mathématiques physique biologie	010	322
SAINT-GILLES	ALPHABETISATION	080	50
ERASME	ALPHABETISATION	080	13
EPFC	Alphabétisation	080	94
COURS INDUSTRIELS	Activité du secteur tertiaire (convention)	090	15
EPFC	guidance	090	33
FERNAND COCK	METHODES DE TRAVAIL	090	28
COURS DU SOIR DE LANGUES	Parcours d'insertion	090	45
Roger Guilbert	CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE	142	307
CPSI	CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE	142	21
ITN ST JOSEPH	Certificat d'aptitude pédagogique	142	45
Roger Guilbert	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN MILIEUX MULICULTURELS POST-GRADUAT	142	23
JEAN-PIERRE LALLEMAND	MONITEUR	142	37
INSTITUT DE LA PARURE	DESSIN ARTISTIQUE PREPARATION A LA BIJOUTERIE	211	11
INSTITUT DIDEROT	IMITATION DU BOIS ET DU MARBRE	211	42
INSTITUT DIDEROT	SCULPTURE	211	10
UCCLE	VOIX ET EXPRESSIONS	212	17
ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	AUDIOVISUEL VIDEO	213	12
EPFC	Graphisme	213	13
INSTITUT DIDEROT	IMPRESSION OFFSET	213	31
ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	LABO STUDIO COULEUR OU NOIR ET BLANC	213	18
ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	PHOTOGRAPHIE	213	210
INSTITUT DIDEROT	PREPRESSE CREATION GRAPHIQUE TRAIT. NUMERIQUE DE L'IMAGE	213	70
FEMMES PREVOYANTE SOC	Ameublement	214	41
CFCS	Ameublement décoration du home	214	14
CFCS	Ameublement technique de base	214	16
ISLPS ST LUC	ARTS DECORATIFS	214	94
ISLPS ST LUC	CREATION DE MOBILIER	214	16
INSTITUT DE LA PARURE	CREATION GRAPHIQUE DU BIJOU	214	11
ISLPS ST LUC	DECORATION D'INTERIEUR	214	37
INSTITUT DIDEROT	DECORATION INTERIEURE	214	39
INSTITUT DIDEROT	GARNISSAGE	214	33
ISLPS ST LUC	Scénographie	214	59
ISLPS ST LUC	STYLISME Graduat	214	50
INSTITUT DE LA PARURE	BIJOUTERIE JOAILLERIE	215	125
INSTITUT DE LA PARURE	CISELURE	215	10
INSTITUT DE LA PARURE	CONNAISSANCES EN HISTOIRE DU BIJOU	215	9
INSTITUT DIDEROT	DORURE	215	24
INSTITUT DIDEROT	EBENISTERIE	215	62
INSTITUT DE LA PARURE	EMAIL	215	15
INSTITUT DE LA PARURE	FONTE INJECTEE POUR LA BIJOUTERIE	215	11
INSTITUT DE LA PARURE	GRAVURE	215	12

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
INSTITUT DE LA PARURE	MODELAGE EN CIRE PERDUE	215	23
INSTITUT DIDEROT	RELIURE	215	32
INSTITUT DIDEROT	RESTAURATION DU MOBILIER	215	13
INSTITUT DIDEROT	RESTAURATION DU PAPIER ET DU LIVRE	215	6
INSTITUT DE LA PARURE	SERTISSAGE	215	41
EPHEC	Accompagnement en langue néerlandaise	222	13
IEPSCF UCCLÉ	ALLEMAND	222	119
EVERE-LAEKEN	ALLEMAND	222	28
WOLUWE ST PIERRE	ALLEMAND	222	14
EPFC	Allemand	222	380
JETTE	Allemand	222	18
IEPSCF UCCLÉ	ANGLAIS	222	1349
EVERE-LAEKEN	ANGLAIS	222	229
WOLUWE ST PIERRE	ANGLAIS	222	129
CESOA (optique)	Anglais	222	14
EPFC	Anglais	222	2780
CPAB	Anglais	222	328
JETTE	Anglais	222	149
WOLUWE ST LAMBERT	ANGLAIS	222	230
UCCLÉ	ANGLAIS	222	131
SAINT-GILLES	Anglais	222	37
ERASME	ANGLAIS	222	239
COURS DU SOIR DE LANGUES	ANGLAIS	222	223
MARCEL TRICOT	ANGLAIS	222	96
INSTITUT MACTENS	Anglais	222	68
FERNAND COCK	ANGLAIS	222	184
ISFCE ETTERBEEK	ANGLAIS	222	489
SCHAERBEEK	Anglais	222	129
ITN ST JOSEPH	Anglais	222	16
WOLUWE ST PIERRE	ANGLAIS DES AFFAIRES	222	7
ERASME	ANGLAIS DES AFFAIRES	222	19
FERNAND COCK	ANGLAIS INFORMATIQUE	222	25
IEPSCF UCCLÉ	ARABE	222	181
EPFC	ARABE	222	39
ERASME	ARABE	222	40
EPFC	CHINOIS	222	203
MARCEL TRICOT	CHINOIS	222	17
IEPSCF UCCLÉ	ESPAGNOL	222	284
EVERE-LAEKEN	ESPAGNOL	222	74
WOLUWE ST PIERRE	ESPAGNOL	222	52
EPFC	Espagnol	222	594
Roger Lambion	Espagnol	222	14
JETTE	Espagnol	222	70
WOLUWE ST LAMBERT	ESPAGNOL	222	59
UCCLÉ	ESPAGNOL	222	38
ERASME	ESPAGNOL	222	61
MARCEL TRICOT	ESPAGNOL	222	71
INSTITUT MACTENS	ESPAGNOL	222	16
ISFCE ETTERBEEK	ESPAGNOL	222	81
ITN ST JOSEPH	Espagnol	222	15
ERASME	FRANCAIS	222	10
INSTITUT MACTENS	FRANCAIS	222	71
ISFCE ETTERBEEK	FRANCAIS	222	333
ERASME	FRANCAIS ECRIT	222	308

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
SAINT-GILLES	FRANCAIS ECRIT (orth et gram)	222	29
WOLUWE ST PIERRE	FRANCAIS ECRIT - renforcement en orthographe	222	16
MARCEL TRICOT	FRANCAIS langue étrangère	222	43
JETTE	Français pour non francophone	222	36
IEPSCF UCCLÉ	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	1245
EVERE-LAEKEN	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	52
WOLUWE ST PIERRE	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	184
IFCAD	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	449
WOLUWE ST LAMBERT	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	236
UCCLÉ	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	134
SAINT-GILLES	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	92
COURS DU SOIR DE LANGUES	FRANCAIS POUR NON FRANCOPHONES	222	336
EPFC	Français pour non francophones	222	1664
CPAB	Français pour non francophones	222	438
EVERE-LAEKEN	ITALIEN	222	32
EPFC	ITALIEN	222	141
JETTE	Italien	222	25
WOLUWE ST LAMBERT	ITALIEN	222	36
ERASME	ITALIEN	222	37
MARCEL TRICOT	ITALIEN	222	61
IEPSCF UCCLÉ	LANGUE DES SIGNES	222	32
FERNAND COCK	LANGUE DES SIGNES	222	314
FERNAND COCK	LANGUE DES SIGNES NIVEAU APPROFONDI	222	75
IEPSCF UCCLÉ	NEERLANDAIS	222	1703
EVERE-LAEKEN	NEERLANDAIS	222	183
WOLUWE ST PIERRE	NEERLANDAIS	222	118
UCCLÉ	NEERLANDAIS	222	156
SAINT-GILLES	NEERLANDAIS	222	103
ERASME	NEERLANDAIS	222	533
COURS DU SOIR DE LANGUES	NEERLANDAIS	222	203
MARCEL TRICOT	NEERLANDAIS	222	143
INSTITUT MACTENS	NEERLANDAIS	222	213
FERNAND COCK	NEERLANDAIS	222	180
ISFCE ETTERBEEK	NEERLANDAIS	222	384
CESOA (optique)	Néerlandais	222	19
CPCI (coiffure)	Néerlandais	222	26
EPFC	Néerlandais	222	2348
WILLEMSFONDS	Néerlandais	222	976
CPAB	Néerlandais	222	257
JETTE	Néerlandais	222	327
SCHAERBEEK	Néerlandais	222	191
CARDINAL MERCIER	Néerlandais	222	24
ITN ST JOSEPH	Néerlandais	222	36
WOLUWE ST LAMBERT	NEERLANDAIS (et SPR)	222	326
COURS INDUSTRIELS	Néerlandais (SPR)	222	26
WOLUWE ST PIERRE	NEERLANDAIS DES AFFAIRES	222	7
EPHEC	Néerlandais des affaires	222	2
COURS DU SOIR DE LANGUES	NEERLANDAIS PREPARATION EXAMENS DU SPR	222	97
SCHAERBEEK	NEERLANDAIS PREPARATION EXAMENS DU SPR	222	175
EPFC	PORTUGAIS	222	40
EPFC	RUSSE	222	80
Roger Guilbert	COMMUNICATION D'ENTREPRISE ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU PERSONNEL GRADUAT	310	179
ULB ERGOLOGIE	PSYCHOLOGIE APPLIQUEE A L'ORIENTATION ET MEDIATION	310	41
CESA	PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE ET RELATIONNELLE SPECIALISATION	310	18

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
EPFC	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	321	27
JEAN-PIERRE LALLEMAND	BIBLIOTHECAIRE DOCUMENTALISTE	322	45
INSTITUT MACTENS	TECHNIQUES DE VENTE	341	21
ERASME	VENTE ET COMMUNICATION PERSONALISEE	341	51
ICC	MARKETING GRADUAT	342	55
EPHEC	MARKETING GRADUAT	342	164
ISFCE ETTERBEEK	MARKETING MANAGEMENT GRADUAT	342	154
EPHEC	Assurances graduat	343	33
FERNAND COCK	AIDE COMPTABLE	344	54
EPFC	COMPTABILITE	344	610
ERASME	COMPTABILITE GENERALE	344	77
ITN ST JOSEPH	COMPTABILITE GENERALE	344	12
IEPSCF UCCLE	COMPTABILITE GRADUAT	344	173
ICC	COMPTABILITE GRADUAT	344	20
EPHEC	COMPTABILITE GRADUAT	344	133
ICC	EXPERTISE COMPTABLE	344	12
UCCLE	FISCALITE	344	9
ERASME	FISCALITE	344	20
EPHEC	FISCALITE POST-GRADUAT	344	55
EPHEC	ADMINISTRATION ET GESTION DU PERSONNEL GRADUAT	345	33
JEAN-PIERRE LALLEMAND	ADMINISTRATION PUBLIQUE	345	7
JEAN-PIERRE LALLEMAND	ADMINISTRATION PUBLIQUE	345	38
FEMMES PREVOYANTE SOC	CONNAISSANCES DE GESTION	345	17
Roger Lambion	CONNAISSANCES DE GESTION	345	26
UCCLE	CONNAISSANCES DE GESTION	345	16
ERASME	CONNAISSANCES DE GESTION	345	119
COURS INDUSTRIELS	CONNAISSANCES DE GESTION	345	39
SCHAERBEEK	CONNAISSANCES DE GESTION	345	53
CFCS	CONNAISSANCES DE GESTION	345	18
WOLUWE ST PIERRE	CONNAISSANCES DE GESTION	345	23
CPCI (coiffure)	CONNAISSANCES DE GESTION de base	345	22
ITN ST JOSEPH	Connaissances en gestion	345	15
Roger Guilbert	CONSEILLER EN FORMATION DU PERSONNEL POST-GRADUAT	345	13
Roger Guilbert	FORMATION AUX FONCTIONS DE SELECTION ET DE PROMOTION	345	80
CARDINAL MERCIER	Gestion	345	13
EPFC	gestion (management)	345	189
ULB ERGOLOGIE	GESTION D'ENTREPRISE POST-GRADUAT	345	144
CPSI	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	345	29
ULB ERGOLOGIE	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POST- GRADUAT	345	96
ULB ERGOLOGIE	GESTION INFORMATISEE DE L'ENTREPRISE POST- GRADUAT	345	138
CPSI	GESTIONNAIRE DE MAISON DE REPOS POUR PERSONNES AGEES	345	20
Roger Guilbert	PROM. SOC.CADRE DU SECTEUR NON-MARCHAND POST-GRADUAT	345	8
ULB ERGOLOGIE	PSYCHOLOGIE APPLIQUEE A LA GESTION D'ENTREPRISE POST-GRADUAT	345	20
EPFC	DACTYLOGRAPHIE	346	60
ISFCE ETTERBEEK	DACTYLOGRAPHIE	346	98
SAINT-GILLES	DACTYLOGRAPHIE ET TRAITEMENT DE TEXTE	346	16
EVERE-LAEKEN	EMPLOYE(E) DE SECRETARIAT MEDICAL	346	19
EPFC	RELATIONS PUBLIQUES ET ACCUEIL GRADUAT	346	212
EPFC	SECRETARIAT	346	97
ICC	SECRETARIAT DE DIRECTION GRADUAT	346	116
INSTITUT MACTENS	Sténodactylographie	346	41
EPFC	STENOGRAPHIE	346	217
ICC	SCIENCES JURIDIQUES GRADUAT	380	48
Roger Lambion	BIOCHIMIE COSMETOLOGIE PARFUMERIE GRADUAT	420	63

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
IEPSCF UCCLÉ	CHIMIE INGENIEUR TECHNICIEN	440	16
INSTITUT DE LA PARURE	CONNAISSANCE EN GEMMOLOGIE	440	29
IEPSCF UCCLÉ	ADMINISTRATION NT SERVER	481	38
CARDINAL MERCIER	Automation Technicien supérieur	481	9
ICC	INFORMATIQUE GRADUAT	481	32
EPFC	Informatique graduat	481	365
ISFCE ETTERBEEK	INFORMATIQUE GRADUAT	481	256
EPHEC	Informatique graduat	481	262
COURS INDUSTRIELS	INFORMATIQUE INDUSTRIELLE GRADUAT	481	41
IEPSCF UCCLÉ	INFORMATIQUE PROGRAMMATION GRADUAT	481	392
ISFCE ETTERBEEK	PROGRAMMEUR	481	58
FERNAND COCK	TECHNICIEN EN UTILISATION DE L'INFORMATIQUE	481	66
IEPSCF UCCLÉ	TECHNIQUE DE L'INFORMATIQUE GRADUAT	481	49
ERASME	VISUAL BASIC	481	26
ITN ST JOSEPH	VISUAL BASIC	481	19
ERASME	ACCESS 97	482	52
ITN ST JOSEPH	ACCESS 97	482	14
ERASME	AUTOCAD	482	20
IEPSCF UCCLÉ	AUTOCAD 14 (3D)	482	43
ITN ST JOSEPH	Autocad 2000	482	31
ISLPS ST LUC	Base de dessin assisté par ordinateur pour architecte, décorateur(AUTOCAD 14 POUR ARCHITECTES DÉCORATEURS)	482	43
ERASME	Ciel	482	30
IEPSCF UCCLÉ	CUBIC	482	21
ITN ST JOSEPH	CUBIC	482	20
ERASME	DACTYLOGRAPHIE SUR ORDINATEUR	482	44
IEPSCF UCCLÉ	Dessin assisté par ordinateur DAO CAO (2D)	482	83
ITN ST JOSEPH	Dessin assisté par ordinateur perfectionnement	482	19
ERASME	EXCEL 97	482	84
ITN ST JOSEPH	EXCEL 97	482	17
FERNAND COCK	EXCEL OFFICE 97	482	
ISLPS ST LUC	Infographie	482	67
EPFC	Informatique	482	4057
MARCEL TRICOT	Informatique (WINDOWS - EXCELL - WORD)	482	57
CARDINAL MERCIER	INFORMATIQUE INITIATION (34) - Excel (41) - Windows 95 (48)	482	50
Roger Guilbert	INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE BASE	482	10
Roger Guilbert	INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE GRADUAT	482	72
Roger Guilbert	INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE PERFECTIONNEMENT	482	53
COURS INDUSTRIELS	Informatique tableur	482	0
IEPSCF UCCLÉ	INITIATION A L'INFORMATIQUE	482	16
ERASME	Initiation à l'informatique	482	65
ERASME	Initiation gestion des données	482	32
COURS INDUSTRIELS	INTERNET	482	21
ERASME	INTERNET - INTRANET	482	116
CARDINAL MERCIER	INTERNET INTRANET	482	28
IEPSCF UCCLÉ	INTERNET UTILISATION	482	24
SCHAERBEEK	LOGICIELS STANDARD	482	65
CPAB	Logiciels standard sous windows	482	99
CFCS	LOGICIELS STANDARD SOUS WINDOWS	482	32
ERASME	OFFICE 97	482	211
ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	PHOTOSHOP	482	19
ERASME	POWERPOINT	482	25
ITN ST JOSEPH	Powerpoint	482	21
ITN ST JOSEPH	Réseaux	482	19
IEPSCF UCCLÉ	TCP/IP ET UNIX	482	32

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscript. repéré
IEPSCF UCCLE	UNIX	482	35
ITN ST JOSEPH	WINDOWS 95	482	33
ERASME	WINDOWS 98	482	157
CFCS	WORD 7 SOUS WINDOWS 95	482	39
ERASME	WORD 97	482	142
ITN ST JOSEPH	WORD 97	482	33
FERNAND COCK	WORD OFFICE 97	482	
ERASME	WORKS POUR WINDOWS 98	482	96
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	MECANICIEN D'ENTRETIEN	521	15
COURS INDUSTRIELS	SOUDURE	521	20
ITN ST JOSEPH	SOUDURE	521	10
SAINT-GILLES	Câbleur	522	18
COURS INDUSTRIELS	CHAUFFAGE REFRIGERATION CONDITIONNEMENT D'AIR	522	31
ITN ST JOSEPH	ELECTRICITE INDUSTRIELLE TECHNICIEN	522	25
COURS INDUSTRIELS	FRIGORISTE FROID INDUSTRIEL ET CLIMATISATION	522	41
COURS INDUSTRIELS	FRIGORISTE FROID MENAGER ET COMMERCIAL	522	40
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	INSTALLATEUR ELECTRICIEN	522	66
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	AUTOMATISMES PNEUMATIQUES ET ELECTRIQUES	523	32
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	COMMANDE NUMERIQUE ET ELECTRO-EROSION	523	11
IEPSCF UCCLE	ELECTROMECHANIQUE GRADUAT	523	56
IEPSCF UCCLE	ELECTRONIQUE GRADUAT	523	24
COURS INDUSTRIELS	Electronique industrielle	523	3
IEPSCF UCCLE	ELECTRONIQUE INGENIEUR TECHNICIEN	523	33
CARDINAL MERCIER	ELECTRONIQUE RADIO	523	32
CARDINAL MERCIER	ELECTRONIQUE TECHNICIEN SUPERIEUR	523	37
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	ELECTRONIQUE TECHNIQUES DIGITALES MICROPROCESSEURS	523	50
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	ELECTRONIQUE TELECOMMUNICATIONS	523	11
IEPSCF UCCLE	ELETROMECHANIQUE INGENIEUR TECHNICIEN	523	54
COURS INDUSTRIELS	Maintenance (convention)	523	11
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	RADIO TELEVISION	523	25
CARDINAL MERCIER	CARROSSERIE	525	33
CARDINAL MERCIER	MECANIQUE AUTO	525	39
INSTITUT DE MECANIQUE, ELECT.	MECANIQUE AUTOMOBILE	525	77
COURS INDUSTRIELS	TOLIER CARROSSIER	525	30
ERASME	ARTS CULINAIRES	541	20
Roger Lambion	BOUCHER CHARCUTIER	541	27
Roger Lambion	BOULANGER PATISSIER	541	188
Roger Lambion	CONNAISSANCE DES VINS ETRANGERS A LA FRANCE	541	14
Roger Lambion	DETAILLANT EN DENREES ALIMENTAIRES-TRAITEUR	541	36
Roger Lambion	INITIATION A L 'OENOLOGIE	541	83
Roger Lambion	PATISSERIE CONFISEUR CHOCOLATIER	541	173
Roger Lambion	PATISSERIE FINE	541	16
EVERE-LAEKEN	RESTAURATEUR TRAITEUR ORGANISATEUR DE BANQUETS	541	25
JETTE	COUTURE FAMILIALE	542	38
FEMMES PREVOYANTE SOC	HABILLEMENT	542	101
INSTITUT DE LA PARURE	HABILLEMENT DAMES TECHNIQUES D'EXECUTION	542	9
INSTITUT DE LA PARURE	HABILLEMENT DAMES TECHNIQUES ELEMENTAIRES	542	12
INSTITUT DE LA PARURE	HABILLEMENT DAMES TECHNIQUES SPECIFIQUES	542	51
ERASME	HABILLEMENT TECHNIQUES D'EXECUTION	542	19
ERASME	HABILLEMENT TECHNIQUES ELEMENTAIRES	542	42
INSTITUT DE LA PARURE	MAROQUINERIE	542	11
INSTITUT DIDEROT	MENUISERIE	543	29
IEPSCF UCCLE	GEOMETRE EXPERT IMMOBILIER	581	36
ISURU	Post graduat en URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	581	114

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
ISLPS ST LUC	TRAVAUX PUBLICS	581	34
ISLPS ST LUC	TRAVAUX PUBLICS Graduat	581	43
CARDINAL MERCIER	AGENT SEMI-QUALIFIE GROS OEUVRE	582	18
COURS INDUSTRIELS	COUVREUR ARDOISIER	582	25
CARDINAL MERCIER	EQUIPEMENT DE L'HABITATION	582	28
COURS INDUSTRIELS	INSTALLATEUR SANITAIRE GAZ ET COUVERTURE	582	36
CARDINAL MERCIER	MENUISERIE DE BASE	582	20
INSTITUT DIDEROT	PEINTURE EN BATIMENT	582	23
COURS INDUSTRIELS	Rénovation (électr du bâtiment) (convention)	582	14
MARECHALERIE	Maréchal Ferrant	640	124
CPSI	FONCTIONS DE CADRES POUR INFIRMIER BREVETE ANNEE PREPARATOIRE	721	20
CPSI	NEONATOLOGIE SPECIALISATION	721	30
ULB ERGOLOGIE	NEPHROLOGIE	721	18
CPSI	NEPHROLOGIE SPECIALISATION	721	19
CPSI	PEDIATRIE SPECIALISATION	721	27
CPSI	POLITIQUE DE SANTE ET STRATEGIE EN SANTE COMMUNAUTAIRE	721	8
CPSI	PSYCHIATRIE SPECIALISATION	721	20
CPSI	STOMATHERAPIE SPECIALISATION	721	11
CPSI	ALGOLOGIE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE	722	30
CPSI	CADRE PARAMEDICAL EXTRA-HOSPITALIER (EI)	722	4
CPSI	CADRE PARAMEDICAL HOSPITALIER	722	135
ULB ERGOLOGIE	Diététique enfants	722	15
CPSI	E int form spec en imag médicale	722	3
CPSI	IMAGERIE INTERVENTIONNELLE, RADIOLOGIQUE ET ENDOSCOPIQUE	722	6
ULB ERGOLOGIE	IMAGERIE MEDICALE	722	13
CESOA (optique)	OPTICIEN OPTOMETRISTE	722	106
IORT	Opticien optométriste	722	156
IORT	Perfectionnement en contactologie	722	15
CPSI	DIABETOLOGIE SOINS INFIRMIERS	723	28
SAINT-GILLES	Educateur en gérontologie	723	16
CPSI	Format. Comp d'ass en logist en U soins	723	25
EVERE-LAEKEN	Formation continue pers. Inf. de maison de repos et MRS	723	302
CPSI	INFIRMIER GRADUE	723	122
ULB ERGOLOGIE	INFIRMIER SPECIALISE EN SALLE D'OPERATION	723	13
ULB ERGOLOGIE	MALADIES CHRONIQUES ET SOINS PALLIATIFS	723	16
CPSI	METHODOLOGIE DE RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS FORMATION SPECIALISEE	723	41
CPSI	RECYCLAGE EN SOINS INFIRMIERS POUR LES PERSONNES DESIRANT REPRENDRE UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	723	12
Roger Guilbert	SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION	723	26
CPSI	SOINS A DOMICILE ACTUALISATION DES PRATIQUES INFIRMIERES	723	5
CPSI	SOINS AUX PERSONNES AGEES SPECIALISATION	723	21
EVERE-LAEKEN	SOINS PALLIATIFS SENSIBILISATION	723	14
CPSI	SOINS PALLIATIFS SPECIALISATION	723	99
FEMMES PREVOYANTE SOC	ANIMATEUR SOCIOCULTUREL AVEC ENFANTS 3 A 12 ANS	761	14
CESA	EDUCATEUR SPECIALISE	762	82
JEAN-PIERRE LALLEMAND	EDUCATEUR SPECIALISE GRADUAT	762	86
SAINT-GILLES	Formations d'animateurs formateurs d'adultes en fonction	762	33
Roger Guilbert	INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE GRADUAT	762	53
CPSI	PROMOTION DE LA SANTE DANS LES POP DEFAV ET/OU MULTICUL ET DANS LES GROUPES A RISQUES	762	6
Roger Lambion	HOTELLERIE CUISINE	811	288
Roger Lambion	HOTELLERIE SALLE	811	100
Roger Lambion	GUIDE TOURISTIQUE GRADUAT	812	49
UCCLE	Loisirs et tourisme graduat	812	164
INSTITUT MACHTENS	LOISIRS ET TOURISME GRADUAT	812	46
CFCS	Auxiliaire de l'enfance à domicile et en collectivités	814	16

École	Intitulé de la formation	Code CEDEFOP	Nbre d'inscrit. repéré
FEMMES PREVOYANTE SOC	AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES	814	32
CFCS	Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	814	20
EVERE-LAEKEN	AUXILIAIRE POLYVALENTE DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITE	814	80
CARDINAL MERCIER	Auxiliaire polyvalente des services à domicile et en collectivités	814	21
COURS INDUSTRIELS	Personnel d'entretien	814	51
INSTITUT DE LA PARURE	COIFFURE DAMES	815	95
CPCI (coiffure)	COIFFURE DAMES (258) et MESSIEURS (251)	815	258
INSTITUT DE LA PARURE	COIFFURE HOMMES	815	49
INSTITUT DE LA PARURE	GRIMAGE - MAQUILLAGES SPECIAUX	815	21
INSTITUT DE LA PARURE	PEDICURIE	815	28
INSTITUT DE LA PARURE	VISAGISME MANUCURIE	815	47
CPCI (coiffure)	VISAGISME-Manucure-Pédicure	815	81
Roger Guilbert	CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT	850	26
Roger Guilbert	CONSEILLER EN PREVENTION NIVEAU 2	861	51
<b>TOTAL</b>			<b>43754</b>

Source : Écoles de promotion sociale, calculs ICHEC